HISTOIRE

DE

LA RÉVOLUTION

DU 10 AOUST 1792.

HISTOIRE

DE

LA RÉVOLUTION

DU 10 AOUST 1792,

Des causes qui l'ont produite, des événemens qui l'ont précédée, et des crimes qui l'ont suivie.

Si j'avois une de mes provinces à punir, je la ferois gouverner par des philosophes.

Œuvres du roi de Prusse.

Par M. PELTIER.

TOME SECOND.

A LONDRES.

795

HISTOIRE
DE LA RÉVOLUTION
DU 10 AOUST 1792,

Des causes qui l'ont produite, des événemens qui l'ont précédée, et des crimes qui l'ont suivie.

CHAPITRE PREMIER.

INTRODUCTION.

J'ai tracé le tableau de la *Révolte* du 10 Août; j'ai promis celui de l'*Anarchie* qui l'a suivie et des malheurs de tout genre qui ont été la conséquence de cette anarchie.

La multitude des faits qui ont rempli les 40 jours qui se sont écoulés jusqu'au 20 Septembre, sera le sujet de ce nouveau travail, plus douloureux encore que pénible. Obligé dans cette funeste abondance, de

me borner aux traits principaux, j'essayerai de saisir ceux qui appartiennent plus particulièrement à l'histoire de nos mœurs. On fera assez tôt des compilations froides et indigestes, où l'on trouve tout, excepté ce que le sentiment y cherche. Je n'ambitionnerai point cette précision mathématique de dates, et de pièces officielles, qui font le sublime de la pédanterie. Je ferai rapidement l'historique de cette sanglante époque, et je ne m'appesantirai que sur les circonstances qui pourront inspirer l'horreur ou la pitié. Une seule larme que j'aurai arrachée à la sensibilité de mon lecteur, me paroîtra préférable aux vains applaudissemens de toute une académie.

Familles infortunées, qui avez vu tomber dans cette révolution, sous le fer des assassins, des têtes qui vous étoient si chères, c'est à vous que cette dernière partie de mon ouvrage est dédiée.

Respectable Penthièvre, toi, dont soixante ans de vertus méritoient moins de malheurs sur le bord de ta tombe; aimable et infortunée fille de Cazotte, qui moins heureuse que ton émule, la jeune Sombreuil, n'arrachas ton père au massacre, que pour le

voir traîner au supplice ; vous tous, en un mot, qui regrettez un pere, un ami, un époux, tombés sous la faux de l'anarchie et de la proscription, accueillez mon écrit ; je le composai pour vous et par vous ; accablé des mêmes douleurs, pénétré du sentiment qui brisait vos cœurs, je pris la plume, et mes pleurs effacèrent bien souvent mes dernières pensées.

On a déjà vu par quelle série de fatalités, le Roi et sa famille avoient été conduits du trône constitutionnel dans les abymes de la captivité ; cinq mois ont suffi, et ce malheureux prince a achevé de subir tout ce que le courroux céleste peut épuiser de vengeances sur la tête du plus grand criminel.

Jugé par ses ennemis que l'honneur et la conscience devoient forcer de se recuser, puisqu'ils avoient pris sa place et ses pouvoirs, et que nul ne peut être juge dans sa propre cause.

Jugé au mépris de la loi positive qui avoit consacré son inviolabilité, comme une des bases fondamentales et essentielles de la constitution.

Massacré par la même faction qui l'avoit déjà emprisonné, qui avoit nommé ses juges,

qui depuis a tyrannisé leurs consciences, et ne leur a laissé d'autre alternative que le régicide ou leur propre supplice :

Louis a péri : le sang de l'homme innocent a été versé ; il a rougi une terre coupable qui appelle aujourd'hui tous les fléaux de la nature ; le crime des crimes est consommé ; nos annales sont finies. Nous avons donné l'exemple du plus grand des forfaits ; il ne nous reste plus que celui de leur punition à présenter à la terre épouvantée.

Louis a péri : le meilleur des parens a été envoyé à l'échafaud par un des siens. Il ne voulut jamais qu'il fût répandu une goutte de sang pour sa conservation, et tout le sien a coulé pour notre honte, et le désespoir de la génération présente, il fut le plus économe des princes, et il vit périr la fortune publique ; il fut le plus religieux des hommes, et la religion fut anéantie pendant son règne. Il avoit adouci les formes de la jurisprudence criminelle ; même pour les derniers de ses sujets, et les derniers de ses sujets ont violé contre lui et les loix divines, et les loix humaines ; il avait comblé de bienfaits ses courtisans et des courtisans eux-mêmes ont accéléré sa chûte ; il voulut donner

la liberté à son peuple, et son peuple lui donna l'esclavage et la mort.

Louis a péri : je me trompe, il a cessé de souffrir, il a cessé de respirer un air empoisonné ; il est allé se rejoindre à celui dont il étoit la plus belle image sur la terre, et pour me servir de ses propres expressions, expressions toujours si touchantes d'un être prêt à quitter la vie, à plus forte raison, d'un Roi injustement persécuté, il a quitté une couronne périssable, pour une immortelle qui l'attendoit.

Quelles larmes, quelles expiations pourront absoudre aujourd'hui mes concitoyens ! Qui pourra les laver de la froide lâcheté avec laquelle ils ont laissé consommer le plus odieux des parricides ? Ils ont cru par leur silence, sauver et leur vie, et leurs fortunes : mais leur ruine et leur mort n'en sont pas moins arrêtées dans les décrets de la providence, et leur honte sera encore au dessous de leurs malheurs.

Philosophes du siècle, voilà votre ouvrage; voilà votre ouvrage, Voltaire, Rousseau, Helvétius, Diderot, Dalembert, Raynal, Condorcet, Payne, et vous tous, artisans de désorganisation et d'anarchie, qui nous avez

appris à mépriser les premiers principes de l'ordre social, et à substituer les passions, la vanité et l'athéisme, à l'esprit de paternité et de religion, qui sert à la fois d'appui aux gouvernemens, de frein et de consolation aux gouvernés.

Voilà votre ouvrage, vous aussi, lâches et perfides ignorans, qui vous dites envoyés pour faire une constitution, et qui crûtes, dans votre orgueilleux délire, posséder la sagesse des tems passés, et que les leçons de l'expérience devoient céder aux sophismes de vos novateurs; c'est Necker, La Fayette, Bailly, voilà le résultat de vos œuvres. Ce sang qui a coulé, c'est vous qui l'avez répandu; cet échafaud, c'est vous qui l'avez dressé; cette tête qui ne se lève plus vers les cieux, cette tête sanglante..... prenez-la, c'est à vous à la présenter au peuple, c'est à vous à lui dire encore : LE VOILA, FRANÇAIS, CE ROI QUE PARIS A CONQUIS.

Ah ! il est encore bien d'autres coupables; et ceux qui long-tems avant La Fayette pratiquèrent l'insurrection, ces magistrats, qui partagèrent dès 1788, l'insolence du duc d'Orléans envers son maître, espéreront-ils se

soustraire au jugement de la postérité? Sans doute, bien des larmes ont expié cette erreur funeste ; et l'horreur de voir leurs noms unis pour l'éternité à celui du monstre qui fut le fléau et le déshonneur de son pays, leur fait payer bien cher aujourd'hui les applaudissemens populaires d'alors : mais je ne veux point rouvrir des blessures qui saignent encore ; je ne veux point non plus parler des maux qu'a fait un zèle mal dirigé ; *le sang de mon Roi crie et demande vengeance* ; je cherche cette vengeance partout où j'espère pouvoir la trouver, je la cherche dans l'honneur, et je ne la dédaignerai pas dans le repentir.

C'étoit donc sous de pareils auspices que je devois écrire l'histoire de mon pays. Ah ! lorsque j'entrepris de peindre ce dernier tableau, que j'étois loin de m'attendre à voir de nouvelles atrocités surpasser encore celles que j'avois à décrire. Je voyois alors les forfaits du 2 Septembre, mais j'en voyois aussi les vengeurs arrivés sur nos bords, et les lauriers de la victoire se découvroient à ma vue au travers des cyprès et des tombeaux. Mes vœux ont été déçus, mes espérances ont été détruites; je n'ai encore que des

crimes à tracer, et quels crimes ! le soleil a déjà parcouru des milliers d'années, sans jamais en éclairer d'aussi grands.

Dix Août, deux Septembre, vingt-un Janvier, jours de sang et de deuil, soyez à jamais proscrits dans les fastes du monde. Vous aviez été préparés par des journées non moins exécrables : le 28 Décembre 1788, le 17 Juin, le 14 Juillet, 5 Octobre 1789, le 4 Février 1790, le 28 Février, le 18 Avril, le 24 Juin 1791, le 20 Juin 1792, laisseront toujours le souvenir de leur horrible anniversaire; mais pourquoi particulariser quelques dates? Chaque jour de la vie de Louis, depuis cinq années, n'a-t-il pas été un jour d'amertume et d'opprobre? Chaque jour n'a-t-il pas eu à trembler pour la vie de ce qui lui étoit le plus cher, sa femme et ses enfans? Il y avoit long-tems sans doute qu'il avoit fait le sacrifice de son existence; mais il fut époux et pere, et peut être dut il ses malheurs à ce caractère de tendresse et de bonté, qui concentra ses affections dans un cercle trop limité, au lieu de porter sa justice partout où elle devoit s'étendre.

Sensibilité ! funeste présent de la nature,

tu es une vertu dans les hommes ordinaires, mais que de maux tu fais à l'humanité, lorsque tu as choisi le cœur d'un Roi, pour y exercer ton empire ! Il voit des hommes, des amis, là où il ne devroit appercevoir que des sujets; car ces amis, ces hommes si philosophes, si doux en apparence, recélent l'ame de la brute ou du tygre sous la forme de l'agneau; ces compagnons de vos plaisirs, de vos courses, *peregrinantes*, *pernoctantes*, sont les premiers à vous faire rougir de leur ingratitude et de votre erreur. Couverts de vos bienfaits, ils vous chargent de leurs calomnies; éduqués, enrichis (1) par vos soins, ils s'élevent contre la main généreuse qui les a nourris; et ils argumentent encore avec

---

(1) Charles Lameth, dont la mère reçut 60 mille livres du Roi, pour l'éducation de son fils, a cru se délivrer du fardeau de la reconnoissance, en remettant au trésor public la somme qu'il avoit reçue; mais a-t-il cru pouvoir soustraire au peuple la connoissance que c'étoit la Reine, qui, à force d'intéresser la vanité d'un vieux et riche créole, l'avoit déterminé à donner à Charles, et sa fille et sa fortune ! Si Charles vouloit se laver du sang innocent qui vient d'être versé, qu'on lui représente la procédure du 5 Octobre, et qu'il dise, s'il l'ose, quel fut alors son vœu pour abolir ou suivre ce procès.

vous du droit que vous avez eu de leur donner les graces qu'ils ont acceptées.

Qui plus que Louis et sa famille éprouvèrent la malveillance de ceux-là même qui leur devoient tout. On diroit que la justice divine a voulu apprendre à tous les Rois, par l'exemple du nôtre, que dans un siècle corrompu, les faveurs d'un monarque sont le germe des factions ; et pourtant Louis a pardonné en mourant à ces premiers auteurs de sa mort. Il a dit pour eux ce que leur orgueil avoit empêché jusqu'ici à ces hommes superbes de confesser ; Louis déclare que *dans des momens de trouble et d'effervescence, on n'est pas toujours maître de soi*; et cet aveu dans sa bouche est un nouveau bienfait dont ceux-ci ont encore à rougir. Ainsi notre divin maître au milieu de ses tourmens, prioit pour ses bourreaux : *Pardonnez-leur, mon pere, car ils ne savent ce qu'ils font.*

Louis a fini, comme il avoit vécu. Ses ennemis ni ses courtisans n'ont pu dans ces derniers momens calomnier sa conduite, outrager sa vertu, ni déguiser ses lumières. Il a paru devant le tribunal de ses contemporains, comme il a paru au tribunal de

la divinité ; une ame élevée, un esprit orné, un cœur droit, des sentimens purs, candeur, magnanimité, ce courage que l'on ne puise que dans une conscience sans tache, voilà les traits sous lesquels l'histoire a déjà recueilli sa mémoire : ils ont cru le tuer, les barbares, ils lui ont donné l'immortalité. Ah ! si l'un de ses bourraux eût occupé sa place dans une si longue et si douloureuse agonie, nous eussions vu quelle différence de langage la philosophie ou la religion inspirent à leurs enfans ; nous eussions vu l'orgueil insultant à la divinité, tandis que Louis nous a présenté le spectacle touchant de la charité chrétienne, qui pardonne aux erreurs de l'humanité.

Et voilà les ressources, les consolations célestes de cette religion si déchirée et si sublime, de cette religion, asyle du malheur, qui lie le ciel à la terre, l'homme à la divinité et à ses semblables, qui lui enseigne que tous les biens de ce monde sont périssables, et qu'un seul ne peut nous être ravi, celui de la vertu, parce qu'il émane d'en haut, et que nous ne sommes que passagers au milieu de cette terre maudite, de cette vallée de larmes.

Il est frappé du glaive de l'iniquité, et il pardonne à tous ses bourreaux ; il prie pour eux, ils sont égarés, dit il; il ne veut pas que sa mort soit vengée; il offre son sang en expiation de leurs fautes. Le même jour, un de ses juges, un de ses assassins frappé par un serviteur fidèle, qui ne peut contenir son indignation, meurt d'un supplice trop doux pour son crime, et soudain la Convention toute entière, pour retarder la punition qui l'attend, décrète des proscriptions de tout genre : ainsi elle commande le *meurtre* et la *vengeance*, lorsque son illustre victime succombe, prie, pardonne, et meurt.

Louis est frappé, et sa mort devient une calamité publique; un deuil général couvre les quatre parties du monde. Souverains de la terre, enfin coalisés pour le venger, ah ! c'étoit sa douloureuse existence qui étoit une calamité publique; c'étoit ce combat de quatre années du brigandage et de l'anarchie, contre la morale et la justice qu'il falloit prévenir avec lui; mais je ne veux point affliger vos cœurs, au moment où le ciel qui vous a remis ses foudres, appelle tous vos scins pour faire éclater ses vengeances.

Oui, elle sera vengée cette mort si injuste, ce parricide si atroce. Ils seront punis, ces rafinemens de cruauté et d'opprobres exercés par des monstres sans pitié sur le pere et la fille ; sur sa fille, cette jeune et céleste créature, parvenue à l'âge sacré, où la collision de l'enfance et de la puberté vient révéler à la pudeur le secret de la nature ; sur cette infortunée, mourante dans les bras de sa mere. Sa beauté, ses malheurs, son innocence n'ont pu attendrir ses impurs satellites ; ils ne pouvoient la juger, mais ils pouvoient faire rougir son front, et elle aussi a subi son supplice.

Elle sera vengée cette Reine si infortunée dont le seul crime fut d'apprécier de bonne heure et de repousser avec horreur le perfide qui déshonoroit la race des Bourbons. Tout disoit à la fille de Marie-Thérese, qu'un aussi glorieux sang ne pouvoit battre dans les artères de ce scélérat ; elle prévenait par ses mépris l'aveu que les furies ont arraché à ce monstre, lorsqu'il est convenu depuis publiquement, qu'il n'étoit point membre de la famille royale, et qu'il s'est fait un titre de gloire auprès de ses pareils de la dissolution de sa mere.

Ainsi, il a forcé jusqu'à ses plus intimes

compagnons de débauche, ceux qu'il avoit séduits à l'abandonner et à brûler ses images; et le libertinage a été obligé de reconnoître la nécessité de la vertu chez les femmes, en voyant jusqu'à quel point leurs erreurs peuvent être funestes à l'humanité.

Ainsi, il a rétabli dans toute son intégrité, la pureté de la maison dont il porta le nom. Graces au ciel, la branche d'Orléans est tombée d'elle-même du tronc sacré; aujourd'hui, des deux frères du Roi, aux héros du nom de Condé, la tige fleurira sans obstacle; leur malheur fut sans bornes, leur gloire sera désormais sans lacunes.

Cependant la Reine, expirante de douleur et fidèle aux sermens qu'elle a faits à son époux, prend son fils dans ses bras, peut-être pour la dernière fois, et lui commande au nom de son pere, au nom du pur sang de St. Louis qui coule dans ses veines, au nom de ses malheurs, de ne point tirer vengeance du forfait qui va être commis. C'est ainsi que la vertu répond aux attaques de la calomnie.

Pauvre enfant, triste objet de nos craintes et de nos espérances, les tigres et les lions eussent respecté ton âge au milieu des déserts

de l'Afrique, et les tigres de la France n'ont pas eu honte de t'annoncer le poison mortel qui doit terminer ta vie ; (1) ainsi ton sort est arrêté, tu ne pourras même point leur pardonner : mais ta vengeance est confiée à des mains sûres, et tes augustes tuteurs ne la laisseront pas impunie, cette mort que Néron et sa Locuste n'auroient osé méditer.

Cependant quel sera le châtiment digne de l'énormité du crime de Philippe et de sa faction ? Par quel supplice le ciel se réservera-t-il d'effrayer la terre ? Déja sa vie toute entière fut le scandale de son siècle. Escroc et libertin dans sa jeunesse, il prostitue et fait périr le prince de Lamballe son frere, pour dénoncer, faire assassiner, et spolier ensuite la princesse son épouse. Il dérobe à sa femme une fortune immense ; et il la réduit à l'état de pauvreté. Il porte dans son sein le germe pestilentiel de sa corruption ; et après avoir souillé son propre lit, il va déshonorer celui

---

(1) Chabot a dit en parlant du Dauphin dans la convention nationale, que *c'étoit l'affaire de l'apothicaire d'en purger la France*. Le respect que je dois au lecteur, m'oblige de taire les obscénités, dont on a affligé les oreilles de la Reine, de la fille et de la sœur du Roi.

d'autrui, et flétrir ainsi ce qui restoit de la famille du célèbre Buffon. Propriétaire d'un musée qui honoroit la France, il dilapide et disperse les productions des arts, dont le hasard l'avoit rendu possesseur. S'il fait la guerre, c'est pour s'y cacher devant le pavillon ennemi; s'il s'engage dans les crimes de la révolution, c'est pour fuir devant un La Fayette: s'il fait une entreprise, ce n'est que pour réduire des milliers de familles au désespoir, et cette entreprise, il ne la termine, qu'en affichant sa banqueroute, et en spoliant encore la propriété de ses concitoyens. Et que sont devenus pourtant ces trésors accumulés, ces fortunes englouties? elles ont servi à payer de mauvais assassins le 5 Octobre, et à consommer ensuite les forfaits du 10 Août du 2 Septembre, et du 21 Janvier. Ainsi le ciel l'avoit comblé de ses faveurs, pour en faire éclater davantage l'abus; il l'avoit élevé en dignité, pour que sa lâcheté fut mieux apperçue; il l'avait fait riche et puissant, pour que ses vices fussent plus nombreux et plus à découvert; il l'avoit placé plus près du trône, pour le renverser plus facilement, et donner une leçon terrible aux peuples et aux Rois.

Ses

Ses amis, ses agens furent dignes de lui. L'auteur du roman immoral *des liaisons dangereuses*, Laclos, l'homme le plus profondément perverti du siècle, le héros des annales de la débauche, le fuyard d'Ouessant, Genlis-Sillery; le prêtre athée qui déshonora à la fin du dix-huitieme siècle le nom de Périgord; un marin sans vertus, plongé dans la fange de la dissolution, qui combat sans péril la maison de Bourbon, après avoir pensé d'en faire périr par ignorance le chef, lorsqu'il eut l'honneur de le conduire de Honfleur au Havre; un général insignifiant, dont le nom se trouve à la tête des armées pour que sa personne ne se trouve pas sous les verroux des prisons; un général qui répète sous Louis XVI, le rôle de son ayeul sous Henri IV; la Touche, Laclos, Biron, d'Autun, Sillery, voilà ses coopérateurs de trouble et de destruction: voilà ceux qui l'assistèrent dans la série des crimes que sa lâcheté n'eut pas consommés encore, s'il ne s'étoit enfin associé des bouchers et des malfaiteurs de tous les pays: voilà quels furent ses secrétaires, ses gouverneurs, ses chanceliers, ses familiers, ses proxénètes. Quant à ses agens

actuels, l'histoire ne voudra pas en recueillir les noms ; il faudroit descendre dans la boue ; il faudroit aller les chercher dans les égouts et les immondices de la capitale la plus corrompue de l'univers.

Tel fut l'homme qui s'éleva depuis le commencement de la révolution contre le chef de sa famille, contre son Souverain légitime. Objet du mépris général, lors de la première assemblée où l'avoit envoyé la noblesse du Valois, dont il trahit les intérêts, il avoit reparu à cette convention, porté par les plus exécrables de tous les électeurs. Dernier député d'une ville, où les choix commencèrent le 2 Septembre, au bruit des massacres des prisons ; rebut des assassins, nommé après Robespierre, Marat et Legendre, lorsque l'infamie épuisoit ses listes.

Tel fut l'homme qui avoit annoncé depuis long-tems qu'il ne faisoit aucun cas de l'opinion publique, et que son unique passion étoit d'assouvir sa vengeance sur la famille Royale. En horreur aux Marseillois, à Barbaroux leur représentant, insulté ouvertement par Manuel, conspué par Merlin, il est obligé d'acheter à prix d'argent

la protection de Marat : cette protection est encore insuffisante; un décret menace de le chasser hors du royaume, sa présence y est un fardeau dont la France cherche à se débarrasser ; il obtient, non sans peine, que son sort soit décidé, après celui du Roi, et pour se rendre populaire, il achève de devenir régicide. Il se présente trois fois consécutives à la fatale tribune, et trois fois il émet son vœu sacrilège. On craint sa lâcheté ; sa famille est dans la galerie, en sa présence, elle l'encourage de l'œil et du geste ; les assassins soudoyés entourent la salle ; tous les membres effrayés votent avec lui ou d'après lui. Ce n'est pas tout ; ce général si inconcevable, qui nous a retracé à la fin de 1792 les exploits et le bonheur de César, Dumouriez arrive comme un trait de la Belgique à Paris, 20 mille soldats de son armée qui lui sont dévoués, sont arrivés avec lui, et Paris est conquis, sans se douter qu'il ait un maître. Dumouriez, incertain s'il remplira les promesses qu'il faisoit au mois de Mai aux pieds de son Roi, de sauver la monarchie, ou s'il travaillera à sa propre fortune, en écrasant tous les partis, balance un moment

sa destinée, abandonne la monarchie aux hasards des événemens, caresse le parti d'Orléans, lui fait demander la mort du Roi, et en rejette tout l'odieux sur le vil Bourbon qu'il ne quitte pas un moment, protège l'exécution de l'assassinat, et bien sûr d'en chasser l'auteur quand il voudra, il s'apprête à jouir des fruits du crime qu'il a fait commettre, et voit déjà sur sa tête le laurier *impératorial* qu'il attend de ses troupes.

Ainsi le plus vil des hommes, le plus pervers et le plus immoral des criminels qui ayent désolé la terre, se trouve chargé d'un forfait qui est plus grand encore *que la bonté des Dieux*; et le prix de ce crime, il n'en jouira pas; son fils, toute sa race est écartée; un nouveau conspirateur est là, et ce conspirateur au défaut de la justice divine, au défaut des puissances voisines, sera lui-même l'instrument qui vengera l'humanité, la nature, et la monarchie, pour présenter ensuite lui-même l'image de l'ambition foudroyée: voilà les hommes dont la France a préféré les passions au gouvernement équitable et paternel du meilleur, du plus honnête des humains, du plus juste et du plus

bienfaisant des Rois. Ah! s'il avoit eu un seul des vices dont il a subi la punition, s'il eût été perfide, s'il eût été tyran, il règneroit encore, et nous bénirions encore sa vie, comme on bénit déjà de toutes parts sa mémoire. On se la redit cette vie toute entière; on la joint au récit de cette mort si héroïque et si touchante; on recueille ces traits caractéristiques qui peignent l'homme simple et droit, calme au faîte des grandeurs, calme dans l'abyme des misères, calme sous l'instrument de la mort. On lit, on apprend par cœur, ce testament, ouvrage d'une ame céleste; monument où repose le dépôt de la charité chrétienne et de la morale publique, dernier bienfait qu'il a accordé à son peuple, pour se venger des tourmens qu'on lui a fait éprouver; bienfait plus grand encore, car son influence sera de tous les tems et de tous les pays; ce sera l'Oriflamme sous lequel se ralliera tôt ou tard la morale universelle; ce sera un évangile mis en action, et les principes des philosophes s'évanouiront devant lui, comme les vapeurs du matin devant les feux du midi.

L'histoire redit déjà à toutes les nations ce que fut Louis XVI, ce qu'il voulut,

et ce qu'il souffrit ; elle nous apprend que, monté sur le Trône à l'âge de 20 ans, un respect religieux pour les vertus et les conseils de son pere est déjà le gage du bonheur que la France attend de lui. Les peres se réjouissent, ils citent à leurs enfans l'exemple de leur Roi ; et l'éclat de la piété filiale joint à celui de sa jeunesse et de son rang, fait ressortir encore davantage le beau jour dont on apperçoit l'aurore. Bien différent de ces philosophes constituans, qui ont cru fonder des loix sans avoir besoin des mœurs, il s'attache aux leçons de l'antiquité, il y cherche des modèles de la vénération due aux vieillards et du respect dû aux pères, tandis qu'on a vu le corps législatif briser tous les liens moraux, diviser les familles, isoler les individus, et détruire les devoirs des parens en détruisant leurs droits ; tandis que Philippe conduisoit au tombeau l'auteur de ses jours, par le spectacle douloureux de ses vices ; c'est que Philippe essayoit alors sur son père, ce qu'il devoit consommer sur son Roi.

Louis trouve dans les instructions que lui a laissé le Dauphin, le nom des hommes

probes qu'il doit appeler auprès de lui pour l'aider à gouverner. Le sevère maréchal de Muy, M. de Malsherbes et M. Turgot lui sont indiqués, et l'Europe applaudit à ce choix, sur leur réputation d'intrégrité et de philantropie. Pour tous les autres ministres que Louis appelle successivement, l'opinion est également consultée; et si tous n'y ont point répondu, tous au moins y ont été portés, et présentoient, avant l'épreuve, un côté brillant.

Philippe a besoin d'agens; il n'en trouve que dans les lieux de prostitution, et dans les charniers; et lorsque l'assemblée cumulant enfin tous les pouvoirs, peut à son tour nommer ses ministres, on voit à la tête de l'administration, des agioteurs, des intrigans, des comédiens, des foux échappés de Charenton, un assassin, et un militaire qui, depuis 20 ans avoit obtenu et mérité le sur-nom *du petit Tigre*.

A son avénement au trône, Louis fait remise d'un impôt que la loyauté française avoit consacré et acquittoit avec *joie*, de tems immémorial. Il se dispose par-là à soulager ses peuples; il auroit voulu ainsi pouvoir annuller tous les impôts.

A peine l'assemblée avoit-elle commencé de siéger, que déjà elle avoit demandé aux français le don de leur vaisselle, et une contribution volontaire dont le payement est bientôt devenu forcé. Philippe ouvre de toutes parts des emprunts, les multiplie sous toutes les formes, donne des hypothèques illusoires, paye la horde qu'il entretient à sa suite, finit par donner au public son bilan, et chaque objet dont il paroît avoir fait le sacrifice à la révolution, est à la fois un vol à l'honneur et à ses créanciers.

Le premier soin de Louis est d'assurer les subsistances, et la libre circulation des grains. — L'assemblée regne, et l'on ne voit qu'émeutes et insurrections dans les marchés. — Philippe complotte et la disette factice se trouve là où il a besoin d'agitation.

L'abus des lettres de cachet frappoit tous les bons esprits ; le Roi en remet la direction nécessaire dans nos circonstances à un ministre vertueux, et M. de Malsherbes fait cesser à l'instant toutes les injustices. — L'assemblée supprime les lettres de cachet et décrete des mandats d'arrêt, dont la distribution confiée aux agens de Philippe,

les rend dans leurs mains des mandats de mort.

Les formes de la jurisprudence criminelle paroissoient trop sévères ; Louis les fait adoucir ; il supprime la question , il rend les prisons salubres ; il prévient tout ce qui peut tendre à améliorer le sort des prisonniers : l'assemblée, sans respect pour le malheur, les entasse pêle-mêle ; l'Abbaye, la plus mal-saine des prisons est conservée pour y faire souffrir encore davantage ses victimes. — Je me trompe; Philippe abrège leurs tourmens ; il donne le signal, les assassins obéissent à sa voix, et sa sœur, et les serviteurs de son Roi sont à l'instant massacrés.

Louis, pour éviter toute cabale, éloigner toute intrigue, va chercher dans la retraite la plus ignorée, M. de St. Germain, pour, remplacer M. de Muy; M. de St. Germain emporté par de fausses vues d'économie, diminue la puissance du Roi en diminuant sa maison. Le Roi croyant gagner en amour, ce qu'il perd en pouvoir, y consent, et bientôt il est réduit à la plus simple garde. — L'assemblée qui sait bien qu'à mesure qu'elle augmente sa tyrannie, elle augmente son

péril, appelle auprès d'elle de tous les points de l'Empire, une force armée de 30 mille hommes pour assurer sa liberté, c'est-à-dire, ses entreprises contre la liberté. — Philippe, toujours inquiet sur sa détestable vie, se plastronne de gillets devant la noblesse à Versailles, fuit jusqu'en Angleterre pour éviter les constitutionnels, et se fait escorter dans les rues de Paris, par le boucher Legendre, devenu son capitaine des gardes.

Le Roi crée les administrations provinciales. Chacun y connoît ses droits, y discute les moyens d'être libre, heureux et soumis. — L'assemblée forme des départemens, et quoique composés de nouveaux élémens, lorsqu'ils agissent sagement, l'anarchie et les agens de Philippe les dénoncent, les décomposent, et tout moyen de faire le bien est détruit.

Louis rend l'état civil aux protestans, fait préparer de toutes parts des travaux pour introduire en France toute la tolérance des cultes compatible avec la tranquillité du royaume. — L'assemblée fait profession d'athéisme, admet indistinctement toutes les religions; disons mieux, les anéantit toutes par sa froide insouciance, ne s'occupe de

la religion de l'état que pour la détruire, opprimer les opinions, tyranniser les consciences, et déporter ceux de ses ministres qui ont échappé aux couteaux des ministres de Philippe.

Louis rend à l'agriculture des terreins noyés sous les eaux; il la protège, il vivifie les campagnes, il crée des ports dans la Manche, dans la Méditerranée; il ouvre des canaux, il fait construire des chemins; Vendres, Cherbourg, le Vexin, la Bourgogne attestent ses soins pour notre gloire et notre prospérité. — L'assemblée dessèche tous les canaux de la prospérité publique; l'exercice de son despotisme exige des armées innombrables; toute notre population va se perdre aux frontières, les camps entretiennent l'oisiveté et le brigandage; nos terres restent en friche, et nos guérets sont en jachère.

Louis donne tous ses soins aux communications, supprime les corvées, et fait ouvrir les plus belles routes de l'Europe. — L'assemblée mettant toujours ses passions au-dessus de la gloire de l'état, dégrade les chemins, sans les réparer, sous le poids de l'artillerie dont elle entoure ses armées; par un système qui lui a procuré des avan-

tages momentanés, qu'elle aura bientôt perdus.

Les ambassadeurs de Louis sont respectés dans toutes les cours, comme les arbitres et les pacificateurs de l'Europe. — Ceux de l'assemblée sont en horreur aux peuples et aux souverains, le mépris s'attache à leurs pas, et tous les gouvernemens les chassent honteusement de leur sein.

Notre marine avoit été anéantie par deux guerres consécutives et désastreuses; le Roi la rétablit; 80 vaisseaux de ligne protègent notre commerce, et font respecter notre pavillon. — Philippe paroît sur notre flotte, et l'eût déshonorée, si ses compagnons d'armes n'eussent prouvé par des actions multipliées, que ce fut alors son influence seule qui leur arracha la victoire. — L'assemblée par ses principes, met en fuite tout le corps d'officiers qui faisoit la gloire de nos ports; elle n'a pas un seul allié, ses magasins sont dégarnis, ses ouvriers en pillent impunément les débris; ses matelots sont dispersés; le peu de vaisseaux qu'elle met en mer, elle les employe à effrayer des villes sans défense; et telle est l'ignorance

de ses navigateurs, qu'ils cèdent à la première tempête.

Les soins que le Roi doit à l'armée et à la marine, ne l'empêchent pas de songer à ceux qu'exigent la conservation et l'encouragement des arts; il fait préparer dans son propre palais ce musée dont le seul projet faisoit déjà l'admiration des étrangers. Des tableaux sont achetés dans toutes les parties du monde, par ses ordres et les soins de MM. d'Angivillier et de Breteuil. Les artistes nationaux sont employés de tous côtés. Chaque année voit naître quatre statues de grands hommes de tous les ordres, qui ont honoré la France. Le Roi donne lui-même lessujets des tableaux du musée. Il commande successivement au pinceau de David, la douleur d'Andromaque auprès du cadavre d'Hector; la misère de Bélisaire; la férocité stoïque de Brutus, et la mort de Socrate; et le régicide David semble peindre d'avance sous chacun de ces traits, l'histoire allégorique du Roi qui le protège. L'assemblée constituante décrète le portrait du Roi, et il charge de son exécution la femme Guyard sa plus mortelle ennemie. La gravure, la sculpture, limprimerie renaissent sous les

mains de Bervic, de Pajou, de Didot, de Gatteaux. — Lorsque Louis n'a plus le pouvoir de donner ses soins à l'entretien de ces arts consolateurs, l'assemblée qui a envahi son autorité, renverse les statues, les monumens d'architecture, les portes, les temples, et livre la bibliothèque de la nation à un homme déjà condamné pour vol (1). — De son côté, Philippe vend à vil prix la magnifique galerie de tableaux de ses ancêtres et la collection sans égale de pierres gravées qu'il tenoit de leur munificence : en effet que lui importent les arts ? Que lui importent les sciences ? c'est du sang qu'il lui faut.

L'ambassade de Constantinople étoit à donner. Le Roi la confie à un homme jeune encore, ardent admirateur de l'antiquité. Admis avant l'âge dans les sociétés savantes, par un ouvrage immense qui est lui-même un monument élévé à la liberté, aux arts, à l'antiquité, et à la gloire de la France, des travaux de tout genre signalent cette mission nouvelle. La France possédoit déjà dans le cabinet de M. de Choiseul Gouffier,

(1) Carra.

les cendres et les armes d'Achille, les modèles de Phidias, les plans de Thèbes et de Palmire, les tombeaux de Marathon. L'antiquité étoit sortie de la nuit des tems à la voix de Louis XVI, et de M. de Choiseul. — L'assemblée règne, et tous ces illustres débris rentrent dans le sein de la terre, d'où il a fallu 30 siècles pour les arracher. M. de Choiseul est décrété d'accusation, et de vils facteurs ont remplacé sur le Bosphore de Thrace, l'homme de génie. Nouvel Ovide, il est exilé chez les barbares; il peut maintenant y écrire nos fastes, qu'il examine les Tartares, il peindra d'après nature. Ainsi, lorsque Louis, emporté par un zèle outré, et peut-être par la mode, commettoit la faute de donner la liberté à l'Amérique, et de promettre des secours à la Hollande insurgente, nos philosophes méditoient une révolution où ils n'ont pu trouver d'allié qui les estimât, que dans le despote de Turquie; et les parleurs *de la montagne* ont souri à l'aspect d'une alliance avec les muets du Sérail.

Les finances publiques sont en danger par un excédent inévitable de la dépense sur la recette; Louis appelle auprès de lui

des hommes de toutes les parties de l'Empire pour l'aider à sonder la blessure et à guérir le mal. Tout est public, le secret de l'état est dévoilé. Le Roi appelle à la consultation générale jusqu'aux hommes dont les lumières ne balançant pas les mauvaises mœurs, avoient attiré sur eux les punitions civiles. L'interdiction de Mirabeau est levée, et il paroît aux états-généraux. — l'Assemblée, par une marche contraire, n'appelle que les brouillons de tous les pays étrangers, les foux, les hommes en délire des quatre coins du monde ; être pendu ou brûlé en effigie, est pour elle un certificat de civisme. L'anglais Paine et le Prussien Cloots font des loix pour la France, et Malouet et Cazalès en sont bannis.

Les états-généraux sont assemblés, et déjà la monarchie est en danger. Louis appelle ses troupes auprès de lui pour défendre son trône contre les agitateurs. L'insurrection continue. Louis, pour épargner l'effusion du sang, renvoie ses régimens, licencie sa garde, et la monarchie est détruite par la constitution. Le nouveau code n'est pas fini, que les républicains veulent le détruire, l'assemblée fait marcher ses troupes, et fait

les

tirer sur le peuple pour conserver son ouvrage. La république met enfin la constitution en péril ; et les républicains écrasent les constitutionnels. Philippe, à son tour, va détruire la république.

Le Roi, suivant toujours les mêmes regles de modération et de confiance, abandonne au peuple les citadelles et les forteresses, et l'assemblée toujours active pour le mal détruit ces propriétés nationales.

Le Roi est proclamé par un décret, *Restaurateur de la Liberté Française*; et Rabaud de St. Etienne, aujourd'hui président de cette monstrueuse convention, proclamoit il y a peu de jours, qu'il ne pouvoit plus tolérer la portion de tyrannie qu'il exerçoit avec l'assemblée.

Le 20 Juin, Louis se présente presque seul et sans armes, au devant de 20,000 assassins, il les désarme par sa constance et son courage. Le 10 Août, l'assemblée malgré ses 30 mille satellites, fuit en désordre devant une poignée de gardes nationales qui entre dans le lieu de ses séances. On sait quel est, et quel a toujours été le courage de Philippe.

Toujours le Roi fut heureux de l'union et de la concorde, toujours il fut empressé de

saisir les moyens de parvenir à réunir les esprits. Toujours la faction républicaine fut occupée à aigrir et à diviser. Toujours elle fut occupée à représenter les mauvais citoyens comme le plus grand nombre. Robespierre a dit lui-même, que la vertu fut toujours en minorité sur la terre, et Philippe a fait partie de la minorité de Robespierre.

Enfin, on se rappellera à jamais ces paroles du Roi, dans lesquelles son ame se peignoit toute entière, ces paroles qu'il a prononcées en différentes occasions, et qui portent toutes le même caractère de bonté; -- leur recueil sera un jour le catéchisme de l'homme sensible; un jour on les répétera sur nos théâtres; ainsi l'on y verra reparoître un nouvel Henri IV; je dis mieux, car Louis eut toutes les vertus d'Henri, sans avoir une de ses foiblesses. -- Que si par hasard on se rappelloit encore quelquefois ces discours et ces motions régicides, qui ont opéré la destruction du plus beau trône et du plus bel empire du monde, la postérité ne pourra jamais croire qu'une nation spirituelle n'ait pas livré au mépris les orateurs boursoufflés et les expressions ridicules de cette révolution (1).

---

(1) S'élever à la hauteur des circonstances —

Il est bien d'autres traits encore dont j'oublie le rapprochement. Pressé de répandre ces premières fleurs sur la tombe de mon cher maître, privé de mes livres, séparé de tous les matériaux que j'avois recueillis sur la révolution et la vie de Louis XVI, à peine ai je eu le tems de rappeller à ma mémoire les principales époques de sa vie; et ses bienfaits qui pourra jamais les compter! ah! je n'ai

---

la nation se levera toute entière — le peuple est là — le peuple est debout — la postérité nous attend — vouons à l'exécration publique — il faut que le peuple se serre — que l'airain tonne — l'incommunicabilité de l'inviolabilité — l'annualité de l'impôt — les frères et amis — l'unité de la république — la démocratie royale — le vertueux Pétion — Anaxagoras Chaumette — Dorat-Cubières — Anacharsis Clootz — nous avons du fer — l'insurrection est le plus saint des devoirs — Catilina est à nos portes — les pustules de la liberté : peuple, voici ton enfant — le fils aîné de la liberté — l'arbre de la fraternité — la république indivisible — démonarchiser — découronner — décatholiciser — les Allobroges — les tables de la loi — les faisceaux des départemens — le baiser de réunion — nous n'avons perdu qu'un petit doigt — l'ordre du jour — la chose publique est en danger — les phalanges de Mirabeau — les hommes du Panthéon, etc. etc. *Ampullas et sesquipedalia verba.*

pas besoin de le dire, il est des sujets où le cœur enchaîne l'esprit, où le sentiment anéantit jusqu'à la pensée.

Tels furent cependant le Roi, l'assemblée et les factieux qui se disputèrent la révolution, et que la révolution se disputa. L'un vouloit l'ordre, la paix et le bonheur. -- Les autres voulurent de l'argent et du pouvoir. -- Le peuple Français pouvoit choisir. -- La tête de son Roi est tombée. -- Le descendant de 66 Rois a péri sur un échafaud, au milieu de sa bonne ville de Paris !

Ville à jamais infâme, que j'appellai jadis ma patrie, ville de boue et de sang, repaire infect de tous les crimes, cloaque du monde, ton jugement a été prononcé dans la nuit du 20 Janvier ; tu dois périr, l'herbe doit croître dans tes rues ; le voyageur étonné, demandant un jour où tu existois, cherchera en vain tes vestiges parmi les ruines et les buissons. Une voix terrible sortira du fond des carrières et des tombeaux où tu as entassé tes victimes, et lui dira : *Sodome*, *Ninive et Babylone* ne sont plus, et pourtant elles n'avoient pas égalé la centième partie des forfaits de Paris. Fuyez, qui que vous soyez, ils tuèrent leur Roi. Leur corruption étoit

parvenue à son comble, et la justice de Dieu et des hommes en fit un exemple terrible.

Déjà ce jugement s'appesantit sur eux. Effrayés de ce qu'ils ont conçu, et de ce que d'autres ont exécuté, Roland, Manuel et Kersaint ont donné leur démission. Déjà le comité du 2 Septembre a été réintégré, et la mort menaçant toutes les têtes, fait fuir également tous les habitans.

Des convulsions continuelles ne laissent pas un moment de repos à ceux qui ont laissé massacrer leur Roi. Le palais d'Orléans, le théâtre des orgies de la révolution, est devenu le théâtre des frayeurs des révolutionnaires, et douze tyrans, sous le nom de surveillans de la sûreté générale, vont être les instrumens de mort de l'ange exterminateur.

Louis XVI n'est plus; nous pleurons tous un père, un ami; nous pleurons une perte *irréparable*; et ce qu'il y a de plus affreux, bien peu de nous peuvent se dire, je n'y ai pas contribué.

Louis XVI n'est plus: il a accompli son destin. Il a rempli la prédiction qu'il avoit faite lui-même, que le sort de Charles Ier. l'attendoit. Il avoit étudié, il savoit par cœur chaque ligne de cette histoire sanglante, et

ne pouvant en prévenir la fin, il avoit cherché du moins à en éviter la cause. Il n'avoit point porté les armes contre les Français. Il n'avoit point essayé d'augmenter sa prérogative, il n'avoit point levé d'impôts arbitraires, et pourtant il a péri.

Il a péri.... je m'arrête..... ce tronc devenu la proie du bourreau, cette tête défigurée se présentent à mon imagination ; -- ma main s'appésantit sur mon papier, à peine me reste-t-il la force de tracer mes vœux pour la restauration et le bonheur de notre jeune maître Louis XVII. *Domine salvum fac Regem.*

CHAPITRE II.

Traits relatifs aux derniers momens et au supplice de LOUIS XVI.

Ce fut le dimanche 20 Janvier sur les quatre heures après-midi, que le Roi, après avoir entendu son arrêt, obtint la permission de voir sa femme, sa sœur et ses enfans, qui ignoroient absolument son sort. Au moment où il entra dans la chambre où elles étoient, ces malheureuses princesses crurent à la sérénité de son visage, qu'il venoit d'être absous, et elles s'abandonnèrent aux transports de la joie la plus vive : mais le Roi les désabusa bientôt, en leur apprenant au contraire, que c'étoit un dernier adieu qu'il venoit leur dire. Rien ne peut peindre alors le désespoir de cette famille. La Reine s'élançoit contre les barreaux de ses fenêtres, en poussant des cris perçans, et en invoquant la pitié des cœurs sensibles. Mde Elisabeth et Mde. Royale tenoient les genoux du Roi embrassés. Pendant cette scène déchirante, le Dauphin

trouva le moyen de s'échapper, et ne fut reconnu qu'au milieu des cours près la porte de la rue. Arrêté par les gardes, il pleure, il gémit, il supplie qu'on le laisse passer : *mais où voulez-vous aller* ? lui dit un de ces barbares, attendri par sa beauté et ses pleurs, *je veux aller*, dit-il, *je veux aller supplier le peuple de ne pas faire mourir papa ; mon dieu! ne m'empêchez pas de lui parler* ! et avec ses faibles bras, il tâchoit de vaincre les obstacles insurmontables qu'on lui opposoit. Le Roi passa deux heures enfermé avec sa famille. C'étoit depuis sa prison, la première fois qu'il les voyoit en particulier et sans témoins. Le moment où il s'en arracha fut affreux, malgré l'espoir qu'ils avoient de le revoir encore le lendemain. La Reine égarée, la tête perdue, tenoit dans ses bras les genoux du Roi si fortement serrés par les convulsions qu'elle avoit, que deux hommes furent obligés d'employer toutes leurs forces pour dégager le Roi d'entre ses bras. Mde. Elisabeth et le Dauphin étendus sur le plancher aux pieds du Roi, et livrés au délire le plus effrayant ; la Princesse royale mourante et sans connoissance dans son lit ; telle étoit la situation de cette famille infortunée quand le Roi fut obligé de s'en retirer.

Il rentre dans son appartement sans proférer une parole, la tête appuyée dans ses mains, il se jette à genoux en arrivant, et passa presque toute la soirée en prières. Il se coucha vers minuit, dormit quelques heures ; et le lendemain matin, quand son valet-de-chambre entra chez lui en fondant en larmes, le Roi lui prit la main, et lui dit : *vous avez tort, Clery, de vous affliger autant, les gens qui veulent bien encore m'aimer devroient au contraire se réjouir de voir arriver le terme de mes maux.* Il pria Dieu, et à huit heures on vint l'avertir que tout étoit prêt. Il descendit d'un pas ferme, traversa les cours, et tourna plusieurs fois les yeux vers la tour qui renfermoit la Reine et sa famille. Il fit un mouvement comme pour raffermir son cœur, et monta dans la voiture du maire avec son confesseur et deux officiers de la gendarmerie nationale, qui avoient ordre de le tuer, s'il se faisoit quelque mouvement en sa faveur. Le chemin du Temple à la place Louis XV, qui est de plus de deux milles, étoit bordé sans interruption d'une quadruple haie de gardes nationaux, composée de plus de 200 mille hommes. Tous les visages étoient consternés ; plusieurs pleuroient, mais ils bor-

noient à leur infâmes larmes les expressions du sentiment qu'ils donnoient aux malheurs inouis du plus vertueux des 66 Rois qui ont gouverné la France.

Le trajet du Temple à la place de Louis XV dura deux heures. Le Roi, pendant ce tems, récitoit dans un livre les prières des agonisans, et parloit à son confesseur. Arrivé dans la place, où l'échafaud étoit dressé à côté de l'emplacement où étoit encore le 10 Août la statue de son grand-pere son prédécesseur, comme ses prières n'étoient pas finies, il les acheva tranquillement, descendit de voiture d'un air calme, ôta lui-même sa redingotte, et resta en gilet blanc; il défit sa cravate, ouvrit la chemise, de manière qu'il avoit le col et les épaules découvertes, et se mettant ensuite à genoux pour recevoir la dernière bénédiction de son confesseur, il se relève aussi-tôt, et monte tout seul sur l'échafaud. Ce fut dans ce moment horrible que son confesseur, transporté de son courage et de ses vertus, se jetta à genoux, les bras et les yeux élevés vers lui, en criant d'une voix forte, *Fils de Saint-Louis, montes au ciel.* Quand le Roi fut sur l'échafaud, il dit qu'il vouloit parler au peuple. Le bourreau qui devoit l'exé-

cuter lui annonça qu'il falloit auparavant lui lier les mains et couper ses cheveux. *Me lier les mains*, dit le Roi avec une espèce de colère, puis se reprenant tout-à-coup, *faites ce que vous voudrez, c'est le dernier sacrifice.* Quand ses mains furent liées et ses cheveux coupés, il dit : *au moins j'espère que je pourrai parler à présent* ; et se portant tout-à-coup sur la gauche du fatal billot, il ordonne d'un ton ferme et élevé aux tambours de faire silence. Un reste de respect fit exécuter sur le champ ses derniers ordres, et le Roi profitant de ce moment de calme : *Je meurs*, dit-il, *bien innocent de tous les prétendus crimes que l'on m'impute ; je pardonne mes malheurs à ceux qui en sont la cause, je désire même que mon sang puisse être utile au bonheur de la France, et vous, peuple infortuné.....* Santerre alors qui commandoit la garde, fit signe aux tambours de couvrir sa voix, et crie au Roi qu'il ne l'avoit pas mené dans ce lieu pour y parler, mais pour y mourir. Les trois monstres chargés du crime le traînèrent à la fatale machine, et sa tête fut à l'instant séparée de son corps. Un des trois bourreaux la prit alors, et la montra au peuple, qui fit entendre des cris de *vive la na-*

tion, vive la république. Le corps du malheureux Monarque a été enseveli dans le cimetière de la Magdeleine, entre les Suisses tués le 10 Août dernier, et les gens écrasés par la foule aux fêtes de son mariage en 1770. On a jeté de la chaux vive sur son corps pour le consommer plus vîte. La commune avoit défendu par un arrêté, qu'aucun citoyen ne fut ni dans les rues, ni même aux fenêtres des maisons, pendant tout le tems de la marche et de l'exécution. La place du supplice n'étoit même remplie que de gens à piques et de la canaille la plus vile.

La terreur et la douleur étoient peintes sur le visage de tous les honnêtes gens; dans les cafés, dans les maisons particulieres et publiques, on ne s'entretenoit que des vertus de ce prince infortuné, lâches et tristes regrets qui n'ont pu empêcher le plus grand des crimes!

CHAPITRE III

Histoire de l'Anarchie depuis le 10 *Août, jnsqu'au* 2 *Septembre* 1792.

DANS une révolution opérée par des moyens aussi violens et aussi atroces que le fut celle du 10 Août, tout dut se trouver déplacé à la fois, et la France ne put conserver l'apparence même d'un gouvernement. Les corps administratifs de tout le royaume saisis d'étonnement ne savoient que penser, et attendoient avec stupeur les décrets de l'insurrection, comme les Pachas Turcs attendent avec respect et résignation les ordres et les cordons de la sublime Porte.

L'esprit de la constitution régnoit dans ces corps administratifs, composés pour la plupart de bourgeois aisés. Ces bourgeois avoient chassé les nobles et les prêtres de leurs fiefs, de leurs abbayes et de leurs fonctions. Les biens de l'église, les épaulettes de l'armée, les porte-feuilles de l'intendance, tout étoit à leur discrétion. Leur orgueil se complaisoit

dans cette nouvelle carrière, et le notaire devenu colonel, et le commis aux douanes président de son district, continuoient de trouver que M. Lafayette étoit un des plus grands généraux de son siècle, M. Desmeuniers un des plus beaux génies de l'univers, et M. Dufresne de St. Léon, chef des liquidations, le plus grand calculateur de l'empire: en un mot, la première révolution avoit été le triomphe des bourgeois; celle-ci étoit la révolution des bouchers et des pauvres. Elle fut plus atroce, mais aussi elle fut plus conséquente que la première.

Les bourgeois à peine revenus de leur élévation, furent encore plus étourdis de la rapidité de leur chûte. La foiblesse de la garde nationale de Paris, seul point d'appui qui leur restoit, leur fit perdre toute attitude, et ils crièrent en tremblant devant les citoyens passifs, *vive l'Egalité.*

Ces nouveaux insurgens parurent d'abord se laisser diriger par ceux qui se disoient les savans et les politiques de l'assemblée. Ainsi, tous ceux qui avoient contribué à faire déclarer la guerre, et à exciter le mouvement qui avoit préparé l'insurretion, parurent aux révoltés du 10 Août de grands per-

sonnages, à-peu-près comme ceux qui avoient fait décréter la spoliation du clergé, avoient reçu les premières palmes de la faveur populaire. Brissot succéda donc à Thouret et Mirabeau ; on découvroit déjà dans son écritoire les déclarations de guerre à tous les Souverains du monde, et son nom, devenu proverbial depuis quelque tems, ne laissoit aucun doute aux non-propriétaires sur son inclination à voir s'effectuer les changemens de propriétés. Les basses classes du peuple, qui ne voient dans un moment que les occasions d'améliorer leur sort, donnèrent leur confiance entière à Brissot, et il en jouit jusqu'au moment où il s'avisa d'amalgamer quelques mots d'ordre et de loi à ses fureurs révolutionnaires et diplomatiques. M. de Condorcet, à qui l'on accolla long-tems le nom de Brissot, n'obtint jamais autant de confiance que celui-ci : on se rappelloit qu'il avoit été gentilhomme, on n'avoit pas oublié ses flagorneries aux grands, et ses bassesses dans leurs antichambres sous l'ancien régime ; plus il s'abaissoit, plus le peuple sembloit s'en défier ; et tous ses vices ne purent lui faire pardonner le défaut de sa naissance.

La faveur dont a joui Brissot pendant un

an, exige quelques détails sur cet homme si extraordinairement ordinaire.

Né à Chartres d'un cuisinier sans fortune et quasi sans espoir, il avoit erré dans des collèges et dans des études de procureur, luttant contre la misère, et déjà tourmenté du besoin de bouleverser, il passoit sa vie à compiler; à ses compilations il joignoit de la mémoire, mais cette mémoire même étouffoit chez lui tout germe d'imagination; toutes les idées fausses lui parurent belles; il voulut affecter la philantropie, tout en détestant la portion de la société qui se trouvoit au dessus de lui; irrité de sa nudité, mais embarrassé de son fatras philosophique, il commença à écrire à l'âge de 20 ans, placé dans une position tellement fausse, que sa candeur ne fut plus que de la niaiserie, et que ses fureurs glaçoient tous ses lecteurs. Son nom avoit souvent paru dans des avertissemens et dans des prospectus; mais le malheureux avoit déjà composé douze volumes, qu'on savoit à peine qu'il avoit écrit, et ce qu'il avoit écrit. Il a fallu des recherches immenses pour en retrouver ensuite quelques traces, lorsqu'on a voulu discuter ses premiers paradoxes.

Poursuivi par ses créanciers, vexé par ses libraires

libraires, accusé par ses co-associés, Brissot quitta Londres, où il avoit essayé de former un Lycée avec les fonds d'autrui. Cet établissement n'avoit eu d'autre succès que de lui fournir pendant un an un prétexte pour s'endetter et un moyen pour vivre. La misère qui l'avoit poussé en Angleterre, le repoussa en France. La société philantropique des amis des noirs l'accueillit ; il y contracta ses liaisons, qui durent encore avec le Génevois Clavière, esprit faux comme Brissot, agioteur de spéculations illusoires, comme Brissot l'étoit de principes dangereux ; tous deux chassés des pays qu'ils avoient habité, ils se soutinrent, se prônèrent, se caressèrent ; ils virent la révolution dans les fautes orgueilleuses de M. Necker, et soudain, pour ajouter au capital des principes de la nouvelle société, Clavières, plus en fond que Brissot, dépêcha son associé aux Etats-Unis de l'Amérique.

Brissot, dès le lendemain de son arrivée, étudia la politique Américaine dans les papiers-nouvelles. Il ajouta à son grimoire mille lambeaux de gazettes et de *magazines*; et biéntôt il découpa une histoire des Etats-Unis et de leur commerce, qu'il publia suc-

cessivement en 4 gros volumes. Le bruit de la convocation des états-généraux l'appella en France. M. Necker annonçoit qu'il n'avoit pas une idée, et que le gouvernement n'avoit plus un écu; Brissot arriva avec son bagage ordinaire de principes, multiplié par ceux qu'il avoit puisés dans la baye de Chesapeak.

Si Brissot fut revenu d'Angleterre à cette époque, ses principes se seroient trouvés dans De Lolme et dans Blackstone; il eût indiqué le véritable type de toutes les constitutions et de la félicité publique dans l'équilibre et dans l'indépendance des trois pouvoirs constitués à l'Anglaise: il eût abandonné la pairie à la noblesse Française, et comme il n'auroit pas encore eut les qualités requises pour être un représentant de la chambre des communes, il eût abandonné à d'autres plus heureux l'avantage de se faire proclamer *les hommes du peuple* sous les fenêtres de leur Roi; il se fût contenté d'acquérir d'abord une modeste place dans les bureaux d'un ministre populaire, et il fût ensuite parvenu à tout; car, il ne faut pas se le déguiser, s'il y a un germe de démocratie dans une constitution, le bavardage y est fort puissant, et Brissot étoit loquace.

Mais il arrivoit d'un pays neuf, d'un pays adossé aux limites du monde, d'un pays qui ne contenoit pas encore la dixième partie de sa population possible, d'un pays enfin qui n'avoit pour tous voisins que des mers et des sauvages. Sous de telles circonstances, cette nation non corrompue encore, non resserrée sur un territoire étroit, n'étoit point livrée aux passions et aux haines qui résultent depuis long-temps en Europe de l'origine et de la disproportion des fortunes. Les richesses mobiliaires ne l'emportant point encore sur les richesses territoriales, laissoient en quelque sorte à la providence le soin de gouverner ce pays naissant, et le peuple n'avoit été obligé pour sa sûreté que d'y faire de légers règlemens de police. Brissot conformant toujours ses idées à ses circonstances particulières, se dit en voyant le docteur Franklin devenu par des talens réels de garçon imprimeur, un des premiers personnages du Congrès : *et moi aussi, je suis pauvre, et moi aussi j'ai été prote d'imprimerie; assimilons la France à l'Amérique; soyons gazettiers, nous deviendrons législateurs, restons pauvres, on nous dira vertueux, et peut-être un jour, serai je le Fran-*

klin de la république, et Clavière, mon protecteur, en sera le Robert Morris.

Ainsi, Brissot en composant, dès son arrivée, un énorme volume sur *les principes des assemblées nationales*, en fondant l'imprimerie du *patriote Français*; en continuant sa compilation journalière, et en portant, dans les assemblées de son district, cette assiduité qui n'est que le sublime d'un factieux ou d'un sot; Brissot, dis-je, étoit parvenu à commencer cette réputation de club, qui depuis s'est élevée jusqu'à lui attirer l'estime de quelques individus constitués en dignité dans un royaume voisin (1).

Il étoit devenu membre de l'assemblée législative, et il avoit juré aussi lui de main-

---

(1) Un Pair s'est vanté publiquement au parlement Britannique, de l'honorable amitié qu'il portoit à Brissot; or, si l'on prouvoit, ce qui n'est pas difficile, que ce Brissot a crié mille fois dans ses ouvrages contre l'aristocratie constitutionnelle de la pairie Anglaise, et en général contre la constitution d'Angleterre, n'en pourroit-on pas conclure que sa seigneurie en aimant Brissot, n'aime ni son Roi, ni son pays, ni ses loix, ni sa propre existence.

Voyez le discours de Lord Leughboroug, en répnose au C..... de L.....

tenir la constitution de 1790! Après avoir estimé La Fayette, aussi long-tems qu'il le crut capable de détruire jusqu'au nom de la monarchie Française, et de s'emparer pour lui-même du rôle de Washington; il l'avoit répudié, aussitôt qu'il l'avoit vu s'arrêter dans la révolution, au niveau de *la démocratie royale*, et depuis, il n'avoit cessé de vilipender ce général, jusqu'à ce que l'on fût enfin parvenu à détruire sa constitution, et à substituer à *la démocratie royale*, *la république une et indivisible*; deux choses également absurdes et incohérentes, et qui portent en elles-mêmes le germe de leur destruction. En effet, celle ci ne ressemble pas plus au gouvernement fédératif Américain, que la constitution ne se ressembloit à la monarchie Anglaise. Brissot n'a donc fait qu'imiter le général La Fayette en insurrection et en sottise; le même succès l'attend sans doute; car en révolution, et lorsqu'on a une fois substitué la volonté à la raison, le plus violent est le plus raisonnable; et le plus cruel, est le plus conséquent.

Brissot, chargé d'harceler le pouvoir exécutif constitutionnel, avoit été mis à la tête

du comité diplômatique. Vingt rapports, de deux heures chacun, sur les ministres, sur l'Autriche, sur les colonies, sur les relations étrangères, attesteront dans la suite, par la difficulté qu'on aura à en soutenir la lecture, le courage ou la fureur de ceux qui eurent la patience de les écouter. Il fit emprisonner M. de Lessart, il agita les colonies, il commença la guerre, il dénonça le Roi, il prépara le crime des crimes, il fit répandre le sang de plus de 1500 mille individus, et lorsque le juge suprême lui demandera compte tôt ou tard des ravages exercés par son influence, il dira encore : *Eh pourtant, je n'étois pas un mauvais homme ! et moi aussi, j'ai écris contre les forfaits de Marat et de Panis.*

Vil hypocrite ! que nous importe que tu n'aies pas eu la force de faire couler toi-même le sang de tes victimes, que tu n'aies pas massacré en personne les 8000 prisonniers de Septembre, tu as parlé, et la mort, la famine, la peste ont été la suite de tes écrits mensongers, et de tes perfides déclamations. Tu peux te dire maintenant le plus humain des assassins, le plus honnête des brigands ; tu peux te vanter des amis que tu

as dans l'étranger, ceux ci peuvent se glorifier de l'honneur de reconnoître ; personne ne leur enviera cette exécrable jouissance.

Brissot avoit associé à son cruel patelinage, cette députation Bordelaise, si connue sous le nom des Girondins ; trois d'entr'eux s'étoient fait remarquer par dessus les autres, et dispensent de parler de leurs collègues. Ces trois hommes étoient les avocats Guadet, Vergniaux et Gensonné — Long-temps ignorés et méprisés dans le barreau de Bordeaux, ils s'étoient jetés à corps perdu dans la révolution ; nés dans un pays où la vivacité et la fanfaronade sont indigènes, ils avoient apporté des rives de la Garonne de l'orgueil, quelques idées et beaucoup de misère. Toujours prêt à tirer parti des circonstances, Gensonné détruisoit la monarchie Française de la même main avec laquelle il avoit détellé et traîné lui-même la voiture du président Berthon en 1788. Guadet tourmenté du besoin de parler et de haïr, ne savoit que haïr et parler. Vergniaud fut d'abord emporté par le torrent qui l'avoit élevé aux fonctions de député. Ses premiers discours à l'assemblée ne respiroient que le républicanisme ; il ne voyoit que Bru-

tus, il ne demandoit que des haches pour ce qu'il appelloit des rebelles. Le malheureux! il ne voyoit pas qu'en laissant à l'opinion seule à appliquer le mot traître et rebelle, il étoit à la veille d'en éprouver lui-même l'accusation. L'habitude de Paris, celle de quelques sociétés qui consentirent à l'admettre, l'avoient rendu un peu plus souple; peu-à-peu, il étoit devenu royaliste. On l'avoit vu pleurer au 20 Juin; on commençoit à fondre quelques espérances sur lui; il fallut bientôt y renoncer : son éloquence, ses mouvemens oratoires tout fut perdu pour la cause de la royauté, et voilà ce qui arrive lorsque l'on ne possède qu'une honnêteté de circonstances, qu'un germe d'honneur que le même jour voit naître et mourir; et voilà ce qui a rendu si sublime et si nécessaire cette institution de chevaliers et de nobles, qui prescrit à tous ses enfans d'être constamment les gardiens incorruptibles de l'honneur et de la loyauté, et qui met ainsi le dépôt de la vertu à l'abri des secousses du malheur, et d'un intérêt temporaire.

Le jeune Ducos, fils d'un riche négociant de Bordeaux, suivoit aussi les étendards de Brissot. C'étoit l'enfant perdu de la faction;

on le mettoit toujours en avant, lorsqu'il étoit question de lancer un brocard aux Feuillans. Ses entrechats lui avoient donné une réputation de gentillesse, et ses calembourgs passoient pour de l'esprit ; mais on s'étoit défié de l'intempérance de sa langue ; il n'étoit jamais monté jusqu'aux honneurs d'un rapport, et il étoit resté l'agent très-subalterne de ses collègues. Grangeneuve, autre député Bordelais, n'avoit fait de bruit dans l'assemblée, que par la rixe qu'il eut avec un de ses confrères, le député Jouneau, qui le roua de coups, et qui, pour l'avoir roué fut mis à l'Abbaye, et pour avoir été à mis l'Abbaye, pensa devenir victime des massacres du 2 Septembre.

Tels furent les septemvirs qui joignirent leurs fureurs, et leurs vices, au dictionnaire politique que Brissot s'étoit formé, en copiant, pendant dix ans des journaux et des débats Anglais et Américains. Car, c'est une chose digne de remarque, que ce peuple ivre de nouveautés, vouloit encore une forme qui légalisât sa révolte ; Brissot fut l'homme qu'il falloit aux agitateurs ; sa pauvreté fut son courage, sa mémoire fut son talent et sa popularité naquit de sa lâche abondance.

Tels furent les hommes, qui préparèrent pendant un an la déchéance du Roi, la guerre universelle et l'anarchie générale, pour substituer aux rêves de leurs prédécesseurs quelques subtilités un peu plus méthaphysiques, mais aussi un peu moins exécutables. La constitution ridicule fut détruite, pour présenter ensuite un plus ridicule plan d'assemblées primaires perpétuellement élisantes, d'un seul corps législatif, toujours dénonçant, et de 25 millions d'hommes, toujours sur la place publique, pour nommer ou juger leurs agens, et dont un seul individu, fou ou furieux a le droit à chaque instant, de demander la dissolution ou le renouvellement ; projet si absurde, qu'il a excité, en même-temps la pitié des nations voisines, et le mépris de la nation massacrante de l'intérieur.

C'étoit, pour arriver à ce pitoyable résultat, qu'on emprisonnoit le malheureux Monarque, qu'on le séquestroit de toute communication avec ses sujets, et qu'on appelloit, pour le juger et le conduire au supplice, un simulacre de convention, dont on devoit dès-lors préjuger la composition et les cri-

mes, comme on en préjuge aujourd'hui l'effrayante punition.

Et c'étoit aussi pour monter à l'échafaud qu'on faisoit sortir le Roi de son palais, qu'on le faisoit marcher *en arrière*, pour ce refugier à l'assemblée nationale ! Ah ! sans doute ce seroit un crime à son serviteur fidèle de troubler sa cendre après une vie si pure et un trépas si héroïque; mais il m'est impossible de retenir une vérité bien importante, c'est qu'un roi ne doit jamais se décider à franchir ses limites que pour se porter *en avant*; l'instrument qui plie, cesse d'être utile, et tout ce qu'on fait de grand, finit toujours par être avantageux (1).

---

(1) Je ne parlerai plus de M. de Condorcet. La discussion que jai fait de son exposition, suffit pour peindre cet homme et ses principes. J'ajouterai seulement que ce rédacteur du nouveau code Français vient de prouver que toute espèce de principe présenté par qui que ce soit, sera toujours la critique la plus amère de sa conduite et de celle de ses collègues. A la suite de sa nouvelle rapsodie constitutionnelle, le philosophe se complait à vouloir bannir la peine de mort, mais le factieux, un peu inquiet de cette conséquence, voulant à la fois écraser ses ennemis et justifier le passé, laisse le droit à l'assemblée de la prononcer, quand

J'entre maintenant dans le détail des opérations combinées de l'assemblée législative et du conseil général de la commune révolutionnaire. Ce n'est qu'avec un extrême répugnance que l'on se voit contraint à aller chercher dans la boue et dans le sang les noms que l'on a à montrer à la postérité, mais dans une histoire de crimes et de malheurs de toute espèce, l'écrivain doit aussi lui éprouver ses infortunes.

Je diviserai cette première époque en plusieurs parties.

1.° Les soins de l'assemblée et du ministère pour corrompre l'opinion des départemens, préparer l'accusation et le procès du Roi.

---

elle le jugera utile. Il est aisé de voir que l'assemblée ayant les mêmes passions que lui; la philantropie du philosophe ne compromettra point les intérêts du factieux. On remarquera donc qu'un philosophe factieux est deux fois plus dangereux que le despote le plus sévère, puisque sa sensibilité ne le porte qu'à relâcher les loix opprimantes, en conservant néanmoins la faculté de pouvoir arbitrairement lever la hache sur ceux qui s'opposeroient à ses vues. De cette double action d'empêcher ce qui réprime, et de favoriser ce qui opprime, naît un ordre de choses, mille fois plus insupportable que la tyrannie la plus cruelle qui a au moins le mérite de réprimer en même-temps qu'elle opprime.

2.° Les opérations militaires de l'assemblée, le dernier mouvement et la fuite de M. de La Fayette.

3.° Les vengeances particulières, les emprisonnemens, les supplices, les visites domiciliaires, en un mot, tous les préparatifs des journées affreuses des 2 et 3 Septembre.

Je peindrai ensuite ces exécrables scènes, dont le seul récit fera dresser les cheveux. Brissot a décrété le principe; Marat appliquera les conséquences, et la loi sera impuissante devant Marat, et l'on verra le corps législatif consacrer deux fois de suite le meurtre; la première fois par son silence; la seconde, en suspendant les poursuites qu'il avoit ordonnées.

CHAPITRE IV.

Opérations de l'assemblée et du ministere pour corrompre l'opinion publique. Préparatifs du procès du Roi.

Le premier objet dont s'occupa l'assemblée, fut de corrompre l'opinion des départemens sur l'insurrection du 10 Août. Tous les moyens de séduction furent mis en usage pour cet effet.

D'abord M. de Condorcet rédigea l'exposition mensongère qu'on a lu dans le premier volume de cet ouvrage. Des commissaires de l'assemblée et des commissaires de la commune, furent envoyés avec précipitation dans tous les départemens, sous le prétexte d'y accélérer la levée des troupes, mais dans le fait, pour en achever la désorganisation, pour dénoncer les gouvernans aux gouvernés, pour stimuler les méchans, décourager les bons, échauffer les esprits contre le Roi, et prêcher partout *l'égalité* chimérique, qui avoit servi de prétexte à cette seconde révolution, comme le mot de *liberté* à la pre-

mière ; *égalité* que le peuple ne pouvoit pas comprendre, tant qu'il ne la voyoit pas suivie du partage des fortunes et des terres. Merlin, Albite, la Croix, Aréna, le Cointre furent les principaux de ces missionnaires ; ils remplirent parfaitement le but de leur mission. Les départemens de la Somme, de Seine et Oise et de la Seine Inférieure, ou pour être plus intelligible, Amiens, Versailles et Rouen, virent l'esprit public se tourner aussi-tôt vers le centre qui donnoit l'impulsion. Paris eut raison ; et comment ne l'auroit-il pas eu ? Il avoit toujours l'initiative de l'insurrection, il avoit vaincu, il renfermoit 20 mille tigres altérés de sang, et il pouvoit au premier bruit lâcher ses Marseillois, ses brigands, sur le premier département rebelle. Celui qui commandoit à Rouen (1) essaya envain quelques efforts après le 10 Août, en faveur de la royauté, il ne fut pas secondé, et il fut bientôt obligé de quitter sa division et la France, pour venir chercher un asyle en Angleterre, contre les poursuites dont on l'honora.

Les envoyés en question, étoient par-dessus tout, chargé de répandre par milliers

---

(1) M. le Duc de Liancourt.

des exemplaires de ces imprimés perfides, que l'assemblée fit distribuer avec tant de soin sous le titre de *Recueil* 1, 2, 3, etc, jusqu'à 15, *des pièces trouvées dans le secrétaire du Roi, dans les papiers de M. de la Porte, trésorier de la liste civile ; de M. de Montmorin, de M. d'Abancourt, etc.*

Ces recueils informes, imprimés à la hâte, à fur et mesure de leur découverte, sur des feuilles volantes, étoient des copies prétendues de papiers saisis sans aucune formalité. On ne se donnoit pas même la peine d'en constater l'authenticité. C'étoient un nommé Gohier, avocat de Rennes, et l'abbé Audiren, cuistre de collège, qui n'étoit connu que par ses dettes et ses ridicules, que l'assemblée avoit investis de ses pouvoirs, pour légaliser des chiffons enlevés de force, chez le premier commis de M. de la Porte, et chez des agens subalternes ; papiers altérés ou mutilés, fragmens de lettres sans signatures, sans date, plan de constitution, mémoires sans réponse, projet sans exécution, etc. etc. Ce fut pourtant sur de pareils papiers que l'on fonda ensuite le procès du Roi! J'en donnerai un plus grand détail, lorsque je traiterai l'histoire de ce procès. Il seroit superflu maintenant

tenant de chercher à fixer l'opinion sur cet amas de fables populacières, de rapports de tavernes, d'imputations effrontées, dans lesquels l'assemblée et les journalistes eurent grand soin, et sans doute grand plaisir à faire voir une série de complots auxquels ils ne croyoient pas eux-mêmes.

Cependant, pour en porter un premier jugement, il suffit de jeter un coup d'œil, sur l'exorde du rapport qu'en fit Dufriche Valazé, le 6 Novembre. Nous n'avons pas cessé, dit-il, « de travailler, en présence » des membres du comité de surveillance » et de la municipalité de Paris : ainsi le » portoit votre décret. Les papiers étoient » déposés dans un appartement distinct de » celui où nous nous réunissions ; ils nous » étoient apportés par les membres du comité » de surveillance de la commune ; ils étoient, » après leur examen, reportés par les mêmes » personnes dans le lieu dont nous nous étions » interdit l'entrée, etc. etc. etc. » Il résulte de ce peu de phrases une première vérité, c'est que le comité de surveillance de la commune fut chargé de la garde et de la direction de ces papiers ; or, quels étoient les membres composant ce comité si digne de confiance ?

Précisément, ceux-là même qui ordonnèrent les massacres de Septembre! On frémit involontairement d'horreur à l'aspect d'un semblable renversement de toutes les notions d'équité, des suites terribles qu'elles ont eu. Lorsqu'on voit en même-tems avec quelle profondeur de scélératesse, on tordit les expressions les plus innocentes, les choses les plus simples, sans même en admettre l'explication ni la discussion; quand on réfléchit à tant de bassesse unie à tant de férocité, et qu'on voit des sujets impies abuser à tel point, pour sacrifier leur maître, de l'autorité sacrilège que trois ans de forfaits avoient accumulé dans leurs mains, il n'est point de vengeances que l'humanité n'invoque, ni de châtimens qui puissent expier l'opprobre d'une nation qui enfanta de pareils monstres.

Afin de propager plus rapidement encore les effets de ces imprimés contre le Roi, le nouveau pouvoir exécutif appela à son secours, tous les journalistes du parti, qui avoient eu soin de rester seuls maîtres du champ de l'opinion, en faisant détruire toutes les presses de l'opposition et massacrer leurs rivaux. Toutes les graces, toutes les places furent accordées à ces trompettes de l'insur-

rection. *Gorsas* fut nommé imprimeur du département de la justice ; *Champfort* et *Carra* eurent la bibliothèque du Roi ; *Camille Desmoulins* et *Fabre d'Eglantine* furent nommés, l'un secrétaire du sceau, l'autre secrétaire de la justice ; *Tallien* fut secrétaire de la commune ; *Maret* Tachigraphe *du Moniteur*, reçut son diplôme d'agent de l'insurrection Belgique ; *l'abbé Noël*, ci-devant copiste de l'abbé Maury, naguères régent de sixieme au collège de Louis-le-Grand, quitta sa rédaction de la *Chronique*, pour succéder à l'infâme *Bonne Carrère*, dans la direction des affaires étrangeres.

Ainsi traités par la révolution, on devoit s'attendre que ces journalistes ne refuseroient pas de contribuer à pervertir les départemens ; 40 mille exemplaires de ces imprimés furent par eux colportés dans les provinces. Leur zèle reçut sans doute bien d'autres récompenses qui ont été ensevelies dans les chapitres des dépenses secrètes, dont on n'a jamais vu les états, mais on peut en juger par *Gorsas*, le plus franc de tous les coquins ses confrères. Cet homme, après s'être brouillé avec Danton, pour se jeter dans le parti de Roland, est convenu que ce dernier lui payoit

100 exemplaires de son journal : *ab uno, disce omnes ;* c'étoient-là les hommes qui accusoient le Roi d'avoir fait donner quelques encouragemens aux écrivains, qui prêchoient le respect pour la constitution et le bon ordre.

Je me suis surpris un moment, tenté de donner l'esquisse de la vie et du caractère moral de chacun de ces empoisonneurs publics, mais j'ai pensé que ce seroit abuser de la complaisance du lecteur. Il est des objets qu'il faut tenir à une certaine distance. La crapule de l'ignorance formant le caractère général de cette classe d'hommes, espèce de vermisseaux nés de la putréfaction du moment, haineux, plats misérables, besogneux, livides, avides, repris de police, flétris par la justice, en désigner un, c'est les désigner tous, et les nommer, c'est les peindre (1).

---

(1) On a vu récemment à Londres, ces *Noël et Maret*, jouer le rôle de négociateurs, et venir y promener leur impudence dans des équipages scandaleux. Le tranquille mépris du gouvernement en a fait justice; mais quel tourment n'ont pas dû éprouver à leur vue ces riches propriétaires réfugiés et ruinés, en se disant : voilà pourtant les grimauds qui ont bouleversé tout l'ordre social, pour avoir à leur tour, *des gens et des voitures.*

Marat, plus conséquent qu'eux tous, ne s'amusa point à faire sa cour au pouvoir exécutif, ni à lui demander des gratifications. Délivré bientôt d'un décret d'accusation, dont le parti de Brissot l'avoit affublé, il sortit de sa cave, pour aller de son autorité privée voler au directeur de l'imprimerie Royale quatre presses, que l'assemblée elle-même n'a jamais pu lui faire restituer.

Chacun des ministres nouveaux (1) se crut

(1) Roland et Clavière formoient dans le conseil exécutif, une espèce de parti de l'opposition, appuyé dans l'assemblée nationale sur Brissot et les Bordelais, et sur Pétion et Manuel à la municipalité. Servan, Monge et le Brun n'osoient avoir une opinion à eux. L'homme terrible par excellence, celui qui en fronçant le sourcil faisoit trembler tous ses collègues, étoit le ministre de la jussice, Danton. Roland étonné des premiers succès du duc de Brunswick, ouvrit dans le conseil l'avis de quitter de bonne heure Paris, avec les ôtages du Temple, les rames d'assignats, les archives de l'assemblée, et le corps législatif. La frayeur avoit tout saisi. Danton seul résistat à l'impulsion, il employa l'arme de la terreur pour faire marcher à l'armée, et les ordres pour l'Abbaye et les prisons partirent de l'hôtel de la chancellerie.

Pétion, Manuel et Roland osent demander aujourd'hui de la reconnoissance pour l'opposition qu'ils ont porté momentanément aux fureurs de ceux qu'ils appellent désorganisateurs. Où en serions-nous, grands

obligé d'imiter l'assemblée, et d'adresser de son côté à ses agens secondaires, une apologie du 10 Août, et des regles de conduite dans le nouvel ordre de choses qui s'ouvroit sous les auspices de l'égalité. Parmi ces pièces officielles, on remaque principalement *l'adresse du ministre de l'intérieur* (Roland) *aux corps administratifs.* Elle est digne d'être conservée, ne fut-ce que pour servir de leçon aux ambitieux et aux factieux de tous les tems. En la comparant avec les dernières productions de ce fou de révolution, en opposant ses fureurs républicaines aux dangers qu'il courut ensuite, ses injures aux Rois avec les diatribes de Robespierre contre lui, ses louanges des sociétés populaires avec les dénonciations qu'il en a essuyé, l'histoire

---

Dieux! si une ambition, vaincue chez ces factieux nous étoit présentée comme un modèle de courage et d'héroïsme à admirer! La révolution en est au point, où je cherche le chef de brigands qui doit fonder Rome. Pétion, Manuel et Roland, suivant les traces de Bailly, Mirabeau et Necker, me livrent encore aux erreurs des opinions; ils me posent des principes que je peux discuter, je discute, on me replique; nous ne savons où nous en sommes; il y a anarchie et désorganisation. Danton massacre, je me tais jusqu'à ce que je le massacre à mon tour, mais au moins je suis certain qu'à la suite de notre lutte, il y aura gouvernement.

tirera quelque avantage de ses tribulations. Son exemple fera voir la folie qu'il y a de considérer les hommes, et les constitutions systématiquement, et n'eût-il rendu que ce service, on pardonnera quelque chose à cet extravagant vieillard, pour être venu, après M. Necker, renouveller *in animâ vili*, une semblable expérience de caprices populaires.

Le Ministre de l'Intérieur, aux Corps Administratifs.

DANS un temps de révolution, Messieurs, chaque jour amene des évènemens nouveaux et frappans, qui ne semblent pas tenir à ceux de la veille. La scène varie, les individus changent de place, les esprits s'étonnent et chacun éprouve des sentimens profonds, analogues aux principes qu'il a adoptés ou aux passions qui le dominent. L'admiration et l'effroi se répandent en même-tems; l'homme même qui s'oublie entièrement dans les grands intérêts de la Patrie, n'est point inaccessible à ces affections naturellement produites par de grands mouvemens. Mais tout se tient dans le monde moral et politique, comme dans la chaîne des êtres physiques, et malgré les transitions brusques ou imperceptibles de certaines choses, leur majeure partie peut-être prévue et calculée par l'homme réflechi, qui rapproche avec impartialité l'expérience des siècles passés, de la situation du moment. Cette prévoyance, il faut l'avouer, demande trop de

philosophie et de désintéressement pour avoir jamais été l'attribut des cours, séjour malheureux et de l'erreur et des passions aveugles. L'habitude du pouvoir entraine presque toujours l'audace de tout prétendre et la présomption des succès : plaignons les infortunés que cette habitude aveugla dès l'enfance, elle prépara leur ruine dans un siècle de lumières. Soyons assez sages pour prémunir contre elle tout homme isolé ; redoutons-là pour nous jusqu'au scrupule, et sachons nous appliquer avec sévérité les importantes leçons que nous donne notre propre histoire.

Fatiguée d'une longue oppression, et enfin portée au comble de l'indignation par les excès de la perversité, la nation éclairée sur ses droits, les reprit en 1789 ; la Bastille fut renversée, et l'édifice bizarre d'une monarchie despotisée, fit place à la constitution que nous donnèrent des représentans. Etablie sur des bases inébranlables et sacrées, il falloit qu'elle se soutint comme elles, si leur correspondance étoit exacte, ou qu'on en sentit bientôt les vices.

Il en existoit sans doute ; trois ans d'agitation et de trouble les ont développés ; mais il eût été possible de rester long-tems sans les appercevoir, si le premier de tous n'eût été dans les grands moyens de corruption laissés à la cour.

Menacé extérieurement par de puissans ennemis, travaillé dans l'intérieur par des malveillans, le peuple, lassé des lenteurs et des trahisons d'agens perfides, s'est levé une seconde fois ; il a voulu dissiper ces artisans de mensonges qui environnent le trône comme des insectes avides.

Sa justice, aussi terrible que sa patience est longue,

s'est indignée d'une résistance rendue cruelle par les apparences de conciliation dont on l'avoit fait précéder. Jetons un voile sur des détails toujours affligeans, puisque le sang des hommes a coulé. Combien les despotes sont coupables de causer, pour l'élevation de quelques mortels prétendus privilégiés, la ruine de tant d'individus!

Le despotisme fut détruit en 1789; mais 1792 sera l'époque du règne de l'*égalité*. Un peuple fier et brave a démontré qu'il vouloit l'établir et qu'il sauroit la conserver. Son courage annonce à l'univers qu'il n'a rien à redouter, et qu'on est sûr de tout vaincre quand on est résolu à se sacrifier.

Rappellé de ma retraite au département de l'intérieur, je rentre dans la lice, sans me dissimuler les dangers du combat. J'avois été porté la première fois au ministère sans l'avoir ambitionné : je m'étois efforcé sans terreur d'en remplir les devoirs, et je m'en étois vu décharger sans regret. J'accepte de nouveau cette grande tâche : tout citoyen doit envisager du même œil et embrasser avec le même calme, et les grands travaux, et la gloire et la mort, sans les rechercher ni les craindre. Mon premier soin, dans cette carrière, est de m'adresser à ceux à l'aide de qui je dois la parcourir. Je viens vous entretenir, Messieurs, avec cet abandon cher à l'homme sensible et loyal, avec cette franchise seule digne de la liberté, qui ne connoît point les détours de ce qu'on appelloit autrefois petitement la politique, parce que n'ayant pour but que le bonheur commun, elle n'a rien à taire ni à cacher.

Nous avons tous à remplir des devoirs, sinon éga-

lement étendus, du moins également respectables et touchans. Appelés par la confiance du peuple au soin glorieux de faire exécuter les loix pour sa félicité ; pénétrons-nous de cette auguste destination. Eh quoi ! l'espérance d'un bonheur particulier dans un avenir lointain peu faire des fanatiques, et la confiance d'assurer celui de vingt millons d'hommes ne trouveroit pas des enthousiastes !

Malheur au froid égoiste dont le cœur ne s'émeut pas à cette douce idée ! il ne méritoit point de voir une patrie lui sourire, et il ne connoîtra jamais le charme de se dévouer pour elle.

Messieurs, nous ne devons pas nous le dissimuler, les derniers et sanglans efforts du peuple irrité n'auroient pas éte nécessaires, si tous ceux qu'il avoit investis de sa confiance l'eussent justifiée ; si tous ses mandataires s'étoient souvenus qu'ils devoient leur existence, comme tels, à la constitution, et ne pouvoient avoir d'action par elle que pour son maintien.

Cette vérité étoit facile à saisir : pourquoi a-t-elle été méconnue ? C'est qu'on a manqué de bonne foi ; c'est que beaucoup de gens se sont dits attachés à la constitution pour obtenir des moyens de la détruire ou de la tourner à leur profit ; c'est qu'on n'aimoit pas sincèrement la liberté, et qu'on ne vouloit d'elle que l'avantage de n'avoir personne au dessus de soi, sans vouloir souffrir qu'il n'y en eût plus au dessous ; c'est que nous étions généralement très-corrompus, et que la révolution, faite par les lumières, avoit à combattre les mœurs. De-là, ces propos si chaudement avancés, si avidement répandus, et hautement répétés ; de *l'absurdité* du nouveau régime, de *l'imposibilité*

de le maintenir, des *crimes* attribués à ceux qui cherchoient à le défendre, et de la faction prétendue de quiconque s'en montroit sincèrement ami ; tandis qu'il n'y avoit *d'absurde* que la volonté de garder notre ancienne manière d'être dans le nouvel état des choses; *d'impossible*, que l'alliance monstrueuse des sottises de la vanité avec les principes de la justice éternelle ; de *crimes*, que ceux de toutes les passions conjurées contre l'égalité ; de *factieux*, que ceux qui se couvroient toujours du manteau de la loi pour en combattre l'esprit. De là encore, ce fol espoir, nourri par de continuelles tentatives, de ramener de l'ancien régime ce qui pouvoit consoler l'orgueil d'une caste dont l'existence a prouvé par-tout les dangers ; de-là, cette conjuration contre les sociétés populaires, attribut et soutien de la liberté. Leur existence découle si nécessairement de la constitution, elle est une application si simple et si juste des droits reconnus, que ne pouvant en contredire la légitimité, on étoit réduit à leur prêter des inconvéniens.

Ils étoient grands en effet; car les hommes réunis sont toujours funestes à la tyrannie, et dès qu'ils conférent ensemble à l'abri de la loi, on ne sauroit les opprimer long-temps. On affecta donc certains mots pour faire croire à des partis ; il ne s'agit en effet que de créer un être factice pour lui supposer ensuite des modifications, au moyen desquelles on séduit les foibles et l'on fait peur aux sots. Des citoyens réunis dans tel lieu, avoient pris de cela seul le nom de *Jacobins* ; c'étoit le rendez-vous des députés de l'assemblée constituante, ce fut celui des patriotes ardens de la capitale ; ceux des autres villes

qui se réunirent à leur exemple, communiquèrent avec eux : dès-lors on vit s'établir une circulation de lumières et de sentimens dont la rapidité, l'accroissement successif, frappèrent de terreur les soupirans du despotisme. On fit des *Jacobins* une puissance, on leur supposa des projets atroces, on leur attribua tous les malheurs, afin de rendre suspects, odieux, et proscrire en leur nom tout ce qu'il y avoit d'hommes attachés aux principes de l'égalité. Ce système, très-bien lié, fut suivi avec une intelligence et une ardeur dont les développemens et les effets occuperont une place importante dans l'histoire de la révolution et celle des tyrans. Qui pourroit s'abuser encore aujourd'hui ? l'énergie et la justice du peuple doivent atterrer ses calomniateurs.

A entendre les lâches écrivains qui se faisoient payer pour l'insulter, on eût cru que Paris et la France étoient divisés en deux partis égaux. Les habitans de la capitale ont prouvé le contraire dans la journée du 10, et il n'y a plus de doute sur l'objet de nos efforts et de nos combats : c'est le triomphe de l'égalité.

La révolution vient de s'achever, hâtons-nous d'assurer ses bienfaisans effets. Nos représentans ont juré la *liberté*, *l'égalité*, elles ne doivent plus être séparées désormais ; c'est *par elles* que vous devez faire aimer les loix, c'est *pour elles* que vous devez les faire exécuter. Plus d'excuses, plus d'hésitations, plus d'espérances criminelles ; que celui d'entre vous, Messieurs, qui ne jureroit pas dans son cœur l'adhésion à ses principes sacrés, quitte à l'instant le caractère de fonctionnaire public, dont il seroit aussi

incapable qu'indigne de remplir les devoirs. Je n'ai cessé de vous les rappeller dans le temps de ma première administration, j'ajoute aujourd'hui que la nation déclare hautement qu'elle en ordonne la plus exacte observation, et que je me dévoue tout entier à les maintenir.

Les dangers de la patrie ne sont pas encore anéantis; tant qu'ils existent, tout homme est responsable et de ce qu'il doit faire de bien, et de ce qu'il peut empêcher de mal. Aucun citoyen n'est indifférent sans être coupable; tous doivent agir et surveiller. En paix, la confiance regne et se justifie; elle est un prix glorieux accordé par les commettans à leurs administrateurs. En guerre, celle sur-tout à laquelle donne lieu une révolution intérieure, la défiance est presque une vertu : mise en action, elle est un titre à la reconnoissance, si elle découvre une trahison.

Vous ne tarderez donc pas à appliquer à vos séances la loi de la *publicité*; elle est portée; honorez-vous de sa prompte et entière exécution. C'est par la publicité qu'on s'assure de l'opinion; c'est par elle qu'on obtient la confiance, qu'on rend hommage à la souveraineté du peuple, et qu'on mérite ses éloges. Elle justifie l'intention des bons : elle sauve de l'erreur les foibles : elle prouve enfin qu'il n'est d'hommes dignes d'être vus, que ceux qui ne craignent pas de se montrer.

Je dois vous prévenir, Messieurs, de l'extrême sensation qu'on fait à l'assemblée, les plaintes amères contre des directoires, lents ou inexacts dans la publication des loix et des adresses, ou autres écrits civiques, envoyés par l'assemblée nationale. On a

rapproché ses lenteurs affectées pour la publication des loix ou des instructions qui frappoient plus vigoureusement sur les opinions ou les erreurs de ces directoires, de leur célérité à recueillir et répandre tout ce qui peut affoiblir l'esprit public. Cette opposition a été faite d'une manière qui doit les rendre bien empressés d'en effacer le souvenir.

Les circonstances, Messieurs, nécessitant la plus grande exactitude dans toutes les mesures, je vous prie de me faire passer sur-le-champ les noms, surnoms, avec l'indication du ci-devant état ou grade des émigrés de votre département, de leurs femmes et de leurs enfans, du lieu qu'habitent ses personnes; enfin, une notice de la nature, étendue et localité de leurs biens.

Je vous prie également de m'écrire le plus souvent qu'il vous sera possible, pour me faire connoître l'état de l'esprit public, les mouvemens qui pourroient survenir, les personnes qui les auroient suscités, et les faits qu'ils auroient produits.

Je vous invite, Messieurs, à vous livrer sans partage au bonheur de seconder une révolution qui s'acheveroit sans vous dans les déchiremens, et que vous pouvez et devez promptement affermir avec gloire.

Mandataires du peuple, continuez de faire aimer et connoître sa souveraineté; montrez-là dans sa majesté aux amis de l'égalité; manifestez sa force aux téméraires qui oseroient en douter, et sur-tout aux rebelles qui tenteroient de la méconnoître.

Le Ministre de l'Intérieur,
Signé ROLAND.

Je dois ajouter encore à cette pièce, la lettre que le même ministre adressa à toutes les municipalités du royaume, en leur envoyant les papiers infâmes dont j'ai parlé. La partialité régicide de cet homme y paroît dans tout son jour. Il suffira de la lire pour juger cette réputation de vertu qu'il avoit accaparée. L'éloge qu'il fait des sociétés populaires, rapproché de la date de cette lettre (le 1er. Septembre) et le mandat d'arrêt qui étoit agité le même jour contre lui dans un comité populaire, forme d'ailleurs un contraste qui n'est pas sans intérêt.

Paris, le 1er Septembre, IVe de la Liberté, le 1er de l'Egalité.

CONCITOYENS,

L'inviolabilité d'un seul homme s'étendoit à tous les conspirateurs. Ce mot fatal, mais constitutionnel, écrit sur la porte des Thuileries, protégeoit dans son enceinte les plus vils et les plus audacieux complots. Indigné de la trop manifeste insuffisance des loix, las de n'avoir que des soupçons pour défense, et de se voir réduit à de vagues et irrégulières commotions, le peuple a entouré cette nouvelle bastille; il en a forcé l'entrée, et sous les monceaux de morts dont il a fallu joncher ces lieux, jusques-là témoins de tant de perfidies, elles se sont enfin trouvées ces preuves que réclamoient avec tant d'affectation, des hommes foibles ou

complices, et de l'existence desquelles les ardens amis de la patrie avoient eu l'heureux courage de ne jamais douter. Il ne s'agit plus seulement de soupçons ni de défiance. Des pièces écrites, arrachées de ces archives du crime, vont enfin apprendre à l'univers entier ce qu'il devoit penser de ces réclamations affectées de la constitution et des lois, de ces sermens si complaisamment répétés, de ces témoignages hypocrites d'affection pour le peuple, à l'abri desquels on soudoyoit des assassins, on payoit des pamphlets, on décrioit les assignats, on subornoit des régimens, on dispersoit nos armées, on ouvroit nos frontières, on préparoit enfin le ravage de nos propriétés, le massacre de nos familles, la ruine de la liberté et les espérances de l'humanité entière.

De tels crimes ne peuvent rester impunis. Un grand procès va s'instruire, et l'assemblée nationale obéit au plus indispensable des devoirs, en en recueillant, en en publiant les pièces. Mais, pour assurer, tout-à-la-fois, et le repos de l'empire, et le cours régulier de cette affaire importante, il ne doit rester, sur les faits résultans de ces pièces, ni incertitude, ni doute. Il faut qu'il n'y ait pas un seul Français qui ne les connoisse. Il faut qu'au moment où l'opinion publique devra prononcer, elle soit, s'il est possible, complette, générale, unanime.

Si l'importance et la rapidité des événemens n'eussent pas empêché l'assemblée nationale de s'occuper des loix relatives à l'instruction publique, elle auroit statué, sans doute, sur les moyens d'appeller tous les citoyens de l'empire à discuter les grands intérêts de la

la patrie, et de les mettre au courant de tout ce qui peut y être relatif. Le besoin de mesures de cette espèce ne fut jamais plus sensible que dans les circonstances présentes, et l'activité du gouvernement, le zèle des hommes éclairés, doivent suppléer à ce qui n'est point encore prescrit à ce sujet.

Conformément aux intentions de l'assemblée nationale, de nombreux exemplaires de toutes les loix et de toutes les pièces relatives aux grandes découvertes du 10 Août, se répandent, en ce moment, dans les départemens. Mais les formes actuelles de la distribution, tendent malheureusement à la concentrer presque exclusivement parmi ceux qui ont le temps ou les moyens de lire; et comment s'assurer que la lumière et la vérité parviennent jusqu'à ces hommes précieux à qui le défaut de moyens et la continuité de leurs travaux, enlevent tant d'occasions de savoir ce qui se passe, et de juger avec discernement des intérêts de la chose publique? Ce sont eux cependant qu'il est pressant d'instruire, puisque c'est de leur destinée principalement, et de leur réhabilitation, qu'il s'agit, dans ce grand combat de l'égalité de tous contre les usurpations du petit nombre.

Il existe pour eux, dans quelques endroits, un usage simple, et dont la loi avoit même imposé le devoir aux curés, celui des lectures faites à haute voix au peuple rassemblé. Cet usage devroit être général, et au défaut des curés, les juges de paix, les notaires, tous les hommes publics auroient dû s'occuper de le répandre, et de le maintenir. Ce supplément de travaux eut honoré leur zèle, annobli leurs

fonctions. Il en eût même diminué la fatigue; car la confiance adoucit tout, et les hommes publics qui sauroient l'obtenir, s'épargneroient le temps et les peines qu'ils n'employent que trop souvent à la suppléer.

Il est digne de vous, concitoyens, dans ce moment solemnel, de réparer les effets de la négligence, et de chercher à établir cet usage dans les lieux que vous habitez, ou que vous êtes dans le cas de parcourir. Invitez le peuple à se rassembler dans les jours destinés à le reposer de ses travaux journaliers; qu'il se nomme des lecteurs pris dans son sein; qui lisent périodiquement, et à haute voix, toutes les pièces de conviction et d'instruction que l'assemblée nationale et le gouvernement répandent dans l'empire. Qu'ils soient les dépositaires de ces écrits utiles, qu'ils en répètent souvent la lecture, qu'ils y joignent celles des papiers périodiques et des bons ouvrages qu'eux-mêmes ou d'autres citoyens pourront procurer. Il en est un entr'autres que je vous recommande, parce qu'il contient les précieux développemens sur cette matière importante; c'est l'écrit intitulé : *Des sociétés populaires, considérées comme une branche essentielle de l'instruction publique*, (extrait de la chronique du mois d'avril) dont j'ai fait répandre un grand nombre d'exemplaires durant ma première administration. Tâchez d'étendre et d'organiser, par-tout où vous le pourrez, cet établissement que sollicitent la patrie et l'humanité. Je vous prie de m'instruire de tout ce que vous ferez à cet égard, et de m'indiquer très-promptement les lieux où vous aurez réussi à fonder cet usage. A l'aide de ces renseignemens, je dirigerai mes envois d'une

manière encore plus utile que je n'ai pu le faire jusqu'ici. Ce nouveau service à rendre à la chose publique est trop essentiel, il tient de trop près au bonheur des hommes, pour que je ne doive pas compter sur tout votre zèle et sur toute votre activité. N'oublions pas que les vices et la tyrannie naissent de l'ignorance, et s'entretiennent par le mensonge. Eclairons les hommes; ils embrassent la vérité dès qu'ils la connoissent; ils sont bons dès qu'ils en font la règle de leur conduite; ils sont heureux quand ils pratiquent la justice. Songeons que les premiers principes de la politique sont aussi ceux de la morale; qu'on ne peut rien faire de solide pour l'avantage de l'espèce humaine, sans améliorer les mœurs par les inspirations du sentiment, en même-temps qu'on détermine les actions par la loi.

Le ministre de l'intérieur,

ROLAND.

Le ministre de la justice, Danton, fit aussi lui, paroître une adresse aux corps judiciaires. Cette pièce qui lui fut composée par Camille Desmoulins n'étoit qu'une longue diatribe contre la cour, extraite de tous les journaux incendiaires de son auteur. Je ne la retracerai point. Il faudroit mille volumes pour consigner toutes les pièces qui formeront un jour les mémoires du temps. L'histoire d'une révolution se compose de tant d'événemens locaux, de tant de malheurs parti-

culiers, qu'il faut se restreindre nécessairement à en saisir l'origine, à en découvrir l'esprit, et en peindre les résultats.

Il n'y eut pas jusqu'à Rœderer qui s'empressa d'envoyer aussi au peuple son mémoire justificatif. Cet homme qui n'avoit jamais justifié autre chose que la réputation de fourberie que tous les partis s'étoient réunis à lui accorder, avoit notifié à l'assemblée au moment même de l'attaque, l'ordre de défense qu'il avoit intimé à la garde du château ; les comités de recherche trouvant que les aveux de ce magistrat contredisoient leurs romans et leurs exposés, firent mettre les scellé sur ses papiers, et le dénoncèrent comme complice de la prétendue conjuration. Un écrivain Suisse qui prit la plume pour justifier ses compatriotes, parle ainsi de ce Rœderer (1). » Soit qu'on eût le des-
» sein de punir sa sincérité, soit que plus
» vraisemblablement par collusion entre ses
» persécuteurs et lui, on ait voulut fournir à
» cet homme un moyen d'atténuer son pre-
» mier rapport, il n'a pas trompé les calculs
» de ses camarades.

(1) Lettre de M. Mallet Dupan à M. D. B. sur le événemens du 10 Août.

» Dans un galimathias, qu'il a intitulé ob-
« servations, il se force pour se laver du
» reproche de probité dont on le flétrissoit.
» Il assure avec une candeur jésuitique qu'il
» a *parlé*, il est vrai, mais non requis ; qu'il a
» parlé pour adoucir toute réquisition hostile;
» qu'il a parlé aux gardes nationaux et non
» aux Suisses ; qu'il a parlé dans les cours et
» non dans les rangs. De semblables défaites
» ne décèlent-elles pas l'embarras d'un homme
» pressé entre sa conscience et son intérêt,
» qui écrit à la vue des têtes coupées, et
» qui témoigne aux pieds de l'échafaud ! Si je
» pouvois douter de la certitude de sa réqui-
» sition, j'en lirois la preuve péremptoire
» dans ce désavœu contourné ; mais que
» nous importe les variations de cet esclave,
» qui affirme aujourd'hui avoir toujours don-
» né son cœur à la répulique ; ou il a menti
» dans son dernier rapport, ou il ment dans
» ses observations.

» Et il compte si peu sur la validité de sa
» rétractation, qu'il argumente contre les
» Suisses du bruit public, qui les accuse
» d'avoir tiré les premiers. Tout le monde,
» s'écrie-t-il, innocemment, s'accorde à le
» dire. Et quel est tout ce monde ? les brigands

» et leurs instigateurs. Plaisante autorité » que celle des voleurs de grands chemins, » qui rejetteroient le crime de leurs rapines sur les malheureux qu'ils auroient dépouillés.

» Ah! que l'assemblée et les Rœderer ne » se flattent pas d'abuser l'Europe avec de » pareils escamotages. Dieu merci, leur toute » puissance n'a pas encore confiné le sens » commun dans les cachots d'Orléans. A » quel imbécile espèrent-ils persuader que 7 » à 800 hommes enfermés avec des femmes » et des enfans, dans un château ouvert de » toutes parts, bloqués par 50 mille brigands » armés, trahis par la garde nationale, sous » le feu de 20 pièces de canon, comptant à » la tête des assaillans, la municipalité, le » club des Jacobins et l'assemblée nationale, ont commencé les hostilités? Dix » mille témoins neutres m'assureroient le fait, » et je ne le croirois pas; parce que je ne » crois point aux impossibles moraux, et » qu'à leur gloire éternelle, nos valeureux » Suisses ont prouvé qu'ils n'étoient pas en » démence ».

La justification de Rœderer ne l'empêcha pas de se tenir caché pendant plus de deux

mois. Quelques personnes m'ont assuré l'avoir vu en Angleterre, après les journées de Septembre. Il a démenti ce voyage. Ce seroit peut-être une raison de plus pour y croire. Quoiqu'il en soit, Rœderer ne reparut sur la scène, qu'après que la convention eut été formée, et que l'effet de sa dénonciation eut été anéanti, par ses protestations de fidélité à le république.

Le directoire du département de Paris fut cassé, ainsi que les départemens qui avoient offert au Roi, après le 20 Juin, leurs bras et leurs cœurs, leur respect et leur appui. On devine aisément quels furent les hommes qui remplacèrent ces anciens administrateurs (1).

---

(1) Quoiqu'il soit peu permis de parler de soi dans une histoire où se placent de si grands intérêts, on doit néanmoins vaincre cette répugnance, lorsqu'une anecdote personnelle peut jeter du jour sur la cause secrete d'une révolution. Celui qui remplaça Rœderer au département, fut un petit malheureux procureur, boiteux et bossu, nommé Colin. — Cet homme, dont tous mes pinceaux ne peindroient pas l'abjection, étoit en même-temps président de la section de St. Roch, et il disposoit conjointement avec La Clos de la magistrature du Palais Royal. Logeant

La municipalité de Paris présentoit encore quelques noms odieux à la faction ; on la cassa, en conservant provisoirement quelques comités insignifians : alors le terrible comités de surveillance de cette commune, comité qui s'étoit fondé lui même le 10 Août, s'empara de tout ; et Panis, Sergent, Marat, Osselin, commencèrent à préparer leurs orgies de sang.

---

dans cette section, je fis solliciter à prix d'argent, comme tant d'autres, un passeport pour sortir de Paris. Ce Colin répondit à mon solliciteur, que loin de m'accorder un passeport, il alloit tout mettre en usage pour me faire arrêter ; qu'on ne s'occuperoit point de moi, si je n'eus publié que *les Actes des Apôtres et la Correspondance politique*, mais qu'en dévoilant le Duc d'Orléans dès le mois d'Octobre 1789, j'avois tellement retardé son parti, et reculé la révolution, par la consistance qu'en avoit tiré celui de La Fayette, qu'à tout prix il falloit que ma tête tombât. — On arrêta trois fois mon domestique pour connoître de lui le lieu de ma retraite. Sa fidelité me préserva. Le duc d'Orléans étoit donc l'ame de ce mouvement. Son agent l'a avoué vers la fin d'Août; n'en peut-on pas conclure que l'assassinat du Roi, que le pillage des boutiques, que ces disettes momentanées, ces mouvemens qui agitent aujourd'hui Paris comme en Septembre 1789, sont commandés et payés par la même faction, qui veut demander le protectorat en faveur de ce chef odieux, et s'en distribuer les emplois ?

On appercevoit encore à la commune le buste de Bailly au-dessus du fauteuil du président, Ducos fait décréter par l'assemblée qu'il seroit renversé et brisé ignominieusement. Triste fin des grandeurs humaines. Ce pauvre Bailly, sorti de son cabinet astronomique, pour présider à une révolution qu'il n'entendoit pas, s'étoit perdu dans les hautes régions de la politique. Il avoit regardé comme un beau jour celui où la couronne de lys étoit venue à la municipalité de Paris, pâlir devant l'écharpe tricolore ; mais ce malheureux Bailly avoit été contraint de tirer le glaive de la loi et le drapeau martial contre le peuple ; il ne put échapper à sa punition. Il lui avoit été plus facile d'insulter son Roi que d'offenser *son souverain*, et il fut trop heureux de sauver sa personne à Rouen, tandis que l'on renversoit ses images à Paris.

Duvivier, graveur des monnoies de France, artiste célèbre, avoit été chargé par les gardes nationales du royaume, de cizeler une médaille avec exergue et légende pour le Washington de la France ; son La Fayette étoit à demi achevé. Il vint apporter son coin imparfait sur l'autel de la commune : il fut décrété unanimement qu'il seroit mis en pièces

par la main du bourreau ; et pourtant, suivant l'expression de son aide-de-camp, Dumas (1), dans l'éloge qu'il faisoit de ce fils aîné de la liberté peu de jours avant le 10 Août.

Dans ces murs, hors ces murs, tout parloit de sa gloire.

Ainsi disparurent les effigies de ces deux grands hommes ; ainsi avoit été anéantie un an auparavant celle d'un autre *grand homme*, le sieur Necker, lorsque Houdon vint en apporter le buste, commandé par la commune après le 14 Juillet. Confiné dans son attelier, l'artiste ne se doutoit pas que du moment de l'ordre à celui de l'achevement d'un buste, le peuple eût déjà pu chasser de son temple l'idole qu'il adoroit. Poudreux et suant, il emportoit le marbre empaillé, quelques jours après l'expédition de Nancy ; hélas ! le sang des frères et amis de Châteauvieux avoit coulé ; Necker étoit du conseil du Roi ; personne du conseil de la commune n'osa prendre sur lui d'agréer le buste ; il fut

(1) Ce même Dumas passa de l'armée de M. de Broglie dans celle de La Fayette, il fut ensuite de la seconde assemblée. Il est à présent royaliste, parce que le métier de rebelle ne vaut plus rien.

conspué, et l'artiste fut trop heureux de pouvoir le rapporter à l'attelier avec l'espoir de le vendre un jour, comme un monument historique de l'ingratitude populaire.

Pendant qu'on brisoit les bustes, on renversoit de tous côtés les statues de nos Rois, qui décoroient nos ponts, nos places et nos temples. La plupart de ces statues étoient des monumens précieux de la gloire de nos arts sous le règne de Louis XIV. Les chefs-d'œuvres de Girardon, de Bouchardon, de le Moyne, de Slodtz, tombèrent sous les cabestans et les grues du maçon Palloy. Les bénédictions si long-temps prodiguées au nom de Henri IV, ne purent préserver son image chérie de la fureur des barbares. Elle fut renversée, elle fut anéantie. Quel sera maintenant celui de nos philosophes qui osera se plaindre de la destruction des monumens Romains par les Vandales et les Goths ; à peine un siècle s'est écoulé, Henri n'est plus chez nous, et l'on voit encore Marc-Aurèle au capitole.

Toutes ces images, aimées des Français, admirées des étrangers, furent remplacées par le buste d'un vieillard féroce, à barbe épaisse, dit le buste de Brutus. C'étoit le

Roi qui l'avoit fait venir de Rome, lorsque David fut chargé par S. M. de faire le tableau du supplice des fils de ce Romain. Le don du Roi lui servit d'outrage. Ce n'étoit pas la première fois que ces bienfaits retomboient sur lui.

Brutus fut multiplié. Des copies en plâtre enlaidirent presque toutes les assemblées et sociétés populaires du royaume. Ce farouche aristocrate Romain, fut alors nommé patron de tous les Jacobins de l'univers. Manuel fut celui qui le présenta à tous les republicains de la France. Voici son discours d'inauguration. Le pauvre Manuel, il ne s'appercevoit pas que les licteurs étoient-là, et que tous les Romains de Paris, sans l'excepter, alloient sous peu de jours, être rangés sous leurs loix et sous leurs haches.

Extrait de la séance des Jacobins, du 27 Août.

« Dans cet instant on rapporte le buste de Brutus » au milieu de la salle.

« C'est ici, dit M. Manuel, qu'il faut préparer la » chûte des Rois, la chûte de Louis le dernier. C'est » donc ici que doit reposer l'image de ce grand homme, » qui le premier à manifesté le desir de purger la terre

» des Rois ; regardez Brutus, Messieurs, il vous rappel-
» lera sans cesse, *que pour être de bons citoyens, vous*
» *devez toujours être prêts à sacrifier ce que vous*
» *avez de plus cher, même vos enfans, au bien de*
» *votre pays.*

» Actuellement que les élections s'avancent, con-
» siderez que, *s'il se trouve un Brutus dans l'assem-*
» *blée nationale, la France est sauvée,* puisqu'elle
» n'aura plus de Rois. Nous devons donc tous jurer,
» et moi-même le premier, je fais serment : dans
» quelque poste que je me trouve, tous mes efforts
» tendront au but important de purger la terre de
» cette peste appelée royauté.

» Toutes les mains paroissent levées au même ins-
» tant, et tous les membres prononcent avec énergie
» le serment suivant : je promets devant Dieu et mon
» pays, d'employer dans quelque poste que je me
» trouve placé, tous mes efforts, *pour purger la terre*
» *de la royauté.*

« Brutus est alors adopté comme patron du club qui
» donne l'ordre de prescrire le même serment à toutes
» les sociétés affiliées.

Parmi cette mobilité, qui distingua les actes de la révolution nouvelle, il ne faut pas omettre un trait de bizarrerie qui ne prouve que la légéreté de caractère du peuple. On venoit d'abattre la magnifique statue de Louis XV, qui décoroit la place du même nom. On trouva plaisant de retrancher de la statue

la main droite de la figure, et de donner le morceau de bronze à ce Mazers de Latude, qui avoit été prisonnier pendant 40 ans à la Bastille. Ce vieillard étoit venu plusieurs fois présenter ses pétitions à la barre, et chaque fois l'exposé de ses doléances avoit été la justification des lettres de cachet. On ne lui donna point de secours ; le peuple ajouta l'ironie au mépris que le corps législatif avoit témoigné à cet homme ; il lui donna, par dérision, la main qui avoit signé, disoit-il, sa longue détention.

Cette même mobilité donna lieu au changement de nom de presque toutes les sections de la capitale. C'étoit la troisième fois qu'elles subissoient une métamorphose. D'abord les sections n'étoient que des *districts* pour nommer des électeurs. Chacun de ces districts avoit conservé le nom de l'Eglise dans laquelle les assemblées primaires s'étoient tenues en 1789. On les connoissoit sous le nom des *Filles de St. Thomas*, de *St. Roch*, des *Petits-Peres*, des *Cordeliers*, etc. M. Desmeuniers, le constituant, qui, pour organiser la France, croyoit qu'il n'y avoit rien de plus beau que de changer tout de forme et de nom, avoit imaginé de réduire de 60 à 48

les petits corps politiques formant la commune de Paris ; le titre de *section* avoit été par lui substitué à celui de *district*, et des noms pompeux avoient remplacé ceux des patrons donnés par M. Necker, *Les Filles St. Thomas* étoient devenues *la Bibliotheque; les Cordeliers* se nommèrent *le Théâtre Français* ; *les Petits Peres* furent la section *des Victoires* ; *St. Roch* fit place au *Palais royal*, etc. etc. La troisième mutation vit éclore de nouveaux noms, et chacun de ces noms prit encore son origine dans la nouvelle révolution. L'une s'appella section de *Marseille*, pour avoir renfermé sur son territoire la caserne des Marseillois ; l'autre fut la section *des Piques* ; une autre *les Sans Culottes* ; une autre, *le Finistere* ; une autre, 1792 ; *la Réunion*, *les Fédérés*, *Manconseil* devint *Bon-Conseil*, etc. etc. Il faudroit un volume pour détailler les changemens qui s'opérèrent alors dans les noms de chaque section de l'empire Français. Les places, les rues, les jardins, les vaisseaux, tout fut transformé en même-tems. Il se forma une nouvelle ville, dans une ville ancienne, et telle fut la rapidité de ces changemens, qu'à peine une rue venoit elle d'acquérir une dénomination qu'elle étoit

souvent obligée d'en recevoir une troisième. C'est ainsi que Mirabeau, après avoir donné en mourant son nom *à la Chaussée d'Antin*, qu'il habitoit, n'a pu le lui conserver un an; et la rue que son génie avoit conquis, fut reconquise par le général financier Montesquiou. Elle fut nommée, à la suite de l'invasion de la Savoye, la rue du *Mont-Blanc*.

La formation des 60 districts en 48 sections n'avoit rien changé à l'organisation de la garde nationale. Les 60 bataillons étoient demeurés intacts malgré la réduction des sections; et la municipalité avoit bien eu ses raisons, en conservant cette différence: d'abord elle assuroit à Paris, à deux canons par bataillon, un supplément de 24 pièces d'artillerie, et les canonniers furent toujours à sa disposition; cela jetoit ensuite une certaine confusion dans l'exécution des loix d'ordre et de police. Les limites étoient difficiles à fixer dans des arrondissemens, où le petit pouvoir civil et le petit pouvoir exécutif des sections n'étoient point confinés dans les mêmes bornes. 48 comités, et 60 casernes, c'étoit le vrai moyen de diviser la garde et de l'annuller, par la raison que l'on ne savoit où prendre et recevoir des ordres; mais que pouvoit

pouvoit desirer de mieux cette municipalité factieuse, toujours en querelle ouverte avec l'état-major de la garde bourgeoise ? Qui pourra expliquer aussi la conduite de ces citoyens actifs, qui couroient tous à leurs bataillons quand il étoit question d'en nommer les officiers, et qui fuyoient leur section, quand il falloit nommer le magistrat qui disposoit des officiers et des soldats ? Vanité, insouciance, lâcheté, étoient les élémens de cette garde. Ils devinrent aisément ceux de sa dissolution.

Le bataillon des filles St-Thomas fut cassé. Il étoit dénoncé depuis long-tems pour l'aristocratie financière de ses membres. Leurs armes étoient plus polies, leurs uniformes plus luisans, leurs repas de corps plus somptueux que ceux de leurs camarades. C'étoit la troupe dorée de Paris. Elle avoit rendu quelques services, montré du zèle le 20 Juin, le 14 Juillet, et même le 10 Août. Mais l'arrivée des Marseillois l'avoit déconcertée. Les banquiers, les agens de change dont elle étoit composée, ne purent soutenir le choc de ces brigands aux Champs-Elisées. Quelques mottes de terre la dispersèrent. *Pulveris exigui jactu compressa. quievit.*

Les sections elles-mêmes cessèrent d'être ce qu'elles avoient été jusqu'alors, des espèces d'assemblées primaires. Les boutiquiers les désertèrent. Ceux qui avoient fait partie de l'ancienne garde nationale, ceux qui avoient signé des pétitions, n'osèrent plus s'y montrer. On fit des listes de patriotes, de citoyens douteux, de citoyens suspects ; chacun crut se voir sur la liste fatale, et chacun s'éloigna. Les domestiques, les ouvriers, les artisans les plus vils s'y rassembloient à la voix de quelques intrigans. Ils y faisoient encore différens partis, et comme les noms s'élèvent ou s'abaissent avec les hommes et les choses, les intrigues y reçurent une autre dénomination ; on y disoit, *la cabale du citoyen un tel*, comme on dit ailleurs, *a party of friends*. Je remarque en passant que les poëtes et les comédiens jouoient un grand rôle dans ces assemblées : c'est que les uns étoient grands parleurs, et les autres de détestables raisonneurs, et le pays des factions se trouve nécessairement dans la sphère des fictions.

Les tribunaux donnoient encore quelques espérances aux amis de l'ordre, mais il fallut bientôt y renoncer. Leur pouvoir n'étoit point indépendant. Ils le tenoient du peuple, la ré-

volution se faisoit au nom du peuple. -- Les tribunaux du département, les tribunaux criminels de Paris, le tribunal de cassation, vinrent rendre un humble hommage aux destructeurs de la constitution qui les avoit créés. Ils donnèrent ainsi, par l'habitude qu'a Paris d'imprimer le mouvement aux provinces, l'exemple de la lâcheté et de la mollesse aux autres corps judiciaires ; mais l'horreur fut à son comble, lorsqu'on vit à la tête de ces députations serviles, les deux hommes qui avoient le plus contribué à faire cette constitution.

Thouret et Target venant courber sous le joug à la barre, se placèrent dans le dilemme, où d'avoir été, l'année précédente, de grossiers ignorans, ou d'être alors de stupides laches, et ce dilemme les plaça dans l'opprobre et le mépris ; cependant, ceux qui avoient conservé quelque connoissance des principes et de notre histoire, n'avoient pas pu oublier que l'intérêt des despotes avoit toujours été de limiter eux-mêmes leur propre puissance. Louis XI avoit ordonné expressément les remontrances à ses cours du Parlement. Il avoit été plus loin, car il avoit appuyé cette prérogative sur l'inamovibilité

des offices de magistrats. Il ne pensoit point, comme nos philosophes constituans, qu'il suffit de créer des institutions sans en assurer la stabilité et l'énergie. La loi Turque ordonne également au Sultan de respecter les bornes que le Mufti et le Cady apposent souvent à son autorité. Les jugemens sont sacrés à Constantinople ; les décisions de la loi y sont inviolables, et par-là le législateur a fait preuve d'un grand sens ; il n'a pas voulu exposer aux caprices d'un seul la loi en vertu de laquelle il a délégué le trône à sa postérité. Ainsi dans la comparaison des règnes et des gouvernemens les plus despotiques avec l'assemblée constituante, Mahomet est le sage, Louis XI est le philosophe, les tyrans sont Condorcet et Sieyes, l'équivoque Thouret en est l'eunuque, et Target en est le vil esclave.

Ce Target avoit usurpé au barreau une réputation d'honneur, pour s'être attaché par esprit de faction, et non par vertu, à quelques magistrats qui affrontèrent par un noble sentiment de leur devoir les persécutions du chancelier Maupeou ; il avoit obtenu un fauteuil à l'Académie française à force de bassesses et d'adulations à Condorcet ; il avoit aussi dérobé une réputation au barreau, en

achetant le travail de quelques hommes instruits; sa lourdeur étoit nommée bon-hommie; de grands mots, dont il s'étoit composé un ridicule dictionnaire, lui tinrent lieu d'éloquence ; mais quand il fut mis au grand jour des épreuves, on ne vit plus en lui que le plus grotesque des factieux. Il avoit été enterré sous le poids des épigrammes et des parodies, il ne put ressusciter que lorsque le crime marcha tête levée, il redevint alors lui-même, il prouva sans réplique que tous ses vices étoient de lui, que toutes ses prétendues qualités appartenoient à d'autres.

Le ministre de l'intérieur, Champion, fils d'un garçon de la chambre du Roi, ci-devant avocat au conseil, commissaire factieux d'Avignon, d'abord l'ami et l'associé de Jourdan, puis son rival, comme Brissot l'est aujourd'hui de Marat ; Champion, dis-je, étonné encore de s'être trouvé au 10 Août en compagnie de royalistes trop vertueux pour lui, tremblant devant un décret d'accusation contre tous les ministres, décret dont le sens équivoque l'inquiétoit, mais sur lequel sa conscience devoit le rassurer, s'empressa, pour en écarter les effets, de venir s'humilier devant le sénat, et de protester de son civisme, c'est-à-dire,

de sa frayeur. Il étoit fils d'un valet, ce Champion !

La haute cour nationale d'Orléans, ouvrage si monstrueux de Desmeuniers, Sieyes et Dupont, malgré tous les défauts de son organisation, ne pouvoit pas s'élever *à la hauteur* des vices de ses organisateurs. Rassemblée depuis huit mois, les prisons pleines des plus illustres victimes qu'on lui envoyoit seulement pour en signer l'extrait mortuaire, elle n'avoit encore prononcé que deux jugemens, l'un pour absoudre Varnier, Tardy et Noirot, accusés par le calomniateur Bazire; l'autre, deux jours avant le 10 Août, pour rendre à l'amitié et aux arts un vieillard sensible et royaliste (1); elle n'avoit point fait encore

---

(1) M. Delatre. Le corps législatif avoit délégué auprès de la haute-cour deux de ses membres, en qualité de grands procurateurs. La nature s'étoit épuisée pour en faire des chefs-d'œuvres de laideur. Au premier interrogatoire des accusés, le peuple qui vit arriver une figure inconnue dans une place isolée, crut que c'étoit le criminel de lèze-nation qui paroissoit, et il ne put s'empêcher de crier unanimement : *si celui-là en réchappe, il aura bien du bonheur, car on pouroit le pendre sur sa mine.* C'étoit Garan de Coulon qui venoit de s'asseoir sur le banc des pro-

couler de sang; chacun de ses jugemens étoit une accusation morale contre l'assemblée législative; la fureur de celle-ci devint extrême, la haute-cour fut dénoncée et cassée par le nouveau pouvoir qui venoit de s'éléver sous le nom de *pouvoir révolutionnaire* (1), mais avant de quitter ses fonctions elle dut acquitter son hommage à ses fondateurs. Elle condamna à mort un accusé, vers la fin du mois d'Août. Cet acte servile de barbarie, bien digne des constituans qui formoient en grande partie ce simulacre de grand juré, n'empêcha point l'explosion terrible et les catastrophes de Septembre, il sembla au contraire les autoriser; mais il ne faut point anticiper sur les événemens.

---

curateurs. La prédiction de ce peuple ne restera peut-être pas sans effet.

(1) La section des Gobelins vint demander à la barre, la dissolution de la haute-cour, et le transport à Paris des prisonniers. La manière impérieuse dont elle l'exigea, fit jeter les hauts cris à Brissot; mais comme il desiroit accommoder ses vengeances et ses principes, deux jours après, il ne désapprouvoit que la forme de cette pétition, mais il en trouvoit les motifs justes. Aussi la modification que Gensonné, son ami, fit décréter le 22 Août en 13 articles, peut bien être regardée comme le décret de suppression de ce tribunal.

Les spectacles restèrent plusieurs jours fermés après cette époque terrible. Roland leur ordonna d'ouvrir, mais il ne put commander aux spectateurs de s'y rendre. Le premier théâtre qui ouvrit, fut un de ceux du palais Royal, appartenant à la Montansier, ci-devant directrice du spectacle de Versailles : cette femme avoit été comblée des bienfaits de la Reine et de la cour ; ingrate comme tant d'autres, vieil assemblage de tous les vices, elle donna la première une réprésentation au bénéfice des veuves et des orphelins de ceux qui avoient péri dans la journée du 10 Août. Ce fut prudence aux autres spectacles d'imiter cet exemple. Les grandes villes de province, qui se modèlent toujours sur Paris, en firent autant ; mais il seroit fort difficile de dire si jamais, et comment, se fit l'application de toutes ces recettes ; soit que leur modicité les rendit imperceptibles, soit qu'elles ayent suivi le sort de toutes les sommes soustraites par la municipalité de Paris, on n'en a jamais entendu parler.

Ce n'étoit pas assez de faire donner, ou de promettre de l'argent aux familles des victimes du 10 Août, il falloit encourager les

néophytes dont on avoit besoin ; il falloit frapper les yeux en parlant aux passions, exalter le cœur, en égarant la raison : une pompe funèbre fut commandée. Elle eut lieu au jardin des Thuileries, le dimanche 26 Août à huit heures du soir; une piramide avoit été placée sur le grand bassin ; des autels, des candelabres antiques, la statue en bois de la liberté, furent les monumens qui décorèrent cette orgie nocturne. On y avoit habillé de blanc quelques vierges du port-au-blé, et du quai de la féraille. La beauté de la saison, la nouveauté de la chose attirèrent une populace immense dans cette enceinte. Une stupide curiosité fut le seul sentiment qu'inspira ce spectacle ; peu de jours après, des malveillans mutilèrent le bois de la statue de la liberté ; le premier Septembre on lui décréta une garde de fédérés. Le 2 Septembre on massacroit dans les prisons, on ne décréta rien.

Dans la confusion générale qui régnoit alors, ce qu'un homme ardent proposoit à la commune, ou a l'assemblée, étoit aussitôt adopté. Les poëtes et les musiciens ne sont pas les moins enthousiastes des artistes. Chénier faisoit les hymnes, Gossec les mettoit

en musique, et l'on chantoit aux spectacles et dans les places publiques les hymnes civiques de Chénier et Gossec.

On ne pouvoit recommencer les cérémonies et les rites du paganisme, sans proscrire tous les monumens de la religion catholique, qui avoient échappé aux premières années de la révolution. L'apôtre de l'irréligion, cet homme qui avoit été tour-à-tour, précepteur d'enfans, espion de police, athée, colporteur, révolutionnaire effréné, magistrat assassin du 10 Août, Manuel enfin proposa la suppression des cloches, et les cloches furent supprimées par un décret. On n'en avoit plus besoin, que pour en faire quelques gros sols; l'anarchie étoit complette; elles avoient sonné dans la nuit du 10 Août, elles ne pouvoient plus être utiles à l'insurrection.

Par forme de compensation, on ordonna la destruction de la cloche d'argent du palais, et de celle de St-Germain l'Auxerrois, qui jadis avoient, dit-on, donné le signal du massacre de la St-Barthélemy.

Avant le 10 Août, l'assemblée connoissant le profond attachement du Roi, non-seulement aux principes de la religion de ses pères,

mais même à la décence du culte, et au respect dû à ses ministres, avoit essayé de mettre sa prérogative à une nouvelle épreuve, en supprimant les costumes religieux.

Le Roi ne s'étoit point encore expliqué sur la sanction de ce décret. L'assemblée le renouvella en ordonnant, que ceux qui ne se conformeroient pas à cette loi, seroient privés de la moitié de leur traitement, pour la première fois, et pour la seconde, seroient déportés.

Ce décret n'étoit que le prélude du terrible arrêt de déportation, qu'on va voir bientôt.

On remarque déjà que non-seulement l'assemblée s'efforçoit de corrompre l'opinion, mais elle arrêtoit encore tout ce qui pouvoit la former ou la redresser (1). Elle connoissoit

---

(1) Voici ce qu'on lit a ce sujet, dans le journal de Brissot du 14 Août. « Puisque la nécessité des circonstances exige que nous laissions comme autrefois à Sparte, *dormir un peu la loi*, il est très-urgent que toutes les municipalités, par ordre de l'assemblée, proscrivent et défendent les journaux aristocrates, qui infectent l'esprit des foibles et nourissent celui des méchans. » C'étoit le même langage qu'on tint depuis à Gorsas, Condorcet et Brissot, en pillant leurs presses *Aristocratiques*.

l'influence des ministres de la religion sur l'esprit des peuples ; elle voyoit avec quelle force ce ressort se dirigeoit vers eux, lorsqu'il n'étoit pas comprimé. Elle eut l'audace de l'anéantir d'un seul coup. Cette mesure fut la déportation générale de tous les prêtres, qui n'avoient pas voulu être infidèles à leur communion, et que l'honneur et la conscience conservoient aux pieds de l'autel du Christ, et du trône des Bourbons. Le despotisme le plus absolu n'eût jamais songé à mettre à exécution un aussi épouvantable arrêt ; la faction n'y consacra pas même une heure ; le décret s'exécuta au travers des cadavres palpitans, et son effet dure encore après sept mois de souffrances.

Ce fut le dimanche 26 Août, que l'avocat nantais Benoiston, mon cruel et infâme compatriote, monta à la tribune du crime, y lut et fit adopter le décret suivant. Je le donne en entier. De pareils monumens de barbarie doivent aussi passer à la postérité. Le vertueux ecclésiastique qui portera ses regards sur mon ouvrage, quand le jour de la persécution sera fini, y relira avec quelque plaisir, l'arrêt de son malheur, et le titre de sa gloire. Un militaire conserve avec

un respect orgueilleux le plomb qui l'a frappée.

Décret sur la déportation des prêtres du mois d'Août 1792.

L'assemblée nationale, après avoir décrété l'urgence, décrète ce qui suit :

ART. 1. Tous les ecclésiastiques qui étant assujettis au serment prescrit par la loi du 26 Décembre 1790, et celle du 27 Avril 1791, ne l'ont pas prêté, ou qui, après l'avoir prêté, l'ont rétracté, et ont persisté dans leur rétractation, seront tenus de sortir, *sous huit jours*, hors des limites du district du département de leur résidence, et dans *quinzaine* hors du royaume; ces différens délais courront du jour de la publication du présent décret.

2. En conséquence chacun d'eux se présentera devant le directoire ou à la municipalité du district de leur résidence, pour y déclarer le pays étranger dans lequel il entend se retirer, et il lui sera délivré sur-le-champ un passeport qui contiendra sa déclaration, son signalement, la route qu'il doit tenir, et le délai dans lequel il doit être sorti du royaume.

3. Passé le délai de quinze jours, ci-devant prescrit, les ecclésiastiques non-sermentés qui n'auroient pas obéi aux dispositions précédentes, *seront déportés à la Guyanne Française ;* les directoires de district les feront arrêter et conduire de brigades en brigades aux ports de mer les plus voisins qui leur seront indiqués par le conseil exécutif provisoire ; et celui-ci don-

nera en conséquence des ordres pour faire équipper et approvisionner les vaisseaux nécessaisaires aux transports des ecclésiastiques.

4. Ceux ainsi transférés, et ceux qui sortiront volontairement, en exécution du présent décret n'ayant ni pension, ni revenu, obtiendront chacun 3 liv. par journée de dix lieues, jusqu'au lieu de leur embarquement, ou jusqu'aux frontières du royaume, pour subsister pendant leur route. Ces frais seront supportés par le trésor public, et avancés par les caisses de district.

5. Tout ecclésiastique qui seroit resté dans le royaume, après avoir fait sa déclaration de sortir, et obtenu passeport, ou qui rentreroit après en être sorti, sera condamné à la peine de détention pendant dix ans.

6. Tous autres ecclésiastiques non-sermentés, séculiers et réguliers, prêtres, simples clercs, minorés ou frères lais, sans exception, ni distinction, quoique n'étant point assujétis au serment, par les lois du 26 Décembre 1790, et 27 Avril 1791, seront soumis à toutes les dispositions précédentes, lorsque par quelques actes extérieurs ils auront occasionné des troubles, venus à la connoissance des corps administratifs, ou lorsque leur éloignement sera demandé par six citoyens domiciliés dans le même département.

7. Les directoires de district seront tenus de notifier aux ecclésiastiques non-sermentés qui se trouveront dans l'un ou l'autre des deux cas prévus par le précédent article, copie collationnée du présent décret, avec sommation d'y obéir et de s'y conformer.

8. Sont exceptés des dispositions précédentes les infirmes, dont les infirmités seront constatées par un officier de santé qui sera nommé par le conseil-général de la commune du lieu de leur résidence, et dont le certificat sera visé par le même conseil-général; sont pareillement exceptés les sexagénaires, dont l'âge sera aussi duement constaté.

9. Tous les ecclésiastiques du même département, qui se trouveront dans le cas des exceptions portées par le précédent article, *seront réunis au chef-lieu du département, dans une maison commune, dont la municipalité aura l'inspection et la police (*).*

10. L'assemblée nationale n'entend pas, par les dispositions précédentes, soustraire aux peines établies par le code pénal, les ecclésiastiques non-sermentés qui les auroient encourues, ou pourroient les encourir par la suite.

11. Les directoires de district informeront régulièrement de leurs suites et diligences, aux fins du présent décret, les directoires de département, qui veilleront à son entière exécution dans toute l'étendue de leur territoire, et seront eux-mêmes tenus d'en informer le conseil exécutif provisoire.

12. Les directoires de district seront en outre tenus d'envoyer tous les quinze jours au ministre de l'intérieur, par l'intermediaire des directoires de département, des états nominatifs des ecclésiastiques de leur arrondissement qui seront sortis du royaume,

---

(1) On ne tardera pas à voir quel futile résultat de cette disposition.

ou auront été déportés. Le ministre de l'intérieur sera tenu de communsquer de suite à l'assemblée nationale lesdits états.

Après un décret aussi violent que celui qu'on vient de lire, on ne pouvoit guères s'attendre que l'assemblée conservât aucune des cérémonies où la religion et la monarchie marchoient à l'appui l'une de l'autre. La piété et la reconnoissance publique avoient consacré depuis 150 ans, une procession au 15 Août, en actions de grâces de la naissance de Louis XIV, naissance qui avoit écarté du royaume les horreurs de l'anarchie. L'anarchie et l'athéisme durent détruire cette procession composée de tous les corps qui représentoient ci-devant les intérêts du peuple. Sa suppression fut décrétée.

Une piramide en l'honneur de la liberté fut ordonnée pour remplacer la belle statue de Louis XIV, *à la place des Victoires*, qui reçut le nom de *place des Victoires Nationales.*

Bientôt on décréta la fabrication de nouvelles pièces de monnoie, qui devoient porter au lieu de l'effigie du Roi, le buste de la liberté, représenté par une tête de femme avec les cheveux flottans, et la légende; *liberté*

liberté, *égalité*. L'ère de la liberté fut substitué à celui du règne, et sur le revers on y mit l'empreinte d'une couronne de chêne. Espérons qu'avant peu, le petit nombre qui a été frappé de ces monnoies, sera confiné dans les collections des antiquaires.

Les anarchistes permirent aux pédans de l'assemblée de masquer la turpitude nationale sous le manteau de certains noms imposans dans le monde philosophique. Le Septemvir Guadet présenta la liste des *étrangers célèbres*, *amis de la liberté et de l'égalité*, auxquels l'assemblée déféra le titre de citoyens Français : ces étrangers furent :

Le général Washington, Kosciusko, général Polonais, Anacharsis Clootz le Prussien, le chanoine de Paw, auteur *des recherches sur les Egyptiens*, *les Grecs et les Américains*, les Italiens Gorani et Pestalozzi, Camper le Hollandais, Schyler, Klopstock, et les Anglais Thomas Payne, Priestley, Wilberforce, Clarkson, David Williams, Hamilton, Maddison et Mackintosh (1).

---

(1) Il est à croire que Washington n'a jamais eu connoissonce de l'injure que lui faisoit l'assemblée législative, puisqu'on a vu sa protestation nulle part;

En appellant ainsi républicains Français, tous ces illustres amis de Brissot, l'assemblée avoit surtout en vue de corrompre l'opinion étrangère et de disposer par-là les esprits à l'invasion qu'elle méditoit, pour la propagation de ses principes et de ses voleurs. Brissot rédigea à ce sujet une adresse aux puissances étrangères. Elle ne fut point adoptée, on en sentit peut être le ridicule. L'exposition faite par le citoyen Condorcet, parut suffire. L'ouvrage de Brissot étoit d'ailleurs comme tout ce qu'il faisoit, bien lâche et bien plat. Son bavardage fut ajourné. Je ne le retrace point.

---

peut-être aussi a-t-il cru que son mépris suffisoit pour repousser une aussi vile attaque. C'étoit Brissot qui étoit le distributeur de ces lettres de cachet de civisme. Oh! combien ils doivent rougir aujourd'hui ceux qui pensent qu'ils ont pu donner lieu par leurs écrits à une semblable aggrégation. Le vieux Klopstock, l'auteur du poëme *du Messie*, a envoyé dernièrement sa tardive rénonciation à ce titre si peu désirable : voici sa lettre à la convention ·

Le Barde Klopstock à l'Assemblée nationale de France.

Modérateurs de l'Empire Français! je vous les renvoie avec horreur, ces titres dont j'étois si fier tant

Il fut décrété de convertir en canons tous les monumens de bronze et les décorations

---

que j'a pu croire qu'ils m'associoient a une société de frères et d'amis de l'humanité. Hélas ! le prestige s'est évanoui trop tôt, et la plus affligeante réalité est venu mettre fin à un songe imposteur. Ah ! j'avois cru que ce seroit des rives éloignées de la Seine que jailliroit la lumière qui devoit faire luire sur l'Europe entière le jour doux de la liberté.

Pourquoi m'avez-vous trompé ? Vos droits de l'homme n'étoient donc qu'un piége où vous vouliez faire tomber le Français, afin de mieux l'assassiner ? Apprenez que l'excès de votre barbarie et de vos forfaits, vient de placer une barrière éternelle entre vous et l'heureuse Germanie. On leur récite les tragiques avantures qui souillent vos sanglantes annales, et ils fuient épouvantés. Il n'y a rien de commun entre vous et nous, et vous venez de briser sans retour les derniers liens qui nous réunissoient.

Je plains ceux qui se disent citoyens, et qui répandent à torrens le sang des citoyens. O crime ! quand ils ont versé le sang, ils dansent autour de leur victime : ils contemplent d'un œil sec sa dernière convulsion ; ils approchent de plus près leurs oreilles, pour se repaître de son dernier gémissement !

Français, je détourne avec effroi mes regards de cette troupe impie qui assassine elle-même en laissant paisiblement assassiner sous les yeux. Je m'éloigne avec des cris de ce tribunal exécrable qui égorge non-seulement la victime, mais qui égorge aussi la grace du peuple.

de nos temples, grilles, statues, candelabres, etc. ; la statue du connétable Montmorency qui ornoit la cour d'honneur de Chantilly, fut amenée à Paris. La municipalité de Versailles fut plus sage. Des fédérés étoient allés pour enlever tous les bronzes de cette magnifique habitation de nos Rois. Elle sentit que de cette première destruction à la dilapidation totale du palais il n'y avoit qu'un pas, et que la ville de Versailles tomberoit avec le monument royal sur lequel elle étoit fondée, elle demanda graces pour le palais, en faveur des étrangers qui viendroient encore jeter quelque argent dans cette ville coupable, lorsque la curiosité les engageroit à venir contempler tant d'illustres débris. Les habitans de Versailles alloient être réduits pour prix de leurs crimes, au sort des Arabes du désert cachés dans des huttes, au milieu des marbres de Palmyre.

Un vieux monument historique se faisoit encore remarquer avec un vif intérêt dans la principale rue d'Orléans. Le chevalier Français en le contemplant, songeoit aux paladins ; l'antiquaire y lisoit la chronique du temps ; l'homme du monde, le littérateur sourioient aux souvenirs qu'il leur retraçoit de Cha-

pelain *au violon de gothique mémoire*, et des tableaux érotiques de Voltaire ; l'artiste de son côté y étudioit l'art dès son enfance ; le grouppe de la Pucelle et de Charles VII, subit la destruction commune ; et comment ne l'auroit-il pas subi, on décréta bien aussi d'abattre les arcs de triomphe de Louis XIV, si connus sous le nom de *porte Saint-Denis* et *porte Saint-Martin*. Ce ne fut pas sans peine que le vieux factieux Dussaulx obtint le rapport du décret, au nom des artistes du monde entier.

Cependant ce n'étoit pas assez que d'avoir donné au peuple *la douce égalité*, il falloit lui en faire goûter les fruits. En vain on avoit pu objecter ci-devant aux hommes du 4 août, qu'ils ne pouvoient disposer des propriétés, et porter avec la rapidité de la foudre, le bouleversement dans toutes les fortunes, et le trouble dans toutes les familles ; les hommes du 10 août avoient renversé tous les obstacles, ils pouvoient franchir toutes les bornes ; ils décrétèrent successivement :

L'émancipation naturelle des enfans à l'âge de 21 ans.---La suppression de toutes les indemnités accordées ci-devant pour compensation des droits féodaux, et des propriétés

de main-morte. — Le partage des biens communaux. — Celui des terres incultes des seigneurs. — La suppression de l'ordre royal et militaire de St. Louis. — La vente des biens des émigrés par petits lots et à rentes, etc. etc. la clef de la voûte étoit tombée, à chaque minute une pierre de l'édifice se détachoit.

La plupart de ces décrets furent sollicités par les représentans de la commune, et les sollicitations de Robespierre étoient, comme on sait, des injonctions : il se passoit peu de jours sans que la barre de l'assemblée ne fut souillée de la présence de ce farouche dictateur. Il fit décréter que la commune de Paris avoit bien mérité *de la patrie* ; il disoit au corps législatif qu'il avoit *sauvé l'empire* ; le peuple de Paris applaudissoit, le président la Croix, du haut de son fauteuil, complimentoit la canaille, lui donnoit les honneurs de la séance, et toutes ces congratulations finissoient ordinairement par quelques centaines de mille livres que l'on accordoit à la municipalité pour des besoins toujours nouveaux et toujours renaissans ; chacun pilloit, personne ne rendoit de compte ; et souvent les sommes que l'on reçut de la trésorerie servirent à disposer une insurrection, dont

la crainte faisoit exiger et accorder le double, (on a vu depuis faire des émeutes et un pillage, pour procurer 7 millions à cette commune infatigable.)

C'est ainsi que Paris détruisoit toutes les loix, se jouoit de tous les principes de morale et de justice, pilloit les fortunes particulières, envahissoit la fortune publique, et recevoit des adhésions de tous les brigands du royaume, qui pratiquoient en petit les concussions dont Paris leur donnoit l'exemple.

On avoit souvent comparé la capitale à une fille entretenue, et la comparaison étoit juste, grace aux soins que le gouvernement prenoit de lui procurer du pain et des spectacles, pour l'empêcher de se fâcher. Cette maîtresse chérie ne ressembloit plus alors qu'à une vile prostituée, qui avoit ruiné, empoisonné, et congédié son amant; elle avoit commencé par être la dupe de tous les filoux constitutionnels qui l'avoient dépouillée, mais au 10 Août, elle étoit tombée (qu'on me pardonne le terme) dans un essaim de racolleurs et de chenapans, qui s'en partagoient en jurant les impures guenilles.

Enfin la faction pour assurer l'empire à l'élite des brigands du royaume, et éloigner

sans retour ceux des députés, qui avoient montré une pudeur feuillantine, constitua, (ce qui ne se constitue point) une convention nationale : elle adopta pour cela une forme incompatible avec le mot même de *convention*. Elle ordonna que le peuple en assemblées primaires ne pourroit nommer que des électeurs, qui éliroient ensuite des représentans. Elle y ajouta une indemnité à ces mêmes électeurs. C'étoit faire un appel à tous les hommes turbulans, oisifs, pauvres, besogneux, mandians ou fripons ; c'étoit les inviter à aller se faire nommer dans les assemblées, sûres d'être défrayés dans les orgies électorales ; c'étoit entasser crime sur crime, Pétion sur Manuel, Osselin sur Pétion, Robespierre sur Brissot. C'étoit éloigner de ces assemblées tous les pères de famille, tous les propriétaires. Effectivement, ils n'y *convinrent point*. Le dixième de la nation, tout au plus, s'assembla, et comme cette portion est au moins celle des brigands chez une nation vieille et corrompue, la France dut s'attendre à voir venir de toutes les provinces un choix de tous ses bourreaux. Ils sont venus, ils en déchirent aujourd'hui toutes les parties, ils ont porté le trouble par-tout,

mais tant de sacrilèges vont enfin recevoir leur punition : leur procès ne sera pas long, leur accusation sera dans leurs procès-verbaux, et leurs témoins sont tous les habitans du globe. (1).

---

(1) Pendant qu'on imprimoit cet ouvrage, le journal de Brissot, du 11 Mars, vient de me tomber sous la main, j'y lis :

« Les droits de l'homme ne sont plus; toutes les » loix naturelles sont foulées aux pieds, une nuit à » renversé l'ouvrage de quatre ans, la liberté indivi- » duelle, la liberté de la presse. Une faction qui veut » règner au milieu des ténèbres à défendu à des dé- » putés philosophes d'éclairer leurs concitoyens. La » loi ne permet plus à Brissot de travailler à la rédac- » tion de ce journal, etc.

C'est une singularité assez remarquable de voir l'homme du 10 Mars, le bavard par excellence, condamné le 10 Mars même au plus terrible supplice pour lui, celui du silence. Pour confondre ce lâche assassin, je lui conseille de relire son journal du 14 Août, dans lequel, il dit *qu'il faut laisser dormir un peu la loi.* Eh bien! elle dort aujourd'hui pour toi, malheureux! mais elle ne dormira pas toujours!

Gorsas s'est sauvé de l'incendie de ses presses le même jour, un pistolet à la main; c'étoit Gorsas qui avoit fait brûler le 11 Août à la tête de ses ouvriers les presses aristocrates et feuillantines :

Maître Gorsas! vous voyez qu'il est juste
Qu'on soit puni par où l'on a péché.

CHAPITRE V.

Opérations militaires de l'Assemblée. — Dernier mouvement, et fuite de M. DE LA FAYETTE.

L'ASSEMBLÉE étoit dans les plus vives inquiétudes sur la manière dont l'armée Française apprendroit la nouvelle de l'insurrection du 10 Août, et de la déchéance du Roi. Les généraux qui se trouvoient à la tête de cette armée, étoient presque tous des membres de l'assemblée constituante. Presque tous faisoient partie de cette minorité factieuse de la noblesse qui avoit trahi ses sermens et dont plusieurs avoit abandonné leur Roi, pour suivre leur duc d'Orléans. Leurs aides-de-camp, leurs frères d'armes étoient membres du corps législatif; ceux-ci corroboroient leur parti dans Paris: ils les instruisoient de ce qui se passoit dans les comités insurrectionnels: ThéodoreLameth, Jaucourt, Girardin, Dumas, Aubert du Bayet, d'Aveyrhoult, et quelques autres étoient les suppléans nés des généraux La Fayette, A. Lameth, la Tour-Maubourg, etc.

Ces Messieurs n'écoutoient, ne voyoient que le grand La Fayette; c'étoit, à les entendre, *le fils aîné de la liberté*, *le fléau de l'aristocratie*, *tout parloit de sa gloire*; il n'étoit point dans le dictionnaire des courtisans assez d'épithètes et d'adjectifs, pour signaler l'homme que le feu duc de Choiseul avoit nommé à la première vue, *Gilles premier*.

Les directeurs de la conspiration du 10 Août, ne pouvoient douter que leurs confrères n'eussent fait parvenir des avis certains au général La Fayette. Il fallut donc employer les dernières ressources de la tactique, de la désorganisation, pour éloigner de nos troupes tous les généraux assermentés, les remplacer sans soulèvement par des républicains, et changer le plan de défense qui existoit.

Ce n'étoit pas un médiocre travail que de chercher à purger l'armée de cet esprit constitutionnel qu'elle avoit reçu des chefs. Les soldats, ainsi que les volontaires nationaux, trouvoient dans la manière dont la guerre étoit suivie par ces Messieurs, tout ce qui pouvoit flatter leur amour-propre, leur lâcheté, leur paresse et leur cupidité. Le titre de la constitution qui disoit que la

France renonçoit à s'aggrandir, leur promettoit une simple et douce campagne défensive. Fuyoient ils ? ils pouvoient accuser ou tuer leurs officiers. S'ils ne combattoient pas, ils n'en avoient pas moins le plaisir de s'entendre appeller braves, et de se voir caresser chaque jour à l'ordre. Enfin, le petit nombre de soldats que l'état avoit alors à entretenir, et les soins actifs du pouvoir exécutif, ayant permis d'avoir des magasins bien approvisionnés, il n'étoit point rare de voir des soldats de la patrie vendre jusqu'à six fois de suite, les armes et les équipemens qu'on leur donnoit, et qu'on renouvelloit à leur première pétition.

Il falloit leur faire prendre le change sur la journée du 10 Août, et les disposer à résister aux étrangers qui menaçoient la frontière. On employa à cet effet le moyen d'usage. Des commissaires de l'assemblée allèrent s'assurer du serment nouveau des troupes. Ils ne demandèrent point d'abord qu'on le prêtât *à la république*. La faction l'avoit bien dans le cœur, cette république, mais elle n'osoit pas encore seulement en articuler le nom : on ne demanda qu'un serment pur et simple, *à l'égalité*. Le soldat qui n'y comprenoit rien,

consentit à le faire. On avoit eu soin de répandre dans toutes les chambrées que les armées et gardes nationales de tout le royaume l'avoient déjà prêté, de sorte que chaque corps convoqué séparément, donna son adhésion au nouvel ordre de choses, et cela par suite de *cette peur des inconnus*, qui a fait toute la révolution.

Cette peur des inconnus a eu de si terribles résultats depuis 4 ans, que je ne peux m'empêcher d'en reparler encore.

Lors de la révolte du 14 Juillet, on fit renvoyer au Roi ses troupes fidèles, par l'exagération avec laquelle on lui peignit le nombre et la force des révoltés. On lui fit craindre que 30,000 soldats ne fussent accablés sous le nombre de 300,000 insurgens, et dans la réalité, il ny avoit pas plus de 5 à 6 milliers, qu'un régiment Suisse eût dispersés. Le reste étoit des bourgeois, ou même des prêtres et des gentilshommes qui encombroient les rues par curiosité. Ce fut une semblable *terreur panique* qui fit paralyser les gardes-du-Corps et les Suisses au 5 Octobre, qui fit prêter le premier serment du 4 Février ; ce fut *la peur des inconnus*, qui causa pareillement le retour de Varennes.

M. de Goguelat y promettoit au Roi de le dégager de vive force avec ses 50 hussards, et de le conduire à M. de Bouillé ; on dit à Sa Majesté qu'il seroit impossible d'y réussir, à cause de la multitude qui s'amassoit ; on hésita quelques heures, et l'on perdit le temps le plus précieux, car il n'y avoit d'abord qu'une poignée d'hommes mal armés, plus mal commandés encore dans le sein des ténèbres, et 10 cavaliers les auroient fait disparoître : lorsque le général Bouillé marcha sur Varennes, il fut arrêté dans sa course par un rapport qui lui peignit l'escorte du Roi, comme de 40,000 hommes, tandis qu'il avoit au plus à sa suite 1500 paysans, qu'un escadron de *Royal-Allemand* auroit dissipés : tous les décrets, que l'on savoit bien que le Roi n'auroit jamais consenti à sanctionner, lui avoient été arrachés par la crainte de voir sa femme et ses enfans sacrifiés, les châteaux brûlés, et les nobles massacrés. Paris lui-même accoutumé à répandre *la terreur* dans les départemens par sa force centrale, et les différens genres de puissance et d'influence qu'il renfermoit, fut subjugué à son tour par *la peur des inconnus* lors de l'arrivée des Marseillois et des Fédérés. *Cette terreur*

qu'il répandoit dans chaque département, il la reçut de tous à-la-fois. Les frères de Brest, les amis de Marseille, les frères et amis de Bordeaux anéantirent de frayeur la garde nationale Parisienne. C'est ainsi que chaque soldat craignant son régiment, chaque régiment craignant toute l'armée, chaque armée craignant toute la force publique, l'assemblée nationale vit approuver son 10 Août sans murmure, lorsqu'à peine un vingtième des soldats François y étoit seulement indifférent.

Ce nouveau serment fut prêté, comme tous ceux de la révolution, *librement*, disoit-on, mais dans le fait, *en tremblant*.

Cet art de diriger et de prévenir *la terreur panique*, est le grand ressort des gouvernemens, et le grand art des gouvernans. *Donnez-là, et ne la recevez jamais*, devroit être l'axiome de tous les ministres; il la bien connu, celui-là qui voyant, au mois d'Octobre 1792, quelques centaines de brigands à Londres s'appuyer sur quelques douzaines de collègues, répandus dans les diverses villes des comtés, pour propager sourdement un vœu séditieux que le silence de la terreur auroit pu faire prendre ensuite pour le vœu du peuple, a senti qu'il ne falloit que se pré-

senter d'une manière ferme et décidée, pour faire rentrer dans la poussière ces orgueilleux insectes. Des associations de propriétaires ont été formées avec la rapidité de l'éclair, et leur effet a été aussi prompt que celui de la foudre ; la nation, à l'avis du péril a été ralliée à l'instant sous les drapeaux de la royauté et de la propriété ; les factieux écrasés sous le poids de la honte et de *la terreur panique*, n'ont trouvé de refuge qu'en se cachant ; ils ont dit pour s'excuser, en accusant le ministre, qu'ils n'avoient point existé, et par cet aveu même, ils ont prouvé qu'ils existoient. Ainsi M. Pitt, ayant placé *la terreur* entre les mains des corps intéressés à conserver, a sauvé son pays d'une conspiration réelle en conspirant lui-même contre les conspirateurs, tandis qu'en France, M. Necker a tout perdu en caressant de semblables terreurs, et s'en servant même comme d'un moyen d'influence auprès d'un monarque faible.

L'assemblée nationale usant de cette *terreur*, pour fonder sa tyrannie et détruire les propriétés, s'assura des sermens des quatre armées qu'elle avoit alors sur pied. La France ne comptoit pas dans ce temps là tous les souverains

verains de l'Europe, pour ses ennemis. Son roi l'avait empêché, autant qu'il avait pu, de se précipiter dans l'abyme d'une guerre universelle, où il sentait qu'ils devaient tous périr ensemble. Le tems n'était pas venu encore où il nous faudrait chercher 500 mille hommes pour nous défendre : 150 mille soldats composaient alors toute notre force active. Cette force était répartie en trois armées, divisées en différens points.

L'armée de Flandre ou du Nord, aux ordres de La Fayette, venait de tenter sous ce général et le vieux Luckner, une invasion en Brabant, qui n'avait abouti qu'à faire brûler les fauxbourgs de Courtray, et tuer le général Gouvion ; elle était dans le plus mauvais état. Ce désordre avait été occasionné par le départ précipité des deux commandans qui avaient eu ordre de se porter à la hâte sur les endroits menacés par le duc de Brunswick. Le commandement de la frontière de Flandre était resté par là au général constituant Arthur Dillon, ayant sous ses ordres Dumouriez et Beurnonville. Répartis à Maubeuge, à Pont-sur-Sambre et au camp de Maulde, à peine ces trois généraux réu-

nissaient-ils entre eux 20 mille hommes effectifs, qui ne pouvaient empêcher Clairfait de venir insulter le territoire français jusqu'à Bavay. La Fayette était allé à Sedan se mettre à la tête de la portion de son armée, qu'on appellait l'armée des Ardennes. Arthur Dillon en apprenant le récit des événemens du 10 août, pensa qu'il pourrait, aidé de La Fayette, lutter contre le torrent qui venait de se former. Il devait au roi sa promotion récente au garde de lieutenant-général; il aspirait au gouvernement de la Martinique; sa famille avait toujours été comblée des graces de la cour; il regarda comme son devoir de donner au roi et à la constitution une dernière marque de fidélité. Il publia dans son camp, dès le 13 août, l'ordre que voici:

« De grands et sinistres événemens ont eu lieu » dans la ville de Paris. Le général Arthur Dillon, » commandant en chef sur la frontière du Nord, » ne peut les communiquer à l'armée, avant d'en » avoir été instruit d'une manière officielle ou certaine; mais on assure que la constitution a été » violée; quels que soient les parjures, ils sont les » ennemis de la liberté française. Le général saisit cette occasion périlleuse de renouveller son » serment de verser jusqu'à la dernière goutte de

» son sang pour le maintien de l'intégrité de la cons-
» titution du royaume, décrétée par l'assemblée
» nationale constituante aux années 1789, 1790
» et 1791, et d'être en tout fidèle à la nation, à
» la loi et au roi.

» A. Dillon. »

Après avoir rendu cette proclamation, Dillon voulut la faire adopter par toute son armée. Dumouriez qui commandait alors au camp de Maulde, avait trop d'esprit pour ne pas s'appercevoir qu'en y adhérant, il se mettait en quelque sorte sous la tutelle et la protection de La Fayette, grand arc-boutant de cette opposition; il sentait aussi que n'ayant ni trésor, ni munitions, ni approvisionnemens, les généraux coalisés n'auraient pas pour quinze jours de puissance; il ne voulut donc point entreprendre une besogne impratiquable, et dans laquelle encore il n'eût été qu'en troisième ligne; il se moqua de son général Dillon, et passa au véritable ordre du jour, qui était le serment de l'égalité.

Il se trouva que la frontière où il commandait, étant la plus rapprochée de Paris, son serment arriva le premier de tous; on ne pouvait trop récompenser un pareil

exemple; on s'empressa de lui confier le commandement de l'armée de La Fayette, et bientôt celui de toutes les forces de la république.

Les trois commissaires de l'assemblée, Bellegarde, Delmas et Dubois-Dubais, arrivèrent à l'armée de Flandre. Le malheureux Dillon, à qui la tête avait tourné, depuis le massacre du général de son nom, effrayé de l'arrivée de ces commissaires, s'amenda, se confondit en excuses, prétexta cause d'ignorance, fut pardonné, mais réduit à servir sous les ordres de ce Dumouriez qu'il commandait naguére. Ces humiliations, de serviles et basses flatteries aux Jacobins, à la municipalité, aux assassins du 2 septembre, ne l'ont pas préservé depuis de l'inaction, ni même des dénonciations; il s'en console, dit-on, et buvant; cependant, à l'entendre, c'est lui qui a sauvé la république, en occupant en Champagne le poste des Islettes, que M. le duc Brunswick ne voulut jamais prendre (1).

(1) Je ne parlerai plus de ce Dillon; c'est avec bien de la répugnance que je me suis vu forcé par la sévérité de mon caractère d'historien, à le met-

L'arrivée des commissaires et leur réception au camp de Maulde par le général Dumouriez, sont devenues, par les circonstances postérieures, un morceau d'histoire très-piquant. On verra avec plaisir comment ce général traitait alors les commissaires nationaux. Voici ce qu'on lit dans des lettres patriotiques du camp de Maulde, du 20 août :

« Ce camp, célèbre par son patriotisme, a fait aux commissaires de l'assemblée nationale l'accueil *le plus honorable et le plus touchant* : soldats, généraux, officiers, tous se sont disputé l'avantage de donner des témoignages plus vifs de confiance, de respect et d'attachement pour les représentans du peuple. --- *Cinquante dragons*, commandés par un capitaine, un lieutenant et un sous-lieutenant,

---

tre sur la scène ; mais que la sensibilité de sa nombreuse famille n'en soit point alarmée ; le sang qu'elle a versé pour la France, depuis cinquante ans, les fidèles serviteurs qu'elle a donnés au roi, dans l'église, dans l'armée et dans les lettres, justifieront toujours la faveur dont elle a joui. Arthur Dillon avait aussi lui, débuté d'une manière heureuse. Des passions vives l'égarèrent ; il crut en La Fayette, il voulut raisonner sur l'honneur, il perdit la tête.

ont été au-devant des commissaires jusqu'à Saint-Amand; cette escorte a été remplacée, à l'entrée du camp, par une garde d'honneur de deux bataillons avec leurs drapeaux. Les généraux qui étaient venus recevoir les commissaires, *les ont embrassés bien cordialement*, et conduits au quartier-général, au bruit du canon du grand parc et des redoutes.

Après dîner, les commissaires ont voulu rendre au camp une visite d'amitié. On bat la générale; en cinq minutes, douze mille hommes sont sous les armes, sur deux lignes, devant leurs faisceaux. Au sein de cette armée de frères, au milieu des plus bruyantes acclamations, *s'avancent les trois commissaires charmés, attendris de ce spectacle.* Arrivés au premier bataillon de Paris, ils entendent une musique guerrière, adoucissant ses mâles accens, faire retentir l'air chéri, l'air de famille: *Où peut-on être mieux? etc. Ils embrassent les chefs*, la troupe présente les armes aux représentans de la majesté nationale, et le drapeau les salue. Vive la nation, s'écrie-t-on aussi-tôt, vive l'assemblée nationale, vive la liberté et l'égalité! Il n'y a qu'un cri, comme il n'y a qu'un esprit et qu'un cœur.

La cavalerie ne témoigne ni moins d'allégresse, ni moins de confiance; à chaque bataillon, à chaque escadron, même accueil, mêmes hommages, mêmes acclamations. A peine un corps avait-il passé cette revue de famille, qu'il posait ses armes aux faisceaux, se précipitait à la suite des

commissaires, et les escortait de ses bénédictions et de ses applaudissemens. Ils étaient parvenus au dernier bataillon, l'armée entière les suivait et les accompagna au grand parc, où la musique réunie de tous les corps exécuta *un ravissant ça ira*, dont tous les cœurs battaient la mesure. On retourne ensuite au quartier-général avec cet immense cortège, qu'à l'ensemble de ses mouvemens, de ses transports, de ses cris, on eût pris pour une seule masse homogène. Tous les officiers viennent rendre aux commissaires une visite de corps.

Soudain un courier arrive, et demande à traverser la multitude, dont les flots se pressaient autour du quartier-général. On lui ouvre un chemin; il s'approche, il demande M. Dumouriez, il lui présente un paquet. Le général l'ouvre.... La joie éclate.... Le traître La Fayette est destitué, Dumouriez le remplace; il est nommé commandant-général de l'armée du Nord. A cette nouvelle, le camp, qu'on eût pu croire épuisé d'allégresse, se livre à des transports qui ne le cèdent en rien aux premiers; *ils accompagnent les commissaires jusqu'à leur voiture, et cinquante chevaux les escortent jusqu'à Valenciennes.*

Le lendemain 19, le général Dumouriez s'est rendu à Valenciennes, pour conférer avec les commissaires sur les moyens de réduire le rebelle La Fayette. Le camp reste sous les ordres de son fondateur, M. Beurnonville, qui s'y est long-tems trouvé avec quatre bataillons et deux escadrons, en présence de vingt-cinq mille ennemis, que par

son courage et son infatigable activité, il a un peu guéris du goût de le harceler. C'est le jeune père de cette nombreuse famille, dont il est respecté, quoique doux, et aimé quoique sévère, parce qu'il sait soutenir sa douceur par sa sévérité, et tempérer sa sévérité par sa douceur. »

Après une fête aussi brillante et aussi cordiale, qui aurait pu croire que 6 mois après, au même lieu, quatre nouveaux commissaires nationaux et le fondateur du camp lui-même, y eussent été arrêtés par Dumouriez, et que ces mêmes 50 cavaliers qui alloient prendre les uns aux boues de St. Amand, pour les conduire en triomphe, auraient tristement escorté les autres aux prisons de Mons: Fortune! voilà de tes jeux.

Les expressions de Dumouriez à cette époque, sont bonnes à recueillir. Il écrivait à son ami Gensonné le 14 août.

« Dillon vient *de se perdre* lui-même *par* » *une déclaration de royalisme, qu'il a signi-* » *fiée à l'ordre dans son camp* de Pont-sur- » Sambre, et qu'il m'a ordonné de publier » dans le mien. *Je lui ai formellement* » *désobéi*, et j'ai fait remettre ces pièces aux » commissaires de l'assemblée qui viennent

» d'arriver à l'armée. Je les attends demain » au camp.

» J'espère enfin pouvoir rendre de grands » services à la cause de la souveraineté » et de la liberté du peuple français. J'y » travaillerai de toutes mes forces, ainsi » *qu'à restaurer la liberté Belgique.* »

Le grand mérite de Dumouriez était alors de désobéir et d'annoncer l'invasion du Brabant. Licence et pillage, voilà quels étaient ses titres à la confiance nationale. Il avait déjà donné l'exemple de l'insubordination, en refusant, avant le 10 août, de correspondre avec le ministre de la guerre et ses généraux. Il avait pris la résolution de s'adresser directement au président de l'assemblée. Il flattait par là l'orgueil d'un corps, qu'il voyait envahir sans obstacle toute la puissance. Ce parti n'était pas le plus honorable, ni même le plus constitutionnel, mais il était le plus sûr, autant qu'il peut y avoir quelque chose de sûr dans une république anarchique.

Maintenant, il faut passer au camp du général La Fayette; il faut parler des demi-regrets, des demi-fureurs, des demi-mesures de ces avortons de la révolution qui composaient sa cour constitutionnelle.

L'assemblée nationale avait doublé pour l'armée du Nord, le nombre de ses commissaires. Elle y en avait envoyé six, tandis qu'elle s'était contentée de trois pour celles de Lorraine et d'Alsace. Elle avait prévu que les dernières convulsions de la constitution seraient plus violentes au quartier-général de La Fayette, qu'à celui du vieux imbécille Luckner, à qui tout, hors le vin et l'argent, était assez indifférent, et à celui de M. de Biron, qui depuis quatre ans était dans le secret. Elle multiplia les puissances, en raison des résistances, et elle dépêcha encore trois de *ses forts*, à l'armée des Ardennes, pour y expédier le faible La Fayette. Kersaint, Antonelle et Perlady, furent ses émissaires.

La Fayette se trouva pressé entre mille écueils, et dans cette position affreuse, sa conscience ne pouvait pas même le rassurer. Son parti à l'assemblée était vaincu; c'était son accusation rejetée le 8 août, qui avait mûri l'explosion du 10; c'était le sang versé au Champ-de-Mars, c'était sa longue dictature dans les rues de Paris, c'était sa parenté avec M. de Bouillé, c'était sa démarche du mois de juillet, qui faisaient ses crimes aux yeux

du peuple ; ou pour mieux dire, c'étaient là les moyens apparens dont se servait la providence, pour venger le sang de Favras, la longue captivité du roi et trois ans d'ambition et de révolte.

Quel parti prendra-t-il dans cette circonstance? Rien ne peut le justifier devant quelque tribunal que ce soit. S'il est à la barre du parlement, il est criminel de lèze-majesté. Devant le tribunal révolutionnaire, il a versé le sang du peuple. A une chambre des pairs, il eût été condamné pour avoir propagé le dogme de l'insurrection, et les prétendus droits de l'homme; à la haute cour nationale même on l'eût accusé d'avoir déplacé *son armée* sans sujet, de l'avoir fatiguée sans autre motif que celui de conserver, sous sa main, une troupe qui lui fût dévouée. On lui aurait prouvé que cette armée nationale se trouvait cantonnée au sein de l'été, que les frontières étaient ouvertes à l'ennemi, et qu'il était un traître. Le bandeau est tombé, l'illusion a cessé. Son peuple de banquiers et de bourgeois n'est plus là, c'est un nouveau peuple, un peuple terrible de sans-culottes, affamé de sa tête, et altéré de son sang. Il assemble en désordre et en tumulte,

le 13 août, son petit conseil et les corps administratifs du département des Ardennes. On y prend avec précipitation des résolutions qui ne portent aucun caractère de grandeur. Tout y portait au contraire l'empreinte de cet esprit de vertige, qui est aussi l'avant-coureur de la chûte des intrigans. Dès le même jour, un officier du nom de le Veneur, écrit aux bataillons de ligne et nationaux, la lettre suivante, pour les prémunir par une première séduction, contre les séductions des commissaires qu'on attend :

« Soldats citoyens, il n'est plus rien à » vous dissimuler ; la constitution que vous » avez juré de maintenir, n'est plus ; les » Marseillais et une troupe de factieux ont » assiégé le château des Tuileries ; la garde » nationale et les gardes-suisses ont fait » une vigoureuse résistance ; mais manquant » de munitions, ils ont été obligés de se » rendre. *M. Daffry, ses aides-de-camp,* » *et toute sa famille ont été massacrés.* » Le roi, la reine, et toute la famille royale » se sont sauvés à l'assemblée nationale : » les factieux s'y sont portés, tenant d'une » main le fer, et de l'autre la flamme ; et » l'ont forcée de décréter la suspension du

» Roi, ce qu'elle a fait pour lui sauver la » vie. Citoyens, vous n'avez plus de » représentans ; l'assemblée nationale est » esclave. Vos armées sont sans chef, Pétion » règne ; le farouche Danton et ses satellites » sont maîtres..... Ainsi, soldats, choisissez » si vous voulez rétablir sur le trône l'héritier » de la couronne, *ou si vous voulez Pétion* » *pour roi.* »

Cette lettre produisit l'effet qu'on desirait. Les troupes donnèrent quelques espérances. Cependant, il n'était pas difficile de voir que le général qui l'avait dictée n'était qu'un intrigant *désappointé*, qui faisait proposer à ses soldats de choisir entre Pétion, ou lui-même, sous le nom du roi de la constitution.

A cette lettre provisoire, La Fayette en joignit une à la municipalité de Sedan, pour lui donner ordre d'arrêter les commissaires qui allaient arriver. Il prenait tout sous sa responsabilité de général de la constitution. Cette lettre, ainsi que les arrêtés et les procès-verbaux du département et de la commune, furent envoyés et répandus avec profusion dans les départemens voisins. Ils ne convertirent et n'ébranlèrent presque

personne. On ne pouvait croire à la bonne-foi d'un homme qui, après 3 ans de *violences exercées par lui* sur le roi, se plaignait de *violences exercées par autrui*, le 10 août.

Copie d'une lettre de M. La Fayette, *écrite le* 13 *août* 1792, *du quartier-général, à la municipalité de Sedan.*

Il doit arriver des commissaires de l'assemblée nationale, pour prêcher à l'armée une doctrine inconstitutionnelle. Il est démontré à tout homme de bonne foi, qu'au 10 août, époque de la suspension du roi, l'assemblée nationale a été violentée, et que les membres qui ont accepté une telle mission ne peuvent être que des chefs ou des instrumens de la faction qui a ainsi asservi les chefs de l'assemblée nationale et le roi.

Je requiers, aux termes de la loi relative à l'état de guerre et sur ma responsabilité unique et personnelle, la municipalité de Sedan de retenir les individus se disant commissaires de l'assemblée nationale, et de les mettre en lieu de sûreté, sous la garde d'un officier supérieur, qui, également sous ma responsabilité unique et personnelle, exécutera cet ordre auquel il ne peut se refuser sans être immédiatement traduit à un conseil de guerre.

Je dois aussi requérir les autorités constituées des départemens, en vertu des mêmes loix, d'approu-

ver ces mesures, et je ferai la même demande au tribunal du district de Sedan, et aux différens départemens où sont situées les troupes qui me sont confiées.

Cette pièce déposée à la municipalité doit servir de titre pour montrer que ni la commune de Sedan, ni la garde nationale que la loi met sous mes ordres, ni les troupes de ligne, tant volontaires que les troupes de ligne, et particulièrement M. Sicard, colonel au 43e. régiment, que je destine à cette mission, ni les corps administratifs et judiciaires qui pourraient concourir à l'arrestation des commissaires, ne sont sujets à aucune responsabilité, et que c'est moi qui, fidèle à mes sermens, aux principes de la déclaration des droits, à la constitution que la volonté souveraine de la nation a décrétée, que c'est moi seul qui requiers, comme j'en ai le droit, toutes les mesures qui peuvent constater la résistance à l'oppression, le premier devoir des ames libres.

Signé LA FAYETTE.

Les commissaires arrivèrent à Sedan avec leur secrétaire Clairval, le lendemain 14 août. Le procès-verbal de la commune de Sedan ayant tous les caractères d'authenticité, me dispense de donner sur leur arrestation d'autres détails que ceux qui y sont consignés. J'y ajouterai seulement que le *brave*

républicain Kersaint, tremblant pour sa vie, pleurait comme un enfant, et qu'il se jeta même quelquefois à genoux pour demander grace au peuple.

Extrait du procès-verbal du conseil-général de la commune de Sedan.

Cejourd'hui 14 août 1792, ont été amenés en la maison commune quatre particuliers venant de Mézières, munis de passeports. Ces étrangers interrogés sur leurs qualités et l'objet de leur voyage, se sont dits députés de l'assemblée nationale, et chargés d'une mission dont ils ont donné communication. Examen fait des passeports, leur forme ne porte pas les caractères voulus par la loi du 21 mars dernier; d'ailleurs portant ces mots en un renvoi non approuvé; *et d'obéir aux ordres qu'il donnera*; lesquels mots et leur date à une époque trop fatale aux vrais amis de la constitution, sont la preuve que ces pièces ne méritent aucune confiance. Examinant ensuite la commission, en la supposant émanée de l'assemblée nationale, il résulte qu'on ne peut la regarder ni comme acte légal, ni comme acte libre. 1°. Elle n'est pas revêtue des formes voulues par l'acte constitutionnel, c'est-à-dire, de la sanction du roi. D'ailleurs les pouvoirs conférés à ces prétendus commissaires sont une entreprise sur le pouvoir exécutif. 2°. Cet acte ne peut être libre, puisqu'il n'est malheureu-

sement

sement que trop notoire par sa date et les violences et atrocités commises à cette époque, que le corps législatif n'a pu jouir de sa liberté ; vérité confirmée en quelque sorte par les réponses des soi-disant commissaires. Le premier qui s'est dit être M. Kersaint, sans convenir précisément que l'assemblée nationale n'était pas libre, a dit au moins que le peuple était en insurrection. Le deuxième, qui s'est annoncé porter le nom de Peraldy, a tenu à-peu-près le même langage. Enfin le troisième, qui a dit s'appeller Antonelle, a fait plus affirmativement les mêmes aveux.

Le conseil-général, délibérant sur la validité des passeports présentés, ouï le procureur de la commune, considérant les circonstances où se trouve la patrie, arrête que les sieurs Kersaint, Peraldy, Antonelle et Klairwal seront provisoirement mis en état d'arrestation. Délibérant ensuite sur la nature des pouvoirs dont les soi-disant commissaires sont porteurs ; considérant qu'au moment où ils auraient été conférés, l'assemblée nationale obsédée par la horde des factieux qui remplissaient la capitale de sang et de carnage, n'a pu agir avec liberté, et que ce n'est que pour éviter de plus grands crimes, qu'elle a pu consentir au décret de la suspension du roi, décret qui viole de la manière la plus outrageante la constitution ; décret, ou plutôt acte monstrueux, qu'elle doit se faire un devoir de révoquer aussi-tôt que ses oppresseurs l'auront rendue à elle-même ; considérant que tous les actes émanés ou qui en émaneraient tant

qu'elle se trouvera sous le glaive des assassins, sont frappés de la même nullité; considérant que, si les soi-disant commissaires étaient députés, ainsi qu'ils s'en qualifient, ils n'auraient point accepté une mission destructive de la constitution, qui tend à tromper le peuple, à soulever l'armée, et à lui retirer les braves généraux qui la commandent; qu'on ne peut donc les regarder que comme des émissaires de la faction qui a usurpé les pouvoirs expressément délégués par la souveraineté nationale; considérant que le roi, son auguste famille, ainsi que tous les députés fidèles à leurs devoirs sont encore au pouvoir des factieux.... arrête que les soi-disans, etc. demeureront en cette ville sous bonne et sûre garde, y resteront en ôtage, jusqu'à ce qu'il soit notoire que l'assemblée nationale et le roi soient libres et n'aient plus rien à craindre de leurs oppresseurs.

Etaient présens et ont signé, MM. Desrousseaux, maire; Legardeur, jeune; Raulin-Husson; Saint-Pierre; la Motte-Germain; Fournier; Joseph et Edouard Bechet; Noël Laurent; Petifils Verrier; Gigou-Saint-Simon, officiers municipaux. Lenoir-Peyre, procureur de la commune; Caillon, substitut; Waroquier et Grosselin, pères; Legardeur, l'aîné; Fossoy; le Chanleur; Mesmer; Hennecy; Edet, jeune; Chayaux-Caillon; Gibou-Vernon; Edet, menuisier; Ternaux; Jacquet Delatre; Ludet et Duché, pères; A. C. Rousseau et Hermau-Servais, notables.

Bientôt on apprend que l'armée est mécontente de l'arrestation des commissaires. Le club patriotique de Sedan s'agite autour du lieu de leur détention. On répand le bruit que Dumouriez est à Valenciennes, concertant avec les autres commissaires les mesures nécessaires pour venir délivrer ceux-ci. Une terreur panique s'empare de la petite armée campée à Vaux. En vain Alexandre Lameth s'empresse, et court de bataillon en bataillon, en vain il répète les mots de *factieux* et de *parjures*, en vain il parle des sacrifices qu'il a faits pour la constitution, et de l'arrivée prochaine des Autrichiens; le volontaire national, ainsi que le soldat de ligne, rit de son embarras: ici, il lui chante *ça ira*, plus loin il lui reproche et ce qu'il a coûté à la liste civile et ses turpitudes précédentes. Le régiment de la couronne, un des trois que la reine avait fait donner à sa famille, refuse le serment qu'il exige; La Fayette interdit, déconcerté, réduit au petit nombre d'officiers qui ont lié leur fortune à ses forfaits, profite des ténèbres, et se sauve par les bois de Bouillon, dans la soirée du 19 août, laissant ainsi exposés à la fureur de l'assemblée nationale

les corps administratifs de Sedan, qui ont improuvé, sous son influence, et déclaré illégales toutes les opérations de l'assemblée; il fuit pour prévenir le décret d'accusation qu'on allait rendre contre eux tous solidairement; et, par cette fuite, les patriotes eux-mêmes l'accablent des épithètes multipliées de lâche et de traître; et telle est l'indignation qu'il excite contre lui seul, que l'on oublie la résistance du département, et celle de la municipalité de Sedan, et qu'on leur pardonne aux premières marques de repentir (1).

A peine avaient-ils fait quelques pas qu'ils furent arrêtés à l'entrée de la nuit, le 19 août, un peu au-dessus de Rochefort, par un piquet détaché de 5 à 6 volontaires Limbourgeois, aux ordres de M. le comte d'Harnoncourt. Le piquet voyant venir un gros de cavalerie, le coucha en joue, l'arrêta, et ordonna que l'un de

(1) Voici la lettre que le général La Fayette écrivait à la municipalité de Sedan. On y voit encore son froid orgueil. Il y dénonce les despotes, parce qu'il ne l'est plus. Il dénonce les ennemis prétendus de la liberté par lesquels il entend sans doute les émigrés; et pourquoi ces infortunés avaient-ils émigré? N'était-ce pas aussi pour soustraire *leur*

ceux qui le composaient, s'avançât pour être conduit à M. d'Harnoncourt. Celui qui mit pied à terre, fut M. Bureau de Pizy, officier du génie, le même qui à l'assemblée constituante, reçut du Roi le serment du 4 Février : M. d'Harnoncourt lui appercevant

---

liberté aux proscriptions de l'homme du 18 février? et cet homme n'était-il pas La Fayette?

Copie d'une lettre de M. La Fayette, *datée de Bouillon, le 19 août 1792, adressée à MM. les officiers municipaux à Sedan.*

Messieurs,

Si la dernière goutte de mon sang pouvait servir la commune de Sedan, elle a droit à ce sacrifice, et il ne coûterait moins que celui que je fais; mais au moment où je prévois, par des raisons qui ne vous échapperont pas, que ma présence auprès de vous ne servirait, sous peu de jours, qu'à vous compromettre, je dois éviter à la ville de Sedan des malheurs dont je serais cause, et je pense que le meilleur moyen de la servir est d'éloigner d'elle une tête que *tous les ennemis de la liberté ont proscrite*, qui ne se courbera jamais sous aucun despotisme, et qui, pénétré de douleur de ne pouvoir plus en ce moment être utile à sa patrie, ne

au chapeau la cocarde nationale, ordonna que deux officiers et 50 hommes allassent au plus vîte se saisir de cette cavalerie, qui consistait en 40 hommes, dont 24 officiers, et le reste domestiques. Ils se laissèrent prendre et désarmer. Interrogés sur leurs projets, La Fayette répondit que leur dessein était de passer sur les derrières de l'armée Autrichienne, dans la bonne-foi qu'ils n'y rencontreraient personne, de gagner ainsi Maestricht, la Hollande, l'Angleterre et l'Amérique. M. d'Arnoncourt leur fit quitter la cocarde nationale; ceux qui avaient été membres du corps constituant, furent envoyés à Luxembourg, d'où ils furent ensuite transférés à Wesel, et depuis à Magdebourg, où ils sont encore. Ceux qui n'étaient que simples officiers, furent conduits mo-

---

se console que par les vœux qu'il fait pour que la cause sacrée de la liberté et de l'égalité, dont le saint nom profané (s'il pouvait l'être) par les crimes d'une faction, ne soit pas du moins pour longtems asservie, et par le serment qu'il renouvelle, dans les mains d'une commune vraiment patriote, d'être fidèle aux principes qui ont animé sa vie entière.

Signé LA FAYETTE.

mentanément à la citadelle d'Anvers, ou même remis en liberté sur-le-champ.

Aussi-tôt leur arrestation, ces Messieurs jugèrent à propos de faire une espèce de protestation pour leur honneur, contre le despotisme de la puissance qui les arrêtait. Il faut les entendre parler; elle est curieuse cette protestation.

« *Les soussignés citoyens français* (dé-
» nomination des nouveaux républicains) *arra-*
» *chés par un concours impérieux de circons-*
» *tances extraordinaires, au bonheur de*
» *servir, comme ils n'ont cessé de le faire,*
» *la liberté de leur pays*, (ce n'était point
» la liberté, c'était leur orgueil, c'était le
» projet régicide de la faction qui avait
» déclaré la guerre à l'Autriche, que les
» constitutionnels servaient) *n'ayant pu*
» *s'opposer plus long-tems aux violations*
» *de la constitution*, (ils avaient violé,
» en faisant cette constitution, celle sous
» laquelle ils étaient nés,) *que la volonté*
» *nationale y a établie*; (dites, la vio-
» lence de quelques-uns et non la volonté
» générale; elle a si peu ce caractère,
» que personne n'en veut plus,) *déclarent :*
» *qu'ils ne peuvent être* considérés *comme*

» *des militaires ennemis ; puisqu'ils ont*
» *renoncé à leurs places dans l'armée*
» *française*, (Pourquoi portaient-ils donc
» encore la cocarde de l'insurrection? à
» quels signes aurait-on pu reconnaître s'ils
» étaient ennemis ou fuyards? 50 cavaliers,
» diront-ils, ont mis bas les armes devant
» quelques paysans; mais ce n'était pas la
» première fois qu'on avait vu des patriotes
» fuir devant la même proportion d'adver-
» saires; et puis, suffit-il donc de dire qu'on
» déserte, pour que l'ennemi soit obligé
» de le croire? à plus forte raison, lors-
» qu'il s'agit d'un général d'armée et de
» son état-major, qui peuvent être allés en
» reconnaissance.) *et moins encore* (exa-
» minons bien ceci) *comme cette portion*
» *de leurs compatriotes que des intérêts*,
» *des sentimens, ou des opinions abso-*
» *lument opposées aux leurs, ont portés à*
» *se lier avec les puissances en guerre*
» *avec la France*; (ainsi n'ayant pu com-
» battre en face ce corps respectable de
» propriétaires Français qui essayent de ren-
» trer par la force des armes dans leurs
» foyers, d'où la violence les avait arrachés;
» on les combat par l'arme de la calomnie.

» Ils ont, dites-vous, des sentimens différens des vôtres; oui, sans doute, et ils » s'en font gloire; comment les partageraient-» ils? n'était-ce pas un de vos compagnons » de fuite qui disait aux Jacobins qu'il *fallait* » *un supplément à la révolution* (1)? Eh » bien! ce supplément est arrivé, vous » l'éprouvez, au-lieu de le faire éprouver; » pourquoi en avez-vous posé le principe? » N'était-ce pas encore un de vos com-» pagnons d'opinion (2) qui disait, que le » *sang de Berthier n'était pas assez pur* » *pour être regretté?* Enfin n'étaient-ce » pas aussi deux de vos suivans (3) qui allè-» rent sous vos auspices arrêter avec Drouet, » et ramener avec Pétion, la malheureuse » famille royale de Varennes à Paris, pour » la remettre dans vos fers; tandis que ce » gentilshommes que vous calomniez (4) » allaient se faire égorger sous les yeux » de leurs maîtres, pour les conserver dans

---

(1) Lameth.

(2) Barnave.

(3) La Tour Maubourg et Romeuf.

(4) Dampierre, tué près de la voiture du roi à Sainte-Menehoulde.

» leurs traverses par un regard d'attendrissement et de loyauté; et voilà ces hommes dont vous cherchez à vous isoler, que vous tentez de dénigrer aux yeux de l'Europe leur auxiliaire. --- Ah! soyez tranquille, M. de La Fayette, vous et les vôtres, ne serez jamais CONSIDÉRÉS comme eux.) *mais comme des étrangers qui réclament un libre passage que le droit des gens leur assure, et dont ils useront pour se rendre promptement sur un territoire dont le gouvernement ne soit pas actuellement en état d'hostilité contre leur patrie.*

» *A Rochefort, le 19 août* 1792.

Signés, LA FAYETTE,
LA TOUR MAUBOURG,
ALEXANDRE LAMETH,
BUREAU DE PUZY.

» Puis les aides-de-camp, les frères d'armes.

» *Laumoy, Duroure, Masson, Sicard, Victor, Gouvion, Langlois, Sionville, V. Romeuf, A. Romeuf, L. Romeuf, d'Agrain, Curmer, Pillet, La Colombe, Victor la Tour-Maubourg; Ch. La Tour-Maubourg, Darblay, Soubeyran, et Cadignan* »

Les partisans de la constitution ont fatigué long-tems les cours et les ministres de leurs réclamations, pour les quatre prisonniers que le roi de Prusse conserve jusqu'au jour où l'on pourra faire juger au tribunal des nations l'ensemble de la révolution française. Heureusement pour l'exemple dû à la vindicte publique, les cours ont été sourdes, et le grand procès s'instruira avant peu; mais comment les défenseurs de la constitution ont-ils pu s'aveugler, au point de ne pas voir que de chercher à soustraire leurs clients au tribunal qui doit les juger, c'était à la fois les déclarer coupables, et s'en déclarer complices; c'était manquer même à leur principe constitutionnel qui défend de se soustraire à la loi.

M. de La Fayette sera donc jugé! il s'asseoira à son tour sur la sellette de Favras; et, pour ajouter à son humiliation, le commandant de Paris répondra alors aux juges des fureurs de ce peuple que La Fayette ne réprimait et n'agitait qu'au gré de son orgueil ou de ses haines; en attendant ce moment terrible, jugeons de sang-froid sa dernière démarche.

Si quelque chose de grand avait pu entrer

dans cette tête étroite, il aurait vu qu'il ne lui restait qu'un parti à prendre. Il aurait vu, s'il avait raisonné un moment, même dans ses principes, que c'était à Coblentz et autour des princes, qu'était la vraie représentation nationale. Il devait savoir que, n'y ayant point de nation sans territoire, point de territoire sans propriétaires, et les propriétaires de plus des trois quarts du territoire français étant émigrés, c'était dans le fait au camp des princes qu'étaient la nation et la monarchie. Là, était la volonté générale, parce que là était la volonté conservatrice, qui est l'aliment de la sagesse, mère de la loi; là était le dépôt de l'honneur, source de vertus dans un royaume; là était le foyer de la loyauté; là on détestait la constitution hermaphrodite de 1789; là, sans doute, étaient aussi quelques intrigues, ou quelques ridicules, et quel est le corps, quelle est l'aggrégation d'hommes, dont les détails en soient exempts? mais l'ensemble de l'émigration était noble et pur, et tout faisait un devoir à ceux qui desiraient le retour de l'ordre, de s'y réunir, ainsi qu'à leurs auxiliaires, soit de leurs vœux, soit de leurs personnes.

M. de la Fayette, dira-t-on, n'aurait pu

y être admis, il avait fait trop de mal pour que la justice de ses concitoyens pût être désarmée. Eh bien! plus il avait fait de mal, plus il fallait qu'il rendît de services à la cause qu'il avait trahie la première. L'Europe pouvait lui dire encore avec *Hamlet* :

Votre crime est atroce, exécrable, odieux,
Mais il n'est pas plus grand que la bonté des Dieux,

Il devait envoyer généreusement ses trois prisonniers aux princes, pour être le gage de sa foi et les ôtages du roi leur frère, au-lieu de respecter stupidement une prétendue majesté nationale dans les représentans et les instrumens d'une horde de factieux; il devait entraîner avec lui dans son émigration tout ce qu'il aurait pu gagner de soldats, livrer tout ce qu'il aurait pu de places fortes, de magasins et d'argent; il devait faire un aveu franc et noble de ses fautes, déclarer ses complices, divulguer aux nations étrangères, pour leur instruction, tous les secrets de la révolution française, et leur offrir et son exemple, et son repentir, pour en obtenir le pardon : la force impérieuse des circonstances depuis trois ans, lui fournissait une assez grande

latitude d'excuses, pour présenter encore avec quelque intérêt ses efforts tardifs. Il devait enfin prévenir ce Dumouriez, son rival et son maître en révolution, et mériter au moins par-là cette sorte d'estime, qu'au défaut de l'honneur, on accorde au caractère. Au lieu de cette marche ouverte et fière, il fuit ténébreusement, il se cache, il tâche de se dérober aux patriotes, aux Autrichiens, aux Français, à lui-même peut-être, comme Néron :

Dans l'ombre qui l'effraie il erre épouvanté.

Il laisse à la disposition des factieux jusqu'à la caisse militaire, qu'il aurait pu emporter; comme si ménager les factieux qu'on accuse, n'était pas une sorte de complicité; il se sauve pour aller joindre tous les séditieux et les esprits faux de Hollande, d'Angleterre et de Philadelphie; enfin, pour ne faire que le moindre tort possible à la faction, sur laquelle il jete encore en fuyant un regard paternel; il ne porte à M. de Beaulieu que lui, 20 hommes, 50 chevaux et 50.000 francs; et par ce dernier trait, il justifie le portrait si bien caractérisé, qu'avoit fait de lui le meilleur de nos poëtes français:

Voilà donc ce blondin, ce héros ridicule,
De l'astre de Cromwel pâle et froid crépuscule,
Intrigant dans la guerre et guerrier dans la paix,
Qui croit se faire un nom à force de forfaits,
Prend Marcel pour idole, et Favras pour victime,
Fait honte du succès et fait pitié du crime,
Arme les assassins, égorge par la loi,
Veille pour les brigands, et dort contre son roi.

Tel est le tableau qu'a déjà fait de La Fayette la muse de la poësie; et voici le tableau de comparaison que l'histoire trace aujourd'hui entre sa conduite et celle de Dumouriez, placé dans une circonstance pareille, après huit mois du plus heureux et du plus audacieux brigandage, sans avoir eu un seul reproche de morale à se faire.

La Fayette et Dumouriez se sont précipités l'un et l'autre dans la révolution, par une ambition démesurée; le premier dans le dessein de parvenir sans délai à des grades et à des honneurs, qu'il sentait que le mérite seul ne pouvait jamais lui procurer; l'autre, indigné de ce que le préjugé de la naissance l'éloignait pour jamais de ces distinctions dont peut-être il se sentait digne; tous deux se ménageant assez pour pouvoir se retourner à propos du côté du parti qu'ils

combattaient; tous deux voulant se faire redouter de la cour, pour s'y vendre un jour plus cher: La Fayette mettant dans son astuce et dans son intrigue tout son espoir pour tirer parti des circonstances; Dumouriez se fiant à son courage et à son audace, et se flattant de se rendre assez redoutable pour n'être jamais sacrifié: La Fayette immobile dans son camp, tenant continuellement ses soldats oisifs derrière leurs retranchemens, à la vue d'un ennemi qui venait continuellement le braver; l'autre plein d'une activité infatigable, qu'il a l'art de faire passer dans le cœur de tous ses soldats, vient s'emparer du commandement d'une armée que son rival avait lachement désertée; et quoiqu'il soit instruit que, sous son ancien chef, elle a évité ou craint toutes les occasions de se mesurer avec l'ennemi, il n'entreprend pas moins de la mener à sa rencontre; et, avec une poignée de monde, dans une situation habilement prise, il arrête les deux meilleures armées de l'Europe, commandées par les plus habiles généraux; il fait plus, il les détermine à une retraite précipitée; il ne s'en tient pas là; délivré des Prussiens, il va chercher lui-même les

Autrichiens

Autrichiens dans la Belgique ; et, avec une armée à la vérité cinq fois plus forte en nombre que l'armée ennemie, il remporte sur eux la victoire de Jemmappe ; et, tandis que La Fayette, qui n'était connu que par ses révérences aux bourgeois de Paris et ses discours à la commune, avait fui toutes les occasions de combattre, et n'avait jamais, pour me servir des expressions d'un bel esprit du siècle, *exposé que sa réputation et ses amis*, l'autre semble avide de combats, et croit, au milieu des fanfares de la victoire, détourner un moment les yeux du public de l'horrible cause qu'il sert ; tous deux criminels au premier chef, mais La Fayette n'inspirant aucun intérêt, parce qu'on ne voit en lui qu'un lâche ambitieux, qui a trop présumé de ses forces, et qui, au moment d'agir, se laisse voir dans toute sa turpitude, et ne présente plus qu'un héros de comédie, que des plaisans comparaient au *Marquis de Tulipano* ; l'autre présentant au contraire l'aspect d'un avanturier audacieux, qui sait qu'on ne calcule les réputations que sur les succès et les dangers, et qu'aucune entreprise n'effraie ; peut-être a-t-il voulu jouer le rôle de Cromwell, et

ne s'est-il rabattu ensuite sur celui de Monk, que lorsqu'il a vu qu'il ne pouvait plus maîtriser les circonstances ; mais sa dernière aventure n'en a fait qu'un *Robert chef de brigands*. Enfin, pour réunir sous le point de vue du passé, du présent et de l'avenir les traits différentiels de ces deux personnages, qu'on examine et leur fuite, et leur conduite présente, et leur sort futur. Obligés de se sauver l'un et l'autre pour échapper au supplice, La Fayette se dérobe dans les ténèbres avec un cortège de fugitifs, et se laisse prendre lui quarantième par six volontaires qui le couchent en joue ; Dumouriez fuit aussi, mais c'est après s'être assuré des ôtages, mais c'est en combattant, mais c'est en se faisant jour avec une escorte de hussards au travers de quatre bataillons nationaux et d'une grêle de coups de fusil, qu'il parvient en droiture au camp autrichien, à la tente du général ennemi : l'un est réduit aujourd'hui à être dans le fond de sa prison le chef illuminé d'une secte extravagante, qui a dans Londres, sous le nom de *constitutionnels*, ses conciliabules et ses mystères, ses prêtres et ses autels, se tient, se supporte, s'encourage, se console jus-

qu'au jour où elle espère pouvoir derechef agiter le globe ; tandis que l'autre, jouissant d'une grande sécurité et de quelques honneurs, occupe l'Europe par son audace, sa mobilité et les conjectures qu'il fait naître encore de toutes parts : enfin, Dumouriez laisse aux royalistes la pensée qu'il a pu leur être utile, en accélérant le terme de la révolution, et La Fayette ne leur laisse que l'espérance de le voir donner un jour par son jugement un grand exemple à l'univers.

L'assemblée décréta la confiscation des biens de MM. de La Fayette et de Lameth, aussi-tôt qu'elle fut instruite que leurs personnes étaient hors de l'atteinte de la guillotine. Elle préludait par-là aux décrets qui ne tardèrent pas à être rendus indistinctement contre tous les émigrés. A-peu-près vers le même tems, un autre général du nom de Lameth, le général Charles, qui avait débuté dans le monde révolutionnaire, pour aller, à la tête du peuple, chercher dans un couvent de filles M. de Barentin, finit sa triste carrière par être arrêté lui-même, le 18 août, au village de Barentin, près Rouen, sur les terres de

ce même magistrat qu'il était allé chercher aux Annonciades pour le livrer à ces juges, que lui Charles aimait tant, lorsqu'ils jugeaient *dans le sens de la révolution.* Charles fut sauvé par l'entremise de son frère Théodore. Il a émigré depuis ce tems. Londres a le bonheur de posséder maintenant dans son sein cet illustre président des Jacobins, des comités de recherches, des émeutes, des pillages d'hôtels, etc. etc.; or, comme la propriété de ce grand transfuge est aujourd'hui confisquée par la nation, il est piquant de présenter au peuple de la terre le plus jaloux du droit de propriété, l'opinion de Charles Lameth sur la propriété et sur les émigrés. J'ouvre le Logographe, et j'y lis, *séance du 6 juin* 1791:

« *M. Malouet*..... Un homme peut » dire: je ne veux plus être Français; votre » constitution n'est plus bonne pour moi, je » me retire. Dès ce moment-là, cet hom- » me ne vous doit plus rien, et je dis que » vous devez encore protection à cet homme » pour se retirer librement; s'il laisse au » milieu de vous sa propriété, sa famille, » vous devez protection à sa propriété, à » sa famille.

» *M. Charles Lameth*..... Il n'y a plus » de propriété..... »

Voilà pourtant quelle est la pensée d'un constitutionnel! Voilà l'esprit de cette constitution que les bons Autrichiens croient avoir été et être encore l'idole des Français. Anglais, lisez et méditez ceci profondément; car votre cabinet et votre génie individuel ont mieux connu que les autres gouvernemens et les autres peuples cet assemblage monstrueux qu'on appellait la constitution de 1789, 90 et 91.

La fuite de La Fayette rendit la liberté aux commissaires arrêtés; ils furent bientôt joints par les trois suppléans, Isnard, Quinette et Gaudin, qu'on leur avait dépêché pour les sortir de captivité; ils donnèrent momentanément le commandement de l'armée des Ardennes au général Dangest.

Il y existait une petite troupe particulière de 4,000 hommes choisis aux ordres du général la Tour Maubourg; on l'avait destinée depuis quelque tems au grand projet que La Fayette avait conçu d'avoir le roi dans son camp. Ces 4,000 hommes devaient être sa garde d'honneur, sa troupe dorée. Le provençal Isnard, dans son dé-

lire ordinaire, imagina de les baptiser *troupe infernale*. Ces dénominations hyperboliques devinrent bientôt à la mode; chaque légion qui se formait n'aurait pas cru être patriotique, si elle n'eût pris une qualification bien ridicule, telle que : *les dragons de la liberté*, *les dragons de la mort*, etc. C'est ainsi que des voyageurs timides chantent dans une forêt, pour s'étourdir sur la crainte qu'ils ont d'être détroussés.

Quelques jours après la fuite du général, le feuillant d'Aveyroult, hollandais réfugié, devenu colonel au service de la constitution, et membre de l'assemblée actuelle, crut qu'il était de son devoir de suivre la fortune de La Fayette. Il partit de Mézières, accompagné d'un seul domestique. Arrêté par des paysans, il essaya de mettre fin à une carrière dont la suite lui paraissait devoir être si déplorable. Il se tira un coup de pistolet dans la tête; mais, par cette fatalité qui semble vouloir qu'un constitutionnel ne fasse jamais rien qu'imparfaitement, il se tua mal et languit longtems encore. Ce d'Aveyroult était un maladroit, mais non pas un mal-honnête homme.

Trois commissaires nationaux, la Porte,

la Marque et Bruat, allèrent à l'armée de Lorraine commandée par Luckner; et trois autres, Gasparin, Rouyer et la Combe St. Michel, se rendirent à celle du midi pour y recevoir le serment de Montesquiou.

Luckner prêta tous les sermens qu'on voulut. Il terminait sa carrière, comme il l'avait commencée, en criant alternativement: *Vive le roi, vive la ligue*. Quant à l'académicien, courtisan, agioteur, malgré l'assurance qu'il avait donnée que, si on prononçait la déchéance du roi, il ne resterait à l'armée ni un soldat, ni un officier, il prouva qu'au moins il y resterait un général. Sans doute, il s'attendait alors qu'au-lieu de lui livrer l'aride Savoie à régénérer, on lui aurait confié ou la Hollande ou l'Angleterre à travailler en révolution; malheureusement pour lui, on mit sa vertu à la plus rude des épreuves; on le plaça devant les trente têtes genevoises qui ont perdu la France, afin de les abattre toutes d'un seul coup. Ce mauvais Brutus n'eut pas le courage de sacrifier ses enfans chéris, et il a disparu, sans laisser même de traces de sa fuite, ni de sa réputation.

Il se trouvoit déjà en Alsace des commis-

saires du pouvoir exécutif; comme ils étoient notoirement Jacobins, on leur laissa dans cette frontière l'exploitation des sermens ; à l'exception de Kellermann et Ferrière, les autres généraux qui commandaient l'armée du Rhin, étaient membres de l'assemblée constituante. Rewbell et Lavie leurs ci-devant collègues furent chargés d'aller recevoir leur foi et hommage à la république. Biron et Custine ne firent pas la moindre difficulté. Victor Broglio fut destitué par les commissaires, puis arrêté, puis relâché, puis garde national, puis décrété d'accusation ; sa conduite depuis le 10 Août, fut un tissu d'inconséquences, ainsi que sa vie, depuis le 12 juillet 1789, avait été le désespoir de son vertueux père et le déshonneur de son nom. Le vieux d'Harambure renouvella franchement son serment de fidélité à la nation, à la loi, *et au Roi*, et ce qu'il y a de plus étonnant, l'assemblée attribua à bon-hommie cet affront fait au républicanisme. Elle pardonna à d'Harambure un crime réel,, pour l'accuser six mois après, du délit imaginaire d'avoir osé faire transcrire sur des registres publics l'acte par lequel *Monsieur* s'était déclaré régent après la mort du roi. Le général d'Aiguillon à

la suite de ses campagnes de Versailles et des Jacobins s'était enfoncé dans les gorges de Porentruy. Le serment ne l'y atteignait pas ; un décret d'accusation qu'on lança contre lui sur une lettre qu'il écrivait à Barnave après le 10 août, et qui fut interceptée, l'ayant forcé à fuir, on peut juger d'après sa lettre, et l'adresse qu'il fit à son armée, qu'il aurait été fidèle à la constitution. Triste condition qui ne permet de ménager le cœur d'un homme qu'aux dépens de son esprit !

Menou qui, le 10 août, commandait la défense du roi au château, tout étonné encore de ne pas avoir livré les Thuileries à Barbaroux, ainsi qu'il avait livré Avignon à Jourdan, vint dès le 17, demander pardon de quelques heures de royalisme, et prêter aussi son serment. Quelques jours après, il était à cheval avec le capucin Chabot, pour tracer le camp de Paris, et prendre des positions à Montmartre : à quelque tems de là, il était question de nommer un ministre de la guerre, un successeur à Servan, Menou s'était inscrit sur la liste, et la république était décrétée alors. Mais, comme l'assemblée n'avait pas oublié que Jacques Menou avait dit un an au-

paravant (1) : « Le gouvernement de la » France est monarchique, et certes, s'il » existe actuellement au monde une monar- » chie fondée sur des bases inébranlables, » c'est celle qui vient d'être établie en France, » etc. » --- Elle lui fit l'honneur de le rayer de la liste, comme traître ; elle acceptait bien des généraux sans valeur, des ministres sans talens, mais elle ne voulait point de candidats sans candeur.

Les commissaires envoyés par l'assemblée lui ayant assuré l'armée, il ne leur restait plus qu'à en diriger les mouvemens de concert avec les généraux. Le ministre de la guerre n'avait autre chose à faire qu'à sanctionner leurs décrets provisoires, et à les approvisionner tant bien que mal. L'ignorance et la cupidité de Servan s'accommodaient assez de ce régime. Dumouriez se réconcilia tout de suite avec cet ancien rival ; l'intérêt les avait brouillés, la circonstance les réunit.

M. de Brunswick avait déjà pris Longwy, et Verdun allait succomber ; Sedan et Montmédy ne pouvaient résister. La France était toute ouverte par la Champagne, et la Lor-

(1) Voyez le Logographe du 4 août 1791.

raine n'était encore que faiblement défendue. Dumouriez n'osa pas aspirer tout d'un coup au généralat suprême. Il craignait d'effrayer, en passant aussi rapidement d'un commandement en troisième ligne au grade de généralissime. Il fit ôter à Luckner le commandement de l'armée de Lorraine, et le fit donner à Kellerman, qui dès-lors devint sa créature et son lieutenant; il fit pardonner à Arthur Dillon qui, de son supérieur, devint ainsi son subordonné; il traîna à sa suite ce Bournonville, son pupille, qui depuis osa venir l'arrêter; il promit à tous avancement et protection, et il eut tous les généraux à lui: quant à Luckner, il le fit affubler du grade de généralissime de toutes les forces de France, mais il le campa prudemment à Châlons, où il le réduisit aux fonctions ridicules et passives de facteur des lettres des généraux à l'assemblée; il le chargea de l'approvisionnement des armées, de la formation des simulacres de camp de Soissons, Meaux et Paris; enfin, il le plaça entre les ennemis, les besoins de l'armée, les clameurs des volontaires arrivans, et les dénonciations des commissaires de la commune de Paris qui le harcelaient sans cesse: on eut dit que Dumouriez, en faisant de telles dispo-

sitions, jouait avec une des plus grandes époques de l'histoire des hommes, et traitait l'invasion prussienne, comme une farce bouffonne, dont Luckner par son âge, son ivrognerie, et sa balourdise, était l'arlequin.

Ayant ainsi disposé son généralissime et ses derrières, Dumouriez se jetta avec 17,000 hommes à Grandpré, où il n'arriva que le 3 Septembre. Dillon qui commandait l'avant-garde, n'occupa que le 5 les gorges du Clermontois avec 5,500 hommes. Beurnonville ne faisait que de partir du camp de Maulde. Kellermann qui amenait 20,000 hommes, ne pouvait joindre que le 18; la ville de Verdun avait capitulé dès le 30 d'Août; Dumouriez attendit en vain pendant 15 jours qu'on l'attaquat assez sérieusement, pour avoir un prétexte et une excuse à sa défaite. La déroute d'un corps de 10,000 volontaires, à la vue de 1,500 Autrichiens le 14 septembre, annonçait ce qu'on aurait pu faire, mais j'ai déjà expliqué comment Dumouriez fut condamné à avoir l'air d'être vainqueur.

L'armée française était, de l'aveu même du général Dillon, (*page 5 de son compte rendu*) dans une situation déplorable. Les camps que l'on avait décrétés n'existaient pas,

et le conseil exécutif agitait de se rendre dans le midi de la France.

Cependant pour rassurer et occuper les Parisiens, on imagina de les faire travailler à remuer de la terre dans la plaine de Saint-Denis, sous le prétexte de faire une enceinte retranchée autour de la capitale. M. Belair était l'ingénieur de cette folie; j'apperçus même comme sous-ingénieur des membres *impartiaux* de l'assemblée constituante. Il auroit fallu dix ans, dix mille canons, et cent mille hommes pour completter ce ridicule ouvrage; sa confection était devenue une espèce d'orgie, les jeunes filles allaient au camp, comme elles seraient allées à la redoute chinoise (1). Avant de s'y rendre, on faisait des processions bachiques, des ouvriers allaient chercher à la commune des pioches, des pelles, des outils de fer qu'ils promenaient d'abord dans les rues de Paris, et dérobaient ensuite, pour en voler de nouveaux le lendemain. Tout à ce camp était ivresse, disputes, indécences et vols. On y menaçait tantôt les inspecteurs, tantôt les municipaux, de la lan-

(1) Ancien Vauxhall d'été à Paris, dans le goût du Ranelagh de Londres.

terre et du sabre. Les travaux en furent suspendus, presque aussi-tôt que commencés.

On érigea dans toutes les places publiques des trétaux et des théâtres, où l'on enrolait des recrues pour l'armée. D'abord on y joua la comédie qu'on a renouvellée depuis, d'avoir des soldats postiches qui allaient s'enrôler le même jour à dix places différentes, afin de tromper la populace sur le civisme général. Plusieurs bandits profitèrent de cet exemple, et reçurent effectivement dix fois le prix de leur engagement.

Ce mode de recruter ne fournissait encore que très-peu d'hommes. Les massacres du 2 septembre eurent lieu; et alors la terreur fit partir de Paris plus de 40 mille individus. Gentilshommes, prêtres, bourgeois, enfans de familles, ouvriers, tout partit; on fuyait avec horreur une terre de désolation. Ce n'était point sa patrie qu'on allait défendre, c'étoit la mort, mais une mort digne d'un homme qu'on alloit chercher; plusieurs se rendaient auprès de Dumouriez pour se rapprocher des émigrés ou du duc de Brunswick, et trouver jour à sortir de France; leur uniforme était leur déguisement, et leur commission étaient leur passe-port.

Il fallait armer, nourrir et habiller cette multitude sans frein, qui consommait vingt fois plus que ne l'aurait fait une armée disciplinée. On épuisa les greniers et les manufactures nationales et étrangères; la malheureuse facilité de s'acquitter avec des assignats d'une part, et de l'autre la cupidité aveuglaient la France et les nations voisines, sur le danger que l'on faisait courir à l'Europe par ce gaspillage réitéré, et ce déplacement brusqué de tant de choses. En effet, si l'état de l'Europe, quant aux subsistances et au commerce, est devenu en quelque sorte une masse homogène et un système congru, il ne doit point être indifférent à des administrateurs de voir une rupture d'équilibre si forte et si subite avoir lieu dans une partie du grand tout. La France, en s'épuisant de numéraire, s'épuisait de consommateurs futurs; en dépensant une quantité de subsistance triple de la consommation ordinaire, elle commençait une famine quelque part; ainsi, il n'était pas difficile de prévoir dès-lors le mouvement qui a suivi ce mouvement; on devait sentir que chaque lettre de France qui apportait une commande, semait une banqueroute; aussi, lorsque j'appris à mon arrivée à Londres, de

combien de millions la fin de 1792 avait enrichi la douane britannique, je vis de ce moment les banques particulières sans crédit, et Manchester sans travail.

Telle fut bientôt la pénurie totale de la France, que l'invasion de la Belgique, de la Hollande et des électorats, n'eut lieu principalement que pour aller y prendre le bled qu'on n'avait pas, et l'or que l'on n'avait plus.

Enfin la disette est venue graduellement au point que, faute de draps, de crédit et de commerce, il a fallu prendre depuis aux citoyens leurs bas, leurs souliers et leurs culottes, et dernièrement, cent mille aunes de velours avaient été achetées pour vêtir les soldats de la république. Encore quelques mois, et nous aurions vu les brocards de Lyon et les tapisseries de la couronne couvrir leur nudité.

Jusqu'ici vous n'avez vu que des fureurs, des sottises ou des ridicules. Maintenant, lecteur, voici du sang.

CHAPITRE

CHAPITRE VI.

Commune de Paris, arrestations, tribunal criminel populaire, exécutions, visites domiciliaires, massacres.

On sait de quels hommes était composée cette commune de Paris. Il n'est pas de jour que l'on ne voie sur la scène Marat, Robespierre, Danton, Panis, Osselin, Sergent, Santerre, Billaud de Varennes, Tallien, Léonard Bourdon, Huguenin, Yon, Collin, Rocher, Chaumette, Hébert, Jacques Roux, Lavaux, Collot d'Herbois, Camille Desmoulins, Robert, l'Huillier, Fabre d'Eglantine, l'Enfant, Duplain, Jourdeuil et cent autres brigands de la même trempe : on sait leur association avec une cinquantaine de membres du corps législatif, tels que Chabot, Bazire, Merlin, Albitte, Thuriot, Charlier, Gasparin, le Cointre Puiravaux, de Brie, Duhem, la Marque, etc.... On voit leurs rivaux actuels, leurs complices alors, chercher à leur disputer la faveur

et la puissance populaires, Condorcet, Brissot, la Croix, Sieyes, Guadet, Gensonné, Vergniaud, Manuel, Louvet, Roland, Pétion, Kersaint, Barbaroux, Gorsas, etc.... Enfin, chaque jour nous présente un nouvel individu qui, de l'obscure condition de manœuvre-tueur, devient, à son tour, un personnage ; tantôt c'est un Westermann, ou un Desfieux, tantôt un Fournier, un Lajouski, un Maillard, qui sortent de la nuit qui les couvrait, pour venir arracher quelques fleurons à la couronne de ceux qui ne les avoient d'abord employés qu'en sous ordre ; tandis que Philippe *Egalité*, s'avilissant toujours au-desssous du dernier de ceux qui composaient jadis ses phalanges, conspué par eux tous, est enfin descendu au dernier terme de la dégradation humaine. Voyons agir ensemble pendant 40 jours cette aggrégation de factions qui se déchirent aujourd'hui entr'elles ; mais auparavant de les voir en action, présentons aux factieux de tous les pays et de tous les tems un tableau de ces factions, de leur origine, de leurs moyens et de leur fin.

Le 10 août, toutes ces factions réunies et combinées, avoient détruit la faction cons-

titutionnelle qui règnait alors sous le nom du roi. Ce n'était pas tout de vaincre, il falloit conserver sa puissance. La multitude factieuse ameutée par Pétion, par Marat, par Brissot, par Santerre, les poëtes et les bouchers, les gazettiers et les maçons, les stipendiés de Philippe et les écoliers de Chénier, réunis, pouvaient bien renverser le peu d'obstacles que leur opposait la constitution; mais ils commençaient leur règne, comme toutes les factions qui les avaient précédés, depuis M. Necker, sans plans et sans vues méditées d'avance. Obligés de se servir les uns des autres, sans s'aimer et sans s'estimer, le parti qui voulut dominer se trouva en tête un parti d'opposition, d'autant plus fort qu'il avait fallu rassembler plus de partisans. De-là résultèrent plus d'ambitions à satisfaire, et plus d'espérances déçues; plus de colères à étouffer, et plus de meurtres à légaliser, pour assoupir cette fermentation. Dès l'instant où le roi, ou pour mieux dire la royauté n'exista plus, les chefs auraient bien desiré que leurs compagnons d'insurrection eussent mis bas les armes, et que leur tête fût venue humblement se plier sous le nouveau joug qui

avait remplacé celui que leurs mains avaient contribué à détruire. Malheureusement pour Brissot et Pétion, la multitude de fils qu'il avoit fallu remuer en même tems, pour mettre en mouvement cette masse énorme, avait nécessité l'emploi de beaucoup de machinistes, qui chefs, chacun en leur partie, ne voulurent pas se soumettre le lendemain à des gens qui la veille étaient leurs égaux. Il arriva de-là que, lorsque le parti républicain de l'assemblée qui avait détruit la royauté et nommé de nouveaux ministres, voulut arrêter cette révolution, la commune de Paris de son côté qui n'en avait pas encore profité, voulut la prolonger et la porter plus loin. Jalouse de ne jouer qu'un rôle secondaire, elle voulut partager les prérogatives que sa rivale s'était attribuées. Elle envoya aussi des commissaires sortis de son sein aux camps, aux départemens et aux armées (1); elle laissa

(1) Cette habitude d'envoyer des commissaires avoit pris naissance dans le desir que l'assemblée eut, dès la formation des états-généraux, de s'emparer de tous les pouvoirs. Les premiers qu'elle

le trésor national à la disposition de son alliée, pour en jouir comme les constitutionnels l'avaient fait de la liste civile ; mais elle se réserva les boutiques, les visites domiciliaires et le garde-meuble de la couronne; elle accorda à Brissot la tête de Dorosoi, et celle de M. de la Porte, dont le peuple ne se souciait guères, afin d'avoir les pri-

---

envoya au-dehors, furent ceux qui précédèrent le roi à Paris le 15 juillet 1789, pour annoncer que les troupes aux ordres de M. de Broglio allaient se retirer. On en envoya encore d'autres, quelques jours après, à St. Germain, pour appaiser une émeute dans laquelle un boulanger avait péri. Jusques-là ces ambassades pacificatrices pouvaient être tolérées, quoiqu'elles ne fussent pas absolument légales. Mais la liberté n'exista plus dès qu'on envoya des commissaires aux départemens et aux armées. Le pouvoir administratif, civil et militaire, fut dès-lors entre les mains du corps législatif : il y joignit bientôt le pouvoir judiciaire, par les commissions qu'il institua.

Lanjuinais disait à ce sujet, le 31 juillet 1791, à la tribune de l'assemblée : « On veut toujours vous » ramener à un système de gouvernement par des » commissaires de l'assemblée nationale. Ce n'est » pas des commissaires qu'il faut envoyer, et je » rappellerai ce trait bien connu, que quand on en-

connniers du 2 septembre, et le peu d'argent que ces prisonniers pouvaient posséder dans la prison qui les récelait; c'est ainsi que l'assemblée, entièrement sous la dépendance de cette commune, fut obligée, pour n'en pas être égorgée elle-même, ou d'approuver tout ce qu'elle avait fait, ou de décréter ce qu'elle voulait faire, et de reconnaître à chaque fois que *la commune de Paris avait sauvé la patrie.*

Aujourd'hui que la convention cherche à la réprimer, ses efforts seront vains, et toute sa prétendue puissance n'empêchera pas sa propre dissolution: alors, dans le sein même de la commune, naîtront vingt nouvelles factions plus cruelles encore que celles de 1792. Ces factions se répéteront dans toutes les provinces; plus elles se rapprocheront, plus

---

» voya des commissaires tirés des états-généraux, » ceux-ci furent dispersés, et plusieurs commissaires » pendus. » Cependant Lanjuinais est aujourd'hui membre de la convention nationale, qui nomme chaque jour des ministres et envoie des commissaires, et Lanjuinais ne s'en plaint pas; la terreur lui ferme la bouche.

elles se détesteront ; les dernières victorieuses seront à leur tour les premières victimes de celles qui renaîtront ; et les proscriptions de Marius et de Sylla se renouvelleront par-tout à-la-fois. (1) Ainsi la république française, commençant par les mêmes excès qui amenèrent la chûte de la république romaine, est déjà à la veille d'être anéantie par les mouvemens intérieurs ou extérieurs, et le jour des punitions est prêt à se lever. C'est alors que nous verrons tous ces factieux essayer de s'excuser les uns par les autres; chacun en cherchera un plus coupable que soi; ils se rappelleront que Dumouriez se sauva en accusant Marat; La Fayette présentera Condorcet; Condorcet offrira Danton et Robespierre, tous seront de petits saints à les entendre, et peut-être l'infamie d'*Egalité* sera-t-elle le refuge et la sauve-garde du dernier de ces bandits.

---

(1) C'est ce qui faisait écrire de Paris, par un homme de qualité, à qui l'on reprochait de rester encore dans une ville déshonorée par tant de parricides : *Soyez tranquille sur mon compte, je suis hors de la ligne.*

Voilà donc la fin ordinaire de toutes ces insurrections contre l'autorité légitime. Les premiers insurgens ne veulent que réputation, puissance et argent, et pour cela il ne leur faut que quelques meurtres et beaucoup de vexations bien philosophiques, que leurs cotteries trouvent pures et vertueuses ; les seconds se contentent de puissance et d'argent, et emploient à cet effet beaucoup de sang et de tyrannies ; les derniers, ne voulant tout rondement que le pillage universel, vont tout droit à leur but, en profitant de la brèche ouverte par leurs prédécesseurs, et massacrant indistinctement, suivant leur bon plaisir, jusqu'à ce que la patience de la divinité soit lassée et que tous soient pendus ; car tous l'ont également mérité, depuis les Barnave jusqu'aux Danton, depuis Custine jusqu'à Jourdan. *Ravaillac*, si j'ai bonne mémoire, n'a point fait excuser *le citoyen Pierre Mandrin.*

L'assemblée, sur la pétition de la commune, décréta la formation d'un tribunal criminel et d'un juré d'accusation et de jugement, pour prendre connoissance des crimes du 10, et prononcer sur lesdits crimes. Les sections de Paris, composées ainsi que je

l'ai dit, furent chargées de l'organisation de ce tribunal. Les huit juges furent *Robespierre*, président, *Osselin*, *Mathieu*, *Pepin*, *Lavaux*, *Daubigny*, *Dubail* et *Coffinhal*. Les accusateurs, deux autres garnemens, du nom de *Lullier* et *Réal*. Le juré fut composé de 7 autres misérables et de 7 suppléans. Il faut les connoître, ne fût-ce que pour les retrouver quelque jour. Les premiers se nommoient *le Roi*, *Blandin*, *Bolleaux*, *Lohier*, *Loiseau*, *Perdrix* et *Callières de l'Etang*; les autres, *Desfieux*, *Boucher-René*, *Jaillan*, *Dumouchal*, *Jurie*, *Mullet*, *Andrieux*. Pour donner une idée de ce tribunal, il suffit de dire que l'un des juges (Daubigny) fut décrété pour vol, deux mois après le 10 août, et obligé de prendre la fuite. *Robespierre* ne voulut point accepter la présidence qui lui avait été conférée. Son véritable poste était la place publique. Manuel, qui avait le plus insisté sur la formation de ce tribunal, fut celui qui l'installa dans ses fonctions. C'est lui qui le même jour (20) que les jugemens commencèrent, fit ériger la guillotine permanente au Carousel, sous le prétexte que cette pla-

ce, étant le théâtre du crime, devait être le lieu de l'expiation. Il semble, en lisant ceci, voir des voleurs ériger leur tribunal dans la forêt de Bondy, et s'y constituer accusateurs, juges et bourreaux de leurs victimes.

La formation de ce tribunal était un véritable empiètement sur le pouvoir judiciaire. C'était ainsi que l'assemblée constituante avait institué le Châtelet pour lui faire tuer *Favras*, et annuller sa procédure contre *Mirabeau*. C'est par ce tribunal que l'on préludait à ce juré illégal qui, sous le nom de *Convention nationale*, osa accuser, juger et condamner le roi. C'est par-là que l'on annonçait d'avance l'organisation d'un tribunal révolutionnaire pour exécuter sur-le-champ les nombreuses victimes que l'on a l'air d'envoyer juger. Cependant les mêmes hommes étaient les premiers à s'opposer en 1791 aux commissions que l'on proposait d'instituer, et ils n'ont point donné leur démission en 1793! Qui pourra rendre compte d'une conduite aussi barbarement contradictoire (1)?

---

(1) Le 22 juillet 1792, (*Voyez le Logogra-*

Le premier de ceux que jugea ce tribunal postiche, fut un pauvre diable, nommé *Collenot d'Angremont*. Cet homme avait été maître de langue de la reine, lors-

---

phe.) sept comités réunis proposèrent l'établissement d'un tribunal *ad hoc*, pour juger les factieux arrêtés quelques jours avant au Champ-de-Mars. M. Rewbell, membre aujourd'hui de la Convention, dit ces propres paroles : « Dans les tems de défiances, de vengeances et de calomnies où nous » vivons, il faut être prompt à arrêter ; il faut être » prompt à instruire les procès, pour que les preuves ne dépérissent pas ; mais être prompt à punir » dans un tems de trouble, pour qu'on n'ait pas » le tems de se justifier, c'est véritablement vouloir que d'honnêtes gens soient la victime de » faux témoignages ; mais sur-tout, qu'il y ait » la voie de l'appel. Sans cela, nous sommes sous » un gouvernement tyrannique. » M. Camus ayant la parole le lendemain sur la même question dit à son tour : « Toutes les fois que vous aurez un juge » nommé pour une affaire, vous trouverez en lui » un homme prévenu sur cette affaire ; c'est dès- » lors un juge vendu à celui qui accuse, contre celui qui est accusé. »

Eh bien ! ces honnêtes gens n'en sont pas moins

qu'elle n'était encore que dauphine. Depuis, il avait composé une grammaire française que l'assemblée constituante accueillit avec mention honorable. Le zèle de cet homme et le desir qu'il avait d'être agréable à ses souverains, le porta à rallier des gens honnêtes parmi ces oisifs dont la capitale abondait, afin d'aller dans les grouppes neutraliser le mauvais esprit qu'y répandaient quelques factieux. Il leur promettait 50 s. par jour. On ne put pas prouver qu'il en eût ainsi même une vingtaine à sa solde, encore moins qu'il eût reçu de l'argent et des ordres du roi à ce sujet ; et même en eût-il reçu de quelques ministres pouvait-il en faire un meilleur usage que de l'employer à faire *respecter le roi et la constitution*. Ce sont les propres paroles d'une dénonciation faite le 27 août au comité de surveillance par un nommé *Chazerot ;* et *Dangremont* avait été assassiné juridique-

---

membres de la Convention nationale : ceux qui auroient le tems de compulser le fastidieux recueil du Logographe, y trouveroient de quoi faire un volume des contradictions entre les principes et les actions de ces Messieurs.

ment le 22. Il mourut avec beaucoup de fermeté.

Le 23, M. d'Affry, colonel du régiment des gardes suisses, fut mis en jugement et absous. On savait qu'il était malade, et ne s'était point trouvé le 10 août aux Thuileries. Le peuple applaudit au jugement qui l'acquitta. Il crut et les échos répétèrent qu'il s'était refusé aux sollicitations de la reine, qui lui avait ordonné, disait-on, de faire tirer sur le peuple. Ce fut donc moins la vérité que le desir de voir M. d'Affry remplacé par une victime plus auguste, qui fit fermer les yeux au peuple sur ce jugement. Ainsi ce vieillard octogénaire, comblé des bienfaits de la cour, sauva quelques mois qui lui restaient encore à vivre: c'était ce même d'Affry, qui avait prêté le premier le serment de fidélité que l'assemblée constituante demanda à tous les corps armés, après la fuite du roi; il avait, dès ce jour-là, donné sa mesure; ses fils n'auront pas peu à faire pour reporter leur nom au point d'où il est dévalé.

Le 24, M. de la Porte, ci-devant conseiller d'état et intendant de la marine, et depuis la révolution, intendant de la liste

civile, fut jugé, condamné et exécuté. Son crime était d'avoir payé des imprimés, des journaux et des affiches contre les jacobins ; et cependant les mémoires qui semblaient le prouver, n'avaient point été trouvés chez lui, mais chez un de ses secrétaires ; et moi-même je peux affirmer que le *journal à deux liards* dont on voit si souvent les quittances dans les recueils de pièces imprimées, était l'ouvrage très-inconnu d'un de ses commis plus inconnu encore, et que personne ne lisait ce journal dont la valeur était au-dessous de son titre. On accusa aussi M. de la Porte des correspondances qu'on lui adressait, comme si l'on pouvait jamais rendre un homme responsable de ce que des cerveaux exaltés peuvent adresser de cent lieues, soit à son secrétaire, soit à lui. Ils y mettaient l'un et l'autre si peu d'importance, qu'ils avaient dédaigné même de les brûler. On reprochait à M. de la Porte jusqu'à un plan de constitution qu'on avait trouvé chez lui, comme si, lors de l'assemblée constituante, chacun n'avait pas fait son projet de constitution, comme si, même depuis l'acceptation, la faculté laissée de la reviser, n'avai

pas permis à tous les brouillons de jetter leurs idées constitutionnelles sur le papier, et de l'envoyer à qui bon leur semblait.

M. de la Porte comptait si peu sur une accusation directe, qu'on l'arrêta chez lui, lors même qu'il aurait déjà eu le tems de quitter Paris et de fuir. Il se défendit avec calme, mais avec faiblesse; il semblait faire le sacrifice de sa vie à la crainte qu'il avait de compromettre son maître: et voilà le grand défaut des hommes qui manquent de caractère! Le rôle que pouvait jouer M. de la Porte dans ce moment suprême, était sublime; au-lieu de se mettre par des désaveux contournés dus une position fausse, il pouvait, il devait révéler tous les secrets de la liste civile, les craintes suggérées au roi, les sommes extorquées à sa bonté, les basses propositions des députés qui s'agitaient, ou s'étaient agités précédemment autour du trône (1); déjà personne n'ignorait dans Paris les concussions de Mirabeau, de Sémonvile, de Ste. Foy et de tant d'autres; en portant l'attention

(1) C'est la crainte d'être dénoncés par leurs intermédiaires qui fit faire tant de démarches aux députés pour procurer des passeports et des commis-

du public sur ces intrigans éhontés, en les peignant occupés à obséder le monarque de terreurs, pour lui promettre le lendemain de l'en délivrer à beaux deniers comptans, on eût détourné la fureur populaire; car je crois avoir assez observé le peuple dans la révolution, pour appercevoir que ce peuple était alors un enfant, chez qui la curiosité l'emportait encore sur la férocité (2). Il eût chassé du Panthéon les restes infects de Mirabeau; il eût pendu Chapelier, Talon et Duport; nous en eussions tous ri, depuis le Palais-Royal jusqu'à Moscou; les gens qui auraient voulu continuer de poursuivre M. de la Porte, auraient été arrêtés par la crainte de paraître récriminer contre

---

sions à leurs agens de corruption; c'est-là ce qui permit à ces messieurs de se sauver à Londres, et de venir librement y cacher, je ne dirai pas leur existence, mais leur honte.

(2) Il mettait à connoître les secrets de la liste civile, le même empressement qu'il avait mis à voir ceux du livre rouge, le même empressement qu'il avait mis jadis à lire *la correspondance*, *les mémoires secrets* et *l'espion anglais*. On semblait ici punir M. de la Porte d'avoir privé la curiosité pu-

des refus de gratifications, et M. de la Porte eût peut-être été sauvé, ainsi que le roi. La loyauté est une belle vertu sans doute, mais elle doit être accompagnée du courage. Ce n'est rien de savoir mourir, il faut savoir agir et parler à l'occasion (1).

Quoi qu'il en soit, M. de la Porte marcha au supplice et le subit avec la plus grande sérénité. Il mourut en protestant de son innocence. Sur la route de la conciergerie au Carousel, près de sa demeure, une femme qui subsistait de ses bienfaits se mit à fondre en larmes, en le voyant marcher à l'échafaud. Elle fut à l'instant assommée par la populace, à la vue même de son bienfaiteur à qui l'on dit: *c'est ainsi que périront toutes tes créatures.* Ainsi il em-

---

blique du dernier ouvrage de Mad. de la Motte, dont il avait arrêté et brûlé l'édition. Cependant l'ouvrage a paru, et Mad. de la Motte n'en a été que plus méprisée.

(1) Si M. de la Porte avait été orateur et qu'il eût pu improviser un discours de 2 heures, il pouvait faire sortir de sa position le plus beau plaidoyer pour le roi et la royauté.

porta au tombeau la douleur de prévoir combien d'innocentes victimes allaient l'y suivre.

M. de la Porte est mort regretté de tous ceux qui étaient accoutumés à le voir. D'un caractère doux et facile, d'une intégrité rare, on eût dit que la bienfaisance était pour lui un besoin. Chargé de distribuer les aumônes du roi, il avait à chaque commencement de mois l'honorable soin de consoler et de soulager 800 indigens. Personne ne fut plus avant que lui dans la confiance intime du monarque. Aussi qu'en résulta-t-il pour lui? Tiraillé par mille cabales diverses, toutes celles qui croyaient qu'il avait conseillé au roi une autre détermination que leur propre projet, l'accusaient et l'invectivaient à-la-fois. La multitude de ses fonctions, la quantité de demandes qu'on lui faisait, et l'inquiétude que lui donnait son attachement pour la famille royale, l'absorbaient entièrement. Il voulut plusieurs fois donner sa démission; le roi exigea toujours qu'il restât auprès de lui (1). On avait peut-

(1) Je dois même ajouter à la gloire de M. de

être à lui reprocher quelque penchant secret pour les gens à demi-mesures, quelques imprudences ; mais son zèle et ses malheurs ne permettent pas de troubler sa cendre. Il a laissé une femme et plusieurs enfans en bas âge. Il n'est pas moins pleuré de plusieurs frères qui honorent également la magistrature et le clergé (2).

Le 25 août, Derozoi, auteur de la *Gazette de Paris*, qui, depuis le mois de novembre 1789, ne cessait de déclamer contre les jacobins, les impartiaux et les monarchistes, avec plus de zèle que de ta-

---

la Porte, qu'il ne retira sa démission que lorsqu'il vit qu'il y avait un péril certain à rester.

(2) Le trésorier de la liste civile (M. Tourteau de Septeuil) qui joignait à ce premier titre de défaveur celui d'être premier valet-de-chambre du roi, celui de n'avoir pas quitté leurs majestés le 10 août, et, qui pis est, celui d'avoir des propriétés immenses, eut le bonheur d'échapper aux poursuites qu'on lui intenta. On saisit indistinctement ses papiers et ceux de Louis XVI, sa cassette et la caisse du roi, son porte-feuille et les assignats de la liste civile. Mad. de Septeuil fut arrêtée pour son mari, et elle se trouvait encore en prison au 2 septembre.

lent, fut envoyé au supplice. Il montra sous l'instrument de mort un courage digne des chevaliers français qu'il célébrait chaque jour. Il se félicitait du hasard qui illustrait sa mémoire, en faisant périr un royaliste comme lui, le jour de la fête de son roi (1).

Ici les exécutions s'arrêtèrent pendant quelques jours, et ce fut sagesse aux bourreaux. Le peuple qui vit périr 4000 hommes, le 10 août, au bruit du canon, en éprouva moins d'affres que ne lui en causèrent ces supplices réitérés. Je fus témoin des terreurs qu'il conçut à la vue de ces massacres juridiques dont il n'appercevait point le terme, et je ne crains pas d'avancer que, *s'il y en avait eu un quatrième le jour suivant, ont eu vu une insurrection dans Paris* (2). La raison en

---

(1) Pour ce qui précéda la mort de Derosoi, je renvoie à ce qui en est dit dans la relation de St. Méard.

(2) Danton, Manuel et Pétion, premiers auteurs des massacres du 2 septembre, ainsi que je vais le prouver bientôt, s'apperçurent tellement de

est simple. Un combat, une émeute laissent prévoir l'instant de la victoire, ou de la fin de la commotion. On s'est battu, on a vaincu, on pardonne. Mais des assassinats goute à goute ! L'imagination d'un Cannibale s'en effrayerait. Cinquante mille hommes tués en bataille rangée font moins d'impression sur les sens qu'un bourgeois massacré impunément dans les rues. C'est qu'alors on voit la loi violée, la loi sous laquelle repose toute la société ; et quand la loi est impuissante, l'état n'est plus, les 25 millions d'hommes doivent se déchirer entr'eux, et la société rester au dernier vivant. L'état actuel de la France ne prouve que trop cette triste vérité.

---

cette impression qu'éprouvait le peuple de Paris, qu'il fut arrêté dès-lors de frapper le grand coup ; le 26, lendemain de l'exécution de Desorsoi, Danton se fit donner les listes des prisonniers ; le 28, les visites domiciliaires eurent lieu ; 5 jours après. . . . .

CHAPITRE VII.

Arrestations, visites domiciliaires, exécutions, massacres.

Depuis le 10 août, jusqu'au 2 septembre et même pendant ces jours de deuil, on ne cessa d'arrêter tous ceux que les vengeances populaires ou particulières destinaient à la mort. Les sections se chargeaient de ces expéditions affreuses avec une sorte d'empressement. On se réjouissait de la quantité de malheureux qu'on faisait. Telle était la perversité générale, qu'on vit jusqu'à des domestiques dénoncer leurs maîtres et les traîner en prison, des débiteurs même faire arrêter leurs créanciers. Un citoyen de la section, le premier venu, s'affublait d'un ruban tricolor, se faisait escorter de six hommes à piques, et l'on enlevait ainsi en plein jour, sans autre formalité que d'être muni d'un mandat d'arrêt signé de noms inconnus. Il y avait alors 300 municipaux, et près de

700 officiers de section ; était magistrat qui voulait. Dans cette confusion, il était impossible de reconnaître aucune autorité. Les clubs et les comités de l'assemblée se mêlaient aussi d'expédier leurs lettres-de-cachet, et tel qui avait signé aujourd'hui vingt emprisonnemens dans sa section, avait été dénoncé dans la section voisine, et était lui-même emprisonné le lendemain.

On s'assura d'abord de presque tous les officiers suisses qui avaient accompagné le roi à l'assemblée, une demi-heure avant que le feu commençât, et qui conséquemment ne pouvaient pas être soupçonnés d'avoir pris part au combat. J'ai déjà nommé ceux qui furent arrêtés.

M. Dabancourt, ministre de la guerre, fut envoyé à la haute-cour nationale d'Orléans. Ce fut le seul des ministres qui n'échappa pas au décret général rendu contre eux.

Sur une note trouvée au château dans l'appartement du marquis de Montmorin, gouverneur de Fontainebleau, on décréta l'arrestation du ci-devant ministre des affaires étrangères, qui s'était retiré du conseil depuis près d'un an. M. le comte de Montmorin,

caché d'abord chez la marquise de Nesle, puis retiré chez une pauvre femme, dans un cinquième étage au fauxbourg St. Antoine, y fut découvert par l'indiscret attachement d'une femme de ses amies, Mad. de Nan.... qui l'allait voir presque tous les jours. Elle laissait sa voiture à une certaine distance de la maison qui le recélait, ce qui fit naître des soupçons. Des voisins de la pauvre femme en question eurent des indices qu'elle avait augmenté son frugal ordinaire. On fit des perquisitions chez elle, et M. de Montmorin découvert, fut aussitôt traduit à la barre. Interrogé sur les papiers que l'on avait trouvés chez son parent, il ne lui fut pas difficile de prouver la différence d'écriture, et de se justifier sur une chose qui lui était absolument étrangère. Malheureusement il eut la faiblesse de dire dans ses réponses qu'il n'était pas le seul Montmorin. Ce fut là-dessus que l'on dénonça le marquis son parent, qui fut arrêté à St. Germain en Laye. Brissot ne voulut pas pour cela laisser échapper sa victime. Ce philosophe avait voué à l'ex-ministre une haine bien *philanthropique*, c'est-à-dire, inextinguible. Celui-ci lui avait peut-être

refusé une place dans les affaires étrangères, peut-être aussi avait-il contrarié les grandes vues que Clavière, ami de Brissot, avait eues toute sa vie pour régénérer Genève à sa manière; peut-être encore avait-il refusé au journal *le Patriote Français*, ces communications officielles dont il gratifiait d'autres journaux, notamment *la Gazette universelle* (1); car si l'on dit avec raison que

Haine de philosophe est un feu qui dévore.

à plus juste titre, doit-on ajouter:

Haine de gazettier est cent fois pis encore.

Brissot fit donc interroger M. de Montmorin, par son vertueux ami Gensonné, sur l'existence de ce comité Autrichien qui avait fait la fable de Paris au mois de juin. Alors on était passé à l'ordre du jour; mais

---

(1) Cet intéressant journal, interrompu depuis la catastrophe du 10 août, a reparu avec succès depuis le 1 juillet 1795; il est fait par les mêmes rédacteurs. (*Note de l'éditeur.*)

ici le jour de l'ordre était passé, et ce qui était ridicule et mauvais il y avait trois mois, était devenu depuis très-conséquent et très-bon. M. de Montmorin n'eut pas de peine à lever tous les nuages que l'on voulut jetter sur sa conduite. Sa présence embarrassait tellement l'assemblée, qu'elle leva brusquement la séance, en renvoyant au lendemain la suite de son interrogatoire, et le tenant provisoirement en état d'arrêt dans un comité. Le lendemain il n'y eut point d'interrogatoire; le surlendemain, le député La Source, ministre protestant, l'homme le plus laid et le plus irascible que la nature eût produit, ami particulier de Brissot, fit décréter que M. de Montmorin serait envoyé à l'Abbaye, jusqu'à ce que le rapport sur lui fut fait. Le 1er. de septembre le même La Source le fit décréter d'accusation pour n'avoir pas bouleversé tout le système politique de l'Europe, en rompant les traîtés faits avec l'Autriche, pour en contracter avec la Prusse. Il eût été aussi aisé de le condamner pour l'avoir fait, que pour ne l'avoir pas fait. Les raisons ne manquent jamais au plus fort.

Le Marquis de Montmorin fut arrêté,

comme je l'ai dit, sur une note de sa main, trouvé dans un de ses tiroirs au château. Cette note était la pensée d'un homme de bien qui s'interroge, et se rend compte de la position du roi. Traduit à la barre, le marquis de Montmorin fut obligé d'abord de se justifier sur son habitation au château, et d'apprendre à ces législateurs d'un jour, ce qu'aucun d'eux ne savait, que les gouverneurs des maisons royales ont des logemens dans tous les palais où les Rois font leur résidence. Du reste, M. de Montmorin se défendit en tremblant sur la note; il semblait craindre d'avouer qu'elle fut de lui. Il alléguait que ce n'était qu'une conversation entre deux députés qu'il avait écoutés un soir, sans avoir pu les reconnaître, et qu'il l'avait couchée par écrit pour en garder le souvenir. Cette justification, tant bonne que mauvaise, n'empêcha pas qu'il ne fut envoyé à l'Abbaye. Le tribunal criminel révolutionnaire l'acquitta à l'unanimité. Son nom le poursuivit encore après son absolution. Le peuple crut que c'était le même Montmorin, que Brissot et ses confrères dénonçaient tous les matins dans leurs grand journaux. Il voulut sa tête, c'est-à-dire

que 20 à 30 scélérats sur 10,000 personnes que renfermait la salle du Palais, demandèrent sa mort. Danton étoit alors ministre de la justice, et comme ce monstre était déjà accoutumé à voir le vœu du peuple dans les cris qu'il faisait jetter à sa bande d'assassins, il envoya promptement une défense de relâcher le prisonnier, malgré le jugement qui l'avait déchargé de toutes accusations. Il serait difficile de dire quelle différence il y a entre un pareil ordre d'un ministre de la justice et une lettre-de-cachet du plus cruel despote. M. de Montmorin fut consigné dans les prisons de la Conciergerie. Le jour où les massacres y commencèrent, il se cacha assez long-temps dans un galetas, où il se croyait en sûreté, mais il était trop bien désigné aux bourreaux pour leur échapper. M. de Montmorin était âgé au plus de 35 ans; d'un caractère doux, sans ambition personnelle, pauvre, aimant ses maîtres d'une affection pure et désintéressée, peu connu hors du cercle de sa société intime, si ce n'est pour avoir déposé dans l'affaire du 5 octobre comme lieutenant-colonel du régiment de Flandre; il passait sa vie à l'assemblée

nationale pour porter ensuite soir et matin au château le bulletin des conspirations. Si on lui eût connu ce nouveau crime, on n'eût pas manqué d'en faire le prétexte de sa mort. Maintenant que M. de Montmorin est mort, je le révèle; j'en gratifie sa mémoire et la conscience de Danton.

MM. du Perron, administrateur de la Police, Buob et Bosquillon, juges de paix, étaient ceux qui avaient commencé les poursuites sur l'affaire du 20 juin. Ils furent arrêtés. M. Bosquillon joignait à ce grief, d'avoir été celui qui s'opposa en son propre et privé nom à l'élection de Manuel, procureur-syndic de la commune de Paris. Il prétendait que ce Manuel, n'était qu'un croquant sorti d'une petite boutique de la petite ville de Montargis, pour aller dans les sixièmes étages, colporter des brochures ordurières. Il prouvait qu'il n'avait d'autre domicile à Paris qu'un grenier que lui prêtait le libraire Garnery, afin d'y revoir et d'y corriger les épreuves des lettres de Mirabeau à sa maîtresse, la présidente de Monnier. Manuel s'était emparé de ces lettres dans les bureaux de la police, et il les trouva si vertueuses, qu'il les vendit deux mille écus à son pro-

fit. Il avait eu pour cette affaire un procès avec la famille de Mirabeau ; il en eut un second pour sa place, et sa qualité de citoyen actif. Il gagna son livre, son poste, et ses procès, par ces tours si connus des agitateurs du peuple. Il plaidait devant le peuple, et devant des juges élus par le peuple : c'est votre ami qu'on veut vous ôter, lui disait-il; je vous défendrai par ma voix, je vous instruirai par mes écrits ; et le peuple d'applaudir à son ami, *en attendant qu'il l'assommât*. Malheureusement pour la vertu de Manuel, et les honnêtes gens qui partagent leur estime entre Brissot et lui, il n'est que trop notoire que faisant le 27 août une proclamation sur la place de l'Estrapade, il se tourna vis-à-vis la maison qui fait face à la place en entrant par la porte St. Jacques; et là, montrant du doigt l'appartement de M. Bosquillon, il dit: « Le jour des vengeances est arrivé ; le » jour est arrivé où les traîtres vont périr. » Il s'échauffait même, et enflait beaucoup sa voix, m'a-t-on ajouté, quand il faisoit cette menace. Ainsi, *le vertueux* Manuel se désignait ses victimes ; et il redoublait de rage, parce que M. Bosquillon, outre

qu'il avait été son rival, était un de ceux qui avaient dressé procès-verbal des dégâts faits au palais des Thuileries, dans la journée du 20 juin; tandis que Manuel, procureur de la commune, au-lieu de requérir la force publique, était lui-même ce soir là, sans marque distinctive, dans le jardin du château, riant aux éclats, et disant à tous ses voisins, sur le bonnet rouge dont on avait souillé le front du Roi: *par Dieu, il doit faire une drôle de mine dans cet accoutrement là.*

Le notaire de la liste civile fut arrêté, ainsi que le notaire Guillaume, qui avait rédigé et propagé la pétition des bourgeois de Paris après le 20 juin. On comprit dans la même proscription le fameux député *ex-constituant Chabroud*, le honteux avocat du 5 octobre, l'apologiste d'Égalité. Cet homme voulant jouir sans doute paisiblement du salaire qui avait été mis à son déshonneur, avoit rédigé, imprimé et fait circuler un projet d'association entre les honnêtes gens de Paris (*une association des honnêtes gens avec Chabroud!!!*) pour conserver les propriétés et la constitution, (*qui avait détruit les propriétés.*)

Après Chabroud, l'ordre des matières m'oblige de parler des trois bourreaux de Paris, les frères Sanson. On leur reprochait d'avoir dû pendre les conspirateurs du 10 août, s'ils n'avaient pas réussi. Cette seule frayeur, à défaut d'autres preuves, serait suffisante pour indiquer leur conjuration. Cependant, comme ces bourreaux devaient être un jour des personnages fort utiles à la république, on leur pardonna d'avoir flétri Gorsas dans un procès criminel qu'ils lui avaient intenté en 1790, et on les sortit du cachot pour les renvoyer à leurs fonctions accoutumées. Ce sont eux qui depuis ont exécuté le décret de mort sur Louis XVI. Ils sont tous couverts de son sang.

Afin de placer les bourreaux du roi entre deux constitutionnels, pour faire le tableau complet, l'on profita de ce tems de trouble pour faire arrêter un membre du côté droit nommé Jouneau, député, de je ne sais quel département des bords de la Charente. Il était sous le poids d'une procédure criminelle intentée par son collègue Grangeneuve de Bordeaux, *pour soufflets et mauvais traitemens*. Le juge-de-paix n'avait osé lancer le mandat d'arrêt avant le 10 août, retenu

retenu qu'il était par l'exemple de son confrère le juge-de-paix, La Rivière, incarcéré à Orléans. Cette fois, il fut contraint d'oser. L'arrestation proposée ne fut pas même discutée. Souffletter alors UN GIRONDIN! *rien que la mort n'était capable d'expier ce forfait.* Telle était la dégradation de l'esprit français, qu'il était en ce temps là devenu civique de raisonner et calculer un soufflet!

Pour sortir un moment de ce cloaque immonde de constitutionnels arrêtés, et de bourreaux élargis, je vais, sans changer la scène des horreurs, puisque je suis obligé d'y retenir mes lecteurs avec moi, je vais au moins leur présenter quelques tableaux plus rassérénans par les objets qui en composeront les grouppes.

Et d'abord, je leur offrirai le vieillard Carotte, l'auteur aimable du joli recueil, connu de tous les littérateurs. Il était aussi l'auteur des vingt lettres qu'on avait trouvées dans les tiroirs de M. Pouteau, secrétaire de la liste civile. Une sensibilité exaltée, une loyauté extrême, un royalisme pur s'y faisaient remarquer au milieu des élans d'une imagination vive et par fois exagérée;

mais qui a fait des contes et des jolis romans à vingt ans, ne doit-il pas délirer un peu à soixante !

Comme la vie de Cazotte tient à la fois à la littérature et à l'histoire, on me permettra sans doute de lui consacrer quelques lignes de plus qu'à ses compagnons d'infortune.

Jacques Cazotte était âgé de 73 ans ; Dijon fut le lieu de sa naissance. Son père, homme intègre, était greffier des états de Bourgogne. Jacques Cazotte s'était rendu utile à sa patrie, dans l'administration de la marine, et il avait, entr'autres, rempli avec distinction la place de commissaire-ordonnateur aux Isles du Vent, dans les guerres antérieures à celles de 1778. Ami précieux, bon père, excellent époux, personne n'eut un caractère plus gai, un esprit plus enjoué, un cœur plus sensible. *Olivier*, *le Diable amoureux*, *le Lord impromptu*, et plusieurs contes Arabes, retraceront à la postérité sa brillante imagination. Son front chauve et ses cheveux blancs, relevant encore la sérénité de son ame, lui donnaient l'air d'un véritable patriarche. Il vivait retiré à Pierry en Champagne, au milieu d'une famille dont il faisait le bonheur. De ses

deux fils, l'un était dans la garde du roi; l'autre servait au dehors à l'armée des Bourbons. Tous deux étaient au poste de l'honneur. Une fille de 20 ans, modèle de graces et de piété filiale, Elisabeth Cazotte, servait de secrétaire à son père dans sa retraite. C'était elle qui avait écrit une partie de ses lettres fatales. Dès le 18 août, un détachement de gendarmerie nationale enveloppa sa maison. Le commandant, M. Vigneux, ami du vieux Cazotte, entrant dans son cabinet à l'heure du dîner, celui-ci le traita en convive. Le malheureux officier tomba en faiblesse, en lui exhibant l'ordre qu'il avait reçu de s'assurer de sa personne, de celle de sa fille, et de les traduire dans les prisons d'Epernay. Cazotte et sa fille obéirent, sans même deviner quels pouvaient être les motifs de leur arrestation. A Epernay, ils apprirent qu'ils allaient être transférés à Paris. Le président du district, semblable à un bailli de comédie, furieux de ce qu'Elisabeth Cazotte lui eut refusé peu de temps auparavant son cœur et sa main, donna ordre de les y traîner en charette de prison en prison. L'officier de gendarmerie qui les avait arrêté, fré-

missant des dangers qu'ils couraient, prit sur lui de faire mettre des chevaux de poste à une voiture, et d'accompagner lui-même jusqu'à Paris ces prisonniers, dont l'innocence et la vertu lui étaient connues. Cette précaution les sauva à Château-Thierry et à Meaux, où le peuple attroupé demandait leurs têtes. Arrivés à Paris, ils éprouvèrent le sort que subissaient toutes les personnes que l'on arrêtait : promenés de l'hôtel de la Mairie au comité de surveillance, de-là aux divers comités de la commune, jettés au milieu de ceux qu'on amenait à chaque heure, étendus pour se reposer sur la pierre humide dans des corridors infects, interrogés à peine au bout de 48 heures, au milieu d'un tumulte et d'un désordre de sauvages, ils finirent par être envoyés à l'Abbaye, où l'on entassait jusqu'à ceux dont on ne trouvait pas même dans les cartons de dénonciations, les motifs et les traces du mandat d'arrêt. Qu'importait en effet à Danton de mettre de la précision dans ses procédures ? Il s'était dit dès ce tems là : *je me ferai donner des listes, et je choisirai ensuite mes victimes !*

Dès les premiers jours qui suivirent le

10 août, le capucin Chabot, un des grands directeurs de cette journée, n'oublia pas que M. de Beaumarchais l'avait tympanisé dans une affiche, en réponse à une dénonciation ridicule où celui-ci l'avait accusé de cacher dans sa belle maison du boulevard St. Antoine, 60 mille fusils qui sont encore en Hollande. Il commanda une visite domiciliaire dans l'hôtel de ce riche particulier. Le peuple s'y rendit au nombre de plus de 50 mille individus, plutôt engagé par l'attrait de la curiosité, la beauté de la saison, et celle du jardin, que par l'envie de chercher ces armes. On examina tous les appartemens, où l'on ne trouva que quelques femmes et quelques domestiques effrayés. Il est douteux que la maison, tant vaste qu'elle soit, eût pu contenir les 60 mille fusils qu'on avait l'air d'y chercher. Pendant cette visite, M. de Beaumarchais, prévenu à temps, s'était réfugié dans une maison voisine, d'où il voyait la multitude presser ses gazons et ses belles charmilles. Le lendemain de la visite domiciliaire, il ne manqua pas de rendre hommage par une affiche aux vertus de son souverain. Pas une rose, pas une tulippe n'avaient été

altérées par cette troupe de poissardes et d'ouvriers; *cependant*, comme il faut qu'il y ait toujours quelque chose d'extraordinaire dans ce qui arrive à M. de Beaumarchais, il avouait dans cette affiche qu'il n'était résulté qu'une très-petite conséquence de cette grande aventure, c'est-à-dire, *la disparition d'une malle de papiers seulement*. L'on sent déjà quelles grandes conséquences un homme d'esprit peut tirer d'une aussi petite aventure, lors de la contre-révolution. Pour continuer sur le compte de ce Dumouriez littéraire, dont la vie est une encyclopédie d'anecdotes, j'apprendrai à mes lecteurs, que M. de Beaumarchais alla aussi-tôt se réfugier à la campagne chez un ami. Obligé d'en déguerpir, par un faux avis, il fut contraint d'aller comme un héros de roman, *seul, a pied, la nuit, dans les bois, chercher un asyle dans une chaumière rustique, à quelques lieues*. Parvenu dans *une cabane solitaire*, il lui arrive encore un nouvel événement extraordinaire, qui lui donne un air de similitude avec le prétendant, lors de sa fuite en Ecosse; il est reconnu par l'honnête villageois qui ne lui en promet pas moins pro-

tection et secret ; mais dès le lendemain, ne voulant pas compromettre ses hôtes, il retourne à Paris où il est appréhendé et jetté dans les prisons de l'Abbaye sans procédures, sans accusation, n'ayant d'autres griefs contre lui que sa fortune, et la vengeance de Chabot.

Ce ne fut que deux jours avant le 2 septembre, que Manuel après avoir aussi lui, sans doute, *examiné ses listes*, jugea à propos de se transporter à l'Abbaye, et d'arracher M. de Beaumarchais de ce lieu, que dès-lors Manuel savait bien devoir être un théâtre prochain de carnage. On aurait lieu d'être surpris de voir Manuel s'intéresser aussi subitement à la délivrance d'un homme avec qui il avait eu dans la Chronique un polémique très-animé, si l'on ne réfléchissait à la situation pécuniaire de Beaumarchais, ainsi qu'aux ressources présentes et futures que Manuel pouvait espérer en lui sauvant la vie. D'ailleurs, pour se disculper un jour d'avoir participé aux massacres du 2, ce Manuel aura été bien aise d'avoir son homme à présenter; et, à tout prendre, un prisonnier millionnaire valait mieux qu'un autre. Quoi qu'il en soit, l'auteur de Tarare

fut sauvé, et il n'a pu refuser une sorte d'amitié à Manuel; celui-ci est devenu depuis ce temps le conseil, l'ange tutélaire de la famille; a-t-il fallu faire des mémoires, repousser de nouvelles dénonciations, corriger des épreuves, éprouver même des corrections? Manuel a tout fait, Manuel a tout subi pour son nouvel ami; Manuel a pour lui déserté l'assemblée; il a voulu se montrer paré d'une vertu sauvage; il a essayé quelque tems, par vingt nouvelles productions en phrases courtes, tranchantes, maximaires, de se monter à la hauteur du ton de prophête; il a voulu, par quelque chose d'extraordinaire, se mettre au niveau de son ami, et il a déjà subi un martyre.... On m'a dit que la charmante Eugénie Beaumarchais, et les 3 millions de dot ont allumé son zèle..... Ceux qui ont lu l'histoire du cœur humain dans Molière, savent jusqu'où Tartuffe osoit prétendre; ceux qui connaissent Manuel savent ce que dans sa présomption il peut tenter (car la philosophie a aussi ses bigots): enfin, cette créature originale et amusante qui nous retrace tout à la fois Faublas et Gilblas, Beaumarchais, a pu retourner dans sa famille, tour-à-tour bien venu des personnes qui ont marqué dans

tous les partis de la révolution, des honnêtes gens et des intrigans, du prince de Nassau et de Dumouriez, de M. de Calonne et de M. de Narbonne, de M. de Ste. Croix et de Garat, de l'abbé Maury et de l'évêque d'Autun, de M. de la Motte Piquet et de M. d'Estaing, du cardinal de Rohan et de MM. de Biron et de la Touche; ami de tous, et même ami généreux, faisant craindre également ses services, ses refus ou ses huissiers, et toujours *supérieur aux événemens*, comme il le dit lui-même, nous le verrons en 1794, s'il survit aux orages qui se préparent contre les riches; royaliste tant qu'on voudra, républicain au besoin, pleurer Louis XVI d'un œil et La-Fayette de l'autre, le matin admirer la monarchie en comptant avec son caissier, le soir regretter la régénération manquée, en faisant chanter à Lays sur les tréteaux de l'Opéra ces vers qu'il a mis dans la bouche du génie du feu:

Des générations passées
Je rassemble les élémens,
Pour en former une race prochaine
D'êtres nouveaux sans cesse renaissans....
Tarare. Prolog. (1)

(1) La manière dont MM. de Beaumarchais et Mirabeau se reconcilièrent après l'altercation qu'ils

Las, et à juste raison, d'être français, M. de Lally-Tolendal, en vertu du bill qui le naturalisait Anglais, demanda un passeport au ministre des affaires étrangères pour retourner dans la patrie de ses pères. La demande portée à l'assemblée fut écartée par l'ordre du jour. Quelqu'un soupçonna que M. de Lally pouvait fort bien avoir donné au roi des mémoires sur sa conduite à tenir, mémoires que l'on n'a jamais soupçonné le roi d'avoir suivis. Il fut dénoncé et arrêté chez une amie, au mépris du droit des gens; mais bientôt après il fut élargi, moins par les sentimens de con-

---

avaient eue ensemble au sujet de la compagnie des eaux, est trop originale pour que je ne la joigne pas au portrait que je viens de tracer. Je prévieus mes lecteurs que j'ai entendu conter l'anecdote plusieurs fois à M. de Beaumarchais lui-même.

M. l'évêque d'Autun ayant obtenu de M. de Beaumarchais une permission de visiter son jardin, pour lui et une compagnie de législateurs, celui-ci crut qu'il étoit de sa dignité de recevoir lui-même l'auguste bande, afin de lui faire en personne les honneurs *du petit jardin qu'il avait planté l'an premier de la liberté*. (On était alors au printems, à la veille du jour de la fédération, où tous les Français levaient la main dans un champ pour se dire tous frères.) Quelle fut la surprise de M. de Beaumarchais,

viction de son innocence, que par la crainte d'indisposer l'Angleterre, pour laquelle Brissot avait encore du respect. Dans le peu de jours qu'il resta en prison, M. de Lally employait ses momens à écrire des mémoires pour la justification de ses co-prisonniers. Il n'avait pas besoin d'en composer pour lui. Son talent d'improvisation pour ce *qu'il sent vivement*, ne l'oblige pas alors à *penser longuement et profondément* (1). Il avoit fait la justi-

---

lorsqu'il apperçut, au travers de ses soucis et de ses narcisses, que Mirabeau faisait partie de la *huaille noire*. Cependant il n'y avait plus moyen de reculer. Il s'avança alors vers le grouppe, et leur dit: *Messieurs, en voyant M. de Mirabeau avec vous, je ne puis croire qu'il vienne dans ma maison autrement que pour y réparer tous les torts dont il s'est couvert avec moi.* Mirabeau, avec une naïveté fine, répondit à l'attaque de Beaumarchais par une excuse évasive : *Il est impossible de trouver un plus beau lieu que celui-ci pour une fédération.* Alors la conversation devint générale, et la querelle ancienne fut éteinte.

(1) Ceci a besoin d'une explication. Lors du massacre de Berthier et Foulon, M. de Lally vint à l'assemblée, et improvisa en traits de feu la conversation déchirante qu'il venait d'avoir avec les fils de Berthier, pour lui demander vengeance du sang de

fication de *M. le marquis de Montmorin*; mais son innocence avait été trouvée si claire, qu'on n'en fit point usage. Il semblait que M. de Lally préludât par-là au malheur de publier un autre écrit, qui serait aussi inutile à un plus auguste prisonnier. Hélas! le méchanisme de la destruction est bien plus rapide que celui de la création! La révolution ne l'a que trop prouvé dans tous les sens, et M. de Lally l'a éprouvé encore en faisant son plaidoyer pour Louis XVI.

M. de Thierry, premier valet-de-chambre

---

leur père, au nom du père de M. de Lally lui-même, encore invengé. Barnave répondant à M. de Tolendal, ajouta à la phrase que l'on a déjà vue au chapitre précédent, *le sang qui coule*, etc. ces mots atroces: *au surplus, c'est aujourd'hui le moment de penser et non celui de sentir.* M. de Lally termina sa foudroyante réplique par ces belles paroles: *On vous dit que c'est aujourd'hui le moment de penser et non point celui de sentir. Eh bien! Messieurs, Tibère pensait et pensait profondément. Louis XII sentait et sentait vivement; et quel est celui de vous qui balancerait un moment entre eux?* Cela n'empêcha pas M. Barnave d'avoir raison; mais il se console encore du mépris des amis de l'humanité par l'estime de MM. Duport et Lameth.

du roi, et intendant du garde-meuble de la couronne, fut aussi arrêté, ainsi que M. Chantereine, inspecteur en chef de ce garde-meuble, et colonel de la garde du roi. Arracher ainsi les gardiens de ce précieux dépôt, n'était-ce pas annoncer d'avance l'envie que l'on avait de le piller impunément quelques jours après?

Tous les militaires qui avaient donné dans leurs services personnels, ou dans leurs emplois constitutionnels, quelques marques d'attachement au roi, furent jettés dans les mêmes prisons. De ce nombre furent MM. de Witgenstein, lieutenant-général, commandant ci-devant l'armée du midi, dénoncé par Jourdan et Barbantane; M. le vicomte de Maillé qui venait d'être blessé le 10 août; M. de Sombreuil, commandant des invalides, digne vétéran, couvert de blessures, *accusé depuis trois mois d'avoir offert au roi la position de l'hôtel des invalides pour résister à la nation, en cas d'insurrection*; M. de Rhulières, commandant de la gendarmerie nationale à cheval, qui se trouva mal le 10 août une heure avant l'engagement; le comte de St. Mart, colonel, et tous ceux que l'on put arrêter des officiers

de la garde constitutionnelle du roi. Il en fut de même d'une partie de la maison domestique ; ceux qui avaient échappé au massacre de l'intérieur des Thuileries ; ceux même des fournisseurs qui n'y allaient jamais, chocolatiers, boulangers, marchands de vin, fruitiers, furent poursuivis dans leurs demeures ; on en arrêta une partie que l'on entassa avec les autres.

Le chevalier Jourgniac de St. Méard, capitaine au régiment du roi, était connu pour avoir fourni beaucoup de calembourgs et de paragraphes *au journal de la Cour et de la Ville:* il fut arrêté ; mais ce fut moins pour ce grief qu'on l'emprisonna, que pour une querelle qu'il eut quelque temps avant le 10 août, chez le libraire Desenne, avec le magistrat Manuel. Elle avait fait tant de bruit, que St. Méard avait cru nécessaire de faire imprimer en forme de dialogue, son apologie, afin de ne pas être déchiré tout de suite par les volontaires de Manuel. Le 10 août vint, et l'apologie ne fut plus suffisante. Manuel qui était venu retirer Beaumarchais de l'Abbaye le 30, y laissa St. Méard. Ce dernier n'avoit pas *des raisons d'un aussi grand poids* que l'autre.

On arrêta jusqu'à de malheureux libraires; entr'autres, un certain Duplain, imprimeur d'un journal de l'assemblée, sous le nom du premier arrivé, dans lequel il avait été rendu compte de la journée du 10, d'une manière qui ne convenait pas à ses auteurs; et le libraire Lallemand, connu pour avoir distribué *les actes des apôtres*, et généralement tous les ouvrages royalistes.

M. Clément de St. Palaye, conseiller à la chambre-des-comptes, subit le sort commun; on ne lui a jamais connu aucun grief; on soupçonne que quelque homme d'affaires, qui, après l'avoir volé, sera devenu officier municipal, l'aura fait arrêter et tuer, pour se dispenser ainsi de lui rendre aucun compte.

Depuis le décret de la déportation des prêtres, on avait établi dans Paris plusieurs dépôts dans lesquels on entassait ces malheureuses victimes à mesure qu'elles se présentaient aux sections et à la municipalité pour avoir des passeports. Le couvent des Carmes, le séminaire de St. Firmin en étaient déjà remplis; mais n'anticipons point sur les événemens.

Un fou de révolution nommé Audouin, mari d'une pauvre blanchisseuse des environs de Paris, rédacteur d'un mauvais journal du matin, et aujourd'hui membre de la convention nationale, imagina qu'en proposant à la municipalité une reconnaissance militaire aux environs de Paris, il passerait rapidement du poste de sapeur national du bataillon des Carmes à celui de maréchal-de-camp. La commune ne pouvait rien refuser à ses manœuvriers. Elle lui accorda une petite troupe de 300 hommes tant fantassins que cavaliers, pour aller battre les environs de Paris. Il n'étoit d'abord question que d'examiner s'il y avait encore après le 10 août, des rendez-vous d'aristocrates avec cocarde blanche au bois de Boulogne, à Meudon, la Muette et Bagatelle. Un pareil examen aurait pu être fait dans un jour, si tant est même que l'on eût pu s'arrêter un moment à une dénonciation aussi absurde, qui n'avait eu depuis trois mois d'autre objet que de faire tomber un jour la canaille sur sur les jeunes gens, et les jolies femmes qui s'y promenaient pendant l'été. L'ivresse du commandement, et l'ivresse du mal, firent prolonger de 15 jours l'expédition d'Audouin;

d'Audouin; il la poussa jusqu'à Chantilly. La municipalité de cette ville ne lui ayant rien laissé à emporter du château, il prit quelques tuyaux de plomb, provenant des jets d'eau de ce beau lieu, et on les amena en triomphe, comme étant du plomb caché à *dessein* pour en faire des balles. Cet exécrable Audouin poussa sa troupe de Chantilly jusqu'à St. Germain. Chemin faisant, ils voulurent examiner par curiosité le beau pavillon de Lucienne, appartenant à Mad. du Barry. En visitant tous les détails de l'habitation de cette femme célèbre, ils trouvèrent malade au lit un malheureux enfant de dix-huit ans, beau, brave, ardent, sensible, le jeune Maussabré, allié aux plus grandes maisons de France, ci-devant aide-de-camp de M. le duc de Brissac. Il s'était retiré à la campagne avant le 10 août, pour rétablir sa santé. Ni son innocence, ni l'intérêt qu'y prenaient Mad. du Barry et tout le village de Lucienne, ne purent rien opérer sur ces brigands. Ils l'enlevèrent. C'étoit le dernier jour de leur marauderie: il fallait bien au moins avoir un prisonnier à offrir au comité des finances de la commune, pour faire allouer

les frais d'une campagne ridicule, qui coûta peut-être cent mille francs.

Je termine cette liste d'arrestations par celles qui affligeront le plus vivement les ames sensibles. La famille royale, après avoir été mise au Temple, y goûta pendant quelques jours la douceur d'avoir auprès d'elle d'anciens serviteurs et des amis sincères. Mad. la princesse de Lamballe et Mad. de Tourzel étaient restées auprès de la reine et du dauphin; MM. de Chamilly et Hue, valets de chambre, étaient auprès du roi; et les Dlles. Thibault, St. Brice et Navarre, femmes de chambre de la Reine, du Dauphin et de Mad. Lamballe, continuaient de donner leurs soins à cette maison qui n'était point encore prisonnière, et pour laquelle on avait un mélange d'égards et de grossièretés, qui ne prouvait que trop l'inquiétude et l'agitation de ceux qui l'avaient réduite à cet état. Le château ayant été pillé, le scellé mis sur les garde-meubles, on manquait du plus strict nécessaire pour vêtir ces augustes captifs. Déjà ils auraient été accablés sous le besoin de ces rechanges de première nécessité, dont l'absence au sein de l'été et au plus fort de la canicule peut engendrer la corruption,

sans les soins empressés de Mad. l'Ambassadrice d'Angleterre, de Mad. la duchesse de Grammont, et de M. le duc de Choiseul, qui fournirent dans les premiers momens ce qu'ils purent donner de leur propre garde-robe (1). Mais lorsqu'on fut au Temple, il fallut chercher ailleurs les secours que l'on n'avait plus; tout manquait depuis une épingle jusqu'à un habit. Il fallut donc multiplier mécaniquement les demandes, les billets, les lettres, les commissions. Cette correspondance servit de prétexte à une dénonciation de la suite du Roi. La commune, toujours ombrageuse et malfaisante, résolut d'arracher à la famille royale cette dernière consolation. Le 19 août, on la sépara de ces derniers amis.

J'ai parlé de la première séparation du Roi,

(1) Une pauvre femme à Paris conserve, comme son trésor, la chemise que la reine portait le 10 août, et qui fut 10 fois baignée de ses larmes. Espérons que ce monument sera sauvé, et qu'il sera visité un jour avec le même sentiment d'intérêt et de respect que l'on portait, il y a peu d'années, au berceau et aux langes d'Henri IV, au château du baron de Boil. Ce dernier monument est aujourd'hui hors de France.

et des gentils hommes qui l'avaient suivi et servi, le 10 et le 11 août. Je n'ajouterais rien au tableau que j'ai déjà tracé de la douleur de de cette séparation, si Mad. la princesse de Lamballe faisant partie de ces nouvelles victimes, n'exigeait de ma sensibilité un nouveau coup de pinceau.

Marie-Thérèse-Louise de Savoye Carignan, du sang des rois de Sardaigne, était depuis long-temps veuve de Louis-Alexandre-Joseph-Stanislas de Bourbon, Prince de Lamballe, fils du vertueux duc de Penthièvre. Quelque tems après l'avénement de Marie-Antoinette au trône, elle avait été nommée chef du conseil, et sur-intendante de la maison de la reine. Remplie d'attachement pour la maison de France, elle avait voué en particulier à la reine une amitié à toute épreuve. Elle ne l'abandonna dans ses malheurs qu'au moment où la difficulté et les embarras de l'évasion de la famille royale décidèrent la reine à se priver de sa compagnie dans ce voyage. Elle se trouvait alors à Passy. Ce fut là qu'elle reçut le matin un billet de son auguste amie qui lui ordonnait de partir. Cependant elle ne se mit en route que sur les 11 heures, et lorsqu'elle sut que la fuite

avait réussi, et que toute la famille royale était échappée; elle parvint au travers de mille périls, à s'embarquer vers Dieppe, d'où elle descendit en Angleterre (1). L'accueil qu'elle y reçut, fut digne des vertus de cette nation, et des qualités de la princesse. Effectivement, on ne pouvait la connaître sans l'aimer, et peu de femmes ont formé des attachemens aussi vifs, et causé des regrets plus durables. Arrivée à la cour de France, jeune, aimable, elle y fut d'abord tourmentée par la vie dissipée d'un époux que le monstre Égalité entraînait à sa perte: tout aurait dû l'éloigner de cet époux corrompu; elle chercha toujours à le ramener à l'honneur, mais en vain. Elle passa la première année de son veuvage à l'abbaye St. Antoine; elle y admit dans son intimité plusieurs demoiselles qui s'y trouvaient en même tems comme pensionnaires; elle ne cessa pas depuis de leur témoigner dans le monde le même intérêt et les mêmes bontés.

Madame la princesse de Lamballe avait passé à Bath, à Londres, à Bruxelles et à

(1) Si elle avait mis à la voile un instant plus tard, on l'arrêtait et on la ramenait prisonnière en même tems que la famille royale.

Spa tout le tems que la famille royale fut la prisonnière de La Fayette. Dès qu'elle sut que le roi, en signant la constitution, avait obtenu pour lui et la reine un simulacre de liberté, elle accourut près de sa souveraine. (Car elle n'appella jamais autrement son auguste amie, quoique née ainsi qu'elle du sang des rois.) En vain ses amis réunirent leurs instances pour la conserver en pays étranger; en vain lui observèrent-ils les risques qu'elle courait en rentrant en France; en vain lui remontrèrent-ils que la vengeance et la cupidité du duc d'Orléans l'attendaient à Paris, que sa qualité de princesse étrangère ne lui serait point une sauvegarde suffisante, que ce titre lui permettait d'aller, sans manquer à ce qu'elle se devait, chercher une asyle honorable et respecté à la cour de ses pères. Elle fut inébranlable; elle ne voyait que la reine et son vertueux beau-père le duc de Penthièvre. Elle s'arracha aux allarmes inquiètes de ses amis, et vola à Paris. Elle s'y établit dans le château même des Thuileries, afin de ne point paraître s'éloigner du danger, et d'être plus à portée de donner à la reine des soins de tous les jours, et de toutes les heures. Aussi

lorsque l'attentat du 20 juin eut lieu, elle était auprès de sa souveraine, lui faisant un rempart de son corps, et servant d'intermédiaire entre le dauphin et elle, tandis que la colonne des brigands de Santerre défilait après avoir manqué son coup : du 10 août au 19, elle ne quitta pas L. M.

Enfin dans la soirée du 19, les municipaux vinrent arracher Mad. de Lamballe à la reine, et Mad. de Tourzel au dauphin son pupille. Je ne m'appésantirai point sur cette séparation. Je serais au-dessous de mon sujet. Je n'ai plus de larmes à faire répandre. Je n'ai que l'horreur à exciter. Mad. de Lamballe baisait les mains, embrassait les genoux de sa majesté. Une voix secrète lui disoit déjà qu'elle ne paraîtrait plus à ses regards que morte et défigurée (1).

(1) Je ne sais quel auteur anglais s'est complu à faire l'apologie du 10 août et du 2 septembre, sous le titre d'*Audi alteram partem*, ou exténuation de la conduite des révolutionnaires français, depuis le 14 juillet 1789, jusqu'à la veille de l'assassinat du roi. Cet auteur qui semble avoir écrit ses pages dégoûtantes sous la dictée d'un écrivain des charniers, est allé ramasser dans la boue tous les lambeaux échappés à Marat et à la Vicomterie (*auteur des Crimes des Rois et des Reines de France*),

Mad. de Tourzel, en quittant les enfans de France, éprouva la douleur d'une mère à qui l'on arrache ses enfans. Mad. de Tourzel dénoncée! à quoi sert donc la vertu la plus pure?

La famille royale resta ainsi livrée aux soins de celui des valets de chambre du roi en sous ordre, en qui l'on crut appercevoir

---

pour prouver la nécessité de ce qui est arrivé dans cette révolution. Il compulse toutes les ordures de la régence, les contes populaires sur Mad. de Maintenon, le cardinal du Bois, Mad. de Pompadour, et quand il est arrivé à l'époque du règne actuel, au-lieu de parler de l'esprit général de paix, d'améliorations et de bienfaisance qui l'ont fait distinguer, il répète, sur la foi d'un crocheteur, que le bruit court dans chaque village de France que « la reine » de France a été entendue dire (has been heard » to say), qu'elle ne serait jamais contente, jus- » qu'à ce qu'elle pût se baigner dans le sang » des Français. » Il n'y a que ceux qui ont envie de se baigner dans le sien qui aient pu recueillir et hasarder d'imprimer de semblables notes.

Introduit-il sur la scène la princesse de Lambale, s'il parle de sa bienfaisance, parce que la voix publique l'y oblige, c'est pour rendre plus acéré le trait qu'il lance ensuite avec perfidie sur son caractère, en la peignant comme ayant à se reprocher ses folies politiques et privées.

les plus fortes dispositions au patriotisme ; un vieux frotteur, et une femme de peine brusque et acariâtre que l'on a vus depuis dénoncer la reine.

Mad. de Lamballe et Mad. de Tourzel furent traînées à la municipalité, et enfermées aussi-tôt à l'hôtel de la Force, pri-

---

Ses folies politiques ! Personne ne se mêla moins qu'elle au monde d'affaires publiques. Voici ce qui donna lieu aux dénonciations ridicules qu'on lut dans Carra et Marat, du prétendu comité autrichien qui se tenait chez elle.

Après l'acceptation de la constitution, on dit à la reine qu'il était de l'intérêt de S. M. de rendre ses bonnes graces à celles des dames de sa cour qui s'étaient jettées à corps perdu dans la démocratie. La reine consentit à recevoir encore quelquefois ces dames d'honneur constitutionnelles. C'étaient principalement la duchesse de Luynes et Mad. de Lameth. Cependant la reine ne pouvant supporter qu'avec beaucoup de répugnance l'aspect de personnes si ingrates et si déplaisantes, chargea son amie Mad. de Lamballe de la débarrasser de leur présence. Alors commencèrent ces *Thés* à l'anglaise que la princesse donnait deux fois par semaine. Les personnes attachées au château, M. le marquis de Montmorin, M. le chevalier de St. Priest, M. le comte d'Haussonville, M. le marquis de Boisgelin, M. le chevalier de Coigny, M. de

son des débiteurs, avec les malheureuses femmes qui les accompagnaient.

Mad. la princesse de Tarente n'était pas moins connue que Mad. de Lamballe, pour son attachement à la famille royale ; elle fut arrêtée et jettée dans les prisons de l'Abbaye, presqu'en même-tems que celle-ci

---

Bougainville, M. d'Hervilly, s'y rendaient par égard pour la princesse. Ces *Thés* firent du bruit dans Paris. Les jockeys d'intrigues des constitutionnels, cabalèrent pour que Mad. de Lamballe se prêtât à recevoir dans sa maison les chefs de parti, afin de s'entendre et de se rapprocher, et faire mieux marcher la constitution. Aussi-tôt que Mad. de Lamballe apprit que l'on parlait d'elle dans les clubs, elle ferma vîte sa maison ; mais la blessure était faite. On assigna chez elle un comité autrichien ; et les feuilles de le dire, et des députés de l'appuyer : on connaît la dénonciation du juge de paix La Rivière, la procédure intentée par MM. de Bertrand et de Montmorin, ministres, contre Carra, d'où s'ensuivit une séance permanente, la dissolution de la garde, le renvoi des ministres, le 20 juin, le 10 août, etc. J'ai développé tout cet imbroglio dans un chapitre de *la correspondance politique* intitulé : *Les grands effets par les petites causes.* J'y indiquais tous les agens de ce complot ténébreux par noms et surnoms.....

fut conduite à la Force ; mais elle eut de moins qu'elle, la consolation de tomber aux pieds de sa maîtresse avant d'être emprisonnée. Quand je tracerai les massacres de l'Abbaye, je parlerai de l'interrogatoire de Mad. de Tarente.

Il y eut encore un grand nombre d'individus arrêtés ; les premiers commis du bureau de la guerre et les directeurs des caisses nationales, M. Desmarais, chef du bureau des assignats, M. Amelot, directeur de la

---

L'auteur de l'exténuation, trouve plus commode d'accuser Mad. de Lamballe de folies politiques, peut-être sur la foi de Rotondo, que de s'informer de la vérité exacte et pure.

Quant à la fuite de Varennes, l'auteur que je combats dit avec une affectation perverse que la princesse de Lamballe était indubitablement dans le secret de cette évasion projettée. *The princess Lamballe was unquestionably privy to this projected escape*, page 36. La princesse était si peu dans le secret, que la reine n'ayant jamais voulu consentir à lui en donner la moindre connaissance, employa au contraire tous les moyens possibles pour l'éloigner d'elle à cette époque. Ces moyens étaient malheureusement si futiles, que l'attachement et l'obstination de la princesse de Lamballe désespé-

caisse de l'extraordinaire, M. Garat, caissier du trésor public, etc. etc.; mais ils étaient relâchés plus ou moins vîte, non sans peine, et peut-être, puisqu'il faut le dire, non sans argent. C'est ainsi qu'on avait fermé Paris pendant huit jours, afin de vendre des passeports plus cher; c'est ainsi que les loix sur les émigrés furent faites depuis, afin d'arracher par astuce à ces malheureux jusqu'aux bijoux et à l'or qu'ils tenaient cachés, en leur faisant offrir à des prix exorbitans des certificats de résidence. Aussi, graces à la cupi-

---

raient la reine. Enfin S. M. fut obligée, puisqu'il faut tout dire, de lui ordonner d'aller chez son beau-père M. de Penthièvre, lui défendre de sa part, *de faire faire pour la procession du St. Sacrement d'aussi beaux reposoirs qu'à l'ordinaire, et cela pour ne point faire crier les philosophes.* C'est ainsi que la reine s'en débarrassa le soir de sa fuite, et la princesse partagea le lendemain l'étonnnement de tout Paris. J'ai déjà dit qu'elle ne partit que le lendemain à onze heures de Passy.

Voilà pour les prétendues folies politiques de Mad. de Lamballe. Quant à ses folies privées, il faut avoir une dose d'impudeur bien grande pour oser faire ainsi sur une princesse du sang une allégation aussi vague et aussi insolente. Il suffira donc d'être jeune et belle, dans une cour bril-

dité de Tallien, secrétaire de la commune, et de Grouvelle, secrétaire du conseil, beaucoup de gens persécutés purent s'évader, tandis que de pauvres cultivateurs des environs de Paris restèrent souvent sans pain et sans argent, pendant une semaine entière, à fatiguer les sections de leurs plaintes et de leurs larmes. (La concubine de Pétion et celle de Sergent, étaient les grands véhicules de ces abus.) Osselin, rapporteur des loix sur les émigrés, a déjà gagné, m'a-t-on assuré,

---

lante, vive, aimable, galante, française enfin, pour ne pas être à l'abri de la calomnie. Hélas! la malheureuse Lamballe ne connut que les épines du bonheur. La maladie et le chagrin altérèrent sa jeunesse, et ne lui laissèrent que la bienfaisance pour consolation, et le sentiment de ses devoirs pour refuge.

Il ne reste plus à l'homme qui a ainsi répandu son venin sur Mad. de Lamballe, qu'à attaquer aussi M. le duc de Penthièvre, car il l'honorait et la chérissait: qu'il attaque aussi la vertueuse épouse d'Egalité, il trouvera des rumeurs vulgaires sur son compte. Les stipendiés de son mari lui fourniront encore quelques pages pour une seconde édition.

La mort héroïque de Mad. de Lamballe va me donner occasion de reparler incessamment de l'ouvrage auquel j'ai destiné cette note.

plus 100 mille louis, à vendre aux émigrés rentrés des certificats postiches, qui les ont débarrassés du plus clair de leur fortune, sans les débarasser de leurs inquiétudes postérieures.

On voit dans l'agonie de St. Méard, de quelle manière se faisaient les interrogatoires qu'on subissait, lorsque le mandat d'arrêt était exécuté. Souvent il n'existait pas un seul papier contre vous dans les cartons de la municipalité; souvent celui qui se trouvait au bureau ne savait pas lire; non accusé, non interrogé, vous n'en étiez pas moins emprisonné. Une épigramme, une rivalité d'almanach des muses, étaient cause de mort. Chénier, chef dans sa section, chassa de France plus d'un auteur de tragédies son maître; et Fabre d'Eglantine, le comédien, devenu secrétaire de la justice, poursuivait jusqu'à Londres l'homme du monde qui avait exercé sur sa maîtresse la magistrature de l'amabilité et l'aristocratie de l'esprit, et sur le dos du rival indigne la puissance du bâton.

Maintenant je déchire le rideau, et j'ouvre le Pandæmonium du 2 septembre.

Je commence par établir en fait que l'on ne doit point séparer les auteurs du 10 août d'avec

ceux du 2 septembre, ils sont tous les mêmes, absolument les mêmes. J'expliquerai par quelle chaîne ils s'y lient, et pourquoi ils ont voulu s'en détacher. C'est de leur propre bouche que j'en tire l'aveu ; ce sont Brissot, Pétion, Roland, Gorsas et Louvet en personne qui me fourniront les armes dont je les accablerai. Je n'ai qu'un regret, c'est d'avoir été prévenu dans cette assertion par le ministre de la justice *Garat*, le jour où il vint faire son rapport à l'assemblée sur ces événemens, et qu'il y inséra ces paroles remarquables, *que dans toute constitution, la ville où résidaient les corps constitués avait la représentation et l'initiative des insurrections contre les autorités tyranniques ;* mais faisons parler les faits, les preuves en seront la déduction.

Au 26 août, les sections de Paris présidées par les chefs de la faction ; le conseil de la commune dirigé par Manuel, Robespierre et Marat ; le conseil exécutif où Danton primait en menaçant ses collègues, et l'assemblée législative qui obéissait à toutes les impulsions qu'on lui donnait, voilà quelles étaient les autorités agissantes. Le département de Paris était nul. Le tribunal révo-

lutionnaire avait perdu de son crédit en acquittant quelques accusés. Pétion était encore étourdi lui du grand rôle qu'on lui avait fait jouer; il n'avait plus sa tête; il affectait son calme, c'est-à-dire, sa sottise ordinaire; mais il était au-dessous des circonstances, et il laissait tout aller devant lui, sans plus essayer son influence sur le peuple pour le contenir, que ne le fit M. Necker au 5 octobre 1789; son défaut de caractère, sa lenteur et son approbation finale des massacres vont bientôt le metttre à sa vraie place.

Danton, Manuel, Panis, Desmoulins, Collot et Fabre durent voir avec peine à cette époque (26 août), combien l'opinion publique se refroidissait sur les exécutions. La lenteur du tribunal populaire qui ne pouvait tuer qu'un homme par 24 heures, et devait en sauver un sur trois, pour se donner une apparence de justice; cette lenteur, dis-je, dut leur faire appréhender que beaucoup de leurs victimes ne leur échapassent, ou ne fussent pas saisies à tems. Il y en avait encore sur lesquels on n'avait pas pu mettre la main. Le prince de Poix, M. de Viomesnil, M. de Puiségur étaient toujours sains et saufs. Il fut résolu de frap-

per

par un dernier coup qui prévînt l'effet des fuites sous passeports faux, comblât les prisons, saturât la vengeance de la faction, et accoutumât le peuple à voir tomber dans la suite avec indifférence et la tête du roi, et celles de 280 mille royalistes que demandait Marat.

Or, Marat n'était ici que l'écho et l'instrument du coryphée de la faction, de cet abbé Sieyes qui n'avait cessé de dire depuis trois ans dans des clubs et dans les comités : *Sans changement de dynastie, point de révolution ;* et plus loin : *ils ont cru détruire la noblesse, comme si l'on détruisait une chose morale ; eh ! ce sont les nobles qu'il faudra détruire.* Telle était la morale des apôtres de la révolution ; de Sieyes, de Brissot, de Condorcet, de Vergniaud, de Guadet, etc. Marat n'en était que le disciple et l'agent.

La prise de Longwy, annoncée à l'assemblée le dimanche 26 août, fut le prétexte des premières fureurs. L'assemblée dut décréter sur-le-champ un supplément extraordinaire de 30 mille hommes, pour marcher tout de suite à la frontière ; la réunion de toutes les brigades de gendarmerie

pour former un corps de cavalerie ; et l'ordre à tous les départemens de l'intérieur de fournir leurs armes inutiles.

Fort de tous ces mouvemens, Danton vient à l'assemblée le mardi 28, il y sollicite et obtient la conversion en décret d'un arrêté pris la veille par la commune. Ce décret ordonnait, *qu'il serait fait des visites domiciliaires, et que les citoyens suspects seraient désarmés.* Il fut rendu à midi. Danton le fit expédier sans perdre de tems à la commune que présidait alors Robespierre. Les ordres sont donnés en un clin-d'œil aux chefs de section ; les barrières sont fermées ; dès 4 heures du soir la générale bat, et les citoyens sont avertis de se trouver tous chez eux à 6 heures précises.

Je vais essayer de peindre l'horreur de cette nuit, dont le souvenir seul me glace encore d'effroi.

CHAPITRE VIII.

Visites domiciliaires.

Que l'on se figure une capitale immense, dont les rues étaient animées peu de jours auparavant, par un concours perpétuel de voitures de toute espèce, de cris de toutes les sortes, et de citoyens allans et venans sans discontinuer; que l'on se figure, dis-je, des rues aussi populeuses, et aussi vivantes, frappées tout-à-coup du vuide et du silence de la mort, avant le coucher du soleil, dans une des belles soirées d'été, n'offrant plus ni promeneurs, ni voitures dans leurs espaces solitaires, et ne présentant au contraire dans toute leur étendue que l'aspect du néant. Toutes les boutiques sont fermées; chacun retiré dans son intérieur, tremble pour sa vie et sa propriété; tous sont dans l'attente des événemens d'une nuit, où chaque individu ne peut pas même espérer de ressource de son désespoir. Ils tremblent tous, parce qu'on menace les 20 mille qui ont signé la pétition contre Pétion. Chacun de ses signa-

taires a sa famille et ses amis; sa douleur se multiplie par celle des personnes qui lui sont chères, et les craintes d'un seul deviennent celles de cinquante. Il n'est question que de chercher des armes, dit-on, et pourtant les barrières sont fermées et gardées, avec la plus scrupuleuse vigilance; et pourtant sur la rivière sont, de distance en distance, des bateaux remplis d'hommes armés; on en a placé jusques dans les batelets des blanchisseuses, et des sentinelles veillent également au haut et au bas de tous les escaliers qui conduisent à l'eau, ainsi que sur le terrain qui se trouve au bord de la rivière, et le long des quais. A 10 heures du soir, des grouppes de sentinelles placés aux angles de tous les carrefours, arrêtent déja et maltraitent ceux des citoyens que le hasard fait encore trouver dans les rues. Cependant, à peine avait-on eu deux heures pour imaginer des asyles sûrs et impénétrables. L'époux fuit son épouse, le père se sépare de ses enfans, et les presse sur son sein, croyant que c'est pour la dernière fois. Chacun se croit dénoncé, chacun croit trouver dans la patrouille de visite, un domestique, un familier, qui révélera jusqu'aux amis chez lesquels il soup-

çonnera qu'on est allé chercher un refuge. On se porte à la hâte dans les quartiers les plus éloignés. Là, on est accueilli; ici, on est refusé; et dans ce dernier cas, le tems qui s'écoule, et la nuit qui s'avance, font redoubler l'inquiétude et l'effroi. La décence est violée, en quelque sorte, par l'honnêteté; le frère partage le lit de sa sœur : ailleurs la pudeur va demander un asyle au vice. Tel n'avait jamais souillé ses pas, qui croit être à l'abri sous les rideaux de la prostitution (1). Par-tout on cache les personnes et les propriétés. Par-tout on entend les sons interrompus du marteau voilé, qui frappe à coups lents et sourds pour *achever une cachette*. Les toits, les greniers, les égoûts, les cheminées, tout est égal à la peur qui ne calcule aucun risque. Celui-ci bloti derrière un lambris recloué sur lui, semblant identifié à la muraille, est presque privé de la respiration et de la vie; celui-là étendu dans un bouge sur une poutre large et solide,

---

(1) Un gentilhomme (M. de Paroi) s'est allé cacher pendant trois nuits dans un lit d'hôpital, entre un malade et un mourant.

se couvre de toute la poussière du lieu qui le récèle, et passe ainsi la nuit au milieu du mal-aise; un autre étouffe de crainte et de chaleur entre deux matelats, un autre pelotonné dans un tonneau, perd le sentiment de l'existence par la tension de ses nerfs. La peur est plus forte que la douleur; on tremble, mais on ne pleure point, le cœur est flétri, l'œil est éteint, la poitrine resserrée. Les femmes se surpassent en cette occasion; ce sont des femmes intrépides qui ont caché la plupart des hommes. Elles ne laissent point leur ouvrage imparfait; les fenêtres entr'ouvertes, elles sont là, derrière les jalousies, dans le désordre de la nuit; l'œil fixe, l'oreille attentive, elles voient les premières les patrouilles d'exécution, elles en ont compté les soldats, distingué les armures, entendu les propos, compris les menaces, là où l'homme le plus clair-voyant n'eut encore rien vu, rien entendu; et d'après ces propos, elles appaisent, et rassurent tour-à-tour. Sexe charmant, sexe adorable, voilà de vos traits! Ah! si quelque chose pouvait nous consoler des calamités que nous avons essuyées, ce serait sans doute, oui ce serait cette épreuve terrible, qui nous a

fait connaître votre cœur dans sa perfection. Et toi, qui, dans ces jours de deuil, mis mon existence sous l'égide de ta vigilance, et ne voulus pas la confier à d'autres; toi qui joignais la grace à la beauté, et le sentiment à la bonté; permets, ma jeune amie, que je m'acquitte ici! Raynal, fatigué de peindre les crimes des Européens dans les deux Indes, soulagea son ame et son lecteur, en lui montrant Eliza Draper; moi aussi, j'ai eu mon Elize; et du milieu des horreurs que je me suis condamné à peindre, j'ai le bonheur encore de voir tomber ici pour la reconnaissance, et de les offrir à celle qui m'a sauvé, ces larmes, que le malheur n'a pu m'arracher un seul instant.

Il était une heure du matin, lorsque les visites domiciliaires commencèrent. Des patrouilles de 60 hommes à piques étaient dans chaque rue. C'étaient des garçons serruriers, des apprentifs, des valets, des crocheteurs, présidés par des commissaires de sections, qui n'étaient eux-mêmes autre chose que des commis, des ouvriers, de jeunes libertins, ou de vieux ivrognes. Quelquefois la fureur était tempérée par une sorte de gaieté de circonstance, mais de cette gaieté même

qui est une atteinte aux mœurs et à la paix domestique.

On cherchait des armes, disait-on ; on ne trouva que quelques fusils de chasse, quelques mauvais pistolets et sabres ; en revanche, on conduisit aux sections plus de 3000 personnes dites suspectes. On en relâcha le lendemain la majeure partie, mais il y en eut encore un grand nombre de jettés à l'Abbaye ; je n'en citerai que deux ; l'un était M. Séron, procureur au parlement, homme brusque, qui prit de l'humeur d'avoir été éveillé en sursault, et se plaignit avec amertume de ce qu'on troublait ainsi le repos des citoyens. Sa plainte fut regardée comme un crime, et il fut égorgé depuis. L'autre fut M. de Charnois, homme de lettres, gendre du célebre Préville ; il habitait au quartier de l'opéra. Comme il avait redigé une feuille impartiale et sage, sous le titre *du Modérateur et Spectateur national*, il craignit et s'alla cacher derrière un puits dans des jardins voisins de sa maison. Il fut trahi, il y fut pris, conduit à l'Abbaye et mis à mort.

Le mouvement nocturne de tant d'hommes armés ; les coups réitérés qu'on frappait pour

faire ouvrir les portes; le bruit que faisaient celles qu'il fallait enfoncer, parce que les habitans étaient absens; les plaintes et les cris de ceux qu'on entraînait aux sections, et les juremens de ceux qui les y menaient; l'orgie continuelle qui eut lieu toute la nuit dans les cabarets et chez les épiciers, formaient un tableau qui ne sortira jamais de ma mémoire.

Vers les 6 heures du matin, lorsqu'on vit les rues éclaircies, et la circulation recommencée, chacun crut pouvoir sortir en sûreté de son asyle, pour prendre quelques heures de repos; bientôt des étourdis, en retournant de leurs sections, s'avisèrent de venir effrayer derechef, en refrappant aux portes, et faisant crier qu'on allait recommencer les visites domiciliaires.

Telle fut cette nuit pendant laquelle on vit 60 mille hommes occupés à vexer impunément 600 mille citoyens, et quels hommes encore! le rebut de la société. Quel spectacle avilissant nous présentions alors! nous, la nation la plus vaniteuse de l'Europe.

On conçoit aisément les vols de toute espèce qui durent avoir lieu. Le scellé fut mis sur les appartemens de ceux qui ne furent

pas trouvés chez eux ; ce scellé fut un titre pour vendre ensuite à vil prix ce qu'ils renfermaient, sous les yeux même du propriétaire, caché quelquefois dans la maison voisine.

Il est impossible à l'historien le plus minutieux de saisir toutes les anecdotes qui eurent lieu. Il en est de cet événement, comme de l'histoire de la révolution qui a atteint toute l'Europe, et laissé des traces par-tout. Il n'y aura pas de royaume, de province, ni de famille qui n'ait à faire ses mémoires, et celui qui voudra tout dire, ne doit jamais espérer de finir. Il est pourtant une circonstance que je ne dois pas omettre: c'est la fin tragique d'un imbécille d'officier municipal nommé Ménier. Ce jeune sot avait pris dans les écuries du roi un fort beau cheval, sur lequel il allait faire ses rondes municipales pendant la nuit. Sa monture, peu accoutumée à un écuyer pareil, prit le mors au dent, et le mena en un clin-d'œil du Pont-Neuf au Pont-au-Change. Le corps-de-garde du châtelet qui le prit pour un aristocrate fuyant à toute bride, lui cria en vain d'arrêter ; la sentinelle lui cassa les reins et le tua roide d'un coup de fusil. Le

cheval débarrassé de la pression de son cavalier, s'arrêta aussi-tôt, et l'on vit la méprise. Manuel fit inhumer cette victime de fatuité et de sottise avec une sorte de solemnité dans le terrain de la Bastille.

Nous sommes au 29 août. Voilà donc les prisons comblées. Plus d'espoir de trouver ni d'entasser beaucoup de nouvelles victimes. Un grand nombre de prêtres a été arrêté; les églises, les couvens, les séminaires sont remplis; il faut agir; *Danton s'est fait donner les listes dès le 27.* (On lit dans la relation de St. Méard que ce fut le 26 à minuit, qu'un officier municipal vint faire l'appel nominal dans les prisons, et que le 29 il arrivait à chaque instant de nouvelles victimes, c'étaient celles des visites domiciliaires.) Manuel va visiter le 30, quatre jours avant le massacre des prêtres, ceux qui sont enfermés dans le couvent des Carmes de la rue de Vaugirard. Il leur fait beaucoup de caresses. Ceux-ci lui représentent combien leur prison est incommode, et le prient avec instance de donner tous ses soins, pour que le décret d'exportation soit promptement mis à exécution. Manuel leur répond froide-

ment qu'il leur donne sa parole d'honneur, *que sous quatre jours leur sort sera décidé.* Le 1er. septembre au soir, Manuel va en personne va trouver le traiteur qui donnait à manger à ces pauvres ecclésiastiques. Il lui dit de se hâter de faire acquiter son mémoire, parce que sous vingt-quatre heures il ne sera plus tems. Vingt-quatre heures après, leur carnage avait effectivement commencé.

Sur l'assurance de Manuel, ces malheureux prêtres avaient envoyé chercher leur argent, et leurs effets les plus précieux. Tout fut volé après leur mort. Quel rafinement de brigandage et de cruauté !

Cependant, quelques sections de Paris se lassent du despotisme de la commune. A force d'arrêter on était descendu des royalistes, et des constitutionnels jusqu'aux chefs de section. Lorsque les présidens actuels comprirent qu'ils pouvaient être atteints par le débordement des arrestations, ces *braves gens* qui voyaient que leur 10 août ne leur profitait point, ces honnêtes gens du 2 septembre commencèrent à se plaindre de leurs factieux. Un Louvet, auteur de romans orduriers, président de la section *des Lom-*

bards, lui fit prendre un arrêté, par lequel elle déclarait le conseil-général *usurpateur*, lui retirait ses commissaires, et invitait les autres sections à en faire autant. Aussi-tôt tous les *bons brigands* de se mettre en campagne. Tallien à la section des *Thermes de Julien*, Lavaux à celle *de l'Oratoire*, l'Huillier à celle de *Mauconseil*, dénoncent la section des Lombards, et veulent faire marcher le peuple sur cette section. Robespierre du haut de la tribune de la commune demanda la tête de Louvet, et celui-ci ne dut la vie qu'au bruit qui courut qu'il était arrêté.

Roland, ministre de l'intérieur, homme dissimulé, haineux, orgueilleux à l'excès, et ne pouvant supporter la contradiction, croyait que toute la révolution et tous les révolutionnaires ne devaient se diriger que par son impulsion. Aigre dans ses refus, réservé dans l'emploi de ses dépenses secrètes, il indisposa les membres de la commune, tous les chefs de meute. Danton qui aspirait au ministère suprême, profita habilement de ces dispositions pour désespérer ou écarter un rival morose qui affectait une

réputatiou de vertu (1). Il lui lâcha Robes-

---

(1) Ce Roland (auteur du 10 août) a publié récemment, pour défendre sa tête encore menacée, un compte moral de son ministère. Voici ses propres expressions :

« La commune provisoire de Paris avait servi la » liberté et lui devait sa naissance ; mais, soit ignorance des formes de la part de quelques-uns de ceux » qui la composaient, soit l'effet nécessaire d'une irrégularité dont personne ne blâme le principe, quoique la sagesse de l'administration doive s'efforcer de » l'arrêter, soit enfin les vues coupables d'un petit nombre, dont ses plus ardens amis ont avoué » les fautes, la commune se portait souvent à des » actes ; ou me faisait des demandes qui, n'étant » point appuyées par des décrets, m'obligeaient, » moi responsable, ou de refuser les demandes, en » faisant sentir leur incompétence, ou de blâmer, » de réprimer des actes que je n'eusse pu approuver ou ignorer, sans être moi-même répréhensible.

» Dès-lors il s'est établi une lutte inévitable entre » le pouvoir momentanée d'une commune, qui voyant » toujours l'instant de la révolution, croyait avoir » le droit de marcher au-dessus des loix, et l'action » journalière d'un ministre chargé sous sa responsabilité de l'exécution de ces mêmes loix. Je ne » connaissois pas la plupart des citoyens compo-

pierre et Marat. Le premier le manda à la barre de la commune, pour rendre compte

---

» sant la commune provisoire ; je n'en voyais an-
» cun ; je me conduisais avec l'impartialité de la justice
» dont le bandeau ferme les yeux sur les indivi-
» dus, mais avec la surveillance d'un responsable,
» et la fermeté d'un homme habitué à ne jamais com-
» poser avec ses devoirs. Ceux qui n'avaient pas
» la connaissance des règles, ou qui croyaient pou-
» voir les enfreindre, me trouvèrent incommode et
» dur ; ils supposèrent des passions particulières,
» parce qu'ils ne savaient pas distinguer mes mo-
» tifs ; ils durent se plaindre ; il en faut moins à
» la malveillance pour s'alimenter et s'accroître. Je
» voyais des ennemis s'élever ; mais je n'avais point
» à balancer entre le risque d'en augmenter le nom-
» bre ou de les irriter, et l'obligation de remplir
» la tâche difficile qui m'était imposée ; j'oubliai
» les dangers, les disgraces, ou plutôt je les bra-
» vai ; cependant le 2 septembre était arrrivé, etc.
» etc. »

Or je demande s'il est une phrase, s'il est un mot de ce compte moral, qui n'eût pas été littéralement employé par un des 3 ministres égorgés, ou par ceux accusés depuis trois ans, pour leur justification, en changeant seulement la finale, et en disant *les Jacobins* au-lieu de *la commune*, et au-lieu du 2 septembre, *cependant le 10 août est arrivé*. Je reviendrai sur Roland.

de sa conduite ; le second accumula du 29 au 31, placards sur placards, pour désigner aux vengeances populaires cinq des six ministres, et proposer un triumvirat.

Les choses s'envenimaient chaque jour davantage ; la section de la Halle au bled se joignant à celle des Lombards, retira ses pouvoirs à ses commissaires, et dénonça le conseil-général. Aussi-tôt deux autres sections vinrent déclarer que leurs commissaires conservaient leur confiance et leurs pouvoirs. Le ministre Roland accourut se plaindre de cette commune provisoire et annoncer qu'il se trouvait forcé de déclarer au corps législatif que, par suite de ce système désorganisateur, il lui était impossible de répondre des subsistances de la capitale. De son côté, le ministre de la guerre, Servan, fit dire que les bureaux de l'hôtel de la guerre étaient en danger, que tout y était investi, parce qu'on soupçonnait caché chez lui un associé de la Gazette de Brissot, un échappé de collège, nommé Girey Dupré, contre lequel la commune avait lancé un mandat d'amener. L'assemblée nationale commença alors à montrer de l'humeur, et sur la motion de Guadet, elle décréta le 30 août, que le

conseil-général

conseil-général provisoire du 10 août était cassé ; que sous vingt-quatre heures on en recomposerait un autre, toujours provisoire, mais de 120 personnes seulement, au-lieu de 288 ; que le maire, le procureur de la commune, les membres du bureau et ceux du conseil municipal, qui étaient en exercice avant le 10 août, continueraient leurs fonctions jusqu'à leur remplacement ; mais par dessus tout, l'assemblée décréta que *le pouvoir exécutif national serait chargé de faire exécuter la loi qui mettait la force publique de Paris à la réquisition du maire de cette ville.*

Le lendemain 31 août, le maire Pétion pour céder, à ce qu'il prétend, aux vœux d'un peuple immense qu'on lui dit être déjà en marche du Pont-Neuf sur l'assemblée, y vient en députation à la tête de ce conseil-général cassé la veille, mais toujours existant et toujours agissant. Pétion, qui aurait dû être le premier à faire exécuter la loi qui a ordonné la dissolution de cette commune, vient au contraire demander pour elle grace et récompenses. Il s'annonce en disant que le conseil-général a des vues conciliatrices à proposer, et il abandonne la parole à nn

de ceux qui la veille ont été déclarés factieux. Tallien est l'orateur de la bande. Il entre dans l'énumération des services rendus par le conseil-général de la commune depuis la journée du 10; il retrace tous les témoignages honorables que l'assemblée lui a rendus pour ses bons et *loyaux* services; enfin il lui fait part que le conseil-général avait pris la veille un arrêté par lequel, *considérant* qu'il est important dans le moment actuel de conserver les administrations et les administrateurs, il décrète que les anciens administrateurs rempliront leurs fonctions comme par le passé; que les *nouveaux* seront répartis comme suppléans, et *auront voix délibérative*; que les *places vacantes* seront remplies par les suppléans : que les séances du corps municipal seront publiques et auront lieu trois fois par semaine, etc. etc. C'était annoncer clairement l'insurrection contre les décrets. Que fait l'assemblée? au-lieu de sévir contre Tallien, son président La Croix se rengorge, et répond par des lieux-communs bien vagues sur le danger de l'indépendance de la commune, et la nécessité de l'unité du gouvernement. Après cet étrange sermon, l'assemblée dégoûtée

renvoya tristement l'affaire de la commune à la commission des 21, pour qu'il en fût fait un second rapport. On voulut faire défiler devant elle le même peuple qu'elle accueillit avec tant d'empressement le 20 juin; il voulait encore voir ses magistrats, ou, pour mieux dire, ses esclaves. L'assemblée, qui n'avait plus de roi, sur qui elle pût diriger ce peuple, ne trouva pas le *spectacle beau* ce jour là, et elle s'en débarrassa en levant la séance.

Je laisse maintenant à mes lecteurs à caractériser la démarche de Pétion à la tête de cette commune rebelle. Cédait-il à la peur? Se mettait-il spontanément à la tête d'une nouvelle faction? On choisira : pour moi, je le regarde comme tombé du rôle d'un scélérat hypocrite, dans celui du plus plat coquin, dont la révolution offre l'exemple.

Enfin, le 31 août, on manda encore à la barre de l'assemblée Huguenin président, et Mehée secrétaire de cette commune provisoire, pour s'expliquer sur le mandat d'amener, porté contre le *partenaire* de Brissot. Ils dirent franchement que la commune de Paris avait droit de décréter les journa-

listes qui lui imputaient des faits faux. On leur observa que le droit de porter des mandats n'était donné aux municipalités que pour les crimes de conspiration. Ils répondirent, sans hésiter, que *les pouvoirs des commissaires étaient illimités, et qu'ils étaient les représentans du souverain de Paris.* Brissot rendant compte de ce fait, s'écrie avec une candeur précieuse : *en ce cas, nous leur devons de la reconnaissance, car ils auraient pu nous faire pendre.* Il ajouta ensuite : *voila de quelles fausses idées des hommes, la plupart bien intentionnés sont imbus par des charlatans politiques.*-- Eh ! vil charlatan ! ne vois-tu pas que ce sont tes propres poisons qu'il te représente aujourd'hui, ce peuple qui ne te paraît égaré que lorsque tu cesses de l'agiter pour ton compte !

Ce 31 août fut le jour des grands préparatifs, et de l'exécution d'une démarche qui annonçait clairement ce qui devait arriver sous peu. Panis, beau-frère de Santerre, était alors membre du comité de surveillance de la commune. Il était par fois gêné dans ses opérations par quelques administrateurs ses collègues, qui, moins injustes et

moins inhumains que lui, étaient, à l'entendre, trop prompts à reconnaître l'innocence, trop lents à mettre le crime en lieu de sûreté. Ces gens-là, criait-il sans cesse, *ne sont pas du tout à la hauteur de la révolution.* Pour se débarrasser de ces indignes collaborateurs, que fit-il? Pendant qu'il étaient allés dîner, il mit les scellés sur la porte du lieu de leur travail; puis il courut au conseil-général; il exposa que ce comité de surveillance n'allait pas; qu'il lui fallait des gens plus habiles; il demanda à se choisir des adjoints. Le conseil y consentit, imaginant sans doute qu'il les prendrait tous parmi ses membres. Panis s'en garda bien. Panis viola jusqu'aux droits du peuple. Panis choisit des hommes qu'aucune section n'avait élus. Il se donna de concert avec Danton des adjoints que la soif des crimes et du sang tourmentait sans cesse, et qui se trouvèrent dès ce moment disposer despotiquement des biens, de la vie, et de la liberté de tous les citoyens. Marat fut du nombre; Marat.... mais je ferai son portrait ailleurs.

Voici quel fut, au 31 août, le nouveau comité de surveillance de la commune créé par Panis.

Panis,	Celly,
Sergent,	J. Duplain,
Marat,	L'Enfant,
De Forgas,	Jourdeuil,
Le Clerc,	Du Fortre.

Du 31 août au soir, au 2 septembre à midi, les prisons ne cessèrent de se remplir de citoyens peu connus, des ennemis particuliers de ces dix tribuns. Seulement le 1er. septembre on fit sortir quelques personnes, notamment trois patriotes *moins étonnés*, dit St. Méard, *de leur délivrance que de leur arrestation.* M. de Jaucourt, député, avait été arrêté pour avoir donné sa démission après avoir siégé dans le corps législatif; il fut aussi relâché le 1er. septembre, Panis seul peut dire à quel prix.

Quand nous parlons des crimes de tous ces brigands, s'ils nous lisent, combien ils doivent avoir pitié de notre ignorance et de nos faibles découvertes! comme ils doivent se dire : *J'en ai bien fait d'autres.* Quelle que soit mon insuffisance, je n'en poursuis pas moins. Un ouvrage destiné à peindre tant de scélératesses, doit toujours être incomplet; mais l'intervalle entre chaque paragraphe étant, en quelque sorte, une pierre

d'attente, j'ose me flatter que tôt ou tard l'édifice sera achevé.

Que faisait pourtant alors le stupide Pétion, placé entre ses crimes et ses frayeurs? Croit-on qu'il aura le courage de démasquer les faux amis du peuple, de lui offrir, comme Louis XVI, le sacrifice de sa vie, si ce sacrifice peut le rendre heureux et tranquille? Croit-on qu'il aura la force de faire exécuter la loi? Il n'en est rien. Pétion était vis-à-vis de la commune, dans la même position où le roi s'étoit trouvé depuis trois ans vis-à-vis du corps législatif; mais le roi avait au moins fait, pour la liberté de son peuple, quelques tentatives contre les usurpations des jacobins; Pétion, qui n'était qu'un lâche factieux, était incapable de s'opposer à la tyrannie du démagogisme. Il approuvait tout de mauvaise grace, et par là, il s'attirait et méritait chaque jour davantage les diffamations dont l'accablait le parti violent. Un des derniers jours du mois d'août, il expliqua sa conduite à la section des Halles par une lettre qui est devenue un monument bien précieux. En la lisant, il n'est personne qui ne sente et qui ne dise, qu'en changeant les mots de *conseil-général* pour ceux de *corps législatif*,

le défenseur de Louis XVI n'avait qu'à lire cette lettre à la barre de la convention pour la défense de son auguste client.

Lettre de Pétion à la section des Halles, 30 août 1792.

Citoyens, mon devoir est de satisfaire au vœu que vous m'exprimez. Vous desirez savoir pourquoi j'ai assisté rarement au conseil-général, le voici. Dans le passage de l'organisation ancienne à l'organisation nouvelle, je n'ai pas apperçu distinctement les fonctions qui m'étaient réservées; pressé entre ceux dont on occupait la place, qui ne se croyaient pas pour cela destitués, et ceux qui s'en regardaient légitimement investis, ma position était délicate. La marche ordinaire des affaires étant interrompue, la partie administrative étant sans mouvement, mon activité se trouvait par cela même enchaînée, et ma présence était moins nécessaire. Je ne me suis pas dissimulé à l'instant que, quelle que fût ma conduite, elle aurait des improbateurs; je ne me suis pas dissimulé que je ne pouvais même pas prendre un parti fortement prononcé, soit pour, soit contre, sans danger pour la chose publique. Balançant ainsi les services importans rendus par la commission avec ses erreurs, la nécessité de ne pas la détruire dans l'opinion avec les inconvéniens de laisser son empire s'accroître, voulant empêcher un choc dangereux et impolitique entre elle et l'assemblée nationale, je ne puis vous

dire quelle a été, quelle est ma perplexité. C'est ici que j'ai vu que le temps était le grand maître, et que dans toutes choses il y avait un moment de maturité qu'il fallait savoir saisir. J'ai marché à travers ces écueils avec autant de prudence qu'il m'a été possible, ayant toujours pour guide ma conscience et le sentiment du bien.

Je n'ignore pas qu'on me calomnie; je n'ignore pas qu'on cherche à égarer l'opinion sur mon compte; on n'ose pas encore me faire des inculpations graves et directes; on se contente de préparer les esprits à les recevoir au besoin. J'opposerai à ces manœuvres ma vie entière et quelques bonnes actions; je dirai à mes amis et à mes ennemis de citer un seul fait dont un homme d'honneur ait à rougir; je continuerai à remplir mes devoirs avec zèle, avec courage; et peut-être qu'en terminant ma carrière, j'obtiendrai l'estime de ceux qui chérissent leurs semblables et la liberté.

Le maire de Paris. *Signé* PÉTION.

Nous voici parvenus au premier septembre, et Marat est au poste où Danton l'a appellé. Alors commença un nouvel ordre de choses. L'ancienne haine de Robespierre contre Brissot et les députés de la Gironde se renouvella avec toute la force que lui donnaient les circonstances. Dès le matin du 1er. septembre, le bruit était répandu que Verdun

bloqué de toutes parts, et dépourvu de tout, ne pouvait long-tems se défendre. Dès avant midi, rien n'était épargné pour multiplier les grouppes. Des émissaires des jacobins y faisaient entendre que jamais le duc de Brunswick n'aurait eu l'audace de s'avancer jusques là, s'il n'avait eu avec quelques membres du conseil exécutif, et l'assemblée nationale, un traité secret. Le soir, au conseil-général de la commune, commencèrent les dénonciations. Les affidés de Robespierre y disaient hautement que les dangers actuels de la patrie leur paraissaient moins le fruit des complots de Louis XVI, et même des perfidies de La Fayette, que l'ouvrage de quelques hommes auxquels le peuple trompé croyait du patriotisme; ainsi lorsque la curiosité des auditeurs fut suffisamment excitée, Robespierre s'élança à la tribune, et voici les propres expressions dont il se servit : *personne n'ose donc nommer les traîtres ; eh bien! moi, pour le salut du peuple, je les nomme. Je dénonce le liberticide Brissot, la faction de la Gironde, la scélérate commission des 21 de l'assemblée nationale. Je les dénonce pour avoir vendu la France à Brunswick, et pour avoir reçu d'avance*

le prix de leur lâcheté. Il promettait les preuves pour le lendemain, et l'on était au 1er. septembre.

La providence éternelle qui avait permis aux forfaits de Brissot, de Condorcet et de leurs associés, de réussir sans contradicteurs pendant 20 jours consécutifs, cette volonté suprême qui avait livré à leurs fureurs tant de ministres, tant de gentilshommes et de prêtres, résolut enfin de les punir à leur tour. Marat fut la verge dont elle se servit pour châtier leur orgueil et leur froide férocité. Ce n'était pas assez de leurs remords pour les poursuivre, il fallait des vengeurs visibles, qui, comme des vautours dévorans, s'attachassent sans relâche à les déchirer. Eh! n'apperçevons-nous pas déja depuis près de huit mois l'accomplissement de cette vengeance divine. Marat, Robespierre et Danton, sont les furies qui poursuivent chaque jour ces parricides impies. On dirait que pour ajouter à leur supplice, elle s'est plu à faire sortir en dernier lieu Marat triomphant de l'accusation qu'ils avaient osé porter contre lui. Marat couronné par le peuple a bravé Pétion, ainsi que Pétion avait bravé son maître; Marat les traînera sur l'échafaud où ils ont porté

aussi eux leurs ennemis ; et si du milieu de tant de catastrophes, il s'élevait une voix qui se plaignît de voir le sang innocent mêlé avec celui des coupables, je lui représenterais soudain le tableau de notre ancienne corruption, je le forcerais de s'humilier devant l'être-suprême, dont les voies sont incompréhensibles, et je lui répéterais avec le pontife,

> Soit que le ciel récompense ou punisse,
> C'est aux mortels d'adorer ses décrets.

Dans la nuit du 1er. septembre, le conseil des assassins se tient chez Danton. Chacun reçoit ses ordres, les fonctions sont assignées, les rôles distribués comme au 10 août ; enfin, de crimes en crimes, de complots en complots, nous arrivons au dimanche deux.

CHAPITRE IX.

Le 2 septembre.

Il s'est levé ce jour de sang. Le soleil est encore venu prêter sa lumière à un nouveau festin des Atrides. --- Obsédé d'un pressentiment funeste, rempli d'idées lugubres, seul, à pied, j'étais allé dès le matin, rassurer mon cœur sur le départ d'un ami. Il était déporté mon ami, il fuyait sa patrie, et pourtant il avait été, aussi lui, envoyé aux états-généraux ; mais toujours fidèle à son Dieu, à son roi et à l'honneur, il n'avait cessé de siéger à côté de Cazalès et Maury. Il était parti d'assez bonne heure pour échapper aux massacres du jour. Je revenais de l'hôtel du cardinal de la Rochefoucault à ma retraite, et je traversais tristement les Thuileries. L'aspect de la pyramide élevée aux morts du 10 août sur le bassin du milieu, le drapeau flottant où je lisais en caractères noirs l'apothéose de Pétion encore vivant, les belles statues de marbre mêlées avec les images hideuses de la liberté nouvelle, les arbres qui commençaient à se dépouiller de

leur verdure, tout, jusqu'à ce sinistre entourage de planches de bateaux qui circonvenait et fermait le château de toutes parts, ses colonnes dégradées, ses sculptures mutilées; la guillotine permanente au Carrousel, dont j'appercevais les appendices au travers des grilles du palais, et qui semblait correspondre pour le point de vue, au piedestal nud de la belle statue de la place Louis XV, renversée et brisée; tout portait dans mon ame l'image de la destruction et du néant; je tombai insensiblement dans une rêverie profonde; mon imagination me plaçait au milieu des ruines de Palmyre, et ma mémoire me rappellait involontairement ces vers que j'appropriais au lieu et aux circonstances :

Superbes monumens de l'orgueil des humains,
Pyramides, tombeaux, d'étonnante structure,
Jardins, où maintenant nos modernes Romains
De s'entr'assassiner se donnent tablature...

Affaissé, dégoûté, je perdais presque le sentiment de l'existence, et j'allais errant ça et là, sans m'appercevoir seulement que déja mon nom était répété depuis long-tems autour de moi. Je dus mon réveil et mon

salut à un des suisses de porte du jardin. Il me reconnut et m'avertit du péril qui me menaçait. Je pus rentrer dans mon asyle, et là, le compas à la main, je mesurais sur la carte la distance qui séparait Verdun de Paris, et je me disais dans ma folle espérance, avant le 15 septembre Paris doit être sauvé, lorsque tout-à-coup le bruit du canon d'alarme et le son du tocsin vinrent m'arracher à mes calculs, et me rendre à mes premières inquiétudes. Une agitation sourde se manifestait dans toutes les rues, la nouvelle de la prise de Verdun s'était confirmée vers midi, la curiosité portait tout le monde vers la salle de l'assemblée nationale, où les ministres venaient de se rendre. Le commun des factieux préparait ses poumons; les Marseillais et les membres de la commune aiguisaient leurs couteaux.

Pour augmenter l'effroi général, Le Brun, ministre des affaires étrangères, prévient que la Russie se ligue avec les autres ennemis de la France, que 20 mille Russes quittent la Pologne pour venir du côté de l'Allemagne, qu'il est parti d'Archangel une flotte dont on ne sait pas la destination, et mille autres mensonges; le ministre de la

nal, que Danton, le ministre de la justice, que Danton, pouvoir exécutif, est seul excepté d'une proscription totale de ce conseil exécutif, dont on a vanté *les bons desseins*. Alors il fait décréter par amendement, de concert avec Reboul, la plus horrible dictature qui fut jamais. La peine de mort est décernée contre ceux qui entraveraient les opérations du *pouvoir exécutif*, soit directement, soit indirectement. *Sylla*, observe l'auteur que j'ai déja cité, *en usurpant la dictature, n'avait pas pour lui les décrets du sénat romain et la loi de la république : on n'avait pas dit à Sylla, comme à Danton, au nom du sénat et du peuple romain, et du salut public qui est la loi suprême, quiconque contrariera soit directement, soit indirectement, les opérations du ministre de la république, sera puni de mort.*

Ici il faut rappeller, pour l'intelligence de l'histoire, que le nom vague de *pouvoir exécutif* avait été pris dans toutes les provinces de France par les assassins; à Marseille, à Montpellier, Nîmes et Avignon, on avait qualifié de *pouvoir exécutif* tous ceux qui, la torche d'une main, et le fer

de l'autre, avaient brûlé les châteaux, dévasté les propriétés, vexé les religieuses, et persécuté les royalistes. Les bourreaux étoient aussi appellés par dérision *pouvoir exécutif.*

Il étoit une heure après-midi, lorsque le ministre de la justice fut investi de semblables pouvoirs. Le conseil se rassembla aussi-tôt chez lui. Toutes ses listes étaient prêtes. Celle des *commissaires ambulans* était déjà remplie : elle était composée de tout ce que Paris renfermait de plus effroyable. La commune en avait fourni la majeure partie. Le conseil exécutif confirma la nomination qu'en avait fait Danton ; et qu'ils ne disent point aujourd'hui, les autres ministres, que la terreur qu'ils avaient de Danton les réduisit au silence. La frayeur qu'ils avaient de la justice des rois les rendait plus lâches que leur farouche collègue, mais ils n'étaient pas moins sanguinaires que lui. Il ne se trouvait entr'eux que la différence de la férocité de la peur, à la férocité de l'audace ; ou, pour me servir des expressions de Danton lui-même, c'était le tempérament plutôt que la scélératesse qui leur manquait. Ce ne fut que long-tems

après le mois de septembre qu'ils réclamèrent contre la stupeur ; ils n'en restent pas pour cela moins couverts que le ministre de la justice du sang de l'innocence.

A l'instant même où ces décrets se rendaient, le conseil de la commune avait affiché la proclamation suivante :

« Citoyens, l'ennemi est aux portes de » Paris ; Verdun ne peut tenir que huit » jours. Vîte, allons-nous réunir au Champ- » de-Mars, y former une armée de 60 mille » hommes, pour voler à l'ennemi ».

Les *commissaires ambulans* commençaient déjà leurs fonctions sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Quelques Marseillais, quelques brigands instruits, rassemblés dans les groupes, transmettaient fidèlement les ordres et les fureurs qu'ils recevaient de 40 chefs aux 400 bourreaux subalternes, qui suffisent ordinairement dans une grande ville, pour mettre en mouvemens 10,000 lâches, autant de curieux, et donner l'air d'un mouvement populaire au mouvement des passions de quelques individus.

Les barrières sont fermées à deux heures. Le canon d'alarme, le son du tocsin, le bruit du tambour se font entendre de toutes

parts. On arrête indistinctement dans toutes les rues les gens à cheval, les carosses, les cabriolets, les voitures de place; on s'empare de tous les chevaux, on les mène aux sections, et les voitures restent dans les rues, obstruant la voie publique. Le prétexte de cette démarche est de se procurer des attelages pour les transports d'artillerie. Bientôt on voit les plus magnifiques coursiers à la disposition des hommes à piques. Ils servent à porter ces nouveaux aides-de-camp de la municipalité à la chancellerie, de la chancellerie aux prisons.

La clôture des barrières fait arrêter plusieurs voitures qui sortoient de Paris. C'étaient de malheureux prêtres, qui, pour pour obéir aux termes du décret, partaient en société, 4, 6, 8 ensemble, pour partager les dépenses de la route, et diminuer, par l'association de leurs vertus, le fardeau de leurs misères. Les voitures qui les transportaient sont ramenées à l'Hôtel-de-Ville, et de-là renvoyées à l'Abbaye et aux Carmes, dépôts sacrés de ces nouveaux martyrs. La foule de peuple qui les suit de l'Hôtel-de-Ville au fauxbourg St. Germain s'accroît à chaque instant. Les Marseillais

répètent en jurant qu'ils vont leur faire danser la *carmagnole*. On en conduit ainsi trois voitures à la porte de l'Abbaye, où elles arrivent sur les trois heures. On permet aux prêtres des deux premières voitures de descendre, et d'entrer dans le cloître de l'Abbaye; mais lorsque le premier prêtre descend de la troisième voiture, le directeur des massacres répand le bruit parmi le peuple qu'ils s'entendent avec les autres prisonniers, qu'ils leur ont fait des signes auxquels ceux-ci ont répondu, et le massacre commence par cette troisième voiture. Bientôt les assassins entrent dans les cloîtres et passages du couvent de l'Abbaye St. Germain, et près de 20 ecclésiastiques y perdent la vie. Cette première exécution est une heure à être consommée : à l'instant la nouvelle se répand, comme un coup de tonnerre dans tout Paris, que l'on égorge les prêtres. Toutes les autorités constituées, qui étaient en permanence, l'assemblée nationale, les ministres, le département, la municipalité, la garde nationale, le maire, le commandant-général, quarante-huit sections n'en restent pas moins immobiles. Tous sont athées, et jusques là, on n'avoit encore

massacré que des ministres de Dieu. Pétion avait pu voir passer de sa croisée sur le Pont-Neuf, les voitures menacées, et il avoit encore dû trouver le *spectacle beau*. Pour Manuel, il savait d'avance quel devait être le sort des prêtres, et il était plus occupé à l'accélérer qu'à le prévenir. Nulle réquisition de la force publique pendant la soirée du 2.

Lorsque le massacre du peu de prêtres qui étaient à l'Abbaye fut terminé, un aide-de-camp alla donner le mot de l'ordre au comité qui étoit assemblé depuis le matin dans le bâtiment voisin de l'église des Carmes. Les prêtres qui étoient détenus virent bientôt que leur dernière heure approchait; ils recommandèrent leur ame au maître de tout, et ils se disposèrent à recevoir la couronne du martyre.

Ah! qui pourra jamais peindre dignement cette catastrophe terrible et sublime, cet intervalle de 4 heures, pendant lequel 160 ministres de la divinité tombèrent sous les coups d'une trentaine de monstres vomis par l'enfer! Quelle plume assez éloquente pourra nous retracer en traits de feu le contraste des cris de rage des uns, avec

le calme et la sérénité des autres ! Vous qui leur inspirâtes ce courage qui ne les abandonna point, oh! mon Dieu, prêtez-moi la force qui m'est nécessaire pour en continuer le récit attendrissant et religieux! Vous voulûtes, par un nouveau miracle, étonner l'orgueil de vos ennemis, fortifier les preuves de la sainteté de votre doctrine, soutenir les faibles, confondre les superbes; vos enfans étaient là depuis long-tems ; depuis long-tems ils attendaient le terme de leurs maux; le sacrifice était prêt : on le leur avait annoncé comme prochain. Chaque jour ils vous adressaient leurs ferventes prières, et se pénétraient davantage des rapports ineffables que votre sainte religion établit entre la divinité et la créature. Vous jugeâtes dans votre sagesse que le moment était venu de les retirer de cette vallée de larmes, pour les appeller aux pieds de votre trône; vous leur donnâtes cette force surnaturelle qui ne vient que d'en haut, et l'holocauste de leur existence s'éleva vers vous comme celui de l'agneau sans tache. Oh! mon Dieu, prêtez-moi cette même force pour peindre vos grandeurs! *Labia mea aperies, et os meum annonciabit laudem tuam.*

Par une de ces combinaisons de circonstances que les philosophes appellent *hasard*, et dans lesquelles la religion nous ordonne de reconnaître la volonté de notre divin maître, le troupeau sacré des brebis du seigneur était présidé par trois pasteurs dignes de la primitive église. Leur chef était l'archevêque d'Arles, Jean-Marie Dulau, ci-devant député aux états-généraux; sa piété égalait son savoir, et sa modestie surpassait encore son mérite : c'était l'Ambroise de l'église moderne. Personne ne connoissait comme lui l'histoire de la maison de dieu, de la persécution des fidèles, et des tribulations dont il lui a plu d'accabler à diverses époques les hommes, pour les avertir de leur néant. Le respect de ses compagnons d'infortune l'avait rendu le patriarche de cette petite colonie. En vain ils lui avaient offert de s'imposer quelques privations, pour rendre sa situation moins pénible. Malgré son âge et ses infirmités, il n'avait rien voulu accepter. Semblable à Condé, il aimait à souffrir à la tête des siens. Il n'accepta un lit de camp que lorsque tous ses compagnons eurent chacun le leur. Pendant plusieurs jours un fauteuil de bois fut son soutien,

son lit et son trône pontifical. C'est de-là qu'il faisait passer dans l'ame de ses collègues le sentiment profond dont il était pénétré; et lorsque sa voix éteinte cessait de leur expliquer la parole de Dieu, son aspect et son exemple leur commandaient encore la résignation.

Deux autres évêques du nom de la Rochefoucault, deux frères, François-Joseph, évêque de Beauvais, et Pierre-Louis, évêque de Saintes, partageaient les travaux apostoliques du vénérable prélat. L'évêque de Saintes n'avait point été arrêté par la municipalité, mais voyant que son frère aîné était emprisonné, il ne voulut pas s'en séparer; quelques instances qu'on lui fit, il voulut partager son sort; hélas! il ne le quitta plus.

François-Louis Hébert, général de la congrégation des Eudistes, faisait aussi partie de tant d'infortunés. Il avait été confesseur du roi, et c'était à lui que ce malheureux prince avait écrit au commencement d'Août : *Je n'attends plus rien des hommes, apportez-moi les consolations célestes.* Ses vertus lui avaient fait un nombre considérable d'amis. Sa bienfaisance était intarissable; ses lumières égalaient sa piété, et

la sagesse de ses conseils lui avait acquis un grand crédit dans le clergé de France. Sachant qu'on lui en voulait nommément, et que sa tête était menacée, il céda aux instances qui lui furent faites de ne point rester dans la maison des Eudistes; et d'un autre côté, ne voulant être à charge à aucun de ses amis, il se retira dans un hôtel garni; mais comme il ne voulut point quitter l'habit de son état, il fut dénoncé, et conduit un des premiers au couvent des Carmes.

Depuis midi, les trente assassins étaient déjà dans la maison attenante à l'église. La garde nationale qui était de service ce jour-là ne consistait qu'en gendarmerie à pied. Elle était en nombre suffisant pour empêcher toute violence, mais elle n'opposa pas la moindre résistance à leurs entreprises.

Depuis deux jours, tous les ecclésiastiques prévenus par une foule d'indices qu'ils n'avaient que très-peu de tems à vivre, avaient passé leurs derniers instans à s'exhorter et à se bénir mutuellement. Ce jour-là, il ne leur fut plus possible de douter que leur dernière heure ne fût arrivée; au travers des grilles et des croisées qui donnaient sur

le jardin, ils voyaient briller les sabres et les piques, et ils pouvaient entendre les menaces qu'on leur adressait ainsi : *Calotins, voici votre dernier jour, vous allez danser la carmagnole.*

Sur les trois heures et demie, on les fit sortir de l'église tous indistinctement, quoiqu'on permît ordinairement aux malades, aux vieillards, et à tous ceux qui voulaient y faire leurs prières d'y rester. On observa que c'était la troisième fois de la journée qu'on faisait l'appel nominal.

Une demi-heure après que l'église eût été vuidée, les assassins y entrèrent avec leurs armes, au milieu des cris, des juremens et des menaces. La porte de l'église qui conduisait à une galerie, d'où l'on descendait par un escalier dans le jardin, cette porte, dis-je, gardée par la gendarmerie, fut ouverte sans aucune résistance ; la porte principale de l'église, qui donne sur la rue de Vaugirard, resta fermée pendant toute l'exécution. Le peuple n'y prit pas la moindre part.

Lors de l'irruption dans le jardin, les malheureux prêtres, au nombre de cent quatre-vingt-cinq, se divisèrent en deux

groupes. Le premier, composé de 30 personnes, parmi lesquelles étaient les trois évêques, se porta vers une chapelle ou oratoire, qui se trouvait à une extrêmité du jardin. Là, ils s'agenouillèrent, demandèrent encore pardon à Dieu de leurs fautes, implorèrent sa miséricorde, se bénirent et s'embrassèrent pour la dernière fois.

Dix brigands s'avancent vers la chapelle. Un des prêtres va au-devant d'eux : il était prêt à leur adresser la parole, lorsqu'une balle de fusil l'atteint et lui ôte la vie. Ce fut le premier sang répandu dans cette exécrable soirée.

Arrivés à la chapelle, les assassins demandent à grands cris : *où est l'archevêque d'Arles ? où est l'archevêque d'Arles ?* Celui à qui ils ont fait cette question est l'abbé de la Pannonie. L'archevêque était auprès de l'abbé ; celui-ci, pensant que par sa mort il sauvera peut-être les jours de son respectable évêque, se contente de baisser les yeux sans répondre, imitant par ce dévouement religieux, celui que Mad. Elisabeth montra au 20 juin, lorsqu'elle défendit, au péril de sa vie, de contre-dire le bruit qui courait parmi les brigands qu'elle

était la reine. Admirable concordance de sentimens héroïques! il n'y a que la religion qui puisse vous inspirer!

Cependant à son âge, à sa figure vénérable, au signalement qu'ils en avaient, un des bourreaux reconnaît le prélat, et s'adressant à lui-même : *C'est donc toi*, lui dit-il, *qui es l'archevêque d'Arles?* ---- *Oui, Messieurs, c'est moi.* ---- *Ah! malheureux, c'est toi qui as fait verser le sang des patriotes d'Arles?* --- *Messieurs, je n'ai jamais fait répandre le sang de personne, ni fait de mal à qui que ce soit de ma vie.* --- *Eh bien! je m'en vais t'en faire, moi!* et à l'instant, en finissant ce dialogue, il lui assène un coup de sabre sur le front. L'archevêque le reçoit avec immobilité. On lui en décharge un second sur le visage. A ce second coup, la contraction que la douleur occasionna, et le sang qui inonda la figure, rendirent le prélat méconnaissable même à ses compagnons. Un troisième coup le fit tomber en s'appuyant sur sa main gauche, sans proférer une plainte ni un murmure. Ainsi renversé, un de ces scélérats lui enfonça sa pique dans la poitrine avec une telle violence,

que le fer y resta. Il monta alors sur son corps palpitant, le foula aux pieds, arracha sa montre, et la présenta à ses camarades comme un trophée de sa victoire.

Ainsi périt ce vénérable archevêque, à l'entrée de la chapelle, au pied de l'autel et de la croix de notre sauveur. C'était là l'étendard sous lequel il avait combattu; c'était celui sous lequel il devait mourir avec ses compagnons. Leur passion était arrivée; le Christ devint leur modèle; comme lui, ils prièrent en mourant, et leur prière monta avec leur sang jusqu'au trône de l'éternel.

Les deux autres évêques étaient dans la chapelle avec les autres prêtres, tous agenouillés au pied de l'autel. Une grille les séparait des assassins. Ceux-ci firent sur eux plusieurs décharges de leurs fusils, presque à bout portant, et ils en tuèrent ainsi la majeure partie. L'évêque de Beauvais survécut à ce premier massacre. Celui de Saintes y eut la jambe cassée d'une balle. La bande des assassins se dispersa dans le jardin, pour se réunir à ceux d'entr'eux qui avaient commencé à tuer les prêtres éparpillés dans ce vaste enclos. Alors on vit un

spectacle atroce ; des hommes firent la chasse à leurs semblables comme à des bêtes fauves ; on les poursuivait sur les arbres, sur les murs, derrière les buissons. On en tua ainsi plus de 40. Quelques-uns purent se sauver en escaladant les murs, et en se jettant dans la rue Cassette, et dans les cours des maisons voisines ; mais pensant que leur absence pourrait faire massacrer leurs compagnons, ils rentrèrent, à l'exception d'un très-petit nombre. Lorsque les assassins virent qu'il s'en échappait ainsi quelques-uns, ils envoyèrent deux des leurs dans cette rue ; et là, le sabre d'une main, et le pistolet de l'autre, ils poursuivirent ceux qui y parvinrent les derniers.

Pendant que la fusillade du jardin avait lieu, environ un quart-d'heure après qu'elle eût commencé, un homme qui était le grand-directeur de ce massacre, et qui sortait probablement de prendre le mot de l'ordre dans le comité de la chancellerie, accourut vers les brigands, et fit cesser leur feu, en leur criant : *Messieurs, ce n'est pas comme cela qu'il faut faire ; vous vous y prenez mal. Faites ce que je vais vous dire.* A ces mots, il ordonna qu'on fit rentrer tous les prêtres

prêtres dans l'église. On y reconduisit à coups de plat de sabre tous ceux qui respiraient encore. Les deux évêques furent du nombre. L'évêque de Saintes, blessé, y fut ramené avec une sorte d'attention sur les bras des assassins, et il y fut déposé momentanément sur un lit. Ils étaient à cette heure encore à-peu-près 100 prêtres. Le régulateur de cette nouvelle manœuvre donna alors l'ordre de les prendre deux par deux, et de les reconduire une seconde fois au jardin d'où ils venaient. On avait disposé les assassins au pied de l'escalier qui descendait dans ce jardin, et ce fut là qu'ils les massacrèrent les uns après les autres.

Lorsque le tour de l'évêque de Beauvais fut arrivé, on alla le prendre au pied de de l'autel de l'église qu'il tenait embrassé. Il se leva tranquillement et alla mourir. L'évêque de Saintes fut un des derniers qu'on demanda. Les gendarmes de garde entouraient son lit, ce qui donna d'abord quelque peine à le trouver. Ces malheureux, qui étaient égaux en nombre aux assassins, le laissèrent enlever. Il ne pouvait marcher; il répondit à ses bourreaux qui lui ordonnaient de le suivre : *Messieurs, je ne*

refuse point d'aller mourir comme les autres ; mais vous voyez l'état où je suis ; j'ai une jambe cassée ; je vous prie de m'aider, et j'irai volontiers au supplice. Deux brigands le soutinrent par-dessous les bras, jusqu'à l'escalier, où il reçut le complément de son martyre.

Le massacre se termina à huit heures du soir ; tous furent tués, comme on voit, dans le jardin, à l'exception d'un seul prêtre qui s'étoit caché sous un matelat. Il y fut découvert, tandis que les assassins célébraient leur crime par une orgie, et qu'ils buvaient avec les gendarmes en dansant la carmagnole. Ce malheureux prêtre fut tué le dernier ; ce fut le seul qui périt dans l'église. Lorsque le massacre fut presque consommé, on fit ouvrir les portes de l'église pour faire entrer le peuple et donner à cette horrible catastrophe une sorte de légalisation populaire.

Telle était la résignation de ces infortunés, que lors du commencement du massacre, lorsqu'on proposa à plusieurs d'entr'eux, la pique sur la poitrine, de prêter le serment du schisme, ils ne firent d'autre réponse que ces mots : *je ne jurerai pas ; potiùs mori*

quàm fœdari; et ils étaient poignardés à l'instant.

Un homme de la section du Luxembourg se présenta à 7 heures et demie du soir, lorsque le massacre finissait, pour recommander l'humanité à des bourreaux déjà gorgés de sang; mais il n'en adulait pas moins ces monstres, en disant que le peuple était toujours juste dans ses vengeances, et que les prêtres étaient des misérables, qui méritaient, à la mort près, tous les supplices. (On eût cru entendre parler M. Bailly ou M. Thouret.) Cependant cet homme sauva quelques-unes des victimes, en les faisant passer derrière lui, lorsque le peuple commença à entrer dans le couvent, et que le petit nombre de bourreaux fut las de tuer.

Trois prêtres cachés dans une salle voisine, et trois autres retirés dans un lieu privé, n'y furent point recherchés, et se sauvèrent le lendemain.

On remarqua que, dans le nombre des assassins, il se trouvoit en tête des Marseillais quelques forcenés, dont la mise et le langage étaient au-dessus de leurs compagnons. C'était la bande de ces jeunes étudians ou légistes,

faisant partie des frères rouges de Danton, et de Camille Desmoulins ; ces terribles parleurs du club des Cordeliers, philosophes de 25 ans, ne connaissaient de loix que le systême de la nature, et de principes que ceux de Brissot leur maître, et de Manuel leur précepteur.

Le sort de ces malheureux prêtres avait été si bien déterminé depuis plusieurs jours, que le fossoyeur de la paroisse St. Sulpice avait reçu d'avance un assignat de cent écus, pour préparer à Montrouge la fosse qui devait recevoir leurs cadavres. Effectivement, ils y furent déposés le lendemain matin. Dix tombreaux les y portèrent ; Dieu ne permettra pas sans doute que le nom de ceux qui commandèrent cette fosse, demeure toujours caché.

Ils connaissaient tous la fin qui leur était destinée ; et pourtant, loin de chercher à se soustraire à la mort, on en vit quelques-uns venir se réunir à leurs parens et à leurs amis dans ce dépôt respectable. La veille du massacre, les trois évêques donnèrent l'ordre à leurs gens d'affaires, d'acquitter scrupuleusement toutes leurs dettes ; ainsi ils périrent non-seulement avec la

conscience de n'avoir fait du mal à personne pendant leur vie, mais encore avec la consolation de ne faire tort à qui que ce soit en mourant (1).

---

(1) On proposa souvent à l'archevêque d'Arles des moyens de sortir de la prison des Carmes, en alléguant ses infirmités, et les soins qu'exigeait sa santé. Jamais il ne voulut consentir à s'évader. Il répondait toujours : *Je suis trop bien ici. Je dois l'exemple. Je suivrai au moins celui que me donnent mes respectables compagnons.* On mettait la vertu et la patience de ces infortunés à toutes sortes d'épreuves, et toujours leur résignation désarma leurs bourreaux. Je ne citerai qu'un seul trait entre plusieurs autres. Un gendarme de service fumait sa pipe ; il trouva qu'il serait plaisant d'aller s'asseoir à côté de l'archevêque d'Arles, qui ne pouvait qu'à-peine sortir de son fauteuil, et de lui couvrir la figur de la fumée de sa pipe, en l'accablant tantôt des plus grossières injures, tantôt en affectant un respect dérisoire, et lui disant : *Monseigneur, c'est donc demain qu'on tue votre grandeur*, etc. Le prélat suffoquant de mal-aise, resta un quart-d'heure avant de le prier de changer de place et de conversation. Le gendarme ne lâcha prise, que lorsqu'il eut honte lui-même de son acharnement. En lisant tous ces traits, on croit lire l'histoire de la persécution des Ariens : nous sommes revenus aux tems de la primitive église.

Un membre de la commune vient à 8 heures du soir annoncer à l'assemblée les excès auxquels se livre le peuple; ce n'est qu'à cette heure que l'assemblée déjà intruite par le tumulte public de ce qui se passait, nomme des commissaires pour se transporter aux lieux où l'on massacre. L'évêque intrus Fauchet est un de ceux qui doivent aller aux Carmes. Il refuse sa mission. *Cent prêtres*, dit-il, *viennent d'y être tués. Ma voix sera-t-elle entendue? Je ne le crois pas.* Non, prêtre indigne, ta voix n'y eût pas été entendue! et comment les assassins auraient-ils pu t'entendre parler en faveur de tes victimes? N'était-ce pas toi qui avais appellé sur eux le carnage et la mort? En usurpant leurs places, tu ne leur avais laissé que le tombeau pour asyle! Une main invisible te repousse aujourd'hui de l'enceinte qui renferme leur dépouille terrestre; vivant, tu ne pouvais soutenir leurs regards; ils ont fermé les yeux à la lumière, et leur aspect t'effraie et te poursuit encore! Tu dis que *ta voix ne sera pas entendue!* dis plutôt qu'une voix secrette crie au fond de ta conscience bourrelée, crie à tous tes semblables: fuyez malheureux, fuyez l'entrée du sanctuaire de

la divinité, *pavete ad sanctuarium meum* ! Dis plutôt, vil prêtre de Baal, que le sang de Jésus-Christ mêlé avec celui de ses martyrs, forme entre eux et toi une barrière impénétrable ; dis, conviens que la trompette du jugement dernier t'a déjà fait entendre l'arrêt de ta damnation éternelle, qu'elle t'a répété ces terribles paroles du fils de l'homme : va-t-en, maudit de Dieu, tu ne t'asseoiras pas à ma droite ; *vade, non sedebis à dextrâ meâ.*

Et vous, constitutionnels, auteurs de tant de maux, vous qui voulûtes dans votre orgueil substituer un nouveau culte et de nouvelles loix, au culte et aux loix antiques de vos pères ; apôtres de l'irréligion, disciples de Mirabeau, enfans du démon, vous Thouret, Camus, Périgord, Treilhard, Chapelier, Lameth, Dupont, etc. qui prépariez avec une joie barbare l'assassinat de tant de victimes par vos dérisions et vos persécutions ; philosophes superbes, entrez dans ce parvis où 160 ministres de la divinité viennent d'attester leur foi en répandant tout leur sang ; venez contempler votre ouvrage ; voilà pourtant le résultat de vos déclamations et de vos perfidies ! Vous, Barnave, osez dire

que *ce sang n'est pas assez pur pour être regretté!* Vous, Charles Lameth, osez vous rappeller que vous avez demandé *un supplément à la révolution!* Et toi, Camus, toi, que la providence semble avoir couvert d'un masque de sang, ainsi qu'elle avoit marqué Cain du signe de la réprobation, approche de cet autel où sont entassés au pied de la croix tes bienfaiteurs, tes clients; repais tes yeux de cet horrible spectacle; sature-toi de l'aspect de leurs blessures, et de leurs mutillations; et que, du milieu de tant de morts, une voix déchirante te fasse entendre ce terrible reproche, *c'était donc pour nous faire égorger ainsi que nous t'avions nommé notre défenseur!*

Philosophes mondains, qui, depuis si longtems, essayez de répandre les germes de l'irréligion et de l'incrédulité, voyez comme la divinité se joue de l'œuvre de vos mains! En vain vous réunissez contre elle les futiles travaux de la philosophie ancienne et nouvelle; les sophismes de l'antiquité, le scepticisme, l'athéisme modernes viennent se briser devant un rayon de la toute-puissance de l'être suprême. Un jour, une heure lui suffisent pour réduire en poussière l'édifice

fragile de vingt siècles de corruption. Direz-vous que l'attachement aux biens de ce monde, que l'orgueil aient pu inspirer assez de fanatisme aux ministres de Dieu, pour envisager la mort avec autant de courage, la supporter non-seulement avec fermeté, mais encore avec joie, lorsque leur vie, leur richesse ne tenaient qu'à un mot; eh bien! quittez les tombeaux des Carmes, transportez-vous au séminaire de St. Firmin, à Ste. Pélagie, à l'Abbaye, à Versailles, à Lyon, à Rheims, à Meaux; par-tout et en même tems le carnage s'y exerce sur des prêtres, et par-tout les bourreaux trouvent la même résignation, la même piété, jusques dans les rangs les plus reculés de la hiérarchie ecclésiastique. Suivez enfin celles des victimes à qui le ciel a permis d'echapper à la proscription générale pour être par-tout l'univers des témoignages vivans des jugemens de Dieu et de la persécution de son église; voyez tous les peuples, jusqu'à ceux même divisés de croyance avec eux, rendre hommage à leurs vertus, tendre à leur misère une main secourable, et renouveller chaque jour pour eux le miracle de la multiplication des pains. Ah! si vous refusez

encore de croire après cela à l'existence d'une divinité protectrice et vengeresse tour-à-tour, allez, philosophes de la terre, allez vous joindre aux bourreaux de ses ministres! que le pays qui vit tant de crimes, renferme aussi tous ceux qui cherchent à les exténuer ou à les approuver; partagez tous les mêmes fureurs, le ciel vous réserve les mêmes supplices!

Mais du moins, qu'un exemple aussi terrible ne soit point perdu pour l'instruction de la génération présente, et de la postérité! Peuples, qui naquîtes au sein de l'église, voyez où conduisent ces théories de novateurs; *ce ne sont d'abord que de faibles commencemens par où ces esprits turbulens font comme un essai de leur liberté; mais quelque chose de plus violent se remue dans le fond des cœurs, c'est un goût secret d'attaquer tout ce qui a de l'autorité, et une démangeaison d'innover sans fin, après qu'on en a vu le premier exemple.* Ecoutez ce que Bossuet vous disait à la fin du siècle dernier, quand il traçait d'avance, dans son éloge funèbre de la Reine d'Angleterre, les malheurs dont nous rougissons aujourd'hui.

« Lorsqu'une puissance veut attirer à » elle les droits et l'autorité de l'église, » rien ne peut retenir la violence des esprits » féconds en erreurs, et Dieu, pour punir » l'irréligieuse instabilité de ces peuples, » les livre à l'intempérance de leur folle » curiosité; en sorte que l'ardeur de leurs » disputes insensées, et leur religion arbi- » traire, deviennent la plus dangereuse de » leurs maladies.

» Il ne faut point s'étonner, s'ils perdent » le respect de la majesté des loix, ni s'ils » deviennent factieux, rebelles et opiniâtres. » On énerve la religion quand on la change, » et on lui ôte un certain poids qui seul » est capable de tenir les peuples. Ils » ont dans le fond du cœur je ne sais » quoi d'inquiet qui s'échappe, si on leur » ôte ce frein nécessaire; et on ne leur » laisse plus rien à ménager, quand on » leur permet de se rendre maîtres de leur » religion. C'est de là que nous est né ce » prétendu système, inconnu jusqu'ici, qui » doit anéantir toute la royauté, et égaler » tous les hommes, songe séditieux des » indépendans, et leur chimère impie et sa- » crilège : tant il est vrai que tout se tourne

» en révoltes et en pensées séditieuses, quand » l'autorité de la religion est anéantie. » Mais pourquoi chercher des preuves d'une » vérité que le St. Esprit a prononcée par » une sentence manifeste ? Dieu même » menace les peuples qui altèrent la religion » qu'il a établie, de se retirer du milieu » d'eux, et par là, de les livrer aux guerres » civiles. Ecoutez comme il parle par la » bouche du prophète Zacharie : *Leur ame*, » dit le Seigneur, *a varié envers moi*, quand » ils ont si souvent changé la religion, *et* » *je leur ai dit, je ne serai plus votre* » *pasteur* : c'est-à-dire, je vous abandonnerai » à vous-mêmes et à votre cruelle destinée, » et voyez la suite : *que ce qui doit mourir,* » *aille a la mort; que ce qui doit être retran-* » *ché, soit retranché.* Entendez-vous ces » paroles ? *et que ceux qui demeureront, se* » *dévorent les uns et les autres.* O prophétie » trop réelle, et trop véritablement accomplie! » — *Anima eorum variabit in me; et* » *dixi : non pascam vos. Quod moritur,* » *moriatur; et quod succiditur, succidatur,* « *et reliqui dévorent unusquisque carnem* » *proximi sui.* »

Vous le voyez, peuples de la terre, le

Seigneur s'est retiré de la nation Française, et tous les fléaux dont il menace les nations corrompues, elle les éprouve déjà ; ils se dévorent les uns les autres. Débarrassés de tout frein, ceux qui les ont livrés ainsi à leurs passions, n'ont pas même pu conserver, je ne dirai pas leur estime, ni leur soumission, mais même une espèce d'influence sur eux. *Ma voix ne sera pas entendue*, s'écrie leur faux pasteur ! et le massacre, l'incendie, le régicide, la famine ne peuvent plus s'arrêter. Effet lamentable de ces viles flatteries qui n'ont pu qu'allumer les passions, en éteignant toute étincelle de vertu. Ainsi, dit encore l'orateur célèbre que j'ai déjà cité, *ces terres trop remuées, et devenues incapables de consistance, sont tombées de toutes parts, et n'ont fait voir que d'effroyables précipices.*

Il m'est impossible de conclure ce récit, sans faire connaître une partie des généreux martyrs qui périrent dans cette soirée désastreuse. Je réunis dans la même liste, les prêtres qui furent égorgés au séminaire de St. Firmin dans la soirée du dimanche 2, la nuit et la matinée du lundi 3. Ils étaient au nombre de 92. On n'a pu recueillir que

très-peu de particularités sur ce massacre. Peu y ont échappé, par la manière dont ils étaient gardés. Tout ce qu'on sait, c'est qu'on y égorgea dans les chambres et dans les cellules, dans les caves et dans les greniers, et même à la porte du couvent, devant les deux corps-de-garde qui y étoient établis pour les protéger. Un grand nombre étaient jettés par les fenêtres tous vivans, et achevés dans la rue, à coups de bûches, par des cannibales hommes et femmes. La plume se refuse à tracer tant d'horreurs.

Liste des Personnes massacrées dans le jardin du couvent des Carmes, rue Vaugirard, et au séminaire de St. Firmin, les 2 et 3 septembre 1792.

Mgr. l'archevêque d'Arles.
Mgr. l'évêque de Beauvais.
Mgr. l'évêque de Saintes.

Messieurs,

Hebert,	général des Eudistes, confesseur du roi.
Dom Ambroise	Chevreux, général des Bénédictins, ci-devant député.
Després,	vicaire-général de Paris.
Langlade,	v. g. de Rouen.
Bonneau,	v. g. de Lyon.
Foucault.	v. g. d'Arles.
De Fargue,	v. g. de Toulon.
Torame junior	v. g. de Toulon.
Pazeri,	v. g. de....
Bruce,	v. g. de Beauvais.

Messieurs.

De Lubersac,	aumônier de Mad. Victoire.
François,	supérieur du séminaire St. Firmin.
Fauconnet,	s. du sém. des Trente-trois.
Durocher, ainé,	s. des Non-Convertis.
Andrieux,	s. du sém. de Ste. Anne.
Veron,	s. dudit séminaire.
Félix,	s. des Doctrinaires.
Grillier,	s. du sém. de Beauvais.
Meuret,	s. du sém. de St. François de Salles.
Gallais,	s. de la petite com. de St. Sulpice.
Spalmon,	s. de la com. de St. Sulpice de Laon.
Rousseau,	s. de ladite communauté.
Savines,	s. des clercs de S. Sulpice.
Millon,	s. du St. Sacrement.
Cassac,	s. des philosophes à S. Sulpice.
Le Franc,	s. des Eudistes de Caen.
Burté,	gardien des Cordeliers.

Lasnier

Messieurs,

Lasnier, directeur de St. Nicolas.
Le Rousseau, dir. de la Visitation.
Villerouin, dir. du couvent de Bellechasse.
Girault, dir. des religieuses de Ste. Elisabeth.
Thomas, dir. des Urselines.
Lanchon, dir. des religieuses de Port-Royal.
Le Fevre, dir. de l'hôp. de la Miséricorde.
Delfault, archiprêtre de Sarlat.
Ermès, docteur de Sorbonne.
Bouchot, procureur des Doctrinaires.
Bernard, bibliothécaire de S. Victor.
de Turménies, grand-maître du collège de Navarre.
Briquet, professeur de Théologie à Navarre.
Bénard, professeur de troisième à Navarre.
Phelippeaux, chapelain du collège de Navarre.
Keraurun, proviseur de Navarre.

Messieurs.

Henoc,	professeur au coll. du Card. le Moine.
Le Grand,	prof. de phil. au coll. de Lizieux.
de Launay,	anc. prof. au col. de Rennes.
de Salins,	chanoine de Couserans.
S. Sauveur,	chan. de Sens.
Longuet,	cha. de S. Martin de Tours.
de S. Remy,	chan. de.....
de Pradal,	chan. de Ste Genevieve.
Marembeau,	secrétaire de l'évêque de Limoges.
Le Clerc,	secrét. du gén. des Ecoles chrétiennes.
Clairet,	aumônier d'hôpital.
Le Ber,	curé de la Magdelaine à Paris.
Gros,	c. de S. Nicolas du Chardonneret à Paris.
Estrade,	c. de Charonne.
Candron,	c. du diocèse de Paris.
Schmitz,	c. du collège du Card. le Moine.

Messieurs,

Bottin,	curé. du diocèse de Lyon.
Collin,	c. du dioc. de Langres.
Fougere,	c. de Nevers.
Maignien,	c. du dioc. de Rouen.
Aubert,	c. du Pontoise.
Abraham,	c. du dioc. de Rheims.
S. Martin,	c. du dioc. de Seez.
Poret,	c. du dioc. de Seez.
Le Jardinier,	c. du dioc. de Constance.
Mauduit,	c. au dioc. de Sens.
Dubuisson,	c. de Barville, dioc. de Sens.
Pellier,	c. de Montigny.
Boisset,	c. de Niort.
Auzuret,	c. au dioc. de Saintes.
Royé,	c. en Normandie.
Quesneau,	c. d'Alone en Anjou.
Texier,	vicaire à St. Sulpice.
Ploquin,	v. en Touraine.
Sanson,	v. de S. Gilles.
Mouffle,	v. de S. Merry,
Dufour,	v. de Maisons près Paris.
Duval,	v. de S. Etienne-du-Mont.
Copeine,	v. du dioc. de Paris.
Lezan,	v. de Dugny près Paris.

Messieurs,

Lézan, junior,	vicaire en Normandie.
Le Meusnier,	v. de Mortagne.
Nativel,	v. à Argenteuil.
Seguin,	v. de S. André-des-Arcs.
Laporte,	v. de Brest.
Volondal,	v. du dioc. de Limoges.
Marmotan,	v. de S. Séverin de Paris.
Marchand,	v. de Niort.
Londry,	v. de Niort.
Offef,	prêtre de S. Nicolas du Chardonneret.
Rousset,	idem.
Veret,	idem.
Bise,	idem.
Balzac,	idem.
Fautrel,	idem.
Gillet,	idem.
Le Clerc,	idem.
Le Maître,	idem.
Dubousquet,	p. aux Eudistes.
Beaulieu,	idem.
Le Bif,	idem.
Blamin,	idem.
Saurin,	idem.

Messieurs,

Dardan,	prêtre aux Eudistes.
Durvé,	idem.
Duperron,	idem.
Graeset,	idem.
De Camp,	idem.
Falcos,	p. de l'hôpital de la Pitié.
S. James,	idem.
Lacan,	idem.
Second,	idem.
Duroute,	idem.
Duval aîné,	idem.
La Devèse,	p. de l'hôtel-Dieu.
Rabé,	p. des Enfans trouvés.
Barré,	p. de S. Roch de Paris.
Guilleminet,	idem.
Dubray,	prêtre de S. Sulpice.
Guérin,	idem.
Massin,	idem.
Le Mercier,	p. de S. Eustache.
Chiron,	p. de S. Jacques de la Boucherie.
Chaudet,	p. de S. Nicolas-des-Champs.
De Ruelle	p. de S. Gervais.

Messieurs,

Kervisié,	prêtre de S. Jacques-du-haut-pas.
Berac,	p. de S. Sauveur.
Carmus,	p. à Navarre.
Durocher jeune,	p. aux Non-Convertis.
Formanton,	p. du sém. des Trente-Trois.
Giroult,	p. de S. Firmin.
Gosse,	p. du S. Esprit.
Duteil,	p. de S. François de Salles.
Torame l'ainé,	p. de Blois.
Dufour,	p. de Mâcon.
Monge,	p. de Beaune.
Vialanchan,	p. d'Alby.
Portier,	p. de Sens.
Becavin,	p. de Nantes.
Luzeau,	p. de Nantes.

Pangonet de Sartret,
Regnier,
Violard,
Vivoi,
Aderis,
Bouzé,
Bonnet de Prade,
} prêtres sans dénomination.

Messieurs,

Colmée,
Costa,
De la Lande,
Furcy,
Forêt,
Gandreau,
Garrigues,
Hergne du Route,
Hedoin,
Urbain le Febure,
Fournier,
Le Roi,
Menot,
Millet,
Mouchet,
Mounier,
Loublier,
Baugue,
Boucharette,
Augeard,
Landéveau,
Le Gué,
Gauttier,
Tangier,
Collin,

} prêtres sans dénomination.

Messieurs,

Guillaumot,	prêtres sans dénomination.
Des Granges,	
Dumas,	
Nizet,	
Tessier,	
Poncegenor,	
Grasset,	
Nativel,	
Roubert,	diacre à S. Sulpice.
Ravinet,	d. de Nancy.
Robert,	d. de Luçon.
De Rostain,	d. de Lyon.
De Ferrière,	d.....
Barreau,	religieux bénédictin.
Massay,	idem.
Morel,	capucin allemand.
Nogier,	chantre aux Urselines.
Lambertini,	clerc tonsuré.
Thierry,	acolythe.

197

LAICS.

Messieurs,

De Villette, chevalier de S. Louis, tué à S. Firmin. Il y avait vingt ans qu'il s'était retiré dans cette maison, et qu'il y vivait dans la retraite, et dans les exercices de piété, entièrement étranger au monde et aux mouvemens de la révolution.

Regis de Valfons, ancien officier au régiment de Champagne, tué aux Carmes.

De la Vieuville, officier de marine.

Rigot,

De Brielle, laïc, attaché à l'hôp. de la Pitié.

202

42 inconnus.

---

244 tués.

Liste des personnes échappées aux deux massacres.

Aux Carmes.

Messieurs,

de Rochemur, vicaire-général de Senlis.
Dutillet, abbé de S. George du Maine.
de Douay, chanoine de Valenciennes.
Berton, chan. de Lyon.
La Pannonnie, chan. de Cahors.
Roger, curé au diocèse de Chartres.
Franteau, curé au Pont-de-Cé.
Bardé, curé de Besançon.
Le Roux, vicaire à Nantes.
Fradignac, prêtre de S. Sulpice.
Barbé, idem.
Grayo Kerovenant, idem.
Montfleury, idem.
de l'Epine, prêtre de S. François.
de Lostande, prêtre.
Carby, prêtre irlandais.
Breillot, prêtre de S. Eustache.

Messieurs,

Imberti, prêtre de Navarre.
Turc, chapelain des filles S. Thomas.
Guinal, chap. des religieuses Ste Elisabeth.
Guyard, chap. de la Miséricorde.
Martin, aumônier de la marine.
Michel, diacre aux Missions étrangères.
Esteve, frère des Ecoles chrétiennes.
Le Tellier, minoré.
Forestier.
Maignen, maître de pension.
Duplain, journaliste.
Pitara de Marines, maréchal-de-camp.
Ferrière.
Camoussary.
Derest.
Dusaussoir.
L'abbé Godard, vic. gén. de Toulouse, sauvé le 1er. septembre par l'abbé Fauchet.

A S. Firmin.

Messieurs.

de la Leu, vicaire de S. Eustache.
Magnelin, vicaire de S. Hyppolite.
L'Homond, professeur au coll. du Card. le Moine.
Lasoutant, prêtre de S. Nicolas du Chardonneret.
Bouchard, idem.
Nolland, prêtre du coll. de Navarre.
Laurent, prêtre de Navarre.
Gomer, Lestang, Delangres, Boullanger, Dumoulin, Le Doux, Adam, Martin, } prêtres.

CHAPITRE X.

Massacre à l'Abbaye.

J'ai donné dans le chapitre précédent, le récit du massacre des 252 prêtres au couvent des Carmes et au séminaire de St. Firmin; je dois transporter maintenant mon lecteur aux portes de la prison de l'abbaye St. Germain.

Qu'ajouterai-je au récit qu'en a fait sous mes yeux un témoin oculaire? On l'a relu vingt fois, l'agonie déchirante de mon malheureux ami St. Méard; je me bornerai àsuppléer à ce que la prudence lui a ordonné de taire, et je révélerai ce que l'amitié lui défendait de me cacher.

Lié depuis long-tems avec lui, la révolution vint resserrer notre vieille amitié, par l'horreur qu'elle nous inspira également à l'un et à l'autre pour ses auteurs et ses effets. Cette conformité de goûts nous décida dès le commencement à dévoiler les uns, et annoncer les autres sans crainte et sans ménagemens. Il y avait déja trois ans que nous

les couvrions des flots du ridicule, et des traits de la satyre, sans que la matière pût s'épuiser ; dénoncés, brûlés, pillés, menacés, persécutés, nous n'avions jamais lâché prise; le Palais-royal, les Thuileries, les clubs, l'assemblée nationale, les libraires, étaient les lieux où nous adressions d'abord en personne à Manuel, Fabre et Desmoulins, les vérités sanglantes, et les épigrammes que nos journaux répétaient ensuite à toutes les provinces. Nous dûmes émigrer ensemble au mois de juillet, lorsque le mal nous parut sans remède. Le desir d'être utiles encore quelque tems, l'espoir que le roi, les suisses et la garde nationale neutraliseraient l'influence pestilentielle des Marseillais, nous retinrent à Paris. Le 10 août nous y surprit. La parité des sentimens qui nous animaient, nous faisait courir les mêmes dangers, et nous passions alors la plus grande partie de la journée ensemble, lorsqu'un ami commun vint m'avertir un jour du sort qui me menaçait, en m'annonçant l'emprisonnement de mon pauvre ami. Ma vie se consumait dans la douleur et l'effroi. La nouvelle des massacres des prisons vint mettre le comble à l'anéantissement de mes facultés, et me

plonger dans une apathie stupide qui me préparait d'avance au repos de la mort. Quand les nuages qui troublaient ma pensée, venaient à s'éclaircir, l'image de St. Méard déchiré se présentait aussi-tôt à moi, et cette idée, jointe au souvenir du spectacle de la tête sanglante de Suleau, me faisait mourir vingt fois par heure. Le lundi 3 au soir, j'entendis frapper auprès du lieu qui me recélait. Un ami inquiet venait s'informer si j'existais encore. La conformité de son nom le fit annoncer, sous le nom de St. Méard, à celle dont j'étais le prisonnier. A ce mot, ma sensible geolière sécha ses pleurs, et se précipita au-devant de lui. En apperce-vant un inconnu, l'erreur et la crainte firent sur elle l'effet de la foudre. Il nous fallut beaucoup de tems pour la rappeller à la vie. C'était un brave anglais, le loyal Somers, qui venait s'assurer par lui-même si mon asyle était sûr, et si je pouvais compter que les assassins ne m'atteindraient pas. Le lende-main 4, les massacres continuaient encore; le véritable St. Méard, sauvé par miracle pendant la nuit, était dès le matin à ma porte. A peine revenu du quiproquo de la veille, je repoussais le domestique qui me

l'annonçait pour la seconde fois, lorsque je le vis dans mes bras, et que je pus le presser sur mon cœur. Ce moment me fit oublier tous ceux qui l'avaient précédé. Un éclair de joie que j'essayerais vainement de peindre, dissipa trois semaines de souffrance-- Que l'on m'assure au prix des plus affreuses inquiétudes la même jouissance, et je recommence encore!

Le juge populaire qui s'était établi au poste de l'Abbaye, pour y faire exécuter les jugemens déja inscrits sur les tables de proscription de Danton, était l'huissier Maillard, un des hommes du 14 juillet, du 5 octobre et du 10 août : habitant du fauxbourg St. Antoine, il fut pendant toute la révolution, l'associé de Santerre, de Panis, de Gonchon et de Palloy, pour la direction de ce terrible fauxbourg. Il couronna sa carrière en présidant aux massacres du 2 septembre.

Lorsque les prêtres renfermés dans le cloître de l'Abbaye, eurent été sacrifiés, les assassins demandèrent à grands cris les Suisses qui y étaient détenus. Les bas-officiers furent massacrés sans interrogatoire ni jugement. De tous les officiers supérieurs, il ne restait que le capitaine Reding. On n'avait

pas

pas pu le transférer à la conciergerie avec les autres, à cause de la blessure qu'il avait reçue au 10 août. St. Méard n'a point osé retracer une circonstance affreuse de sa mort qui se passa sous ses yeux. Voici comme il me l'a dépeinte. Les bourreaux qui vinrent chercher ce malheureux homme, pour le faire marcher au lieu de son supplice, voyant que sa blessure l'empêchait de se soutenir, le chargèrent sur leurs épaules. La douleur lui arrachait des cris déchirans. Un troisième bourreau qui suivait, prit le parti, pour appaiserle bruit, de lui scier la gorge avec son sabre, et il commença cette exécution sous les yeux mêmes de ses compagnons de chambrée. A peine était-il parvenu aux premières marches de l'escalier, que ceux-ci s'apperçurent, à la cessation de ses cris, qu'il avait cessé de respirer. *Quis talia fando, temperet !*

Le député Jouneau, dont j'ai parlé ci-devant, arrêté pour avoir frappé Grangeneuve, avait déjà vu partir pour le supplice quelques-uns de ses compagnons, lorsqu'il fut reconnu par deux fédérés. Il s'éleva entre ces deux hommes de sentimens opposés, une discussion sur l'inviolabilité du représentant

de la nation. Celui qui le favorisait, lui procura les moyens d'écrire au président de l'assemblée. Jouneau, qui ne manquait ni de courage, ni de présence d'esprit, trouva moyen, après avoir écrit sa lettre, de gagner du tems pour en avoir la réponse, en causant et buvant avec son assassin. Cependant, il fallait porter cette lettre, et les ordres du directoire des massacres étaient formels, pour arrêter la sortie de tout papier; en vain le fédéré qui servait Jouneau, observait-il à Maillard qu'il s'agissait d'un député; celui-ci examina la liste qui lui avait été remise, et ne voyant aucune note favorable à Jouneau, il arracha la lettre, et la jetta sur la table du lieu où il rendait ses jugemens. Le fédéré ne se découragea pas. Il resta dans le guichet, attendant une occasion favorable de reprendre cette lettre sans être apperçu, et de la porter à son adresse. Le massacre d'un prisonnier qui se débattait contre ses assassins, lui permit de le faire, et de s'échapper au milieu de la confusion. Le président de l'assemblée réclama son confrere, qui sortit non sans peine. On vit avec plaisir Jouneau sauvé. C'était un officier de gendarmerie, père d'une nombreuse fa-

mille. Sa querelle avec Grangeneuve avait pris sa source dans un motif honnête ; il voulait l'empêcher de commettre une injustice criante dans l'affaire de la ville d'Arles dont il était rapporteur, et Grangeneuve persévéra tellement dans sa mauvaise foi, que Jouneau ne put retenir son indignation La conduite de Grangeneuve et l'acharnement qu'il mit à faire massacrer son rival, fournirent depuis à Marat un de ses griefs contre la faction de la Gironde. Marat reprochant à un prétendu philosophe son peu de sensibilité, la chose était neuve ! Enfin Jouneau parut à l'assemblée, ayant du sang jusqu'à mi-jambe, et ramené par trois assassins qui ordonnèrent à l'auguste Sanhédrin de le juger sans délai, sans quoi le peuple saurait bien le retrouver.

M. de Montmorin, ex-ministre, reçut son jugement et le subit avec fermeté, au moment même où Jouneau était élargi. Il alla tomber à ses pieds. Le rôle que ce ministre a joué dans la révolution, m'oblige à quelques détails sur sa carrière politique ; voici les traits principaux que j'en ai recueilli dans la correspondance et les conversations d'un ancien député aux états-généraux, ac-

coutumé à bien observer, et à juger sainement les hommes et les choses.

« La fin déplorable de M. de Montmorin, » la rage avec laquelle les jacobins l'ont » constamment poursuivi, n'ont point pré- » servé sa mémoire d'imputations que l'on » ose dire calomnieuses; -- jamais sa fidélité » et son attachement pour le roi ne se sont » démentis; et, sans prétendre justifier tous » les détails de sa conduite, on a la certi- » tude que Louis XVI n'a pas cessé de le » considérer comme un homme qui lui était » dévoué.

» M. de Montmorin, né avec un carac- » tère doux et facile, ne manquait ni de » lumières, ni de courage; il avait l'esprit » juste; il connaissait parfaitement la situa- » tion et les intérêts politiques de l'Europe; » il avait fait une étude approfondie de » notre droit public; et, sans s'opposer à » aucune réforme utile, son opinion sur le » caractère national, sur l'esprit et les pré- » tentions des corps intermédiaires, lui fai- » sait redouter la convocation des états- » généraux.

» Dès la première assemblée des nota- » bles, il prévit les orages qui se prépa-

» raient ; il conseillait alors, et pendant le
» ministère de l'archevêque de Sens, des
» mesures plus sages, et une conduite plus
» ferme que celle qui prévalut. Sa déférence
» pour M. Necker, le fit participer à l'hé-
» sitation et à la marche incertaine de ce
» ministre, dans le début des états-géné-
» raux. Et l'on ne peut pas se dissimuler
» que la trop grande bonté du roi contri-
» buait autant que ses conseils à rendre im-
» praticable une résistance imposante aux
» entreprises des factieux. -- Dès-lors, M. de
» Montmorin crut devoir capituler avec
» la révolution, et défendre de poste en
» poste l'autorité royale. Tel était l'esprit de
» sa conduite dans les affaires de l'intérieur; --
» au-dehors, il voulait entretenir la paix,
» parce qu'il prévoyait que la guerre devien-
» drait désastreuse pour le roi et pour l'état.
» Mais, comme il avait très-bien jugé la
» constitution et ses auteurs, il ne croyait
» pas à la possibilité de maintenir un tel
» gouvernement ; et toutes ses vues, tous
» ses efforts tendaient à former au roi dans
» l'intérieur un parti puissant, à l'aide du-
» quel on pût guérir sans déchirement, les
» plaies de la révolution. -- Tels furent les

» motifs des relations de M. de Montmorin
» avec le parti constitutionnel. Avant et
» depuis le 20 juin, il avait fait tout ce qui
» était en lui, pour engager le roi à sortir
» de Paris. Le samedi 4 août, réuni chez
» lui avec plusieurs de ses amis, informé de
» l'horrible conjuration qui allait éclater, il
» leur fut démontré que le roi était perdu,
» s'il n'abandonnait la capitale, ne fut-il
» escorté que des suisses et de ses servi-
» teurs les plus fidèles. M. de Montmorin
» se chargea de déterminer sa majesté et
» de diriger toutes les mesures; mais le roi,
» qui avait d'abord consenti, répondit le di-
» manche : *je crains moins les dangers*
» *qui me menacent que la guerre civile.*
» Enfin, on sait qu'après l'arrestation du
» roi à Varennes, M. de Montmorin ne
» resta dans le ministère que par une suite
» de son dévouement à sa majesté. Au sur-
» plus, dans le ministère le plus orageux
» et les circonstances les plus difficiles, il
» ne parut occupé ni de sa fortune ni de
» ses propes dangers. Son désintéressement
» se trouve constaté par l'état de sa succes-
» sion, qui balance à-peu-près celui de ses
» dettes; son courage simple et calme se

» manifesta sur-tout dans son interrogatoire » et dans la contenance avec laquelle il se » présenta à ses assassins. Quant à ses fautes » ministérielles pendant la révolution, on » pense que l'étendue de son esprit et de » ses moyens n'était pas proportionnée à » l'importance des événemens contre lesquels » il avait à lutter; mais quel homme, jusqu'à » présent, s'est montré supérieur à l'époque » où nous sommes? »

M. Thierry, premier valet-de-chambre du roi, condamné à mort, criait encore *vive le roi*, ayant une pique qui lui traversait le corps; et comme si ce mot eût été un blasphême, les assassins lui brûlèrent de rage la figure avec deux torches allumées. Ainsi, ils employèrent le fer et le feu pour détruire un des amis les plus fidèles qu'ait eu Louis XVI. Malgré cette mort si glorieusement authentique, le scellé fut mis sur ses propriétés, comme émigré, et ce n'a été qu'avec les plus grandes difficultés que sa famille a pu en recouvrer la possession.

Le comte de St. Mart, chevalier de St. Louis, ancien colonel, un des prisonniers massacrés, fut percé d'une lance qui lui traversait les deux flancs. Ses bourreaux l'obli-

gèrent de marcher sur ses genoux, ayant le corps ainsi percé, et riaient jusqu'aux éclats de l'attitude, des gémissemens, et des contorsions douloureuses de la victime. Ils finirent par lui couper la tête.

Le Jeune Maussabré, dont il est question dans l'agonie de St. Méard, s'était caché dans une cheminée. Comme on ne le trouvait point, on voulut en rendre le geolier responsable. Celui-ci, accoutumé aux ruses des prisonniers, et sachant bien que la cheminée était fermée par des grilles de fer, y fit tirer plusieurs coups de fusil. Un seul atteignit Maussabré, et lui cassa le poignet. Il eut le courage de résister en silence à la douleur qu'il éprouvait. Le geolier prit alors le parti de bruler de la paille dans la cheminée. La fumée l'y suffoqua. Il tomba de tout son poids sur cette paille enflammée; on l'en tira blessé, brûlé, et à moitié mort. Porté dans la rue, sans avoir été jugé, on détermina d'achever de le tuer, de la même manière dont il avait été commencé. Il resta près d'un quart-d'heure couché dans le sang, au milieu des cadavres, en attendant qu'on se fut procuré des armes à feu; enfin, on vint lui arracher la vie de cinq coups de pistolet

à bout portant. Si ce malheureux jeune homme n'eût pas perdu la tête, il y avait quelque probabilité que son innocence, ses graces, sa jeunesse, l'eussent fait renvoyer. Audouin, m'a-t-on dit, est inconsolable d'avoir causé ce meurtre : hélas ! que font à l'humanité tous ces regrets tardifs !

Avant leur jugement, ces malheureux prisonniers étaient obligés de remettre au président du tribunal de sang, leurs bourses et leurs porte-feuilles. Qu'ils fussent absous ou exécutés, tout n'en était pas moins perdu. On a su que M. de Wittgenstein, en allant à la mort, remit à Maillard une montre enrichie de diamans, sous sa promesse de la faire tenir à une femme de ses amies, qui n'en a jamais entendu parler.

Poussés par les plus chers intérêts, des bourgeois, qui n'avaient jamais osé ou daigné se rendre dans les repaires que l'on nommait sections, y allèrent ce jour-là pour réclamer des amis et des parens au nom de la section sur laquelle ils vivaient. Plusieurs prisonniers furent sauvés de cette manière. L'Abbaye fut même le lieu qui rendit à la société le plus de victimes. De ce nombre fut l'abbé Sicard, successeur du célèbre abbé de l'Epée,

dans l'institution des sourds et muets. Un ami nommé M. Monnot, l'arracha aux bourreaux, le dimanche 2, dès le commencement des massacres, au péril de sa vie, et en lui faisant jusqu'à la section, un bouclier de son corps. Cependant, que faisait cette stupide assemblée ? Au-lieu de convoquer la force publique, au-lieu de mander les autorités existantes, au-lieu de se transporter en corps aux endroits où l'on égorgeait, elle décréta que Monnot avait bien mérité de la patrie, puis elle passa froidement à l'ordre du jour, qui était la discussion d'un passe-port donné par le ministre des affaires étrangères à l'envoyé de Parme, et un rapport du comité des finances et des domaines. Quelle froide et barbare atrocité! L'assemblée lève tranquillement sa séance à 11 heures du soir, pour la reprendre à 10 heures du matin; dans l'intervalle, chaque membre va se reposer, et elle osé dire ensuite qu'elle n'est pas complice de la commune!

Il est difficile de mettre de l'ordre dans une semblable narration. Le lecteur est aussi empressé que moi de sortir de ce cloaque sanglant. Je vais recueillir encore à la hâte quelques notes d'horreur, que je trouve dans mon porte-feuille, pour

lui présenter plus vîte quelques traits de vertu qui le consoleront au moins au milieu de tant de calamités.

La section du Contrat Social, ci-devant St. Eustache, apprenant qu'on massacrait les prisonniers de l'Abbaye, envoya dans cette prison trois différentes députations, pour réclamer deux de ses membres, qui y étaient détenus pour une légère rixe. Aucune de ces trois députations ne put parvenir jusqu'à l'Abbaye. Lorsque la troisième eut appris à la section qu'elle n'avait pas été plus heureuse que les deux premières, M. B....., horloger, se leva et dit : que si on voulait le nommer d'une quatrième députation, il croyait pouvoir réussir. Il fut exaucé ; on nomma trois nouveaux députés, et M. B.... fut un des trois. Lorsqu'ils furent à quelque distance du théâtre du carnage, l'ardeur avec laquelle les bourreaux s'acharnoient sur leurs victimes, effraya les compagnons de M. B....., ils lui abandonnèrent les pouvoirs de la section et s'enfuirent. Il s'avança avec beaucoup de peine, et marchant sur des lambeaux de chair, et enfonçant dans le sang jusqu'à la cheville du pied. Arrivé à la porte de la prison, deux bour-

reaux, les mains ensanglantées, le saisirent au collet, en lui criant: « Malheureux! » que viens-tu faire ici? es-tu las de vivre? » --- Je viens, répondit-il, réclamer deux » citoyens de ma section. --- As-tu tes » pouvoirs? où sont-ils? --- les voilà --- eh » bien, entre; au surplus nous saurons » bien te retrouver. »

Lorsque M. B.... fut dans le guichet, d'autres bourreaux lui firent les mêmes questions, auxquelles il répondit de la même manière. Parmi ces gens-là, les uns buvaient, les autres fumaient; d'autres assouvis de vin et de sang dormaient. M. B.... ne voyait les objets qu'à la lueur de deux ou trois torches. Il demanda le président; on le lui montra devant une table couverte de papiers, de registres, de bouteilles, de verres, de pipes, de sabres teints de sang. Il exposa l'objet de sa mission, et montra ses pouvoirs. Deux bourreaux le tenaient toujours à la gorge. « D'abord, dit le président, voyons si ceux » que tu réclames, sont encore ici. » En disant cela, il parcourait un registre, et s'écria tout-à-coup: « Oui, ils y sont encore! » ---Pourquoi, demanda-t-il ensuite à M. B... » sont-ils ici? -- Pour un légère querelle

» qui n'a eu aucune suite fâcheuse. — En » es-tu bien sûr? -- Très-sûr. -- En réponds-tu » sur ta tête? -- Oui.-- Eh bien! voila du papier, » signe; et, s'il y a contre eux le plus léger soup- » çon d'aristocratie, ta tête en sautera: voyons » les écrous! » Le président prit en effet le registre des écrous, et, après avoir vérifié ceux des deux prisonniers, il s'écria: « Il » a raison, il n'a pas menti, on peut aller » chercher ces deux hommes. » Les deux prisonniers arrivés, M. le président dit à M. B.... « Tiens, les voilà, va-t-en avec eux. » M. B.... les prit sous les bras, les serrant contre sa poitrine le plus qu'il pouvait, et pria qu'on lui donnât une escorte pour arriver jusqu'à la rue. Le président ordonna à deux hommes de passer devant lui et de prévenir les assommeurs. Ces deux hommes le prirent au collet et le traînerent rapidement vers la porte de la rue. Comme il allait franchir le seuil du guichet, un jeune homme de bonne mine, qui avait environ 19 ans, se jetta à ses genoux, et lui cria : « Et moi » aussi, Monsieur, sauvez-moi ! » M. B..... n'eut pas le tems de répondre, parce que ses conducteurs le tirèrent hors de la prison, tandis que des bourreaux se jettèrent sur le

jeune homme, et l'entraînèrent après lui. M. B... fut à peine dans la rue, qu'il vit couper la tête à ce même jeune homme. Il voulait se hâter de s'éloigner, tenant toujours étroitement les deux prisonniers qu'il avait délivrés; mais un groupe de bourreaux l'environna et l'arrêta. « Tiens, regarde, lui dit un » d'eux, en lui montrant l'infortuné, qui « venait d'être décollé; veux-tu voir le » cœur d'un aristocrate? » Cet homme avait à peine fait cette question, qu'avec son sabre, il fendit le tronc du cadavre, en retira le cœur tout seignant, et le mit sous les yeux de M. B.... Ensuite, il prit des mains d'un de ses voisins, un verre dans lequel il exprima le sang qui découlait du cœur, et but une partie de cette infernale boisson. M. B... ne sait pas s'il y avait déjà du vin ou une autre liqueur dans le verre, parce qu'il était tout rouge de sang en dedans comme en dehors. Lorsque le cannibale eut bu, il présenta le verre à M. B... en lui disant: « Allons, à ton tour. » Il fallut faire semblant de goûter de cet horrible breuvage. Cette épouvantable épreuve subie, l'antropophage s'écria: « Voilà un brave homme; car s'il » y en avait eu plusieurs dans les sections,

» cinquante pauvres innocens que j'ai égorgés » ne l'auraient pas été ! » M. B... ramena les deux particuliers qui lui devaient la liberté et la vie, se mit au lit en arrivant chez lui, et fut plusieurs jours malade.

A huit heures du soir seulement, c'est-à-dire, cinq heures après le commencement du massacre, l'assemblée envoya douze commissaires dans les prisons. Aucun n'alla aux Carmes, tout y était fini à cette heure; les commissaires qui se rendirent à l'Abbaye furent Dussaulx, Chabot et Bazire. Soit frayeur, soit complicité, ils n'opérèrent rien sur l'esprit du peuple. Dussaulx, en revenant rendre compte de sa mission à l'assemblée, dit que Bazire et lui avaient en vain essayé de haranguer les assassins; quand le peuple avait vu qu'on s'opposait à ses projets, il leur avait imposé silence. Chacun de nous, ajouta-t-il, parlait à droite et à gauche à ses voisins; mais les intentions pacifiques de ceux qui nous entendaient, ne pouvaient pas se communiquer à *des milliers de citoyens*. Nous nous sommes retirés, et *l'obscurité* nous a empêché de voir ce qui ce passait. Chabot ajoutant depuis à ce récit, a imprimé en octobre que, pour parvenir au lieu des massacres, il avait

été obligé de passer sous une voûte d'acier de dix mille sabres. Le projet de ces deux misérables était alors de persuader que c'était le peuple qui avait demandé, vu commettre, et commis ces exécutions; mais bientôt le combat s'étant engagé entre les assassins du 10 août et ceux du 2 septembre, l'intérêt des premiers leur a fait révéler toutes les vérités confidentielles et les arrière-pensées de ces journées effroyables. Voici ce que Brissot leur dit : (après avoir eu son mandat d'arrêt, et après avoir été chassé des Jacobins.)

« (1) Je prouverai que le peuple de Paris » n'a eu aucune part à cette atrocité digne » de cannibales; qu'il n'est pas vrai, comme » le dit calomnieusement l'arrêté du 12 » octobre, qu'il l'appelle une importante » journée, qu'elle ait été l'ouvrage de 30,000 » citoyens qui s'étaient portés au Champ-de-» Mars pour s'enrôler. -- Je prouverai, contre » cet arrêté, que le massacre a commencé » à deux ou trois heures; qu'à cette époque » il n'y avait pas 100 citoyens au Champ-» de-Mars; que le massacre a précédé l'en-

(1) A tous les républicains de France, sur la société des Jacobins, par J. Brissot, p. 38.

rôlement

» rôlement ; que tous les motifs allégués » pour le justifier sont absurdes ; qu'on a » eu jusqu'à la précaution de commander » dans les journaux des prétextes et des » fables ; que ces horreurs auraient pu facile- » ment être réprimées ; que le massacre a » été commis au plus par une centaine de » brigands inconnus, auxquels se sont mêlés » quelques citoyens de Paris, actuellement » en horreur à leurs concitoyens. »

Louvet ajoute à ce qu'écrit Brissot (1) : « Chabot a osé imprimer qu'il avait passé » sous une voûte de dix mille sabres ; eh » bien ! le *respectable* Dussaulx, qui était « avec lui député de l'assemblée nationale, » attestera que *deux cents hommes* auraient » facilement dispersé les bourreaux et les » spectateurs ; et, puisque je le cite, je » rapporterai un trait qu'il m'a raconté, » et qui fait frémir. Un de ces malheureux » qu'il haranguait, lui dit : *Monsieur,* » *vous avez l'air d'un bien brave homme,* » *mais rangez-vous donc ; il y en a der-* » *rière vous deux que vous nous empêchez*

(1) A Maximilien Robespierre et à ses royalistes, Louvet, etc. page 47.

» *de tuer depuis un quart-d'heure; et après* » *eux, nous en aurions déjà expédié vingt.*

Enfin, il n'y a pas jusqu'à un docteur Moore, qui, après avoir bien gémi de l'état malheureux où nous réduisait notre ancien gouvernement, alla à Paris avec le lord Lauderdale, au mois d'août dernier, pour avoir le plaisir d'examiner la France en état de liberté; il n'y a pas, dis-je, jusqu'à ce brave théologien Moore, qui, ayant *une inclination* d'aller voir les massacres de l'Abbaye, ne compta dans la rue que deux cents spectateurs devant la porte (1) où se faisoient les exécutions.

Les massacres de l'Abbaye étaient donc, comme ceux des Carmes, l'ouvrage d'un

---

(1) *Journal of a residence en France, etc. by John Moore*, M. D. Ce docteur mérite d'autant mieux la confiance des démocrates anglais, qu'il ne manque pas de leur répéter avec La Fayette, que *l'insurrection est le plus saint des devoirs de l'ami de l'humanité et de sa patrie*... Il est vrai qu'il ajoute un commentaire à la maxime du docteur français; il a soin de dire, une ligne plus bas: *lorsqu'il se présente une occasion où le succès est probable*: « As soon as any occasion presents itself wich pro- » mises success. » Tome I, page 322.

très-petit nombre de scélérats. Je reviendrai bientôt sur le comité qui les dirigeait. Je reprends mon récit.

Quelques jours avant le 2 septembre, la fille de M. Cazotte avait été reconnue innocente, et il lui avait été permis de sortir de prison; mais cette vertueuse fille, qui n'avait pas quitté son père un seul jour, ne pouvait le laisser seul sans secours et sans défense. Le ciel lui inspira de demander comme une grace, et elle l'obtint, la permission de rester en prison auprès de son père. Là, ses peines furent adoucies par la conscience de remplir *le plus saint des devoirs*, le devoir filial, par les bontés de madame la princesse de Tarente, et par la société de mademoiselle de Sombreuil, plus heureuse qu'elle depuis, mais alors sa compagne d'infortune et de vertu. Arrivèrent ces journées cruelles qui furent les dernières de tant de Français irréprochables. Elisabeth Cazotte, faisant céder à l'effroi, l'intérêt du salut de son père, intéressa par sa jolie figure, par la pureté de son ame, par la chaleur de ses expressions, les Marseillais qui se glissaient de tems en tems dans l'intérieur. Elle leur fit promettre leur protection

pour son vieux père qu'elle voyait menacé de la mort la plus affreuse.

Ce fut après trente heures de carnage que le jugement de Cazotte fut rendu. Cazotte, dans toutes ses lettres à M. de la Porte, peignait Pétion tel qu'il le voyait. Aucune note favorable n'était sur la liste de la commune. Déjà le fer était levé. Dix bras sanguinaires étaient prêts à percer ce sein respectable. Sa fille s'élance au cou du vieillard, et présentant sa poitrine aux assassins, *vous n'arriverez à mon père*, s'écria-t-elle, *qu'après m'avoir percé le cœur*. Les fers s'arrêtent. Les Marseillais reconnaissent celle à qui ils ont promis protection. Un cri de grace se fait entendre; mille voix le répètent. Elisabeth plus belle encore au milieu de son heureux désordre, embrasse les meurtriers; et, couverte de sang humain, mais triomphante, elle emmène son père, et vient le déposer dans le sein de sa famille. Electrisés par l'ascendant irrésistible de la vertu, et par ce trait divin dont une femme jeune et belle frappe tous les êtres, spectateurs et assassins entourent le père et la fille: *Nommez-nous vos ennemis, que nous vous en fissions justice*, lui criaient-ils? *Eh! puis-je en avoir?* leur

répondait le vieillard en souriant, *je n'ai jamais fait de mal à personne.*

Ainsi fut sauvé pour un moment ce loyal Français, par le courage et la constance de son enfant; et déjà la muse du chant, le burin, la poésie et l'histoire se disputent à qui conservera mieux le souvenir de cette action héroïque. Pourquoi faut-il qu'une impression aussi flatteuse soit détruite si promptement. Hélas! il m'est impossible de me soustraire à la nécessité où je suis de continuer le récit des malheurs du vieux Cazotte. Elisabeth (ce nom qui retrace toutes les vertus), Elisabeth l'avait sauvé; Pétion, cet infâme Pétion, dont le mon seul rappelle tous les crimes, conspira contre son peuple qui l'avait absous, et Cazotte périt quelques jours plus tard.

Les soins de Roland et de Pétion à faire imprimer et circuler les papiers trouvés chez le Roi, avaient répandu par-tout les lettres de Cazotte. Les Jacobins murmurèrent de ce qu'il avait été épargné. Ses amis ne le crurent pas en sûreté. Ils voulurent l'éloigner de la capitale. Mais lui, ne voulant pas donner, à son âge, le spectacle d'un fugitif, attendit son sort avec résignation.

Ici, nous allons voir la vertu aux prises avec l'adversité; le désordre de la joie n'animera plus la figure d'Elisabeth; pâle, échevelée, la mort dans l'ame, il me reste, lecteur, à vous la montrer arrachée des bras de son père, lui tendant en vain ses mains défaillantes, et succombant sous des horreurs plus cruelles encore que celles qu'elle a évitées la première fois.

Après 9 jours de liberté, le 12 septembre, un soldat de Châteauvieux se présente muni d'un mandat signé Panis et Sergent, appuyé d'un ordre signé Pétion. Ce soldat enjoint à Cazotte de monter en voiture, pour se rendre avec lui à la municipalité. Sa fille l'y suit, malgré l'opposition de l'odieux archer. Le fiacre les mène à la prison de la conciergerie du Palais; on y fait entrer Cazotte, et la porte en est refusée à Elisabeth avec une insultante grossiéreté! Elle vole à la commune, et chez le ministre de l'intérieur; son sentiment, ses cris, ses charmes arrachent des tigres qui ont envahi l'autorité, la faveur d'être la servante de son père. Elle remplit ce pieux devoir jusqu'au dernier moment. Son bon père la consolait, lui recommandait de consoler sa

mère, de le rappeler au souvenir de ses amis. Jamais un mot d'aigreur, jamais un reproche ne sortit de sa bouche contre ses barbares persécuteurs. Dans ce long interrogatoire qui précéda sa sentence de mort, il ne chercha point à se disculper; il reconnut son écriture, et ne put jamais penser que l'on songeât à faire un sujet sérieux d'accusation de l'épanchement de sa pensée dans le sein d'un ami. Remarquant à quel point était portée l'animosité de ses juges, il disait tranquillement à son défenseur: *vous avez-là, Monsieur, une bien mauvaise cause.* Lorsque les questions furent épuisées, on accorda trois heures à son grand âge. Il les employa à dormir comme un enfant au berceau, ainsi qu'il l'avait déjà fait, pendant une partie du massacre qui avait précédé les dangers qu'il avait courus lui-même à l'Abbaye. Deux de ses juges passèrent devant lui, et ces paroles de leur bouche furent entendues: *Dors, dors, tu dormiras bientôt du sommeil de paix.* Malheureux! s'ils avaient cherché l'innocence, ce sommeil ne la leur aurait-il pas demontrée!

Elisabeth Cazotte, encouragée par plu-

sieurs personnes du jury, qui lui avaient dit que la loi était contre son père, mais qu'elle pourrait peut-être encore obtenir sa grace, avait fait chercher les mêmes Marseillais auxquels elle avait été si redevable le 2 septembre : déjà elle avait assemblé des femmes, dirigé tous les moyens qu'elle avait pu employer ; son cœur était plein d'espérance : eh bien ! au moment où l'on prononçait l'arrêt à son père, on vint la saisir, pour la mettre au secret. Peignez-vous, lecteur, si vous pouvez, son horrible situation. *De quel droit*, disait-elle, avec cette expression qui ne peut être que le cri de la nature, *de quel droit attentez-vous à ma liberté ? — Mademoiselle, n'êtes-vous pas bien ici ? N'avez-vous pas ces femmes pour vous tenir compagnie ?* — (Ils parlaient de deux bonnes lingères qui s'étaient attachées à ses pas, et qui exécutaient les mouvemens qu'elle commandait.) *Mon devoir m'appelle ailleurs*, répondait-elle avec énergie, *votre conduite est une trahison. — Voyez un peu cette petite insolente ; n'êtes-vous pas trop heureuse que l'on vous donne un officier municipal pour vous protéger ? — Monsieur, si je vous*

parle avec aigreur, ma position l'excuse; mais il n'y a qu'une bassesse d'ame incroyable qui puisse vous porter à m'adresser des injures. Pendant ce dialogue, l'infortunée entendait les barbares plaisanteries des juges de son père; ils disaient avec une férocité sardonique qu'elle pourrait faire le second tome de Nina.

Pendant que cela se passait, Cazotte était avec son confesseur. Il demande une plume, et écrit ces mots : *Ma femme, mes enfans, ne me pleurez pas, ne m'oubliez pas; mais souvenez-vous sur-tout de ne jamais offenser Dieu.* On le traîne à l'échafaud, il y arrive tranquille. Il coupe ses cheveux blancs lui-même, charge son confesseur de les remettre à sa fille. *Je meurs comme j'ai vécu*, dit-il, d'une voix forte et assurée, *fidèle à Dieu et à mon Roi*, et la hache du crime fit tomber sa tête respectable.

Son défenseur, M. Julienne, instruit que l'on voulait mettre Elisabeth en état d'arrestation, courut, avant que l'ordre n'en fût donné, pour la tirer de l'endroit où on la retenait encore par une prudence barbare. Après avoir quitté cet horrible séjour, elle fut obligée d'errer pendant huit jours de re-

traite en retraite, et de se présenter enfin devant les assassins de son père, pour y recevoir d'odieux complimens et un arrêt qui l'innocentât. Cette fille angélique est demeurée en France. Il lui reste à adoucir l'amertume d'une mère inconsolable, et elle se livre à ce dernier devoir avec tout le zèle qu'inspire la vertu.

Mademoiselle de Sombreuil eut aussi elle le bonheur de sauver son vieux père des piques des assassins ; comme Elisabeth Cazotte, elle leur présenta son sein, s'offrit à leurs coups, et leur demanda la mort. Elle répandit les mêmes larmes ; elle obtint le même triomphe ; mais, plus heureuse que sa compagne, ce triomphe fut sans mélange. Son père vit encore ; il a échappé à l'arrière-vengeance de Pétion ; et, tandis que sa fille, recevant ses bénédictions, recueillait les palmes de la vertu filiale, son fils se couvrait des lauriers de l'honneur dans les plaines de la Champagne, et recevait de la main même du roi de Prusse, l'ordre du mérite militaire, sur le champ de bataille où il l'avait conquis.

Les amis de mademoiselle de Sombreuil me pardonneront sans doute d'avoir donné

plus d'étendue au récit des malheurs de la jeune Cazotte. Elles méritent sans doute l'une et l'autre les mêmes éloges ; mais l'infortune d'Elizabeth devait exciter plus d'intérêt. L'une a auprès d'elle des objets de consolation et d'espérance encore vivans ; l'autre n'a plus que sa vertu et sa douleur. Elle a perdu son bon père ; eh bien ! j'ai desiré, en la peignant sous ses véritables traits, que chaque homme sensible en Europe ambitionnât le bonheur du vieux troubadeur ; que tous voulussent être le père d'Elisabeth ; et que toutes les filles, en pressant dans leurs bras les auteurs de leurs jours, vinssent leur jurer, par le nom, l'exemple et les larmes d'Elisabeth, le même amour et le même dévouement filial. Cazotte, Sombreuil, vous qui nous retracez le zèle et les vertus des filles Grecques, qu'il me soit permis de mêler, quoiqu'un peu tard, mon hommage à celui des Bardes qui déjà vous ont célébrées ! On dirait que c'était pour vous peindre d'avance que Melpomène inspirait Ducis, lorsqu'il disait dans son Œdipe :

Antigone sera chez la race nouvelle
De l'amour filial le plus parfait modèle ;
Tant qu'il existera des pères malheureux,
Son nom consolateur sera sacré pour eux.

Madame la princesse de Tarente, aujourd'hui duchesse de la Trémoille, éprouvait depuis quarante heures toutes les horreurs de l'agonie. Traduite à la fin devant le tribunal des bourreaux, elle y retrouva ses forces, lorsqu'elle entendit qu'on renouvellait encore les interrogatoires qu'on lui avait fait subir à la maison commune. On voulait qu'elle accusât la reine, qu'elle la déclarât coupable de quelques complots. On la menaçait de la mort, elle en entendait les apprêts, si elle persistait à défendre son amie contre les calomnies que l'on vomissait contre elle, et on lui promettait la vie, si elle disait un seul mot. Le devoir, la vérité, la fidélité triomphèrent de la faiblesse du sexe, de la jeunesse de madame de Tarente, et de l'horreur de sa position; elle ne cessa de réfuter les accusateurs de Sa Majesté, au péril de sa vie; le ciel récompensa son courage et sa vertu; elle fut sauvée par son courage même. Ainsi, le nom de la Trémoille acquit par elle un nouveau lustre, et les dernières gouttes du sang de Châtillon ne coulèrent point sous le sabre des assassins (1).

(1) Madame la princesse de Tarente et sa sœur,

Je termine par ces traits de vertu le récit des massacres de l'Abbaye ; je ne veux cependant point abandonner ce sujet sans disculper St. Méard de l'hommage forcé qu'il a eu l'air de rendre au peuple dans sa relation. Il est plus aisé de condamner que de juger impartialement une semblable démarche, lorsqu'on n'est point au milieu des bourreaux ; mais, sans parler de la loyauté connue de St. Méard, quand on a vu comme lui ses camarades d'infortune exécutés huit jours après leur absolution, quand on a encore dans l'oreille les cris des morts et des mourans, lorsqu'un roi prisonnier et votre parti dispersé ne vous présentent plus de point d'appui, n'est-il pas déjà

---

madame la duchesse de Crussol, sont les derniers rejetons de l'ancienne maison de Châtillon. La crainte d'offenser sa modestie, m'a empêché de m'étendre plus au long sur son interrogatoire ; il me suffira de dire qu'étant acquittée et reconduite à la porte de l'Abbaye, marchant dans un ruiseau de sang humain, on vint la chercher pour la reconstituer prisonnière, jusqu'à un plus amplement informé. Elle refusa de rentrer, elle demanda sa mort ou sa liberté immédiate. Les assassins frappés de tant de courage, la reportèrent en triomphe chez elle.

permis de masquer sa physionomie pour se montrer en public? Et si l'on ne peut qu'au prix de quelques flagorneries insignifiantes, propager un écrit qui le premier doit dévoiler les dates, le tissu et le dénouement de cette sanglante tragédie, qui a le droit de faire un crime à un écrivain d'avoir hasardé, pour y parvenir, quelques phrases vuides de sens? Il n'y a que des esprits mal faits qui puissent s'en offenser. Qu'ils aillent ceux-là subir la même épreuve, alors leur opinion sera de quelque poids; en attendant, je me borne à leur apprendre que, malgré cet hommage rendu aux circonstances, St. Méard a été plus de six semaines avant de trouver un libraire qui ait osé vendre son *agonie*; sa publication a été un trait de lumière qui a avancé la contre-révolution, et ce seul bien compensera toujours ce qui peut s'y trouver de mal.

Liste des personnes égorgées dans les prisons de l'Abbaye, les 2, 3 et 4 septembre, sous la direction d'un tribunal jugeant DANS LE SENS DE LA RÉVOLUTION (1), *et présidé par le nommé Maillard, vainqueur de la Bastille, conducteur des femmes de Paris à Versailles; le 5 octobre* 1789.

ECCLÉSIASTIQUES.

MM. l'abbé de Boisgelin, ancien agent du clergé.

L'abbé de Chapt de Rastignac, vicaire-général d'Arles, député aux états-généraux, d'une ancienne et illustre maison du Périgord, docteur de Sorbonne, homme extrêmement cher à sa famille et à ses amis, auteur de l'accord de la révélation et de la raison contre le divorce, et d'une traduction du grec en français de la lettre synodale de Nicolas, patriarche de Constantinople, à l'empereur Alexis Comnène sur le pouvoir

(1) Expression du constitutionnel Charles Lameth.

des empereurs relativement à l'élection des métropoles ecclésiastiques.

L'abbé l'Enfant, membre d'une société célèbre, prédicateur du feu empereur Joseph II, duquel il était singulièrement estimé, ensuite de Louis XVI, dont on avait prétendu à tort dans ces derniers tems, qu'il était le confesseur. On lui attribue le discours à lire au conseil, sur le projet d'accorder l'état civil aux protestans, qui parut en 1787. Il est mort âgé de plus de 70 ans. Sa piété douce, l'aménité de son caractère, la sûreté de son commerce, l'ont fait regretter de ses amis. C'était le plus grand prédicateur du tems.

Royer, curé de St. Jean en Grève à Paris.

Saint-Clair, vicaire-général à Die.

Tayeau, vicaire de la paroisse de St. Leu.

Capeau,
Simon jeune,
Neveu,
Gervais,
Benoist l'aîné,
Benoist cadet,
Despommerais,
} prêtres sans dénomination.

8 à 10 autres prêtres inconnus. *Officiers*

Officiers du régiment des Gardes-Suisses (1).

MM. Reding, capitaine.
Diesback, Ernest, } sous-lieutenans.

MM. le comte de Montmorin, ex-ministre des affaires étrangères, cordon bleu.
De Wittgenstein, lieutenant-général et cordon rouge.
Le vicomte de Maillé, maréchal-de-camp et cordon rouge.
De Rohan Chabot, frère cadet de M. le prince de Léon.
Thierry de Villedavray, chevalier de Saint-Louis, et premier valet-de-chambre du Roi.
De Champlost, premier valet-de-chambre du roi.
De Chantereine, inspecteur du garde-meuble de la couronne.
De Maussabré, aide-de-camp de M. le duc de Brissac.
Le comte de St. Mart, chevalier de St. Louis.

(1) Les autres officiers avaient été transférés à la Conciergerie, pour y être jugés.

Des Fontaines,
De Vaugiraud,
Vignier de Curny,
} officiers de la garde du roi.

MM. de Romainvilliers, chef de division de la garde nationale.

Clément de Ste Palaye, conseiller à la chambre des comptes.

Seron, procureur au parlement.

De Charnois, homme de lettres.

Du Perron, officier municipal.

Buob,
Bosquillon,
} juges de paix,

Protot, directeur de la maison de secours en faillite.

Grandmaison,
Champclos,
} accusés de fausses signatures, et jugés par le tribunal criminel qui avait prononcé un plus amplement informé de six mois.

Marcon, officier de cavalerie.

Vidot, avocat de Limoges.

Ferat, accusé, ainsi que les deux précédens, de contrefaction d'assignats.

Prisonniers sans dénomination particuticulière, arrêtés avant et après le 10 août ; bas-officiers du régiment des Suisses, gardes nationales, fournisseurs de la maison du roi, membres des sections, etc.

Hoffman,
Nerkadier,
Dubouzet, cadet,
Richenberges,
Piat,
Protuler,
Beaufort,
De Ville,
Duchoux,
Denluck,
Messerly,
Jeannin,
Conny,
Egerly,
Junge,
Dorand,
Douzolet,
Girardin,
Gaubert,
Monnique,
Masselier,
Marchion,
Gribi,
Durot,
Martigue,
Tourneur,
Husler,
Lausun,
Hivol,
Gloson,
Drouard,
Paul Kitian,
Rochel,
Discrey,
Colbe,
Guery, aîné,

Fitz,
Rigaud,
Buy,
Braver,
Vossona,
Trefondant,
Valvin,
François,
Mignon,
Get,
Champmartin,
Sifret,
Juderwick,
Rasse',
Diger,
Vantier,
Guette,
Jenurge,
Trubert,
Hombarery,
Suvilly,
Mussina,
Sinon,
Kanemenil,
Manussier,
Dubois,
Gerly

Guery, cadet,
Loys,
Koop,
Buglin,
Melchior,
Rochat,
Musi,
Cousin,
Quicozel,
Reillet,
Doucet,
Houvacher,
Rapas,
Joseph,
Pautier,
Droust,
Hubert,
Hutrel,
Villers,
Vanney,
Rigaud,
Kockel,
Vrillet,
Rapeau,
Guiger,
Messier,
Huré,

Victori,	Crozat ;
Harlget,	Chatelau ;
Guidant,	Lauréat,
Granny,	La Fontaine ;
Ratelach,	O'Dennil,
Vaudemer,	Gennin,
Godard,	Avermann,
Mathis,	Kelsel,
Cambi,	Kosse,
Matthieu,	20 non connus.

Total 180 personnes.

Liste des personnes échappées au massacre des prisonniers de l'Abbaye, soit réclamées par leurs sections, acquittées par le président des Marseillais, ou élargies dans la semaine qui précéda le 2 septembre, tandis que l'on faisait les listes.

Elargis avant le massacre.

MM. le comte François de Jaucourt, député.
Caron de Beaumarchais.
Le comte de Lally Tolendal.
Augustin Monneron, négociant de l'Inde.

D'Haussonville, juge de paix.
Comte d'Affry, colonel des gardes Suisses.

Acquittés ou sauvés pendant le massacre.

Molé de Champlatreux, président au parlement de Paris.
Madame la princesse de Tarente.
De Sombreuil, gouverneur des Invalides.
Mademoiselle de Sombreuil, sa fille.
Cazotte, homme de lettres.
Elizabeth Cazotte, sa fille.
De Marguerie, } officiers de la garde du roi.
De Brassac, aîné, }
De Brassac, jeune, }
De la Chapelle, premier commis de la maison du roi.
Jourgniac de S. Méard, ancien capitaine au régiment du roi.
Rousseau, maître d'armes des enfans de France.
La Fontaine des Fourneaux, officier.
Jouneau, député de la Charente.
L'abbé Sicard, instituteur des sourds et muets.
Perseval, commandant des gardes nationales.
La comtesse de Fosse Landry, nièce de l'abbé de Rastignac.

MM. Boulard, notaire.
De la Milliere.
Du Verrier.
De Cani.
De la Vieuville.
Pariseau, journaliste.
Lallemand, libraire.
Veuve de Bure, libraire.
Le Sueur, dit Bourguignon, garçon de la chancellerie.

Colin,
Brisse,
Rocker,
Moll,
La Pie,
Le Comte,
Cambise,
Ménarger,
Pain d'Avoine,
Le Noir,
Gandolphe,
Madame Geoffroy,
Coureur,
Tinkin,
Gillet,
Chamblain,
Hartel,
Le Prieur,
Dorez,
Venant,
Ordinaire,
Goleymer,
Dernaud,
Aldebert,
Roussel,
Le Fevre,
Le Pelletier,
Sommery,
Thomin,
Musquinet,
Pechmetz,
Rebour,
Poton,
De la Leu,
Les bourreaux de Paris.

Liste des prisonniers dont le sort n'est pas connu.

MM. de Valcroissant, chevalier de S. Louis.

Rayne,	Fouquet,
Backet,	La Fresnaye,
Tavernier,	Pothier,
La Muselière,	Fleury,
Guerrier,	Jaunet,
Brissour,	Killermichel,
Solien,	Gautier,
Muguet,	Daran,
La Morandière,	Boucher,
Doyen,	Chantrac,
Gibault,	Cousin,
Didier,	Laurent,
Le Guoy,	Cheniere,
Dussault,	Morel,
Dublot,	La Goupilliere,
Bertrand,	De Taget,
De Launay,	Huguenin,
Eymer,	Masson,
Herbert,	Noirmont,
Constant,	Cahier.

Liste des prisonniers de l'Abbaye, transférés à la conciergerie du Palais, avant le massacre.

Officiers suisses.

MM. de Maillador, colonel en second du régiment des gardes, lieutenant-général, et cordon rouge.

Alimann, Chollet, } adjudans-généraux.

De Salis, aide-major.

De Wilt, sous-aide-major.

De Zimmerman, De Maillador fils, } lieutenans.

Le marquis de Montmorin, gouverneur de Fontainebleau.

L'abbé Douglas, attaché au château.

Verrier,	Douzet,
De la Grange,	Dupertuis,
Hulin,	Gee,
Renner,	Oustann,
De Caire,	Mulbacken.

Récapitulation.

180 personnes égorgées.
68 renvoyées.
41 dont le sort n'est pas connu.
19 transférées et massacrées ailleurs.

308

(1) Non compris MM. de la Porte, Durosoi et Bachmann, exécutés.

(1) Cette liste est la plus exacte qu'il m'ait été possible de dresser ; je ne prétendrai cependant point qu'elle ne soit pas susceptible de rectification.

CHAPITRE XI.

Massacres dans différentes prisons et maisons d'arrêt.

Au cloître des Bernardins.

Je parle de cette prison avant la Conciergerie et l'hôtel de la Force, afin de suivre leur topographie dans Paris. Il y avait en tout neuf théâtres de carnage, deux en deçà de la rivière, et sept au-delà ; les premiers au nord, les autres au midi.

Les Carmes, St. Firmin et l'Abbaye, étaient dans la partie méridionale de Paris. Les victimes qui y ont été égorgées étant principalement des martyrs de la religion, j'ai dû commencer par-là.

Les quatre autres prisons, qui se trouvaient également au midi, étaient le cloître des Bernardins, la Salpétrière, Bicêtre et la conciergerie du Palais, qui est située dans l'isle Notre-Dame.

Le cloître des Bernardins était le dépôt où l'on avait transféré les forçats destinés

aux galères, qui étaient détenus dans la tour St. Bernard, avant sa destruction. On y en comptait 73 détenus, attendant le moment où la chaîne partirait. Ils furent tous égorgés.

Massacre à l'hôpital de la Salpétrière.

C'était dans cette maison que l'on renfermait les femmes de mauvaise vie, ou celles qui étaient condamnées à une punition plus ou moins grave par la police correctionnelle. Il y en eut 45 de massacrées le 3 au matin. Dans le nombre fut la veuve du fameux Desrues, dont tout le monde connoît le crime et le supplice. Voici ce qu'on lit sur cette femme dans un ouvrage publié récemment à Paris. « Cette infortunée croyait toucher au mo-
» ment de sa liberté. Il avait été en effet
» nommé, sous le ministère de M. Duport
» du Tertre une commission pour rendre la
» liberté à ceux des prisonniers de l'ancien
» régime, à qui la nature du délit dont ils
» étaient prévenus, la longueur de leur cap-
» tivité, la bonne conduite qu'ils tenaient
» dans leur prison, méritaient de l'indul-
» gence. Les commissaires qui se transpor-

» tèrent à la Salpétrière, reçurent de la part
» des supérieurs de cette maison, de si bons
» témoignages sur le compte de la veuve
» de Desrues, qu'après s'être assurés qu'elle
» était réclamée par un de ses oncles, ils lui
» promirent sa liberté. Malheureusement,
» les commissaires cessèrent leurs fonctions,
» lorsque M. Duport du Tertre quitta le mi-
» nistère. Cette infortunée avait vu, sous
» l'ancien régime, son mari périr sur un
» échafaud, ses enfans enfermés dans les
» hôpitaux; elle-même avait été flétrie par
» le bourreau, et condamnée à une détention
» perpétuelle. Sous le nouveau régime, elle
» reçoit une mort douloureuse, à l'instant
» où, sur des promesses qui l'enivraient d'un
» espoir qu'elle devait croire fondé, elle
» pensait que les portes de sa prison al-
» laient s'ouvrir. Il est des destinées si cruel-
» les, que, sous quelque gouvernement
» qu'on vive, on ne peut leur échapper. »

Massacre à l'hôpital de Bicêtre.

C'est ici que le carnage fut le plus long, le plus sanglant et le plus horrible. Cette prison était le repaire de tous les vices,

l'hôpital où l'on soignait les maladies les plus affligeantes ; c'était l'égout de Paris. Tout y fut tué. Il serait impossible de fixer le nombre des victimes. Je l'ai souvent entendu évaluer à 6000 personnes. La mort ne s'arrêta pas un instant pendant huit jours et huit nuits consécutives. Les piques, les sabres, les fusils ne suffisant pas à la férocité des assassins, ils furent obligés d'employer du canon. Deux sections leur laissèrent prendre celui qui leur était confié pour la défense de l'humanité. On y vit pour la première fois des prisonniers défendre leurs cachots et leurs fers. La résistance fut longue et meurtrière. Enfin, voici de quelle manière on s'en rendit maître. On parquait dans une cour un certain nombre de malfaiteurs. On s'assurait des portes ; des hommes qui y étaient postés, repoussaient à coups de fusil ceux des prisonniers qui auraient tenté d'y faire une irruption pour s'échapper. On faisait venir un canon ; et tandis qu'on avait l'air de le pointer sur celui des angles de la cour où l'on remarquait le plus de prisonniers, et que ceux-ci fuyaient d'un autre côté pour en éviter la direction, on le changeait de place avec vivacité, et l'on tirait

à mitraille sur le groupe fuyard : plus il tombait de ces malheureux, plus la joie barbare et les ris des bourreaux augmentaient. Ce n'était que lorsqu'il n'y avait plus qu'un petit nombre de prisonniers, qu'ils auraient été long-tems à détruire à coups de canon, que l'on en revenait aux petites armes. En un mot, on avait imaginé un nouveau plaisir, celui de tirer à la course sur l'espèce humaine ; et quels étaient les exécuteurs de cette nouvelle invention ? Les disciples de ceux qui déclamaient philosophiquement contre la destruction de quelques animaux dans une capitainerie ! C'est ainsi qu'un philantrope s'évertue à exciter la pitié des hommes en faveur des bêtes, tandis qu'il travaille sous main à animer des monstres pires que les bêtes brutes, pour massacrer impunément des hommes. Voilà, en deux mots, la philosophie du dix-huitième siècle !

A la fin des massacres, Pétion, qui ne s'était transporté ni aux Carmes ni à l'Abbaye, se transporta à Bicêtre. Là, ses entrailles s'émurent pour la première fois à la vue de ses semblables qu'on égorgeait. La canonnade était terminée. Les prisonniers

qui restaient à mettre à mort, s'étaient refugiés dans les caves, les cabanons et les souterrains, où le canon et même la lumière du jour ne pouvaient les atteindre. Les assassins étaient occupés à les noyer avec des pompes dans ces souterrains. Pétion leur parlait humanité, *philosophie*; les meurtriers, qui trouvaient aussi philosophique d'achever ces malheureux que ceux de l'Abbaye, pour lesquels ils n'avaient point vu Pétion venir intercéder, repoussèrent avec dureté le maire de Paris. Le maire de Paris leur dit, en les quittant, ces horribles paroles : EH BIEN, MES ENFANS, ACHEVEZ. Quelqu'affreuse que soit cette phrase, elle n'est que le complément de celle qu'il adressa aux furies du 20 juin, lorsqu'il leur dit sous les yeux du Roi : *Citoyens*, vous vous êtes comportés avec sagesse et dignité! .... Oh! le plus exécrable des hommes!

Massacre à la conciergerie du Palais.

C'était à cette prison que l'on avait transféré les officiers suisses qui étaient à l'Abbaye. Leur procès avait commencé au tribunal criminel révolutionnaire par celui du brave

brave Bachmann, leur major. Il était entre les mains de ses juges, et ces juges tenaient leur séance, lorsque le carnage des prisonniers commença sous leurs yeux, à la porte de leur tribunal, au pied même du grand escalier qui y conduisait; ils ne firent pas la moindre démarche pour le prévenir. On eut l'air de respecter le major suisse, parce qu'il était dans les liens de la loi; mais on ne le ménagea que parce qu'on savait bien que son supplice était certain. On le ménagea, pour ajouter à son supplice la vue de ses huit camarades assassinés. On le ménagea enfin, pour essayer de tirer de sa bouche quelques aveux contre la reine. Mais l'homme qui avait vu approcher sans frayeur, et même avec plaisir, la journée du 10 août, devait contempler sans émotion le 2 septembre. Bachmann, silencieux, froid, ne répondit à rien, ne s'abaissa point à discuter une innocence dont il aurait été honteux. Il demanda la mort, et la reçut comme un héros. Enveloppé dans son manteau rouge, n'ayant sous ce manteau que sa simple chemise, il monta à l'échafaud d'un air assuré, jeta son manteau avec noblesse, porta ses yeux avec dédain sur la tourbe qui l'environnait, dit

en frémissant, ce peu de paroles prophétiques, *ma mort sera vengée*, et sa tête tomba. Peu d'hommes furent doués d'un courage aussi imperturbable que Bachmann. Sa figure mâle, sa contenance sévère, son air martial, l'auraient fait choisir, entre mille, pour servir de modèle à celui qui aurait eu à peindre le dieu des combats. C'était le Malseigne (1) de la Suisse. Il joignait à cela toutes les vertus de son pays. Je n'oublierai jamais la conversation que j'eus avec lui le 9 août à minuit.

Outre les officiers suisses et M. le marquis de Montmorin, dont j'ai déja annoncé le meurtre, il n'y eut aucune autre personne d'égorgée, qui fut détenue uniquement pour avoir manifesté des opinions contraires à celles du jour. Les malfaiteurs, tués dans la cour du Palais, étaient au nombre de 75; ce qui, joint aux 10 militaires ci-dessus, forme un total de 85 morts.

Une seule femme faisant partie des 75 premiers, mérite une remarque particulière.

---

(1) M. de Malseigne, major-général des Carabiniers, officier d'une force de corps et d'une intrépidité surnaturelles.

C'est cette bouquetière du Palais - Royal, qui avait été accusée d'avoir, par un sentiment désordonné de jalousie, mutilé un grenadier aux gardes françaises, son amant. Elle avait déja été condamnée, mais elle avait obtenu un sursis à l'exécution de son arrêt. Elle fut attachée à un poteau, nue, les jambes écartées, les pieds cloués contre terre, les seins coupés à coups de sabre; on employa, pour la faire expirer, et le fer et le feu, d'une manière que la pudeur et l'humanité défendent de retracer. Cette vengeance semble prouver qu'il y avait beaucoup de gardes-françaises parmi les assassins.

Massacre au grand Châtelet.

Il fut tué au grand Châtelet 214 prisonniers : aucun n'y était détenu pour cause politique. C'était-là qu'étaient principalement les personnes soupçonnées de fabrication et de distribution de faux assignats, ou même ceux qui, en ayant reçu par surprise, avaient essayé de les remettre dans la circulation. De ce nombre était un beau-frère de M. d'Esprémesnil, qui se sauva miraculeusement

par l'entremise d'un garde national de Bordeaux. Le hasard me l'ayant fait rencontrer peu de jours après le 2 septembre, il m'avoua qu'en sortant du Châtelet, sous le déguisement et avec les armes d'un tueur, il enfonçait jusqu'aux genoux dans un ruisseau de sang, et qu'il passa plus de deux heures à la fontaine *Maubuée*, à en ôter les traces, pour ménager la sensibilité des personnes chez qui il allait chercher un refuge.

Les cadavres égorgés étaient entassés sur les parties latérales du Pont-au-Change. On y porta également les morts de la Conciergerie. Des chariots d'écurie pris dans les hôtels du fauxbourg Saint-Germain, atelés des chevaux arrêtés la veille, conduits par des hommes dégoûtans de sang, enlevaient successivement ces corps mutilés, et les portaient au dépôt indiqué par la commune, les carrières de pierre de la plaine de Montrouge, à une lieue de Paris. On voyait sur ces chariots jusqu'à des femmes assises, et des enfans tenant dans leurs mains et montrant aux passans des membres déchirés. L'histoire d'aucun peuple ne présente une pareille série d'atrocités.

CHAPITRE XII.

Massacre à l'hôtel de la Force.

Cette prison, divisée en plusieurs bâtimens neufs, avait été choisie, comme une succursale à l'Abbaye, qui ne pouvait plus contenir les prisonniers qu'on y entassait, et au Châtelet, dont les cachots infects, quoique suffisans sous l'ancienne police, étaient devenus insuffisans pour tous les désordres, les vols, les escroqueries, les batteries, les assassinats impunis, qu'avait enfantés la *sublime* révolution. Le local destiné aux débiteurs avait été récemment incendié; et l'on avait transféré ceux-ci au couvent de Ste. Pélagie, où ils furent mis en liberté au nombre de 53.

Le nommé Truchon, commissaire de la commune, vint dans la nuit au comité des 21, qui resta assemblé, faire son rapport, qu'ayant trouvé les massacres commencés à l'hôtel de la Force, il avait cru qu'il était de son devoir de faire sortir les femmes. En conséquence, il en avait mis en liberté 24, dans le nombre desquelles étaient mademoiselle de Tourzel et madame de Saint-Brice;

cependant, il avait fait conduire par prudence ces dames à la section *des Droits de l'Homme*, pour y attendre leur jugement. La commission extraordinaire ne s'inquiéta pas plus du sort de ces deux personnes, que de celui de la princesse de Lamballe et des autres femmes que Truchon avait jugé à propos de laisser à la Force. Tallien, autre commissaire de la commune, dit qu'il avait fait tous ses efforts pour prévenir les excès du peuple, mais qu'il n'avait pas pu empêcher sa *juste* vengeance. Or, quels étaient ces efforts pour prévenir les excès de 50 brigands; c'était d'avoir demandé à Santerre quelques détachemens de gardes nationales; mais, ajouta-t-il, le service des barrières occupait tant de monde, qu'il ne restait pas assez d'hommes pour exécuter ses ordres. Il faut dire ici, pour l'intelligence de l'histoire, qu'il y a 52 barrières dans Paris; que, sur ces 52 barrières, il n'y en a pas douze qui requièrent plus de 20 hommes pour leur garde; que conséquemment, avec 1,500 hommes, Paris étoit bloqué complettement; et que la force de Paris, ci-devant de 30,000 citoyens, est portée, depuis le 10 août, à 200,000 hommes. Au surplus,

sans parler de la gendarmerie toujours en activité, n'y eût-il que ces 1,500 hommes de disponibles, quelle nécessité y avait-il de les garder à fermer les portes de Paris, plutôt qu'à sauver les malheureux prisonniers. On eût dit que c'était un corps de réserve d'assassins, que la commune de Paris semblait avoir placé en seconde ligne. La commission des 21 ne changea point ses dispositions; elle se contenta, la plume à la main, de préparer un rapport bien diffus et bien verbeux. Or, qui composait cette commission? Tous les gens *purs* d'aujourd'hui; c'étaient Vergniaud, Gensonné, Brissot et tous les perfides *Rolandins*.

Un troisième commissaire, nommé Guirauld, vient donner des détails sur la forme des jugemens que l'on prononçait dans les guichets. Il exalte la justice du peuple. Douze jurés, dit-il, sont interrogés sur leur conscience de ce qu'ils pensent du prisonnier. Ils mettent leur main sur sa tête, et sur la demande qu'on leur fait, s'ils sont d'avis qu'on *élargisse* le détenu, s'ils répondent oui, il est à l'instant massacré à coups de pique; s'ils disent que non, il est mis en liberté, aux cris de *vive la nation!* La com-

mission sanctionne par son silence ces barbares équivoques. On lui annonce encore que le peuple a institué un autre tribunal pour l'examen des cadavres, et un dépôt pour leur dépouille. Un porteur d'eau, dit l'un, passant devant le cloître des Bernardins, où il s'était fait un massacre, voit par terre un habit, en paraît étonné, se baisse et le retourne. Aussi-tôt trois hommes, le sabre à la main, courent à lui en criant: « Ah! misérable, tu voulais voler cet ha- » bit. » Lorsqu'ils l'ont atteint, ils lui coupent la tête. Un homme a été tué en volant un mouchoir, dit l'autre. Un troisième ajoute qu'on a trouvé sur un Suisse cinq louis et 83 liv. en écus. Brissot qui, rapportant tout à son imprimerie, ne voit dans une révolution que des pamphlets et une gazette, prend froidement des notes, et déjà médite un discours et des paragraphes pour ou contre les Jacobins; et voilà pourtant à quoi s'est borné le zèle de tous ces prétendus honnêtes gens.

Le massacre de la Force commença par le malheureux Rhulieres, commandant ci-devant le guet de Paris, et depuis la gendarmerie à cheval. C'était un bon, brave

et galant homme ; fidèle au roi par principes et par inclination, on n'eut jamais rien à lui reprocher. Il vécut et mourut en soldat. Il était le frère du célèbre académicien de son nom, auteur du poëme des disputes, d'une histoire secrète de Russie, et de deux volumes de recherches sur l'état des protestans en France.

M. de la Chesnaye, un des six commandans de la garde nationale, et un abbé Bardi violemment soupçonné d'avoir assassiné et volé son propre frère, périrent aussi dans la soirée du 2 ; mais je dois, avant tout, fixer l'attention sur le sort déplorable de la princesse de Lamballe.

Cette malheureuse princesse ayant été épargnée le 2 soir, s'était jettée sur son lit, accablée de tous les genres d'inquiétude et d'horreur. Elle ne fermait les yeux, que pour les rouvrir presque aussi-tôt, réveillée en sursaut par des songes affreux. Sur les huit heures du matin, deux gardes nationaux entrèrent dans sa chambre, pour lui signifier qu'elle allait être transferée à l'abbaye. Elle répondit à cela que, prison pour prison, elle aimait autant rester dans celle où elle était que d'aller dans une autre ; en

conséquence, elle refusa absolument de descendre, et demanda avec instance qu'on la laissât tranquille. Un de ces gardes nationaux s'approcha alors d'elle, et lui dit avec dureté qu'il fallait obéir, et que sa vie en dépendait. Elle répondit qu'elle allait faire ce qu'on desirait, et pria ceux qui étaient dans sa chambre de se retirer ; elle passa une robe, rappella le garde national qui lui donna le bras, et elle descendit dans le redoutable guichet, où elle trouva les deux officiers municipaux revêtus de leur écharpe, qui jugeaient les prisonniers. Pétion, qui les vit encore le lendemain au soir, n'a pas jugé à propos de les nommer, mais on a bientôt su que c'étaient *Hébert* et *l'Huillier*. Arrivée dans ce tribunal effroyable, la vue des armes ensanglantées, des bourreaux dont les mains, le visage et les vêtemens étaient teints de sang, les cris de douleur des malheureux qu'on égorgeait dans la rue, lui causèrent un tel saisissement, qu'elle s'évanouit à plusieurs reprises. A peine commençait-elle à reprendre ses sens par les soins de madame Navarre, sa femme-de-chambre, qu'elle en perdait aussi-tôt l'usage. Lorsqu'elle fut en état de subir interrogatoire,

on eut l'air de le commencer. Voici quel fut, à peu de mots près, cet interrogatoire, recueilli par la famille de la princesse, de la bouche d'un témoin oculaire.

Dem. Qui êtes-vous ?

Rép. Marie-Louise, princesse de Savoye.

Dem. Votre qualité ?

Rép. Surintendante de la maison de la Reine.

Dem. Aviez-vous connaissance des complots de la cour au 10 août ?

Rép. Je ne sais pas s'il y avait des complots au 10 août, mais je sais que je n'en avais aucune connaissance.

Dem. Jurez la liberté, l'égalité, la haine du roi, de la reine, et de la royauté ?

Rép. Je jurerai facilement les deux premiers ; je ne puis jurer le dernier, il n'est pas dans mon cœur. (Ici un assistant lui dit tout bas ; *jurez donc, si ne jurez pas, vous êtes morte.*) La princesse ne répondit rien, leva ses deux mains à la hauteur de ses yeux, et fit un pas vers le guichet.

Le juge dit alors : *qu'on élargisse madame.* On sait que cette phrase était le signal de mort. On a répandu le bruit que l'intention du juge n'avait point été de l'envoyer

au supplice ; mais ceux qui ont voulu atténuer par-là l'horreur de sa mort, ont oublié de dire quelles précautions on avait prises pour la sauver. Les uns disent que lorsqu'on ouvrit le guichet, on lui avait recommandé de crier *vive la nation ;* mais qu'effrayée à la vue du sang et des cadavres qu'elle apperçut, elle ne put répondre que ces mots : *fi l'horreur !* et que les assassins appliquant cette exclamation si naturelle, au cri qu'ils demandaient de *vive la nation,* l'avaient frappée à l'instant. D'autres prétendent qu'elle ne dit à la porte du guichet que ces seuls mots, *je suis perdue.* Quoi qu'elle eût dit, sa mort était si bien résolue, qu'à peine eut-elle passé le seuil de la porte, elle reçut derrière la tête un coup de sabre qui fit jaillir son sang, ce sang issu de tant de rois. Deux hommes la tenaient fortement sous les bras, et l'obligèrent de marcher sur les cadavres. Elle s'évanouissait à chaque instant. Elle se trouvait alors dans ce passage étroit qui mène de la rue St. Antoine à la prison, et qu'on nomme, *cul-de-sac des prêtres.* Lorsqu'enfin elle fut tellement affaiblie ; qu'il ne lui fut plus possible de se relever, on l'acheva à coups de pique sur un tas de corps morts. On l'eut bientôt dépouillée de ses vête-

mens ; on exposa ensuite son cadavre à la vue et aux insultes de la populace. Il resta plus de deux heures dans cette position. A mesure que le sang qui coulait des blessures, ou celui des cadavres voisins, salissait les formes du corps de cette malheureuse victime, des hommes apostés exprès, étaient occupés à le laver, afin de faire remarquer sa blancheur aux spectateurs. Je n'ai pas le courage de peindre tous les excès de barbarie et de lubricité dont on le souilla. Je me contenterai de dire que l'on chargea un canon avec une de ses jambes. Vers midi, on détermina de lui couper la tête, et de la promener dans Paris. Ses autres membres dispersés furent également livrés à une troupe de cannibales, qui les traînèrent dans les rues. Sa tête fut portée d'abord à l'abbaye St. Antoine, où elle avait passé quelque tems. On la présenta à madame de Beauveau, ci-devant abbesse de cette abbaye, et l'amie particulière de madame de Lamballe. De-là elle fut portée au Temple, ainsi que je vais le dire tout à l'heure, puis au Palais-Royal, puis à l'hôtel de Toulouse où elle avait longtems eu son habitation, chez le duc de Penthièvre son beau-père. Quelques-uns de ses

déplorables restes furent recueillis et inhumés.

Lorsque les auteurs de ce massacre eurent décidé de faire porter au Temple ce corps mutilé, pour faire subir à la famille royale et à la reine en particulier, un supplice inconnu jusqu'à nos jours, le conseil des commissaires du Temple se concerta avec une députation de l'assemblée, qui venait de s'y rendre en toute hâte. Ils devinrent complices, par la mollesse de leurs mesures, de cet outrage qu'on faisait, je ne dirai pas même à la royauté, mais à la simple humanité; approuvant les fureurs des assassins, et ne voulant point les repousser par la force de la garde qui était à leurs ordres, ils firent faire l'examen des fusils de cette garde, pour s'assurer qu'ils n'étaient pas chargés, et ils lui firent mettre bas la baïonnette. Alors ils firent établir, le long des murs du Temple, un ruban aux trois couleurs, où ils placèrent, en plusieurs endroits, un papier avec cette inscription :

Citoyens,
Vous qui, à une juste vengeance,
Savez allier l'amour de l'ordre,
Respectez cette barrière;
Elle est nécessaire à notre surveillance
Et à notre responsablité.

Corsas, long-tems l'apologiste, puis le dénonciateur des massacres du 2 septembre, écrivait, le 4, avec sa forfanterie ordinaire, que le peuple s'était arrêté à la vue de cette barrière insurmontable, qu'il s'était même approché de ce ruban sacré avec un respect religieux, et l'avait baisé à genoux. Cet acte fût-il vrai, ne servirait qu'à prouver ce que l'on ne sait que trop, que le peuple agité est susceptible de toutes les impressions. Il massacre, se prosterne, boit du sang, parle humanité, jure, obéit, rit, pleure, tue, chante, adore, comme un automate qui cède au ressort qui le meut.

L'intention de ceux qui dirigeaient le peuple assassin n'étant point encore arrêtée peut-être sur les prisonniers du Temple, ils ne firent point violer la barrière tricolore par leurs agens. On parlementa avec les commissaires, pour l'admission de la tête de madame de Lamballe. On protesta qu'on ne voulait faire aucune violence aux ôtages du Temple, mais qu'on desirait qu'une députation entrât, pour accompagner, disaient-ils, cette tête impie *jusqu'aux pieds du trône*, et faire voir à ceux qui en étaient cause, le résultat de leurs conspirations et

de leurs complots. Les deux lâches commissaires du Temple, Chardier et Guichard, épouvantés à cet aspect, accédèrent au vœu des assassins, et allèrent prévenir le roi et la famille royale de la demande du peuple, et de la nécessité où ils étaient d'aller contempler ce triste spectacle. L'inspecteur du Temple, le maçon Palloy, et l'officier commandant de la garde nationale, restèrent auprès du roi. Les commissaires allèrent chercher le cortège, qui entra avec l'horrible trophée dans la principale cour du Temple, traversa le passage du Bailly, et vint dans le jardin sous les croisées du bâtiment latéral, dit la petite tour, que la famille royale occupait alors. Lorsque la tête de la princesse de Lamballe y fut arrivée, le commandant de la garde nationale avertit le roi de se présenter à la fenêtre; ce prince qui dut croire alors que sa dernière heure était arrivée, se prépara à mourir, comme il le fit depuis. Cachant sa douleur sous sa dignité, il répondit avec courage à son geolier, qui lui faisait à ce sujet un discours dans le sens de la révolution: *Vous avez raison, Monsieur.* Il se présenta ensuite à la fenêtre, et se retira presqu'aussi-tôt; la reine

et

et madame Elisabeth étaient évanouies, et ne virent point cet épouvantable spectacle (1).

---

(1) L'auteur anglais de l'exténuation du 2 septembre, attribue à insensibilité cette démarche du roi, au-lieu d'y voir, avec toute l'Europe, le calme et la résignation d'un héros ou d'un martyr. S'il fait un jour le récit des supplices de tous les factieux, il comparera leur mort entre les mains des bourreaux, au trépas des Caton et des Brutus. Eux seuls auront le privilège d'être des stoïciens, et voilà comme les fausses opinions, les préventions dénaturent tout. Aux yeux de certaines gens, tout roi, fut-ce Marc-Aurèle, est un objet d'invectives, par cela même qu'il est roi; tandis qu'un faquin, qu'un perturbateur du genre humain, un Brissot enfin, est l'homme par excellence, par cela seul qu'il est aussi lui un faiseur de mauvais livres!

La reine semble être sur-tout l'objet favori du déchaînement de l'auteur; non content d'appeller sur elle le fer des assassins, en répétant, jusqu'au dégoût, les calomnies populaires, il se fait un jeu d'insulter à son caractère et à sa douleur jusques dans sa prison. Il prétend qu'elle envisagea sans émotion les restes mutilés de son amie; qu'elle vint se rasseoir, sans répandre une seule larme, et qu'elle mangea avec sang-froid une grappe de raisin. Heureusement cet écrivain avertit qu'il a recueilli dans les rues les autorités sur lesquelles il s'appuie; cela seul donne la mesure de la véracité de ses anec-

Lorsqu'on eut achevé de promener autour du Temple la tête de la princesse de Lam-

---

dotes, ainsi que son acharnement donne celle de l'impartialité de ses intentions.

J'avais dessein de donner quelqu'étendue à la réfutation de cette sanguinaire brochure ; mais l'on m'a observé, et avec raison, que ce serait la tirer de l'oubli où elle est plongée.

Au moment où j'écris, la reine et le jeune roi sont dans le dixième mois de leur captivité, et dans cet espace de tems, ils ont souffert tout ce que la scélératesse la plus rafinée peut accumuler de maux et de tourmens. Il faut que la providence les ait partagés d'un courage bien surnaturel, ou qu'elle les réserve à de bien hautes destinées, pour qu'ils aient résisté à tant d'épreuves. J'avais le projet d'ébaucher le tableau de leur vie intérieure dans le Temple ; mais la suspension des correspondances entre Paris et Londres, ne me permettant pas d'avoir toutes les notes qui me seraient nécessaires, je préfère attendre encore quelque tems pour le donner complet.

Si l'on veut juger pourtant de la situation dans laquelle cette famille déplorable languit aujourd'hui, par celle dans laquelle ils s'étaient trouvés quelques mois avant le 10 août, on pourra s'en faire une idée par l'anecdote suivante, dont je garantis l'authenticité.

On avait informé le roi et la reine que les jacobins, dans leur desir d'avoir la république à quelque

balle, on ne manqua point de la porter dans ce lieu qui fut toujours le foyer général des

---

prix que ce fût, avaient ajouté à leurs machinations, le projet d'empoisonner le pain qui était servi sur la table de L. M. On était donc obligé de faire faire par des personnes de la plus intime confiance, des pains semblables à ceux que l'on servait chaque jour. Lorsque le couvert était dressé, il fallait que des personnes, apostées exprès, saisissent le moment où elles n'étaient point apperçues, pour substituer le pain qu'elles avaient fait faire à celui qui était déjà servi. Il fallait ensuite qu'elles avertissent Leurs Majestés, par des signes convenus, qu'elles pouvaient s'asseoir à table sans crainte. Plusieurs fois il arriva que la présence de gens suspects ayant empêché la substitution des pains de se faire, le roi et la reine furent obligés de prétexter, pour ne point dîner, une indisposition ou une alarme. Alors ils se retiraient dans leur intérieur; et là, pour unique repas, ils n'avaient que ce pain de la douleur, qu'on avait fait faire par des mains amies; et ce pain, trempé de leurs larmes, fut trois fois leur seule nourriture. Je tiens cette anecdote d'un des plus fidèles et des plus loyaux serviteurs du roi, qui lui-même fut souvent occupé à cette espce d'escamotage. Que les barbouilleurs de papier, que les faiseurs d'*exténuations* comparent, s'ils le veulent, les angoisses de la famille royale dans ces tems d'horreur, aux remords et aux inquiétudes d'Astarbé et de Pigmalion; que la pu-

insurrections. (Tout le monde a nommé le Palais-Royal.) La pique qui soutenait cette

nition du tyran leur paraisse justement appliquée au plus doux des hommes: ils sont les maîtres d'ajouter la perversité des citations à la perversité des intentions ; mais les hommes sensibles, pour lesquels seuls j'ai pris la plume, répandront une larme sur mon écrit, rejetteront le pamphlet du raisonneur avec indignation ; mon roi aura été jugé, et ma cause sera gagnée.

S'il m'est impossible de donner aujourd'hui sur l'intérieur du Temple les détails que j'espère écrire un jour sous la dictée de Cléry et de M. Deseze, je puis au moins annoncer à mes lecteurs, qu'ils peuvent dès-à-présent juger du mal-aise qu'y éprouvent les augustes prisonniers, par un tableau fait à Paris par un témoin oculaire. Ce tableau est parvenu en Angleterre le 25 mars, par le dernier paquebot qui a passé. Il représente la scène qui eut lieu le 24 janvier, trois jours après l'assassinat du roi. La jeune princesse royale était malade. L'on avait obtenu, avec la plus grande peine, que le médecin Brunier viendrait lui donner des soins. Madame Elisabeth avait jusques-là pansé elle-même les jambes de sa nièce. Le tableau représente l'instant où cette princesse montrait le mal au chirurgien pour la première fois. Le jeune roi aidait au pansement. L'auguste mère était absorbée par une douleur trop forte pour s'occuper du mal de sa fille. On a conservé

tête, fut plantée sous les fenêtres même du duc d'Orléans. Elle y arriva au moment où ce monstre allait se mettre à table avec sa concubine et, puisqu'il faut le dire, avec quelques Anglais. A la vue de cette tête, madame de Buffon se jetta sur un fauteuil, se couvrit la figure de ses deux mains, en criant, comme une femme qui se sent vraiment coupable : *Ah ! mon Dieu, ma tête se promènera un jour de cette manière-là!* Le duc, qui était instruit, alla froidement examiner cette tête, passa dans la salle à manger, servit ses convives, resta longtems sans articuler une syllabe, et retrouva la parole à la fin du repas, sans témoigner ni peine, ni plaisir, ni effroi, ni satisfac-

---

dans tous les détails la plus scrupuleuse vérité. La disposition des lits, des tables, les croisées, les murailles, le pavé de la chambre, la position des commissaires de la commune, tout a été retracé avec une exactitude qui donne l'idée la plus juste de l'état de dénuement où l'on s'est plu à réduire cette famille. Il a paru essentiel de conserver à l'histoire la représentation de cette scène. Comme il eût été impossible de faire graver à Paris ce tableau vrai de l'excès où l'atrocité a été poussée jusques dans les moindres détails, on l'a envoyé à Londres.

tion. Un des Anglais qu'il avait invités n'avait pu y tenir, et s'était retiré sans être apperçu, avant qu'on se mît à table.

Le médecin Sayffert, charlatan allemand, arrivé depuis quelque tems de Saxe, pour empoisonner le public de Paris de ses drogues et de ses principes politiques, s'était fait une réputation en guérissant des filles, et était ainsi parvenu à être le médecin de la maison du duc d'Orléans. Il joua un grand rôle dans l'assassinat de madame de Lamballe ; mais il m'est impossible de fixer avec précision, s'il est vrai qu'il eût voulu l'empêcher, en se jettant inutilement aux genoux du duc, pour en obtenir un billet qui eût sauvé la princesse, ou s'il fut lui-même un de ceux qui pressèrent son exécution. Le tems seul peut éclaircir ce fait. En attendant, la dernière opinion est la plus digne de foi, puisqu'aujourd'hui il est question de nommer cet empyrique à la place de commandant de la garde nationale parisienne, et qu'il y a lieu de croire que cet homme n'aurait jamais desiré commander des gens qui auraient laissé immoler une princesse dont il se disait l'ami.

Lorsqu'on réfléchit que, le même jour,

madame de Lamballe et madame de Tarente étaient interrogées sur la reine, et qu'après avoir fait les mêmes réponses, l'une fut sauvée, et l'autre massacrée, il ne nous est plus permis de douter qu'il n'y ait eu des ordres particuliers et secrets donnés à l'hôtel de la Force, et des assassins gagés exprès, pour massacrer une princesse que le peuple avait toujours chérie et respectée. Or, qui peut ignorer que le duc d'Orléans ne fût animé contre elle de la double soif de la vengeance et de l'intérêt. Madame de Lamballe lui avait refusé avec dédain, depuis le 5 octobre 1789, toute communication avec elle; en la faisant tuer, il gagnait un douaire de cent mille écus qu'elle touchait sur la fortune de madame la duchesse d'Orléans sa belle-sœur; il conservait dans sa famille les bienfaits dont le duc de Penthièvre la comblait, et qui lui semblaient autant de vols qu'on lui faisait; il accélérait la fin de ce vertueux prince, dont il dévorait déjà dans sa pensée la succession totale, ainsi qu'il l'a prouvé depuis, par l'avidité inquiète avec laquelle il s'en est saisi aussitôt sa mort; toutes les probabilités déposaient donc, dès le 2 septembre, contre ce monstre,

pour qui un crime de plus ou de moins n'était rien ; et si l'on y ajoute le fait du transport de cette tête sous ses fenêtres, par ceux qui en avaient reçu le salaire, le propos de Rotondo dans une table publique de Londres, où il s'est vanté d'avoir aidé à massacrer madame de Lamballe, les liaisons connues de ce Rotondo avec le duc d'Orléans, qui l'employa et le soudoya pendant deux ans contre La Fayette, le vœu de ce prince de sang, lors de l'assassinat du roi, et sa coalition constante avec les meurtriers du 2 septembre ; alors tous les nuages seront éclaircis, et la mort de madame de Lamballe sera certainement regardée par-tout comme son ouvrage. Peut-être même ce seul objet a-t-il fait déterminer dans son conseil d'assassins tous les forfaits du 2 septembre. Marat, qui les dirigea, venait de recevoir quinze mille francs de lui, sous le prétexte de les employer à publier ses ouvrages *sur la jurisprudence criminelle.* Panis, associé de Marat, était le beau-frère de Santerre, et Santerre, qui ne fit aucun mouvement que 24 heures après la mort de madame de Lamballe, avait été toute sa vie la créature soudoyée du parti d'Orléans ;

ce parti d'ailleurs était bien sûr que Pétion et Roland ne s'opposeraient point au massacre général, à raison des prêtres et des aristocrates qu'on leur livrait. En abandonnant madame de Lamballe au peuple, et en faisant porter sa tête au Temple, il y avait tout à croire que les prisonniers de ce lieu auraient partagé son sort ! Que de conjectures, pour faire encore du héros du 5 octobre, le principal acteur du 2 septembre.

Madame de Lamballe périt donc victime de mille scélératesses combinées. Mais elle mourut digne d'elle et de la maison à laquelle elle s'était attachée. Une mort naturelle ne lui eût valu que les larmes de l'amitié; son assassinat lui a déjà mérité une place dans l'histoire, et lui a donné les regrets de toute l'Europe; et il a pensé comme moi sur sa fin tragique, l'artiste qui, donnant son portrait au public, lui a appliqué cette pensée de la Harpe :

Quand un monstre à l'honneur prescrit des attentats,
On présente sa tête, et l'on n'obéit pas.

Le jeune Tourzel, digne héritier de l'attachement de ses pères à la famille royale, était resté à Paris auprès du roi jusqu'au

10 août. Sa sœur et sa mère étaient en prison au 2 septembre ; inquiet, éperdu, il ne quittait point les environs de l'hôtel de la Force. Le desir de sauver des personnes si chères, lui fit exposer sa vie à plusieurs reprises, pour essayer de parvenir jusqu'au guichet des massacres. Lorsqu'on mit sur une pique la tête de madame de Lamballe, il s'informa de ce qui causait les acclamations du grouppe de bourreaux. Un imprudent lui dit que c'était la tête de madame de Tourzel qu'on allait promener. Heureusement pour lui, il apperçut, au travers des larmes qui inondaient sa paupière, la longue chevelure de madame de Lamballe ; à ce signe seul, il reconnut qu'on l'avait trompé. Sa douleur fit place à l'horreur et à l'effroi, et le soir, il put presser dans ses bras sa mère et sa sœur. Pauline, Tourzel, bons jeunes gens! Le ciel vous a rendu votre mère ; mais ce n'est point assez pour vous de la consoler par votre amour d'afflictions aussi terribles, n'oubliez pas qu'elle a perdu encore deux enfans ; redoublez d'affection, et adoucissez au moins par votre tendresse cette privation douloureuse de ses augustes pupilles.

M. de Chamilly, un des quatre premiers

valets-de-chambre du roi, fut absous à l'hôtel de la Force, le jour même où MM. Thierry et Champlost périssaient à l'Abbaye. C'est ici le lieu de retracer un des traits ignorés qui font encore honneur à la mémoire de notre malheureux roi. Lorsqu'il eut quitté le bon Edgeworth aux pieds de l'échafaud, il pensa que la mention qu'il avait faite dans son testament des honorables services de MM. de Chamilly et Hue pouvait leur faire courir des risques, si ce testament venait jamais à être public; (car il faut que l'on sache encore que le roi n'avait fait ce testament que pour remplir les devoirs de sa conscience, et que, dans la position où il se trouvait, il lui était même impossible de prévoir qu'un miracle le conserverait.) il se retourna, dis-je, vers son consolateur spirituel, et les dernières paroles qu'il lui adressa, furent de recommander de sa part à MM. de Chamilly et Hue de se retirer le plus promptement qu'ils pourraient en pays étranger. Ce conseil a déjà sauvé M. de Chamilly. Quel calme, quelle présence d'esprit ce trait ne fait-il pas appercevoir dans cet infortuné martyr, et dans quel moment!

Madame de Septeuil, femme de celui des

quatre premiers valets-de-chambre du roi que l'on n'eut pas arrêté, fut aussi relâchée; et un ruban mis à sa porte, lui servit de barrière contre une populace qui n'avait aucune raison d'en vouloir à ses jours. Que les flatteurs populaires vantent tant qu'ils voudront cette clémence de la multitude, je les défiie au moins de légitimer le vol de tous les diamans de cette dame, et celui des porte-feuilles de son mari et de son frère, ainsi que les récépissés fictifs que signaient frauduleusement les membres de la commune, qui envoyèrent chercher successivement la valeur des lettres-de-change qu'ils renfermaient. Ce vol fait à M. de Septeuil qui était aussi trésorier de la liste civile, monta à 1,187 mille liv. (environ 50 mille liv. sterlings). Celui du porte-feuille de la liste civile s'éleva 700 mille liv. (ou 30 mille livres sterlings).

Le mari de la trop célèbre dame de la Motte, qui s'était constitué prisonnier, par ordre de la faction, pour demander la révision du procès du collier, appeller la reine en jugement, et lui faire subir les horreurs d'une confrontation, était un personnage trop important aux projets des régicides,

pour être compris dans la destruction générale. Il fut absous. C'est à tort qu'on l'a dit mort. Il y a peu de tems qu'il demandait encore à Londres les preuves légales de la mort de sa femme, pour présenter sa pétition à la barre de la convention. En vérité, la requête sera bien digne du tribunal!

L'ordre qui règnait à l'hôtel de la Force, grace aux membres de la commune qui y rendaient leurs jugemens, a permis d'avoir une liste alphabétique des principales victimes qui y furent massacrées. On n'y a point compris les noms des malfaiteurs, des gens suspects, vagabonds et repris de police, qui n'inspirent d'autres regrets que celui d'avoir été soustraits aux autorités légales, qui seules avaient le droit de les juger, et devant lesquelles au moins il leur aurait été permis de se justifier. Je donne cette liste telle qu'elle a été publiée à Paris.

Liste de 164 *personnes faisant partie de celles qui furent massacrées à l'hôtel de la Force.*

Madame la princesse de Lamballe.

M. de Rhulieres, commandant de la gen-

darmerie à cheval du département de Paris.

M. de la Chesnaye, chef de division, un des six commandans temporaires de la garde nationale de Paris.

Aubert,
Avenelle père,
Avenelle fils,
Abraham,
Anciaumes,
Abbé Bardy,
Bouquet,
Berger,
Bouchard,
Bonnet,
Billemont,
Bertrand,
Berge,
Boullanger,
Benoist,
Boyard,
Brun,
Bertrand,
Botux,
Bouvier,
Boivin,
Brive,
Bernier,
Caracot,
Cochoux,
Charlier,
Corente,
Cazot Carlri,
Chevrette,
Chandeillier,
Crépin,
Conord,
Clairon,
Chevaillier,
Cuvillier,
Clause,
Chavannes,
Cocheri,
Cuissard,
Castellasse,
Chevraux,
Dorange,
Danzelle,
Doligny de Rovennais,

Delouze de la Neuville,
Desmazures,
Depost,
Denis,
Duval,
Després,
David,
Delfort,
F. Dubois,
J. Dubois,
Durand,
Fourai,
Faillet,
Fieuville,
Fournier,
Gault,
Gardier,
Gouy,
Gollier,
Grivault,
Gentilhomme,
Gosset,
Hoctrard,
Hubert,
D. Jillet,
Jannin,
S. Jillet,
Jandelle,
Jullien,
Jacob,
Louvier,
Laurent,
Le Livet,
Lavau,
La Botiere,
L'Excellent,
Abbé la Gardette,
Le Bec,
Lévéché,
Laurent,
Le Grand,
Lastru,
Le Gros,
Le Roux,
Lévêque,
S. Levi,
G. Levi,
Lozier,
Le Breton,
J. B. Levi,
La Rue,
La Violette,
La Roze,
La Grange,

Le Trône,
Lambert,
Maître,
Marimer,
Marsille,
Mariot,
Monie,
Mollet,
Mesnil,
Mouthe,
Maréchal,
Moreau,
Marin Dolphe,
Mielle,
Mayon,
Marignier,
Monai,
Nicole,
Oustadt,
Penthievre Fegre,
Pradier,
Paller,
Prault,
Philibert,
Pestre,
Pinon,
Potirot,
Pretou,
Prignon,
Quillart,
Robert père,
Rober fils,
Roy,
Rousseau,
Ray,
Richard,
Roussay,
Rouzières,
Roly,
Rousseau,
Rode cadet,
Rossignol,
Simonot,
Sigot,
Samier,
Sappe,
Serriere,
Servais,
Stande de Vollemart,
Savarin,
Toussain,
Thierry,
Trayon,
Tessier,
Tigossier,

Tigossier,	Vignet,
Tripert,	Vigneron,
Tapaye,	Vasseu,
Vernier,	Vervier.

Liste des personnes, connues qui ont été relâchées.

Madame la marquise de Tourzel, gouvernante des enfans de France.

Pauline Tourzel, sa fille.

Madame Thibault, première femme-de-chambre de la reine.

Madame Bazile, femme-de-chambre de la reine.

Madame St. Brice, femme-de-chambre du Dauphin.

Madame Navarre, femme-de-chambre de la princesse de Lamballe.

Madame Tourteau de Septeuil, femme du premier valet-de-chambre du roi.

M. de Chamilly, un des premiers valets-de-chambre du roi.

M. Hue, valet-de-chambre du dauphin.

CHAPITRE XIII.

Massacre de M. le duc de la Rochefoucauld.

Avant que d'entamer la discussion que j'ai annoncée des causes et des auteurs du 2 septembre, je dois parler du meurtre du duc de la Rochefoucauld, et du massacre des prisonniers de la haute-cour nationale d'Orléans, qui eurent lieu à Gisors et à Versailles, le 6 et le 9. Les nouvelles catastrophes, commandées par les mêmes directeurs, exécutées par les mêmes bourreaux, tolérées par les mêmes législateurs, ne peuvent point être séparées. Ce sont les derniers exploits de la faction constitutionnelle.

On sait déjà que la faction dominante ne se contentait pas, sa liste de proscriptions à la main, de faire fermer les portes de la capitale, de pénétrer dans toutes les maisons, et d'entasser dans toutes les les prisons, les victimes qui devaient bientôt lui être sacrifiées ; ses commissaires parcouraient encore les campagnes, et les départemens voisins, pour immoler celles que la prudence, la crainte, ou

simplement le hasard avaient soustraites à sa vengeance.

M. le duc de la Rochefoucauld avait été président du département de Paris. C'était lui qui, en cette qualité avait, provoqué et signé l'arrêté de ce corps administratif, pour suspendre de leurs fonctions, Pétion et Manuel, après les événemens du 20 Juin. L'assemblée nationale cassa cet rrêté confirmé par le roi, ce qui donna plus de popularité que jamais aux deux magistrats du peuple. Dès-lors, M. de la Rochefoucauld prévit tous les malheurs qui menaçaient la constitution, le roi et les membres du département. Il se retira de Paris, pour ne pas se voir imputer des malheurs qu'il ne pouvait plus empêcher. A la fin du mois d'août, il se rendit aux eaux de Forges, avec madame la duchesse d'Anville, sa mère, et la duchesse de la Rochefoucauld. On lui conseillait alors de passer en Angleterre, et ses amis lui en facilitaient les moyens. Il ne voulut jamais se séparer de son épouse, ni de sa mère.

Tandis qu'on massacrait dans les prisons de l'Abbaye, Santerre, au-lieu de réprimer avec la force armée qui lui était confiée, la

horde massacrante; Santerre, dis-je, signait l'ordre de l'assassiner. J'appelle ainsi le mandat d'arrêt dont Santerre commandait l'exécution à ses gens. Un commissaire de la commune de Paris arriva à Forges, et vint signifier au duc l'ordre qu'il avait de le conduire à Paris. Plus humain que ses confrères, et peut-être pénétré de ce respect que les hommes même les plus corrompus se trouvent forcés d'avoir pour la dignité, le malheur, l'âge, une longue réputation de philantropie; ce commissaire, dont je suis fâché de taire le nom, fit entrevoir au duc de la Rochefoucauld, qu'il courait de très-grands risques en arrivant à Paris, au milieu de l'agitation qui y régnait. Il alla jusqu'à lui dire, qu'il prendrait sur lui de le conduire jusqu'à nouvel ordre, à sa terre de la Roche-Guyon.

Les personnes qui avaient accompagné le duc aux eaux, montèrent en voiture avec le commissaire et lui. On s'arrêta à Gisors, pour y prendre un instant de repos. Il y arriva alors un bataillon de gardes nationales du département du Finistère, parmi lesquels il y avait un détachement des assassins de Paris. Ces assassins demandèrent à grands

cris le duc de la Rochefoucauld. Le maire et la garde nationale de Gisors arrivèrent pour le protéger. On conseilla alors aux duchesses d'Anville et de la Rochefoucauld de partir, et de laisser le duc traverser la ville à pied, jusqu'au fauxbourg où il les rejoindrait. Le duc traversa une partie de la ville, ayant le maire à sa droite, le commandant à sa gauche, et de chaque côté une quadruple haie de gardes nationaux; mais cette escorte n'en fut pas moins toujours suivie par les brigans de Paris, qui accablaient le duc d'injures et de menaces.

En sortant de Gisors, le chemin devint plus étroit. Pour surcroît de malheur, une charette en occupait une partie. Cela occasionna une sorte de confusion dans le cortège.

Alors, un des assassins, se trouvant plus rapproché du duc, lui lança un pavé qui l'étendit roide mort par terre.

On alla dire à la duchesse d'Anville, que son fils ne pourrait pas la rejoindre le soir, et le soir même elle apprit à la fois la mort de son fils, et celle de son petit-fils (1), qui avait

(1) M. Charles de Rohan Chabot, fils cadet du

été massacré quelques jours auparavant à l'Abbaye.

Le rôle que M. le duc de la Rochefoucauld a joué dans la révolution française, la réputation qu'il a eue dans le monde philosophique, exigent quelques remarques sur son caractère.

Cette réputation de philosophie, ou pour mieux dire de philantropie, était tout simplement le résultat d'une probité et d'une vertu sévères, que personne n'entreprit jamais de lui disputer, liées à un amour passionné pour les sciences, qu'il cultivait lui-même, et protégeait au dehors avec une simplicité de connaisseur et non point avec l'ostentation d'un homme riche. Cette réputation lui avait fait des amis nombreux dans tous les pays étrangers, et sur-tout en Angleterre, où il était lié avec tout ce que ce pays renferme de gens instruits et éclairés. La nouvelle de sa mort y était parvenue à-peu-près dans le tems où j'y débarquai moi-même.

---

duc de Rohan Chabot, et frère du Prince de Léon et de la duchesse de la Rochefoucauld. Il était à-la-fois neveu et beau-frère du duc, ce dernier ayant épousé sa propre nièce.

Je fus témoin de la sensation que cet événement y fit, et j'entendis bientôt alléguer cette mort en parlement, pour preuve que la faction dominante en France ne connoissait plus ni bornes, ni mesures. M. Burke, que l'on ne soupçonnera pas de partager les opinions politiques du duc, n'a pu s'empêcher de jetter lui-même quelques fleurs sur sa tombe.

Si la réputation du duc de la Rochefoucauld avait fait en quelque sorte des partisans à la révolution française, en voyant qu'il l'avait adoptée avec enthousiasme, sa mort a fait encore plus d'ennemis à cette révolution barbare: il y avait en France et dans l'étranger, une classe nombreuse, qui n'ayant pas la force de raisonner, avait accepté la constitution sur parole, et avait cru trouver dans le duc de la Rochefoucauld une réponse à tous ceux qui auraient essayé de les faire rougir de leur stupide crédulité. Effectivement, on ne pouvait l'accuser d'intrigues pendant la fabrication de cette constitution, ni d'ambition privée pendant sa présidence du directoire du département. Propriétaire d'une fortune immense, et n'ayant point d'enfans, le duc de la Rochefoucauld

ne voyait dans sa présidence, que la faculté d'attacher son nom à des monumens, à des chemins, à des encouragemens pour l'agriculture et les manufactures ; et cette passion, qui prenait sa source dans un sentiment très-noble, l'amour du bien l'aveuglait sur la honte qui rejaillissait sur lui, de se trouver lié avec un tas de factieux qu'il ne pouvait s'empêcher de mépriser, d'évêques apostats, de banquiers avides, de gens de loi besogneux qui avaient fait de constitution et de révision un métier pour la vie, avaient imaginé la spoliation des biens des autres pour se les approprier, des assignats pour en voler, une liste civile *pour se la partager*, et un roi sans force pour régner à sa place. Voilà quels furent les torts de M. le duc de la Rochefoucauld ; et ces torts, il les dut à la fréquentation des philosophes qui abondaient dans la société de sa mère. Elevé en quelque sorte par eux, il oublia qu'il était grand seigneur, pour devenir académicien. Il périt ensuite par la morsure de ces serpens réchauffés dans le sein de sa famille ; et par sa mort, il donne une grande leçon à ses semblables ; il les avertit que ce n'est jamais sans danger que l'on quitte le rang où le cie nous a fait naître.

Au surplus, qu'elles que puissent avoir été les erreurs de M. le duc de la Rochefoucauld, on doit à sa mémoire la justice de convenir que sa conduite particulière fut toujours exempte de reproche. Quant à ses principes politiques, il y avait 25 ans qu'il les professait dans sa vie privée, sans qu'on se fût avisé de les lui objecter jusqu'ici : il y aurait de la barbarie à choisir l'instant où il en est devenu victime pour l'en accuser. D'ailleurs, les malheurs horribles qu'a éprouvés cette famille, dans le court espace d'un mois (1), doivent faire tirer le rideau sur ses torts, et désarmer tout historien équitable.

---

(1) Le duc de la Rochefoucauld fut le quatrième de sa famille tué dans cette semaine, y compris Rohan Chabot son beau-frère, et les deux évêques tués aux Carmes.

Le cardinal de la Rochefoucauld, archevêque de Rouen, se sauva miraculeusement à 80 ans, sous un déguisement bourgeois. Deux grands-vicaires du même nom, furent déportés. Enfin, le comte François de la Rochefoucauld, qui avait passé la journée du 10 auprès du roi, et qui même avait donné le bras à la princesse de Lamballe dans le trajet du château à l'assemblée, dénoncé et poursuivi, n'a pu parvenir à se sauver qu'avec les plus grandes peines.

Manuel, que M. de la Rochefoucauld avait fait suspendre de ses fonctions, eut un jour l'adresse hypocrite de demander vengeance de sa mort, afin de faire voir qu'il n'était point complice de cet horrible assassinat; et Condorcet, l'infâme Condorcet, qui pendant si long-tems s'était donné le masque d'un honnête homme, n'a pas eu même le soin de témoigner quelques regrets mensongers sur la perte d'un homme à qui il devait l'existence (2), et qui avait été pendant

---

(1) J'ai parlé, dans le tome I, d'une dot de 100,000 liv. donnée à M. Condorcet par la maison de la Rochefoucauld. Voici le fait dans la plus exacte vérité. Madame la duchesse d'Anville fit un don de cent mille livres à M. de Condorcet, à l'époque de son mariage. Celui-ci desira n'en toucher que 40,000 livres en argent comptant, et seulement la rente des 60,000 restantes. M. de Condorcet manifestant chaque jour des principes de plus en plus opposés à ceux du duc de la Rochefoucauld, fut obligé de se retirer de la société de madame d'Anville, qui lui fit enfin fermer sa porte, après avoir résisté long-tems à ses parens et à ses amis, qui le lui conseillaient depuis long-tems. Condorcet, qui trouvait embarrassant d'aller, tous les six mois, tendre sa main pour sa rente de 3,000 livres, et de rappeller ainsi deux fois par an, et le bienfait

vingt ans si cruellement aveuglé sur son compte. Au moins, par ce silence, il fait voir toute la noirceur de son ame, à ceux qui ne le connaissaient que par sa réputation philosophique. Aujourd'hui que les anarchistes emprisonnent les républicains, on s'attend de voir M. de Condorcet, premier auteur de la république, gémir à côté de Brissot; non : il siège auprès de Robespierre, et délibère après Marat.

---

qu'il avait reçu, et son ingratitude; ou peut-être voulant réunir tous ses capitaux, pour se préparer à la fuite, si le parti qui voulait détrôner le roi ne réussissait pas; Condorcet, dis-je, fit connaître à madame d'Anville, par une personne tierce, qu'il serait fort aise de toucher son capital. Le lendemain, M. de la Rochefoucauld, très-content de ne plus avoir de relations avec un homme qui l'avait forcé de le mépriser, se rendit chez M. de Condorcet. Il lui porta les 60,000 livres; il voulait les lui remettre lui-même par excès de délicatesse, d'abord, pour ne pas publier son bienfait, et ensuite pour ne pas mettre ses gens d'affaire dans la confidence de l'ingratitude du philosophe. M. de Condorcet nombra et reçut les 60,000 livres, sans proférer une seule parole, remit la quittance au duc, et prit congé de son bienfaiteur, en lui adressant ces trois mots : *Monsieur, c'est bien.*

CHAPITRE XIV.

Massacre à Versailles des prisonniers de la haute-cour nationale d'Orléans.

L'établissement d'une haute-cour nationale destinée à juger les accusés du crime de lèse-nation, était une des plus criminelles institutions de l'assemblée constituante. Formé dans un moment où toutes les passions étaient en mouvement, où tous les caractères étaient dénaturés, avant même que l'on fût d'accord sur la définition du crime de haute trahison, ce tribunal semblait dès sa création, ne devoir être qu'un instrument réservé aux vengeances particulières, et non point un dispensateur impartial de la justice publique; et comme si ce n'était pas assez d'avoir tracé aux juges et aux jurés, l'obéissance servile qu'ils devaient aux volontés de la populace, en les faisant élire par le peuple, l'assemblée constituante leur avait encore présenté d'avance l'exemple de leur punition, s'ils résistaient à ces volontés factieuses, en

cassant elle-même arbitrairement la haute-cour nationale provisoire qu'elle avait créée, lorsque le Châtelet, pour se laver du meurtre de Favras, osa décréter d'accusation les auteurs des forfaits du 5 octobre. En vain les meilleurs esprits avaient-ils tonné contre l'établissement de cette cour odieuse, qui devait remplir les plus augustes fonctions de nos antiques parlemens, et de la cour des pairs; la lâcheté, l'ignorance et la barbarie de MM. Desmeuniers, Target et Duport, l'avaient emporté sur la logique, l'éloquence et la sensibilité de nos meilleurs orateurs.

L'assemblée constituante organisa sa cour nationale *dans le sens de la révolution*, ne définit point les crimes de haute trahison, encouragea la délation, en ne punissant jamais le délateur, et laissa à deux membres du corps législatif, sous le titre de grands procurateurs de la nation, la charge de poursuivre tous les accusés qui seraient traduits à ce tribunal. Heureusement, les jurés et les juges furent presque tous choisis dans les membres de l'assemblée constituante, et les accusés trouvèrent une sorte de faveur, je ne dirai point dans la conscience de leurs juges, à Dieu ne plaise! mais dans

la haine que leur inspiraient la conduite de leurs successeurs, et la vue des grands procurateurs. Ceux qui furent absous, durent leur salut à la vengeance plus qu'à l'équité.

Un des grands vices de ce tribunal était encore le pouvoir donné à de grands procurateurs mal intentionnés. Ils pouvaient éterniser des procès, et faire gémir les prisonniers pendant plusieurs années sous le joug le plus tyrannique. Ils n'étaient astreints à aucun terme pour l'instruction des affaires; ils ne devaient aucun compte de leurs informations au tribunal. Il en résultait que, sous le prétexte de découvrir la vérité, lorsque des témoins ne chargeaient point l'accusé, ils pouvoient en faire venir d'autres, et, sur la moindre inconséquence ou contradiction dans ces témoins, en faire venir encore de nouveaux des provinces les plus éloignées, ou même des colonies; et, comme si l'on eût craint de manquer de victimes ou d'accusateurs, on accorda aux témoins, par un décret du corps législatif, un salaire de six liv. par jour, et 22 sols par lieue pour le voyage du lieu de leur résidence à Orléans. A ce prix, on était sûr d'établir en France une nouvelle profession, sur les débris de la morale et de la sécurité publiques.

Ce fut sous ces auspices que s'ouvrirent les prisons de la haute-cour nationale; et, dans l'espace de peu de mois, cet antre révolutionnaire avait déjà reçu 62 victimes, lorsque la révolution du 10 août vint détruire à la fois le tribunal et les procurateurs, et que les bourreaux vinrent disperser les juges, et massacrer les prisonniers.

Les départemens, jaloux de manifester un zèle barbare, et de répondre à l'appel qui leur était fait par la constitution, s'empressèrent de chercher dans leur sein des victimes pour remplir ces prisons inquisitoriales. Non seulement ils obtinrent des décrets d'accusation avec d'autant plus de facilité qu'ils prouvaient par-là au corps législatif sa souveraineté sans contrôle, mais même l'assemblée en rendit beaucoup de son propre mouvement, pour satisfaire des vengeances particulières de quelques-uns de ses membres, ou pour se rendre elle-même populaire. Alors, plus la victime était élevée, plus l'assemblée se remontait dans la faveur des tribunes. C'était ainsi qn'on avait envoyé à Orléans M. le duc de Brissac et le ministre de Lessart. Les départemens y avaient envoyé de leur côté un évêque, un lieutenant-

la haine que leur inspiraient la conduite de leurs successeurs, et la vue des grands procurateurs. Ceux qui furent absous, durent leur salut à la vengeance plus qu'à l'équité.

Un des grands vices de ce tribunal était encore le pouvoir donné à de grands procurateurs mal intentionnés. Ils pouvaient éterniser des procès, et faire gémir les prisonniers pendant plusieurs années sous le joug le plus tyrannique. Ils n'étaient astreints à aucun terme pour l'instruction des affaires ; ils ne devaient aucun compte de leurs informations au tribunal. Il en résultait que, sous le prétexte de découvrir la vérité, lorsque des témoins ne chargeaient point l'accusé, ils pouvoient en faire venir d'autres, et, sur la moindre inconséquence ou contradiction dans ces témoins, en faire venir encore de nouveaux des provinces les plus éloignées, ou même des colonies ; et, comme si l'on eût craint de manquer de victimes ou d'accusateurs, on accorda aux témoins, par un décret du corps législatif, un salaire de six liv. par jour, et 22 sols par lieue pour le voyage du lieu de leur résidence à Orléans. A ce prix, on était sûr d'établir en France une nouvelle profession, sur les débris de la morale et de la sécurité publiques.

Ce fut sous ces auspices que s'ouvrirent les prisons de la haute-cour nationale; et, dans l'espace de peu de mois, cet antre révolutionnaire avait déjà reçu 62 victimes, lorsque la révolution du 10 août vint détruire à la fois le tribunal et les procurateurs, et que les bourreaux vinrent disperser les juges, et massacrer les prisonniers.

Les départemens, jaloux de manifester un zèle barbare, et de répondre à l'appel qui leur était fait par la constitution, s'empressèrent de chercher dans leur sein des victimes pour remplir ces prisons inquisitoriales. Non seulement ils obtinrent des décrets d'accusation avec d'autant plus de facilité qu'ils prouvaient par-là au corps législatif sa souveraineté sans contrôle, mais même l'assemblée en rendit beaucoup de son propre mouvement, pour satisfaire des vengeances particulières de quelques-uns de ses membres, ou pour se rendre elle-même populaire. Alors, plus la victime était élevée, plus l'assemblée se remontait dans la faveur des tribunes. C'était ainsi qn'on avait envoyé à Orléans M. le duc de Brissac et le ministre de Lessart. Les départemens y avaient envoyé de leur côté un évêque, un lieutenant-

général, des officiers de tout grade et de tout âge, des hommes de loi, des employés dans les fermes, des journalistes, des tailleurs, des apothicaires, des soldats, des musiciens, des marchands de fruits, des domestiques, des Auvergnats, et jusqu'à un Catalan.

Sur une seule dénonciation, faite par les Jacobins de Perpignan, d'un complot formé par le régiment de Cambrésis, de livrer aux Espagnols la citadelle de cette ville, on avait transféré de cette frontière à Orléans 36 prisonniers, dont 27 officiers. Ces infortunés avaient été 29 jours à traverser la France, enchaînés de deux en deux par le col, quoiqu'ils eussent constamment une très-nombreuse escorte. Pour justifier les excès auxquels le peuple se portait contr'eux, les agitateurs populaires semaient d'avance dans les bourgs et villages où ils devaient passer le bruit que c'étaient des mangeurs d'enfans, qui éventraient les femmes grosses, et mille autres horreurs, que l'on n'ose pas répéter, de crainte de paroître fabuleux (1).

(1) Parmi ces officiers, il y en avait un qui avait une jambe cassée depuis trois ans, et qui ne marchait qu'avec des béquilles. Je

Je parlerai successivement des autres accusations de leurs infortunés camarades.

Les membres de la haute-cour-nationale avaient si peu d'idée de l'organisation judiciaire qu'ils avaient passé plus de deux mois avant de s'accorder, pour établir leur mé-

---

Cette route de près de 180 lieues, offrit des traits de vertu sublimes. En voici quelques échantillons.

Un vieux chevalier de St. Louis, âgé de 70 ans, et dont la tête, blanchie sous le harnois, annonçait une carrière honorable, ayant trouvé, parmi ces prisonniers de Cambrésis, un jeune homme, son neveu, ne put exprimer ce que ce spectacle lui inspirait. Il s'approcha, baisa avec respect les chaînes de son parent, et se trouva mal aussi-tôt. --- Un des prisonniers, nommé Chapoulard, sergent au régiment, voyant que M. d'Adhémar, son lieutenant colonel, qui avait cinquante-six ans de service, succombait sous le poids des chaînes dont on l'avait chargé, offrit de les porter pour lui. Ce dévouement fit tant d'impression sur les chefs de l'escorte, qu'ils otèrent les fers de M. d'Adhémar. --- Un autre officier, le jeune Montgon, avait observé pendant la route, que la clef de son porte-manteau ouvrait le cadenat de ses chaînes; mais trop fier de leurs cicatrices et de la cause pour laquelle il souffrait, il ne voulut quitter ni ses fers, ni ses camarades. Arrivés à Orléans, comme on cherchait inutilement la clef qui devait ouvrir les chaînes de la bande,

thode de procédure. Pendant cet intervalle, plusieurs prisonniers gémissaient au secret, dont ils ne pouvaient sortir qu'après leur premier interrogatoire. Il en y eut qui y restèrent pendant trois mois, n'ayant aucune espèce de communication, ne sachant pas même ce dont ils étaient accusés; n'ayant ni vêtemens, ni secours, ni consolation, et forcés d'implorer la pitié d'un exécrable geolier, pour en obtenir à crédit une nourture horriblement dispendieuse.

Enfin les séances s'ouvrirent, et la résotion fut prise de conduire toutes les affaires de front, ce qui ne fit que retarder les procès, au-lieu de les accélérer. On vit alors

---

M. de Montgon offrit celle dont le hasard l'avait rendu possesseur, et cette clef servit à faire tomber toutes les autres chaînes. Jusqu'à ses geoliers, tous furent attendris d'un héroïsme aussi parfait. J'espère qu'en le lisant, on sentira couler les mêmes pleurs que celles que nous arrache l'histoire du dévouement de Regulus et de Du Guesclin. Lorsqu'on apprit en France ce trait, si digne de l'honneur français, et qu'on le cita dans un papier public, madame de Montgon, qui en entendait la lecture, s'écria par inspiration : *Ce ne peut être que mon petit-fils le chevalier!* Heureuse mère! il est sauvé ton chevalier!

arriver des témoins de toutes les parties de la France. Le greffe fut rempli des charges les plus extravagantes et les plus contradictoires. Le club d'Orléans, qui accueillait ces témoins, faisait retentir la ville d'imprécations contre les malheureux prisonniers; mais, par une singularité remarquable, plusieurs de ces lâches témoins, voulant gagner leur argent et l'estime de leurs commettans, se permirent dans leurs dépositions tant de folies, que de leur discordance il résultait le plus souvent que la charge de l'un prouvait évidemment l'imposture de l'autre, et l'innocence de l'accusé en était la juste et inévitable conséquence.

La première affaire fut instruite vers la mi-juillet. Ce furent les sieurs Tardy, Vernier et Noirot, employés dans les fermes, qui parurent les premiers sur la scène. Ils s'y présentèrent avec la confiance d'une conduite irréprochable, et furent acquittés de l'accusation d'embauchement pour Coblentz, malgré l'acharnement de Garan de Coulon.

Ce féroce procurateur national avait fait venir pour l'affaire de Vernier jusqu'à 37 témoins, de toutes les extrémités de la France, depuis l'Orient jusqu'à Dijon. Il avait ren-

forcé leurs dépositions de l'accusation barbare du député Bazire, qui était venu en personne à Orléans, influencer les juges et animer le club. Ce Coulon développa dans le cours de la poursuite des maximes de jurisprudence si absurdes, si impolitiques, si odieuses, qu'il fit horreur aux juges et au peuple même, qui ne put s'empêcher de le huer. Il osa les soutenir pendant trois jours avec l'acharnement d'un tigre attaché à sa proie. Enfin, conspué de toutes parts, atteré par la force de la vérité, et traîné dans la boue par l'éloquence de M. Piet, avocat de Paris, et défenseur officieux des accusés, il fut forcé de reconnaître en rugissant que l'accusation n'était pas fondée, et ces malheureux furent acquittés, après avoir été dix mois prisonniers, sans qu'il leur fût accordé la plus légère indemnité. On se trouvait trop heureux dans ce siècle de barbarie, quand on ne laissait pas sa tête sur l'échafaud.

La seconde affaire fut celle de M. de Lattre, professeur en droit de l'université de Paris. Ce respectable vieillard âgé de 63 ans, avait cédé au mouvement de la nature, en donnant à son fils, qui se proposait d'émi

grer, une lettre de recommandation pour M. de Calonne. Il est essentiel d'observer qu'alors la constitution avait garanti non-seulement la liberté d'aller et de venir comme on voudrait, mais encore l'inviolabilité du secret des lettres. Celle de M. de Lattre à l'ex-ministre avait été volée dans une poche de veste au fond d'une malle, dans un bateau, et elle était cachetée de façon que le prétendu crime dont on accusait M. de Lattre, était fondé sur un crime effectif, le vol de la lettre. Ce titre d'accusation était d'ailleurs devenu nul. Car son fils ayant changé de projet, la recommandation était sans effet. Cela n'empêcha pas le grand procurateur Coulon de conclure à mort à six reprises différentes, et de persister dans ses conclusions. Heureusement, les jurés ne furent pas de son avis, et M. de Lattre fut acquitté le 8 août. Il avait été aussi lui près de 10 mois prisonnier. Le 10 août étant survenu presqu'aussi-tôt son élargissement, M. de Lattre n'eut que le temps de fuir en Angleterre, en abandonnant tous ses moyens d'existence. Ce fut à l'occasion de ce procès que l'on vit une mère, âgée de près de 100 ans, venir à la barre plai-

der la cause de son fils, et n'exciter aucun intérêt auprès de ces furies, ni par son âge, ni par l'accent de sa douleur. Ceux qui lui refusèrent leur pitié et les honneurs de la séance, réservaient dès lors toute leur sensibilité pour cette vieille créature africaine, présidente des négresses de Paris, que l'on a vue le 4 juin venir avec sa bande à la convention, recevoir un baiser du président, et tenir la séance avec lui sur le même fauteuil où jadis le roi de la constitution s'asseyait auprès de M. Pastoret. On ne sait en vérité qui l'emporte dans cette révolution, ou du ridicule ou de l'horreur. Voltaire avait cent fois raison, lorsqu'il traitoit les Welches de tigres-singes.

Cependant la haute-cour nationale avait déjà rendu deux jugemens, et, comme on voit, elle n'avait encore livré aucune victime à Garan de Coulon. Semblable au lion étincellant, *qui circuit quærens quem devoret*, il fit retentir l'assemblée nationale de ses cris de rage. A l'entendre lui et ses amis, la haute-cour n'était composée que d'aristocrates, qui ne pouvaient se décider à arracher la vie à aucun de leurs semblables. Le pouvoir judiciaire ne marchant pas sur

la même ligne que le pouvoir législatif, l'assemblée nationale allait être couverte d'opprobres, puisque chaque jugement allait prouver l'injustice de ses décrets d'accusation; il fallait donc une nouvelle marche *dans le sens de la révolution*, de nouvelles mesures expurgatoires; tel était le langage de MM. Pelicot et Garan de Coulon; et en vérité M. Lameth lui-même, quand il présidait les Jacobins, n'aurait pas mieux parlé. Les grands procurateurs étaient parfaitement éclairés sur les différentes causes qui pendaient à la haute-cour. Ils sentaient combien il leur serait difficile d'obtenir une seule condamnation du corps des jurés, et sur-tout des grandes victimes qu'y avaient envoyées Brissot et Guadet. Il était nécessaire de s'écarter des règles ordinaires de la justice; le massacre d'Orléans dut donc être compris par les auteurs du 10 août au nombre des résultats de cette révolution. Les mêmes scélérats qui arrangèrent le 2 septembre se chargèrent aussi des prisons de la haute-cour, et le service qu'ils rendirent par-là à l'assemblée nationale, en la dispensant de voir ses décrets d'accusation improuvés, ne permet pas de douter qu'elle

n'ait vu ces massacres avec complaisance.

Pour mieux assurer cette marche, tout les échos de la faction, les libelles, les journaux, les affiches patriotes ne manquèrent pas de déclamer contre les malheureux prisonniers. Leurs cachots étaient, à les en croire, des lieux de délices; la bonne chère, le vin, le jeu, les femmes, la musique, la danse adoucissaient leur captivité, et transformaient en de nouveaux champs-élisées, des lieux où tout devait respirer la honte et la douleur. Dans le fait, il n'y avait que les femmes de deux prisonniers qui eussent la liberté d'entrer pour voir leurs époux, depuis huit heures du matin jusqu'à pareille heure du soir, on faisait très-chèrement mauvaise chère; M. le duc de Brissac seul avait la faculté d'inviter chaque jour quelques prisonniers à dîner avec lui; on ne leur permettait de se promener que six à la fois, pendant une heure; et, pour suppléer à ce défaut d'exercice, on leur avait accordé une salle pour jouer au volant; trois ou quatre d'entr'eux, qui étaient musiciens, se désennuyaient tristement de temps à autre; enfin, la municipalité n'accordait que six permissions par jour aux étrangers qui sollicitaient

la faculté de venir voir et consoler leurs parens et leurs amis. Voilà à quoi se bornait ce que Carra appellait des délices. Il n'avait pas tort, s'il comparait cette vie à celle des cachots où il était renfermé à Mâcon, lorsqu'il y fut condamné pour filouterie; mais il n'y a pas une prison où l'on n'accorde aux prisonniers non convaincus la même aisance; il n'y a que la gaîté d'une bonne conscience qui puisse y ajouter ce je ne sais quoi d'aimable et de serein, que les jacobins traitaient de délices, parce qu'eux-mêmes, malgré leur toute-puissance, étaient perpétuellement livides de rage, ou palissans de frayeur.

Sur un décret du 25 août, le ministre de la justice fut chargé d'envoyer deux commissaires à Orléans, pour s'assurer de l'état des procédures instruites par la haute-cour, de l'état des prisons, et des précautions prises pour la sûreté des prisonniers. Il est inutile, je crois, de dire qu'il choisit ces commissaires dans les membres de la commune. Bourdon de la Crosnière, leur orateur, vint à la municipalité d'Orléans, n'entendit que des comptes favorables aux prisonniers; et de leur côté, ceux-ci ne firent entendre

qu'un seul cri, qu'une seule réclamation, *justice* : ce misérable Bourdon, forcé de faire son rapport public, le rendit assez exactement, mais le malheureux pressait dans le même moment et sous main, avec le ministre de la justice, l'exécution complette du grand projet.

Déjà un détachement des Marseillais s'était mis en marche jusqu'à Longjumeau, sur la route d'Orléans, et de-là ils écrivaient à l'assemblée nationale qu'ils se rendaient à Orléans, pour amener les prisonniers à Paris. Un premier décret eut l'air de le leur défendre. Que firent les Marseillais ? Ils envoyèrent le 26 août une députation pour se justifier, et voici comment Brissot se chargea alors lui-même de l'apologie de ces assassins. « On avait calomnié les citoyens » qui étaient partis hier pour Orléans. On » disait qu'ils voulaient *enlever* les prison- » niers et les ramener à Paris. Une dépu- » tation envoyée par eux les justifie, et an- » nonce que leur dessein est seulement » d'aller garder ces prisonniers, qu'ils sa- » vent devoir *être enlevés* ; ils protestent » d'ailleurs de leur résolution d'obéir à ce » que le corps législatif décrétera ». (*Patriote français du 27 août.*)

Cependant, sur le rapport de la commission extraordinaire, l'assemblée, considérant les inquiétudes *élévées* sur la garde et la sûreté des prisonniers, rendit un second décret qui chargea le pouvoir exécutif *d'envoyer sur-le-champ a Orléans une force Parisienne de 1200 hommes, pour s'opposer à l'enlèvement de ces prisonniers.* Un enlèvement, grand Dieu! --- Ici, l'horreur qu'on éprouve, le renversement de toutes les notions d'ordre et de sens commun arrêtent l'historien et le lecteur malgré eux. --- Comment l'assemblée justifiera-t-elle un semblable décret! Envoyer 1200 brigands pour contenir 200 Marseillais, dans une ville où la garde citoyenne était de 6000 hommes! Ne suffisait-il pas d'ordonner à Orléans de défendre ses prisonniers, sans y envoyer des assassins pour auxiliaires? Quel est ce mot d'enlèvement qu'elle adopte ici? Qui l'eût fait, qui l'eût exécuté cet enlèvement sur 58 prisonniers, au centre de la France, dans un tems où tous les yeux étaient ouverts, tous les bras étaient armés, et toutes les barrières interceptées; mais qu'importait à cette assemblée expirante de violer encore les loix de la logique, ainsi

qu'elle avait renversé toutes les autres loix. Elle s'était mise aux ordres de la populace; incapable d'en réprimer les fureurs, elle devait partager jusqu'au désordre de ses idées et de son langage. Brissot, qui accusa depuis les auteurs du 2 septembre, avait oublié aussi lui qu'il avait applaudi à une pétition de la section des Gobelins, pétition contraire à ces malheureux prisonniers, en la disant *juste dans ses motifs*, en écrivant *qu'il n'était pas un bon citoyen qui ne fût indigné des lenteurs de la haute-cour nationale, et qui n'eût vu avec douleur ce tribunal, qui devait être l'effroi des conspirateurs, devenir en quelque sorte leur sauve-garde* (1).

Forts des ordres secrets du ministre de la justice, et de l'approbation de Brissot, le brigand Fournier se mit à la tête de 1800 hommes pris dans chacun des 60 bataillons de Paris, et partit pour Longjumeau, où il ne manqua pas de se renforcer des 200 Marseillais.

Tandis qu'il se portait sur Orléans, la haute-cour rendait son troisième jugement.

(1) Patriote français.

Ce tribunal, instruit par l'opinion de Brissot et la marche des Marseillais de la défaveur dans laquelle il était tombé, avait cherché parmi les accusés une affaire qui pût fournir la matière d'une condamnation. M. du Lery, capitaine dans les fermes, fut la victime expiatoire qu'il choisit pour effectuer sa reconciliation avec les factieux. Le procès de ce malheureux sexagénaire, accusé d'embauchement pour Coblentz, avait déjà été instruit, et il s'était coupé plusieurs fois dans ses interrogatoires. Doué d'un caractère de fermeté, qu'il poussa jusqu'à l'héroïsme dans ses derniers momens, il manqua de cet esprit de suite, si nécessaire à la défense d'un accusé. Extrêmement bouillant, il poussa l'imprudence jusqu'à contredire son conseil, déclarer ce qu'on ne lui demandait pas, et annoncer au tribunal que, comme il fallait une victime au peuple, le sacrifice de sa tête lui paroîtrait doux, s'il pouvait sauver par-là celle de ses compagnons d'infortune. Il fut condamné le 26 août. On feignit d'en appeller au tribunal de cassation; mais ce n'était que pour gagner 5 à 6 jours, afin de désarmer la cohorte infernale, en lui présentant une tête

coupée, comme si le sang avait jamais désaltéré de la soif du sang ; rien de plus touchant et de plus glorieux pour la mémoire de du Lery, que la manière dont il subit son supplice.

Cependant la municipalité d'Orléans, malgré les artifices employés par Bourdon et Fournier, pour lui faire illusion, prévoyait les évènemens qui allaient avoir lieu ; mais trop faible et trop pusillanime pour oser lutter contre la terrible commune de Paris, et son instrument à décrets (la législature), elle voulut prendre le parti de la conciliation. Un grand déjeûner fut envoyé au devant de tous ces scélérats. On espérait calmer à force de vin la soif qu'ils avaient du sang ; cela produisit l'effet contraire. La troupe entra le 30 août dans la ville. Elle vint se mettre en bataille dans la grande place, où la première disposition qu'elle fit fut de détacher les 200 Marseillais, pour aller prendre M. du Lery, et l'escorter jusqu'au lieu du supplice. L'exécution finie, la même escorte battit la charge et revint à la prison. Aucune précaution extraordinaire n'avait été prise par la municipalité, pour la sûreté des prisonniers. La

garde orléanaise fut bientôt forcée ; les premiers guichets le furent de même ; les Marseillais les passèrent comme s'ils étaient entrés dans une ville prise d'assaut ; leurs chefs, le sabre d'une main, le pistolet de l'autre, et les soldats la baïonnette en avant. Ils se mirent en bataille dans le préau, chargeant leurs armes, et couchant en joue les prisonniers qui se montraient aux fenêtres. Le geolier fit quelques difficultés pour ouvrir la dernière porte intérieure. Ils le saisirent et pensèrent lui couper la tête. Alors ils n'éprouvèrent plus d'obstacles, et leur irruption se fit de toutes parts dans les corridors, au milieu des plus horribles imprécations. Ils demandaient sur-tout *Brissac* et *de Lessart*. Le valet-de-chambre du duc de Brissac, ayant voulu barricader la porte de son maître, un officier d'artillerie, prisonnier, qui tenait alors compagnie au duc, M. de Loyauté, crut que cette mesure ne servirait qu'à aigrir les assassins et à animer leur rage ; il jugea plus prudent d'ouvrir la porte lui-même. Trois brigands écumans de colère se présentèrent aussi-tôt, et, sur ce qu'on lui entendit commencer quelques mots pour la défense de ce respectable ami

du roi, il en fut séparé avec violence, et traîné dans le corridor. Cependant les Marseillais entrés chez M. de Brissac se contentèrent de voler l'argenterie à son usage, 40,000 livres en assignats, qu'il avait dans son secrétaire, et tous ses papiers, qui furent portés au commissaire civil Bourdon de la Crosnière. Chaque prisonnier éprouva de son côté un vol proportionné : deux ou trois avaient imaginé de se refugier dans les greniers ; un d'eux, en essayant de se sauver par-dessus les toits, tomba d'un second étage dans la rue, et se cassa la jambe. L'ordre fut donné aussi-tôt de lui couper la tête ; mais un Marseillais, moins scélérat, arrêta le coup, qui serait devenu le signal du massacre général. Enfin, chaque prisonnier fut enfermé dans sa chambre, après avoir essuyé tous les outrages possibles. Plusieurs restèrent confinés pendant 36 heures, sans recevoir de vivres. Les caporaux avaient les clefs des chambres, et n'y entraient jamais sans avoir le sabre et le pistolet au poing. Cette situation dura depuis le 30 août jusqu'au 3 septembre.

Ce jour-là, à 6 heures du soir, le commandant en second de la troupe, un cousin

sin de Santerre, nommé Bécare, vint prévenir les prisonniers qu'un décret (1) de l'assemblée ordonnait qu'ils fussent transférés à quarante lieues d'Orléans; et un officier municipal leur annonça qu'ils se préparassent à partir le lendemain matin.

A sept heures du soir, quelques agitateurs se mêlèrent parmi la garde, et tentèrent de lui persuader qu'il fallait une bonne fois pour toutes, égorger les prisonniers, vu qu'il était inutile de conduire plus loin des coquins de cette espèce. Ils se dirent envoyés à cet effet par le général. Par un hasard assez heureux, la garde se trouvait ce jour là assez bien composée; et comme

(1) Ce décret avait été rendu le 2 septembre au soir, sur la motion de Gensonné. Il portait que, vu que les prisonniers n'étaient pas en sûreté à Orléans, les personnes détenues dans les prisons de la haute-cour seraient sous la vigilance des grands procurateurs de la nation et des commissaires du pouvoir exécutif; que les commandans de la garde nationale d'Orléans et de Paris rendus dans cette ville, seraient tenus de faire transférer à Saumur, sous bonne escorte, les prisonniers détenus à Orléans enfin, que les gardes nationaux rendus à Orléans, reviendraient incessamment à Paris, pour aider leurs concitoyens dans ces instans pressans.

elle se croyait responsable des prisonniers, elle manifesta qu'elle résisterait à toutes les insinuations, jusqu'à ce qu'on lui eût exhibé l'ordre même du général. Ce refus les décida pour aller chercher du renfort au club de la ville. Dans une heure, il y eut un parti de formé; ce parti envoya une députation à la garde nationale qui était de service à la prison, où elle avait même deux pièces de canon, pour lui signifier qu'un corps, dans lequel il y avait beaucoup de gardes nationales d'Orléans, allait se présenter pour avoir de force l'entrée de la prison. Il fut décidé malgré cela qu'on s'y opposerait. Les canons furent braqués et les fusils chargés. Les deux partis étaient en présence, la ville était illuminée. Deux fois les assaillans commandèrent le *haut les armes*, deux fois on parut prêt à engager le combat. Le général Fournier était celui qui fomentait cette division, afin de trouver, par une conciliation, le moyen de ne point exécuter le décret, d'avoir un prétexte pour conduire les prisonniers en triomphe à Paris, où il était bien sûr de les voir égorger, et de s'assurer encore par là un supplément de pillage, en volant leurs effets et l'argent qu'ils avoient pu se procurer depuis peu de

jours de leurs amis d'Orléans. La garde nationale de cette ville, fort contente d'une prétendue conciliation, qui lui donnait l'air d'avoir rempli son devoir avec honneur, céda à l'insinuation qui lui fut faite de laisser partir les prisonniers pour Paris. Ce voyage de la capitale fut le point de ralliement des deux partis. Aussi-tôt que le cri, *à Paris*, eut été prononcé, tout le monde le répéta en se mêlant; on l'écrivit à la craie sur les chapeaux, pour prouver qu'il n'y avait plus qu'un seul parti, et les chefs de la municipalité et de la garde en prirent occasion de dire qu'ils ne faisaient qu'obéir à la volonté souveraine du peuple. Voilà un exemple de la manière dont étaient traitées et annullées dans tout l'empire, les loix postiches des prétendus représentans du peuple français!

Le lendemain 4, à 6 heures du matin, sept charriots découverts furent disposés avec de la paille. On y plaça les prisonniers, à raison de 8 par charriot. Leurs effets furent laissés dans la prison, et l'on n'en a plus entendu parler. Le convoi partit sous l'escorte d'environ 1500 hommes, commandés par le brigand Fournier. Celui-ci avait décoré le poitrail de son cheval de 9 croix de S. Louis et

d'une de Cincinatus qu'il avait dérobées à ses victimes.

Il est inutile de parler des injures qu'essuyèrent les prisonniers pendant cette route, qui dura 5 jours et demi. A chaque couchée, on les déposait pêle-mêle dans une écurie, d'où ils sortaient le lendemain à la pointe du jour, couverts d'insectes de toute espèce.

Le 6 septembre ils arrivèrent à Etampes. Cinq commissaires de la commune de Paris vinrent les prévenir qu'ils étaient députés pour conférer avec le général Fournier, afin de leur procurer sûreté et justice. Les prisonniers nommèrent un des leurs pour répondre. M. de Loyauté, sur qui le choix tomba, leur adressa la parole au nom de tous ses camarades, et exposa qu'ils s'estimeraient très-heureux, s'il entrait dans les pouvoirs et dans les arrangemens des commissaires de les faire juger sommairement à Etampes même, par un nombre quelconque de citoyens de cette ville, avec lesquels il serait impossible de supposer qu'il eussent la moindre intelligence. Les commissaires répondirent, avec un air de satisfaction qui répandit la joie et l'espérance parmi les prisonniers, qu'ils allaient remplir leurs vœux, et qu'ils ne

devaient pas douter que si leur mission n'avait pas dû leur être agréable, ils ne s'en seraient pas chargés. En effet, trois heures après, leur orateur vint annoncer aux prisonniers, qu'ils resteraient à Etampes, jusqu'à ce que l'assemblée eût de nouveau prononcé sur leur sort.

Ces commissaires avaient été envoyés par l'assemblée sur la nouvelle que leur avait transmise Garan de Coulon, le 4 septembre, par une lettre conçue à-peu-près en ces termes: « Nous » avons la douleur de vous apprendre que la » loi a été violée, par ceux même auxquels » l'exécution en était confiée. Les prisonniers » de la haute-cour sont en route pour » Paris, etc. etc. » Aussi-tôt qu'on eut reçu cet avis, la commission extraordinaire fit adopter, par l'organe de Vergniaud, le décret que le pouvoir exécutif prendrait les mesures nécessaires pour la sûreté des prisonniers, qu'il les ferait conduire provisoirement dans l'endroit qu'il jugerait le plus convenable hors du département de Paris, et qu'il enverrait des commissaires au-devant du bataillon de Paris, pour lui faire connaître qu'il manquait essentiellement à la loi, et qu'il devait s'y soumettre.

Ainsi, la méthode suivie depuis le commencement de la révolution de substituer toujours le raisonnement à la raison, le bavardage à la force, et d'opposer des commissaires à des fusiliers, avaient détruit toutes les loix en rendant leur exécution à jamais impratiquable. Un brigand avec son poignard, faisait fuir tous les habitans d'une rue; lui seul était le peuple, lui seul était alors le souverain. En vain ses délégués lui présentaient-ils ensuite la loi qu'ils avaient faite en son nom, le sauvage la foulait aux pieds, et et la création disparaissait devant le créateur primitif.

Ce fut ainsi que le projet de Vergniaud, le décret de l'assemblée, et le pouvoir de scommissaires s'évanouirent devant les menaces d'un seul furieux de la troupe de Fournier et de Bourdon. Ce seul homme se précipita au-devant des commissaires, avec tous les gestes de l'ivresse, il leur balbutia en écumant, qu'il pouvait y avoir beaucoup d'innocens parmi ces prisonniers, mais qu'il savait aussi qu'il y avait de grands coupables, et que le peuple de Paris seul devait les juger. Les commissaires craignirent en faisant arrêter cet homme, que ses camarades ne prissent

parti pour lui, et ne les joignissent aux prisonniers. *La peur des inconnus* les rendit muets. Or, comme un homme qui crie a toujours raison au milieu de mille qui se taisent, le silence des commissaires fut pris par la troupe pour un silence d'approbation. Le cri *à Paris* se fit entendre pour la seconde fois; et, dès 2 heures du matin, tous le répétaient en dépit de tous les décrets de Vergniaud, et des ordres du prétendu pouvoir exécutif. Les commissaires s'étant retirés, Fournier consulta sa troupe; et, pour concilier, autant qu'on pût, les projets secrets avec le respect que l'on voulait encore avoir l'air de porter aux autorités constituées, on parut écarter quelques mutins, et l'on accorda un séjour de deux fois 24 heures à Etampes, sous la condition que le 8 au matin on se mettrait en route pour Versailles. Les commissaires firent dire secrètement aux prisonniers, qu'ayant obtenu du tems, ils allaient faire choisir dans les sections de Paris, et venir à Etampes, une force armée qui pourrait les protéger et faire respecter la loi.

Le 8 au matin, les prisonniers furent conduits à Arpajon, où ils trouvèrent en arrivant une prévention affreuse répandue

contr'eux. Des bourreaux du 2 septembre étaient arrivés. On ne parlait que de couper les têtes, et particulièrement, celles de MM. de Brissac et de Lessart. Le gîte nocturne était dans une écurie du château de M. le maréchal de Mouchy. On pense aisément qu'au milieu de ces sanglantes imprécations, il leur fut impossible de clôre la paupière. Le soir du 8, le Capitaine Fournier, qui sentait qu'il n'y avait plus un instant à perdre, vint arracher aux prisonniers 1500 liv. pour payer leurs dépenses de route, quoiqu'il eut reçu 15 mille liv. de la municipalité d'Orléans, pour les frais du convoi, jusqu'à Saumur. Les trois quarts de ces malheureux proscrits n'avaient pas un écu ; ceux qui avaient quelque argent, payèrent pour les autres.

Cependant, le jour fatal approchait. Le dimanche 9 septembre, la cohorte assassine couvrit de lauriers l'extrémité de ses fusils, mit la baïonnette dans le fourreau, et l'on partit pour Versailles.

Dès le village de Jouy, la route fut couverte d'une foule nombreuse, qui venait voir passer ce triste convoi, au bruit des juremens et des imprécations qu'on lui adressait de toutes parts. Ici on annonçait aux prisonniers qu'ils

allaient être enfermés à la ménagerie, dans des cages de fer comme des bêtes féroces; plus loin ont leur répétait que dix mille Parisiens les attendaient pour les égorger; leur résolution était prise, ces infortunés avaient fait le sacrifice de leur vie.

Arrivés à la grille d'entrée de Versailles, ses fonctionnaires publics, revêtus des écharpes aux trois couleurs, se présentèrent pour protéger les voitures, et les escorter jusqu'aux prisons de la ménagerie. Du reste, aucune précaution militaire n'avait été prise. A peine Fournier avait-il paru, ce jour-là, le long de sa colonne. Il n'y avait de chaque côté des voitures, que cinq hommes de file. Les pelotons destinés à les garder, étaient éloignés de plus de 30 pas. Cette marche ne prouvait que trop le dessein déjà formé de ne s'opposer à aucune entreprise d'assassins. En arrivant sur la grande place de Versailles, dix ou douze hommes sautèrent aux brides des chevaux du premier charriot, en criant *à bas les têtes*. On disputa le terrein pendant quelques minutes, au bout desquelles la marche fut continuée sans interruption, jusqu'à la grille dite de l'orangerie, qui conduit à la ménagerie (1) du

(1) Versailles est fermé par des grilles à toutes ses issues.

parc. On ouvrit cette grille, pour laisser passer les 4 canons qui faisaient l'avant-garde de l'escorte. Aussitôt qu'ils furent entrés, on referma la grille, et le convoi se trouva arrêté pour la seconde fois. Un groupe de 15 hommes tout au plus cria encore *à bas les têtes*. Fournier eut l'air de s'agiter long-tems pour faire ouvrir la grille; elle fut effectivement ouverte et refermée deux ou trois fois de suite. Lui, le commandant en second, et toute la cavalerie de l'escorte eurent constamment le sabre dans le fourreau, et ne voulurent jamais employer la force. A la fin, Fournier jugea à propos d'abandonner ses canons, et de faire faire une conversion à droite au convoi, sans qu'on pût deviner quelle était son intention: à 200 pas de-là, arrivé à un carfour nommé *les quatre bornes*, le convoi y fut arrêté pour la dernière fois. Il était alors trois heures après-midi. Il y avait peu de curieux dans les rues de Versailles, mais l'escorte entière était sous les armes. Fournier avait disparu; quinze assassins entourèrent et assaillirent la première voiture, en renouvellant encore leurs cris de mort. Le fonctionnaire public, maire de Versailles, qui était à ce premier charriot, essaya en

vain de haranguer les tueurs ; en vain monta-t-il dans la voiture, et fit-il quelques efforts pour retenir et couvrir de son corps, les deux prisonniers qu'on immola ; les assassins maîtres du champ de carnage, tuèrent successivement à coups de sabres et d'épées, 47 sur 53 des prisonniers que renfermaient les charriots. Ce massacre ne dura pas moins de cinq quarts-d'heure. On ne sait qui doit le plus étonner et affliger, ou de la férocité des bourreaux, ou de la résignation des victimes, qui n'essayèrent même pas de se défendre, et qui l'auraient pu, n'étant point enchaînés, et se trouvant 50 contre 15, ou bien de l'atroce insensibilité de ceux qui furent les témoins de ces scènes sanglantes, sans chercher à s'y opposer.

Les cadavres de ces victimes éprouvèrent les mêmes indignités que ceux des personnes qui avaient été massacrées à l'Abbaye et aux Thuileries. Leurs têtes et leurs membres furent coupés et plantés sur les grilles du palais de Versailles. On eût dit, en voyant ces dépouilles sanglantes sur le palais de nos rois, que la nouvelle terre de la liberté était devenue le pays des cordons et des muets. Le château de Versailles, devenu la propriété des Jacobins, présentait alors le spectacle des vengeances du divan.

Les prisonniers qui se sauvèrent étaient principalement dans le dernier charriot. Ils durent leur salut à la lassitude des assassins, et à une espèce d'intérêt qu'il excitèrent à la longue. On les recueillit dans des cafés, des boutiques et des greniers; ils eurent ensuite assez de peine à s'en tirer, pour être définitivement en sûreté.

Lorsque les bourreaux crurent avoir exterminé tous les accusés de lèse-nation, ils se portèrent aux prisons de Versailles, et ils tuèrent environ douze personnes, dont 7 prêtres arrêtés pour être déportés. Les officiers municipaux voulurent faire quelque résistance, mais elle fut vaine.

Je me suis étendu sur le massacre des prisonniers de la haute-cour nationale. J'ai dû le faire, afin de renfermer dans mon écrit toute l'histoire de ce tribunal, si digne de la constitution à laquelle il devait sa naissance. Il ne me reste qu'à ajouter, qu'après le massacre des prisonniers, il demeura encore assemblé jusqu'au 20 septembre. La seule affaire qu'il avait à juger définitivement après la mort des prisonniers, était l'accusation des princes frères du roi, des princes de la maison de Condé, de MM. de Breteuil et

de Calonne, de Bouillé, de Fersen, cardinal de Rohan, et vicomte de Mirabeau. Les quatre grands juges écrivirent à l'assemblée, le 18 septembre, une lettre apologétique de leurs travaux, et ils ne manquèrent pas de présenter comme un titre à la reconnaissance nationale, la promptitude avec laquelle ils avaient jugé les ci-devant princes, et tous leurs co-accusés. Décrétés d'accusation en avril, perquisition faite en mai, un premier jugement avait été rendu le 12 juin pour les déclarer *déchus du titre de citoyens français*. Ces juges étaient MM. Albaret, Caillemer, Creuzé de la Touche, et Marquis.

Fatigué des lenteurs et des formes de cette ennuyeuse haute-cour, le corps législatif, qui déjà avait mis fin à sa propre existence et à celle du pouvoir exécutif, acheva la ruine de la constitution, en décrétant la dissolution de ce premier pouvoir judiciaire, dont les fonctions furent bientôt remises à des tribunaux révolutionnaires, jugeant sur la place publique, au gré des caprices de la populace; et comme l'accusation et la procédure des princes français et de leur armée n'auraient jamais fini, une sentence de mort générale, rendue

contre tous les émigrés, sans choix ni distinction d'âge, de sexe, ni de motifs, termina en un quart-d'heure cent mille procès, qu'il aurait fallu juger par contumace.

Ainsi naquit et mourut ce tribunal bizarre, institution sans force, sans dignité, sans indépendance, tour-à-tour juste par haine, et cruel par frayeur, en un mot digne de de ses auteurs, et plus digne encore de ses successeurs. Je ne donne point la liste de membres qui la composaient. Je pense qu'elle est également hors de la portée des feuillets de l'histoire, ou du greffe de la tournelle criminelle; laissons-les donc dans l'oubli, et présentons au royalisme l'honorable nomenclature de ses nouveaux martyrs.

Liste des prisonniers de la haute-cour nationale d'Orléans, égorgés le dimanche 9 septembre à Versailles, par trente assassins, en présence de quinze cents gardes nationales, à trois heures après midi. Ceux qui se sont échappés, sont marqués en caractères italiques.

Louis-Hercule Timoléon, duc de Cossé-Brissac, chevalier des ordres du roi, lieu-

tenant-général des armées, gouverneur de de Paris, commandant des cent Suisses de la garde du roi, et récemment commandant-général de la garde constitutionnelle de sa majesté.

M. de Brissac avait été accusé sans preuves, sans même un prétexte plausible, d'avoir composé la garde du roi *d'une manière anti-civique*, et d'y avoir fait entrer des officiers *suspects*; cette accusation avait été portée à la fin d'une séance permanente, qui dura pendant les trois fêtes de la Pentecôte, séance où les passions avaient été exaltées au dernier point par l'affaire du juge de paix La Rivière. Pendant la discussion du licenciement de la garde et de l'accusation de son chef, époque où la faction Guadet et Brissot seconda de tout son pouvoir la faction de Chabot, Bazire et Merlin, on avait offert au duc de Brissac tous les moyens de s'éloigner et de passer en pays étranger; il ne voulut jamais quitter le roi, auprès duquel il avait déjà passé les trois années de la révolution, sans le perdre de vue un seul jour. Lors du retour de Varennes, il fut le seul dont la présence pût consoler le roi des vexations odieuses de La Fayette et des siens. Ce fut lui qui, embrassant ce malheureux monarque, le soir même du retour à Paris, renouvella la scène de Sully avec Henri IV. Entouré de ses féroces geoliers, Louis XVI repoussait le loyal duc, en lui observant que son attachement à sa personne allait peut-être le faire suspecter.

Rien ne peut égaler la douleur que sa majesté éprouva, lorsqu'il fallut mettre à exécution le décret contre son ami. Peut-être aurait-il dû ce jour-là monter à cheval, et s'opposer, à la tête de sa garde, à cette violation de la constitution; mais la guerre civile, qui seule présentait au roi une chance de salut, répugnait tellement à son cœur, qu'il préféra sacrifier son serviteur, plutôt que de faire un appel au peuple, qui eût sauvé l'un et l'autre. Alors, il est vrai, Dumouriez, Servan, Clavière et Roland étaient ministres, et le roi n'était pas maître de son conseil. Quoi qu'il en soit, M. de Brissac n'en pouvait pas éviter davantage le sort qui le menaçait; quand bien même il n'eût point été emprisonné, il n'eût pas quitté la famille royale au 10 août, et il eût péri à côté de M. de Viomesnil, ou de M. Bachmann.

M. de Brissac était le consolateur de tous les malheureux prisonniers d'Orléans. M. Dulery paraissait affecté d'une profonde mélancolie, quelques jours avant son jugement. M. de Brissac voulut en savoir la raison. Il apprit que cet infortuné gémissait sur le sort de sa femme et de deux enfans qu'il laissait sans ressources. Il lui rendit sa fermeté en assurant 1200 liv. de rente aux uns et aux autres. Je serais au-dessous de la vérité, si j'essayais de peindre tous les traits de loyauté, de noblesse et de grandeur qui caractérisèrent pendant 50 ans la carrière de M. de Brissac. Je me borne à dire qu'il faisait partie de ce petit nombre d'hommes qui, dans ces derniers tems, nous retraçaient

encore

encore avec MM. les maréchaux de Biron, de Broglie et de Castries, M. le comte d'Egmont et quelques autres, ce qu'étaient jadis et ce que devraient être les grands seigneurs en France. C'est ce petit nombre de grands seigneurs qui fait le désespoir des gens qui veulent de bonne foi, nous donner une chambre des pairs à l'anglaise; mais qui, en revanche, fait le bonheur de ceux qui voudraient profiter de cette pénurie, pour la composer de banquiers, d'avocats et d'académiciens.

Antoine de Lessart, ministre au département des affaires étrangères, ci-devant conseiller d'état et ministre de l'intérieur.

M. de Lessart avait été accusé et emprisonné le 10 mars, par suite d'une intrigue dont Brissot fut l'agent, et dont un ministre que lui de Lessart avait fait renvoyer, fut l'ame. Le motif de son accusation fut de n'avoir pas déclaré cette guerre, sans laquelle, dit Brissot, l'on n'aurait jamais eu la république. Ainsi le crime de M. de Lessart fut d'avoir été fidèle à la constitution qu'il avait jurée, et d'avoir cherché à en assurer la durée M. de Lessart avait une grande habitude du travail, de l'esprit et un attachement sincère à la personne du roi. Les obligations qu'il croyait avoir à M. Necker, l'avaient rendu, en quelque sorte, sa créature et son admirateur servile. M. Necker, dans son apologie de Louis XVI, invoqua, comme un témoignage sacré, les paroles que son ami de Les-

sart lui adressoit du fond de sa prison, quelques jours avant sa mort. On eût cru voir le génie de la vertu évoquant du fond des enfers le génie de l'amitié; et dans le même tems, la fille du Génevois et le ministre rival de l'ami de son père, se montroient publiquement ensemble dans un pays voisin! . . . Mais, au milieu des crimes que je peins, les vices sont au-dessous de mes crayons. Je reviens à M. de Lessart. Il entretint, pendant son séjour à Orléans, une correspondance continuelle avec le château. Il y était encore, dans son cachot, l'homme le mieux informé de la France. Il y avait prédit cent fois la mort du roi, la sienne propre, celle de toutes les personnes qui ont péri depuis; il donna des avis excellens, qui ne furent jamais suivis; enfin il vit approcher sa dernière heure avec le courage et le sang-froid du militaire le plus brave et du philosophe le plus résigné. Sa mort lui a assuré un nom que ses liaisons et ses habitudes antérieures eussent disgracié à jamais.

Charles-Xavier-Joseph de Franqueville d'Abancour, ministre de la guerre à l'époque du 10 août, parent de M. Calonne.

Jean-Arnaud de Castellane, évêque de Mende, vieillard, plus que sexagénaire, accusé sans preuve des troubles du département de la Lozère.

Jean-Baptiste de Rets, capitaine des gardes nationales de ce même département, compris

dans l'accusation de l'évêque de Mende. M. de Rets était cousin de M. de la Fayette.

Charles-François de Malvoisin, lieutenant colonel du régiment de dragons de Monsieur, accusé d'embauchement pour Coblentz. Ce fut lui qui, lors de l'irruption des brigands dans les prisons d'Orléans, se jetta d'un toit en bas, et se cassa le pied.

Charles-François Mark, jeune homme de dix-huit ans, garçon apothicaire de Toul.

C'était lui qui avait dénoncé M. de Malvoisin: mais il s'était tellement coupé et contredit, lors de sa confrontation, qu'on prit le parti de s'en assurer en l'incarcérant. Cet exemple sert à prouver avec quelle légèreté le corps législatif rendait des décrets d'accusation. Ce Mark passait son tems en prison à voler tous ses co-prisonniers.

Michel-Dieudonné de Loyauté, officier d'artillerie, fils du célèbre officier général de ce nom.

Il avait été accusé d'avoir voulu, lui troisième, livrer la citadelle et la ville de Strasbourg au prince de Condé. Sur douze témoins que les procurateurs avaient fait venir, onze avaient déclaré ne pas même le connaître. Le douzième était le dénonciateur. M. de Loyauté était déjà criblé de coups

de sabres et de coups d'épées, lorsqu'on le quitta, pour se jetter sur M. de Brissac. M. de Loyauté eut assez de force et de présence d'esprit pour se retirer dans une maison voisine; et, après avoir erré d'hôpital en hôpital, d'asyle en asyle, se sauver des assassins, et enfin gagner l'Angleterre.

Hyacinthe-Joseph de Silly, officier du régiment de Bourbonnais, compris dans l'affaire de M. de Loyauté, mais moins heureux que lui.

Louis-Joseph Meyer, tailleur de Strasbourg, pour la même accusation que MM. de Silly et Loyauté.

Hubert de Lassaux, brigadier dans les gardes-du-corps, allemand d'origine.

Il émigrait pour retourner dans la patrie de ses pères, et y finir ses jours. Il était âgé de 65 ans. Il fut arrêté sur la frontière, et ayant été accusé d'émigration et d'embauchement, il fut décrété avec son compagnon de voyage.

Jean-Baptiste de Chappes, officier dans les troupes légères.

Jean-Baptiste-Etienne la Rivière, juge de paix de la section d'Henri IV à Paris.

Ce malheureux homme mérite de ma part une mention particulière. Son crime était d'avoir reçu une plainte en calomnie contre Bazire, Chabot, Merlin et Carra, et d'avoir fait exécuter la loi contre eux, le texte de la constitution à la main. On ne lui pardonna point l'obstination qu'il mit à avoir raison lorsqu'il vint à la barre de l'assemblée, demander d'abord ce qu'il avait à faire, et la seconde fois, rendre compte de ce qu'il avait fait. La Rivière avait une très-belle élocution; il avait, dès son premier interrogatoire, enlevé tous les suffrages de ses juges; et il eût été acquitté quelques jours plus tard. Son courage l'abandonna, quand il vit les Marseillais maîtres d'Orléans. Il avait d'abord donné à plein-collier dans la revolution; il avait non seulement été membre de la première municipalité insurgente; mais il était allé en personne chercher M. Bertier à Compiègne, pour l'amener à Paris, sous les poignards des assassins. On me cacha chez ce la Rivière, pendant une quinzaine de jours, lors de ma première philippique contre le duc d'Orléans. Ce fut dans son cabinet que je commençai *les Actes des apôtres*; et que j'écrivis *le Tableau de Famille*, ou le rapprochement du règne de Charles V avec celui de Louis XVI, et le parallèle de Mirabeau et du duc d'Orléans avec Charles le Mauvais et Marcel. Le jour même où je sortis pour la première fois, je fus arrêté, en plein spectacle, sur un mandat signé de Brissot, traîné à l'hôtel-de-ville, etc.

François-Marie-Jérôme Charlier Dubreuil, officier de.... accusé d'embauchage.

Antoine Gautier, domestique de M. Dubreuil.

Pierre Molette, marchand de fruit des environs de Lyon.

Arrêté sur sa correspondance qui fut décachetée, et sur le soupçon que, dans ses factures et ses lettres de voiture, il désignait le tiers-état sous le nom de *pommes de terre*, la noblesse sous le nom de *pommes*, et le clergé sous celui de *poires*. Ce malheureux paysan fut hâché de coups de sabre; il parvint néanmoins à gagner l'escalier sur lequel M. de Loyauté s'était réfugié, pour laisser couler le sang de ses blessures. Il était si mutilé qu'on doute qu'il ait pu y survivre.

Officiers du régiment de Cambrésis.

Messieurs,

Jean d'Adhémar, lieutenant-colonel.
François dA'dhémar, son fils.
Félix d'Adhémar, son neveu.
François de Montjustin, capitaine.
Charles-François de Blachere, capitaine.
Charles-Marie de Kersauson, capitaine.
Jean-Marie de Siochan, officier.

Messieurs,

Dominique Descorbiac, officier.
Louis-de la Chesserie, idem.
Charles de Pommerolles, idem.
Pierre de Pargadde, idem.
..... *de la Riviere*, idem.
Charles-Louis de Pierrepont, idem.
Jean-Joseph de Monjoux, idem.
Antoine de Montgon, idem.
Charles chev. de Montgon, idem.
} sauvés.
Joseph Duroux (1), officier.
Urbain-Joseph Chapoulard, sergent.
Joseph Doc, musicien du d. régiment.
N. Bonafosse, avocat de Perpignan, jeune homme du premier mérite.

Autres prisonniers dont la qualification m'est inconnue, bourgeois de Perpignan, domestiques et autres.

François Emery, François Bertrand;
Mar. Gouet de la Bigne. Vincent Boxaderd,

(1) Il était fils du fameux avocat qui plaida jadis la cause de Calas, et fut fait pour cela capitoul de Toulouse.

Mart. Jean Val du Lou, François Boxaderd ;
René la Blinière, Laurent Pralt,
Phil. Jacq. Gérard, Charles Luppé,
Hen. Mazelaigne Raucour, Jos. Durin,
François Layroulle, François Arnoux,
Joseph Bonafal, François Comellas,
Jos. Franç. Alténa, Pierre Blandiniere.

Total ; 53 prisonniers, dont 7 sauvés.

Récapitulation générale des personnes massacrées dans les prisons de Paris dans la semaine du dimanche 2 au vendredi 7 septembre 1792.

244 aux Carmes et à S. Firmin.
180 à l'Abbaye S. Germain.
73 au cloître des Bernardins.
45 à l'hôpital de la Salpétrière.
85 à la Conciergerie.
214 au Châtelet.
164 à l'hôtel de la Force.

1005

A quoi il faut ajouter les malheureux qui furent mis à mort dans l'hôpital de Bicêtre, dans les cours de la Salpétrière, ceux qu'on noya à l'hôtel de la Force, et tous ceux qu'on tira des cachots de la Conciergerie et du Châtelet, pour les massacrer sur le pont au Change, dont il sera toujours impossible de fixer le nombre avec précision, mais que l'on peut porter, sans exagération, à 8000 individus.

CHAPITRE XVI.

Réflexions générales sur les massacres du mois de septembre.

On vient de voir les scènes épouvantables, dont Paris eut à rougir, après celles du 10 août. Près de huit mille nouvelles victimes venaient d'être ajoutées aux quatre mille du mois précédent; ainsi, dans l'espace de 30 jours, douze mille créatures humaines furent effacées de la population d'une seule ville, au milieu de toutes les autorités imaginables, sans qu'il ait encore été possible, je ne dirai pas de satisfaire à la vindicte publique, qui réclame hautement dans toute l'Europe la punition des assassins, mais encore de distinguer clairement quels sont les coupables, à qui l'on doit imputer ces dernières atrocités.

Une discussion s'est élevée à ce sujet entre les deux partis qui se disputent encore aujourd'hui l'autorité en France, et dont l'un, fier de son 10 août, comme les constitutionnels le sont de leur *immortel* 14 juillet,

rejette sur ses adversaires le 2 septembre ; à-peu-près comme M. La Fayette crut faire oublier son 5 octobre par son sommeil et l'accusation du duc d'Orléans.

Déjà toutes les tentatives que l'on a faites dans l'assemblée, n'ont servi qu'à embrouiller de plus en plus une question aussi claire. La liberté de la presse et l'esprit de parti, ont facilité en beaucoup d'endroits, et sur-tout en Angleterre, les erreurs à cet égard. Roland et Brissot y ont aussi leurs partisans, et *les Girondins* de la Tamise voient toujours Marat, le seul Marat, rien que Marat dans ces assassinats, sans vouloir convenir que le 10 août n'en était que la préface, et que ceux qui ont préparé l'un, ne peuvent être séparés de ceux qui ont exécuté l'autre.

J'ai encore entendu attribuer dans l'étranger ces scènes de désolation à la proclamation de M. le duc de Brunswick ; mais j'ai aussi entendu dire aux mêmes personnes, que cette insignifiante proclamation, par laquelle il menaçait de ne pas laisser pierre sur pierre à Paris, n'était point de nature à effrayer les Marseillais ni les fédérés, ni les autres acteurs de ces massacres, qui n'a-

vaient pas la plus légère propriété à Paris, et qu'au contraire tous ceux qu'elle semblait menacer, attendaient M. de Brunswick avec impatience, comptaient sur sa philanthropie, et son respect pour les propriétés. Au milieu de tant d'assertions contradictoires, il faut pourtant essayer de faire jaillir la vérité, et de bien fixer l'opinion sur la cause du 2 septembre. Pour y parvenir, il faut faire connaître les trois pièces principales, émanées de ceux que les partis accusent réciproquement.

La première est *le discours de Monsieur, frère du roi, a la noblesse française*, la veille de son entrée en France, le 23 août.

La seconde, la perfide *lettre du ministre Roland à l'assemblée nationale*, cette fameuse lettre du 3 septembre, dans laquelle on voit un vieux ministre, faux bel-esprit, se vanter de ses propres crimes, pour accuser la commune de l'avoir imité; faire des périodes nombreuses dans son cabinet, au-lieu d'agir à la porte des prisons, et jetter un voile officieux sur des meurtres, qui appelleront dans tous les tems la vengeance publique et particulière. Le démon de l'orgueil semble avoir dicté cette épître.

La troisième est enfin l'effroyable *adresse du comité de surveillance de la commune aux départemens*, pour les inviter à imiter la ville de Paris; adresse qui, comme on sait, fut expédiée des bureaux de la chancellerie, sous le contre-seing de Danton, par les soins de ses deux secrétaires, Camille Desmoulins et Fabre d'Eglantine.

Je suis honteux d'offrir dans le même cadre ce que la nation française a de plus distingué, et ce que l'humanité a de plus abject; je demande sincèrement pardon aux princes de les présenter à côté de Roland et de Marat; mais je me rappelle qu'au sein de la plus affreuse tempête, et lorsque son rivage était couvert de débris et de morts, souvent Vernet animait son tableau par un rayon consolateur; et comment aurais-je pu, sans l'art des oppositions, rendre intéressant et même soutenable, *ce dernier tableau de ma patrie.*

Discours de Monsieur, frère du roi, à la noblesse française.

Messieurs, c'est donc demain que nous entrerons en France; ce jour mémorable doit influer nécessaire-

ment sur la suite des opérations qui nous sont confiées, et notre conduite peut fixer le sort de la France.

Vous n'ignorez pas les calomnies dont nos ennemis ne cessent de nous accabler, et le soin qu'ils ont de répandre que nous ne rentrons dans notre patrie que pour assouvir nos vengeances particulières.

C'est par notre conduite, Messieurs, c'est par la cordialité avec laquelle nous recevrons les égarés qui viendront se jetter dans nos bras, que nous prouverons à l'Europe entière que la noblesse française, plus illustre que jamais par ses malheurs et sa constance, sait vaincre ses ennemis et pardonner les erreurs de ses compatriotes.

Les pouvoirs qui sont remis entre nos mains, nous donneraient le droit d'exiger ce que notre intérêt et notre gloire nous inspirent; mais nous parlons à des chevaliers français, et leurs cœurs enflammés du véritable honneur, n'oublieront jamais les devoirs que ce noble sentiment leur impose.

Quelle profession de foi plus noble et plus touchante pouvaient faire les princes français et les gentilshommes émigrés, appuyés d'une force qu'ils avaient droit de croire irrésistible, si la saison, si des circonstances étrangères n'étaient venu la dissoudre? Qui osera, après la lecture de

ce discours, les accuser d'avoir provoqué des vengeances et des meurtres?

Je lui oppose maintenant la lettre bassement cruelle de Roland. M. Necker parlait vertu, à-peu-près comme cet homme; mais il avait au moins la politique de ne pas excuser publiquement les crimes dont il se servait tacitement au 23 juin, etc. D'ailleurs, la lettre de ce Roland est un tableau très-bien fait de la démocratie et de ses dangers.

Lettre de M. Roland, ministre de l'intérieur, à l'assemblée nationale, imprimée par ordre de l'assemblée nationale.

Paris, le 3 septembre,
l'an 4 de la liberté et 1er de l'égalité.

Monsieur le président, je viens remplir un devoir sacré, dont l'accomplissement peut me coûter cher; mais je n'ai jamais capitulé avec ma conscience, et je serai docile à sa voix quoi qu'il puisse en arriver.

Je ne rappellerai point ici *quelles circonstances m'ont porté la première fois dans le ministère que je n'avais ni desiré, ni attendu* (1); je n'y ai vu

(1) Vous avez raison, homme astucieux, de ne point rappeller *ces circonstances*; mais vous ne ferez point ou

que l'occasion de développer des principes dont l'amour de l'humanité fait la base. *J'ai dis hautement la vérité à un roi que je voyais compromettre le salut de l'empire, en se perdant lui-même* (1). Aucune considération n'a influé sur mon courage, j'aime trop mon pays pour songer même à la gloire et quand il s'agit de l'intérêt de tous, je ne vois plus rien qui me soit personnel. La con-

---

blier aux amis de votre roi, que vous dûtes votre élévation aux intrigues de Dumouriez votre collègue, de Brissot votre prôneur fanatique, et de Condorcet votre protecteur. Personne n'ignore cette dénonciation de la reine, dont vos partisans menacèrent le roi, s'il ne nommoit pas un conseil de leur choix, après l'accusation de de Lessart, et vous faisiez partie de ce conseil que le roi nomma, quand la violence l'y contraignit.

(1) Si vous aviez quelque vérité à dire au roi, votre devoir, imprudent vieillard, n'était-il pas de vous borner à la lui dire avec respect et fermeté, sans lui donner, après votre renvoi, l'effroyable publicité que vous lui donnâtes. L'impression de votre lettre perfide fut un appel au peuple. Vous disputiez à votre maître son trône corps à corps ; son devoir était alors de vous faire rentrer dans la poussière ; le bonheur de la société l'exigeait ; il vous a laissé vivre, il a péri, et vous l'avez remplacé sur ce trône qui vous paraissait si desirable. Eh bien ! aujourd'hui que vous êtes décrété, avouez cette *vérité* dont vous faites profession ; dites-là cette vérité aux flatteurs populaires, et vous aurez rendu au moins, avant votre supplice, quelque service à l'humanité.

fiance

fiance nationale m'a imposé de nouveau le fardeau du ministère, dans un tems plus orageux encore; je l'ai reçu sans hésiter, parce que cette confiance m'en faisait une loi; je le soutiens sans faiblesse, et j'y sacrifierai ma vie tant que je pourrai le porter utilement; mais je devrai le déposer *du moment où je ne serais plus qu'un phantôme représentatif sans action et sans influence* (1).

Quel est cependant l'état des choses dans lequel nous existons? Quelles suites doit-il avoir? Quelle obligation impose-t-il?

(2) *Je sais que les révolutions ne se calculent point par les règles ordinaires*; mais je sais aussi

---

(1) Vous vous plaignez de n'être qu'un phantôme représentatif, sans force et sans influence. Et qu'était de plus le roi pendant son règne constitutionnel, grace à vos calomnies? Fûtes-vous plus fort et plus influent pendant votre premier ministère? Et fût-ce dans le peuple ou dans Louis XVI que vous trouvâtes le plus d'obstacles à l'ordre, à la justice et au règne des loix? Vous avez été assis à la table des rois, vous avez été appellé au banquet du peuple, dites lequel des deux présente le plus de mêts empoisonnés.

(2) Vous savez que les révolutions ne se calculent point par des règles ordinaires. Et d'où vous vient donc cette manie d'exciter l'insurrection, d'être l'apologiste du déréglement, lorsque vous pouvez l'arrêter? Quel est le père de famille, quel est le propriétaire d'un champ qui ait jamais, pour le féconder, ouvert la digue au torrent qui doit le ravager ou le dévaster?

que l'occasion de développer des principes dont l'amour de l'humanité fait la base. *J'ai dis hautement la vérité à un roi que je voyais compromettre le salut de l'empire, en se perdant lui-même* (1). Aucune considération n'a influé sur mon courage, j'aime trop mon pays pour songer même à la gloire et quand il s'agit de l'intérêt de tous, je ne vois plus rien qui me soit personnel. La con-

---

blier aux amis de votre roi, que vous dûtes votre élévation aux intrigues de Dumouriez votre collègue, de Brissot votre prôneur fanatique, et de Condorcet votre protecteur. Personne n'ignore cette dénonciation de la reine, dont vos partisans menacèrent le roi, s'il ne nommoit pas un conseil de leur choix, après l'accusation de de Lessart, et vous faisiez partie de ce conseil que le roi nomma, quand la violence l'y contraignit.

(1) Si vous aviez quelque vérité à dire au roi, votre devoir, imprudent vieillard, n'était-il pas de vous borner à la lui dire avec respect et fermeté, sans lui donner, après votre renvoi, l'effroyable publicité que vous lui donnâtes. L'impression de votre lettre perfide fut un appel au peuple. Vous disputiez à votre maître son trône corps à corps; son devoir était alors de vous faire rentrer dans la poussière; le bonheur de la société l'exigeait; il vous a laissé vivre, il a péri, et vous l'avez remplacé sur ce trône qui vous paraissait si desirable. Eh bien! aujourd'hui que vous êtes décrété, avouez cette *vérité* dont vous faites profession; dites-la cette vérité aux flatteurs populaires, et vous aurez rendu au moins, avant votre supplice, quelque service à l'humanité.

fiance

fiance nationale m'a imposé de nouveau le fardeau du ministère, dans un tems plus orageux encore; je l'ai reçu sans hésiter, parce que cette confiance m'en faisait une loi; je le soutiens sans faiblesse, et j'y sacrifierai ma vie tant que je pourrai le porter utilement; mais je devrai le déposer *du moment où je ne serais plus qu'un phantôme représentatif sans action et sans influence* (1).

Quel est cependant l'état des choses dans lequel nous existons? Quelles suites doit-il avoir? Quelle obligation impose-t-il?

(2) *Je sais que les révolutions ne se calculent point par les règles ordinaires*; mais je sais aussi

---

(1) Vous vous plaignez de n'être qu'un phantôme représentatif, sans force et sans influence. Et qu'était de plus le roi pendant son règne constitutionnel, grace à vos calomnies? Fûtes-vous plus fort et plus influent pendant votre premier ministère? Et fût-ce dans le peuple ou dans Louis XVI que vous trouvâtes le plus d'obstacles à l'ordre, à la justice et au règne des loix? Vous avez été assis à la table des rois, vous avez été appellé au banquet du peuple, dites lequel des deux présente le plus de mêts empoisonnés.

(2) Vous savez que les révolutions ne se calculent point par des règles ordinaires. Et d'où vous vient donc cette manie d'exciter l'insurrection, d'être l'apologiste du déréglement, lorsque vous pouvez l'arrêter? Quel est le père de famille, quel est le propriétaire d'un champ qui ait jamais, pour le féconder, ouvert la digue au torrent qui doit le ravager ou le dévaster?

que le pouvoir qui les fait, doit bientôt se ranger sous l'abri des loix, si l'on ne veut qu'il opère une entière dissolution. La colère du peuple et le mouvement de l'insurrection sont comparables à l'action d'un torrent qui renverse des obstacles qu'aucune autre puissance n'aurait anéantis, *mais dont le débordement va porter au loin le ravage et la dévastation*, s'il ne rentre bientôt dans son lit. Sans la journée du 10, il est évident que *nous étions perdus* (1); la cour préparée depuis long-tems attendait l'heure de combler toutes ses trahisons, de déployer sur Paris l'étendard de la mort et *d'y régner par la terreur* (2). Le sentiment du peuple, toujours juste et prompt, quand l'opinion n'est pas

---

(1) Sans la journée du 10 août, nous étions perdus! Qui, nous? oui, les factieux, les régicides, cent mille individus, dont la révolution a favorisé l'orgueil et mûri le brigandage; cent mille individus qui sont sortis de la révolution, comme des insectes qu'engendre la corruption, et qui sont venu frapper la France entière et les nations étrangères d'une plaie semblable à celle dont le ciel affligea l'Egypte; cent mille individus qui ont tout maîtrisé par la terreur et la division, et qui se disputent aujourd'hui des monceaux de cendres détrempés avec du sang humain. Voilà ceux qui étaient perdus au 10 août, et qui n'échapperont pas à une nouvelle époque, lorsque la colère divine sera satisfaite. Déjà elle semble avoir pris acte de votre profession de foi, car *vous êtes déjà perdu.*

(2) Si la cour voulait régner par la terreur, quels moyens, vous et les vôtres, avez-vous employé depuis elle pour régner?

corrompue, a prévenu l'époque marquée pour sa perte, et l'a rendu fatale aux conspirateurs.

Il est dans la nature des choses et dans celle du cœur humain, que la victoire entraîne quelques *excès* ; la mer agitée par un violent orage, mugit encore long-tems après la tempête ; mais tout a ses bornes, ou doit enfin les voir déterminées.

(1) *Si la désorganisation devient une habitude; si des hommes zélés, mais sans connaissances et sans mesures, prétendent se mêler journellement de l'administration et entraver sa marche ; si, à l'appui de quelque faveur populaire, obtenue par une grande ardeur, et soutenue par un plus grand parlage, ils répandent la défiance, sèment les dénonciations, excitent la fureur, dictent les proscriptions .... Le gouvernement n'est plus qu'une ombre, il n'est rien ; et l'homme de bien, commis au timon des affaires, doit se retirer dès qu'il ne peut plus le diriger, car il n'est point placé pour faire image, mais pour agir.* La commune

---

(1) Comment avez-vous pu écrire ce paragraphe ? La frayeur ou la rage avaient-elles pu vous faire perdre la mémoire, au point d'oublier que vous avez prononcé vous-même votre jugement dans ce peu de lignes ? Et qu'est-ce que ce roi, dont vous aviez *désorganisé* l'existence, dénoncé *l'administration*, *proscrit* la personne, par votre *ardeur* et votre *parlage*, aurait pu dire de plus dans son testament, lorsqu'il y rappelle à son fils, qu'un roi sans autorité n'inspire plus de respect, et est plus nuisible qu'utile.

provisoire a rendu de grands services : elle n'a pas besoin de mon témoignage à cet égard ; mais je le lui rends avec effusion de cœur. La commune provisoire s'abuse actuellement par l'exercice continué d'un pouvoir révolutionnaire, qui ne doit jamais être que momentanée pour n'être pas destructeur ; et elle nous prépare de grands maux, si elle tarde encore à se renfermer dans ses justes limites : voilà un autre témoignage que je rends aussi hardiment que le premier, car on doit la vérité aux peuples comme aux rois, et je ne la tairai pas plus aux uns qu'aux autres.

L'assemblée a rendu de sages décrets, qui conservent en *conseil-général* les commissaires auxquels les sections continuent d'accorder leur confiance ; mais ce *conseil*, ainsi que le nom l'indique, n'est que pour les délibérations ; l'action doit être plus concentrée dans le corps municipal, pour être plus unie et plus vive : c'est lui qui est chargé de l'exécution, c'est par lui qu'elle doit être faite. Le maire doit jouir de l'influence qui lui est attribuée par la loi. Cependant les limites respectives continuent d'être oubliées ou méconnues ; les ordres se croisent : on ignore souvent de qui ils émanent, et la responsabilité du ministre et du maire devient illusoire ou cruelle, puisqu'elle tombe sur des faits dont ils n'ont point connaissance, ou qu'ils ne peuvent empêcher. Jamais l'unité d'action ne fut plus nécessaire. Des ennemis aguerris et nombreux sont établis sur notre territoire, ils menacent la capitale ; c'est vers elle que se dirigent leur rage et

leur désespoir ; c'est-là qu'ils ont à exercer des vengeances ; *c'est-là qu'ils espèrent dissoudre le gouvernement*, (1) profiter de leurs avantages. Sans doute l'énergie du peuple bien dirigée leur opposera des barrières insurmontables ; mais c'est précisément pour cette direction qu'il faut de l'ensemble et de l'activité : l'une et l'autre sont impossible lorsque tout le monde commande. J'ai vu le ministre de la guerre gémir des lenteurs qu'apportait à la formation du camp l'intervention d'une commission ardente et zélée, mais étrangère aux dispositions de cette nature.

Le peuple doit être là, en personne ou par ses commissaires, pour voir ce que fait le pouvoir exécutif, soit ; mais il doit le laisser agir, sous peine de périr au milieu de ses propres débats : car de deux choses l'une, les personnes chargées de ce pouvoir jouissent de sa confiance, ou ne l'ont pas ; dans cette dernière supposition, il faut qu'elles se retirent ; dans la première, elles doivent user, dans toute son énergie, du pouvoir qui leur est confié. Une jalouse inquiétude fermente et aigrit encore contre ce pouvoir, *comme s'il rendait essentiellement vicieux les hommes auxquels il est réparti* (2) ;

---

(1) Vous annoncez que les ennemis qui s'avançaient espéraient *dissoudre le gouvernement*, et vous convenez vous-même qu'il n'y en avait pas, puisque toutes les autorités confondues, déréglées, débordées, étaient impuissantes. Soyez donc conséquent une fois !

(2) De quel droit, malheureux, osez-vous appeller vi-

comme si l'identité des noms faisait celle des choses, et que des ministres responsables puissent avoir rien de commun avec ce qu'était un roi inviolable!

Hier, au sein même de la maison commune, on dénonçait les ministres, vaguement quant au fonds, parce qu'on manquait de reproches; mais avec cette chaleur et cette force d'assertion qui frappe l'imagination, la séduit un moment, qui égare et détruit la confiance, sans laquelle nul homme en place ne doit y rester dans un gouvernement libre.

Hier encore, dans une assemblée des présidens de toutes les sections, convoquée par les ministres chez M. le maire, dans l'intention de concilier les esprits, de s'éclairer mutuellement, j'ai reconnu cette méfiance qui suspecte, interroge, entretient le trouble et entrave les opérations.

Hier fut un jour sur les événemens duquel il faut peut-être laisser un voile; je sais que le peuple dans sa vengeance, y porte une sorte de

---

cieux, ceux qui vous avaient dévancé dans les fonctions du pouvoir exécutif, et prétendez-vous pouvoir vous soustraire à une pareille accusation? Qui a pu vous constituer juge des intentions du roi et de la cour? Ah! s'ils avaient eu le pouvoir exécutif en main, dans ces tems déplorables, vous eussiez vu votre monarque courir au-devant des assassins, vous dérober vous-même à leurs coups; et vous, homme prétendu vertueux, au-lieu d'employer ce pouvoir usurpé à réprimer tant d'excès, vous croyez satisfaire à vos devoirs, en injuriant celui que vous avez détrôné.

justice (1) ; il ne prend pas pour victime tout ce qui se présente à sa fureur ; il la dirige sur tous ceux qu'il croit avoir été trop long-tems épargnés par le glaive de la loi, et que le péril des circonstances lui persnade devoir être immolés sans délai. Mais je sais qu'il est facile à des traîtres d'*abuser de cette effervescence*, et qu'il faut l'arrêter ; je sais que nous devons à la France entière la déclaration, que le pouvoir exécutif *n'a pu prévoir ni empêcher* ces excès (2) ; je sais qu'il est du devoir des autorités constituées d'y mettre un terme, ou de se regarder comme anéanties. Je sais encore que cette déclaration m'expose à la rage de quelques agitateurs. Eh bien ! qu'ils prennent ma vie, je ne veux la conserver que pour la liberté et l'égalité ; si elles étaient violées, détruites, soit par le règne des despotes étrangers, ou l'égarement d'un peuple abusé, j'aurai assez vécu : mais jusqu'à mon dernier sou-

---

(1) Ici les cheveux dressent sur la tête, de l'horreur qu'on éprouve à la lecture de cette phrase..... Il est inutile, je crois, d'en faire le commentaire.

(2) *Le pouvoir exécutif*, dites-vous, *n'a pu les empêcher* ! Veut-on savoir la vérité ? C'est que, dans les journées du 2 et du 3, on ne massacrait encore que des prêtres, une princesse, des Suisses et des gentilshommes, et que la colère du vertueux ministre les voyait sacrifier avec une barbare complaisance. Qui est-ce qui l'empêchait d'adresser à Santerre, dès le 2 au soir, la réquisition qu'il fit le 4 septembre, au moment seulement où l'on commençait à massacrer les criminels et à le décréter lui-même ? N'était-

pir, j'aurai fait mon devoir; c'est le seul bien que j'ambitionne, et que nulle puissance sur la terre ne saurait m'enlever.

---

ce pas son devoir, au-lieu de consumer son tems à rédiger et faire imprimer, le 3 septembre, tout ce pesant bavardage ?

Lettre de M. Roland, ministre de l'intérieur, à M. Santerre, en date du 4 septembre, l'an 4 de la liberté.

« Au nom de la nation, et par ordre de l'assem-
» blée nationale et du pouvoir exécutif, je vous
» enjoins, Monsieur, d'employer toutes les forces
» que la loi met dans vos mains, pour empêcher
» que la sûreté des personnes et des biens soit violée;
» et je mets sur votre responsabilité tous attentats
» commis sur un citoyen quelconque, dans la ville
» de Paris. Je vous envoie un exemplaire de la loi
» qui vous ordonne la surveillance et la sûreté que
» je recommande, et j'informe l'assemblée natio-
« nale et le maire de Paris des ordres que je vous
» soumets. »

Réponse de M. Santerre.

« Monsieur le ministre, je reçois à l'instant votre
» lettre. Elle me somme, au nom de la loi, de
» veiller à la sûreté des citoyens: vous renouvellez
» les plaies dont mon cœur est ulcéré, en appre-
» nant, à chaque instant, la violation de ces mêmes

Le salut de Paris exige qne tous les pouvoirs rentrent à l'instant dans leurs bornes respectives ; l'approche des ennemis, les grandes mesures à prendre contre eux, nécessitent, je le répète, une unité d'action, un ensemble qui ne peuvent se trouver dans le conflit des autorités. C'est à l'assemblée nationale à se prononcer à cet égard, avec l'élévation et la vigueur que réclament d'aussi grands intérêts. J'ai dû lui peindre cet état de choses, afin que sa sagesse prît aussi-tôt les déterminations convenables, et que, dans la supposition affligeante, mais gratuite, que ces déterminations n'eussent point l'effet desiré, la perte de la capitale n'entraînât point celle de l'empire.

Mais le peuple docile à la voix de ses législateurs, dès qu'ils sont au niveau des circonstances,

---

» loix et les excès auxquels on s'est livré. J'ai » l'honneur de vous représenter, qu'aussi - tôt la » nouvelle que le peuple était aux prisons, j'ai » donné les ordres les plus précis aux commandans » des bataillons, de former de nombreuses patrouilles, » et aux commandans du Temple et autres, voisins » de la demeure du roi et de l'hôtel de la Force, » à qui j'ai recommandé cette prison, qui n'était » pas encore attaquée.

» Je vais redoubler d'efforts auprès de la garde » nationale, et je vous jure que, si elle reste dans » l'inertie, mon corps servira de bouclier au premier » citoyen qu'on voudra insulter. »

éclairé par eux sur ses intérêts, rappellé par eux à la marche régulière qu'il doit tenir, sentira bientôt qu'il doit honorer son propre ouvrage, et obéir à ses représentans jusqu'à l'époque qui va les renouveller avec de plus grands pouvoirs ; il appercevra que le sort de la capitale tient à son union avec les divers départemens ; il sait que le midi plein de feu, d'énergie et de courage, était prêt à se séparer pour assurer son indépendance, lorsque la révolution du 10 août nous a valu *une convention qui doit tout rallier* (1) ; il apperçoit que les sages et les timides se réuniraient aisément pour établir cette convention ailleurs, si Paris n'offrait pas la réunion de la liberté la plus grande aux lumières qui soutiennent l'opinion ; il jugera, dès le premier moment de calme et de réflexion, que les secours et l'appui qu'il attend de tous les départemens ne peuvent être que le fruit de l'union, de la confiance qu'établissent et justifient le maintien de l'ordre et l'observation des loix ; il reconnaîtra enfin que ses ennemis cachés peuvent se servir de sa propre agitation pour nuire à ses meilleurs amis et à ses

---

(1) *Une convention qui doit tout rallier.* Voyez ce qu'a enfanté cette convention. La division et le déchirement de toutes les parties du royaume, la guerre du genre humain tout entier, une série de massacres que rien ne peut plus arrêter ; enfin, ce que vous appellerez sans doute encore UNE CONSPIRATION, (après le régicide auquel vous avez présidé comme ministre), je veux dire l'arrestation de vos collègues et votre accusation, le 31 mai.

plus redoutables défenseurs ; déjà l'exemple commence ; qu'il frémisse et s'arrête ! *Une juste colère, l'indignation portée à son comble commencent les proscriptions, qui ne tombent d'abord que sur les coupables, mais dans lesquelles l'erreur ou les passions particulières enveloppent bientôt l'homme juste* (1).

Il en est tems encore, mais il n'est pas un moment à perdre ; que le peuple écoute, et que le règne de la loi s'établisse.

Quant à moi, qui brave également l'erreur et la malveillance, parce que je ne veux que le bien de tous, et que je dois le faciliter par tous les moyens qui sont en mon pouvoir, j'ai consacré ma vie à la justice, à la vérité ; je leur serai fidèle.

Je reste à mon poste jusqu'à la mort, si j'y suis utile et qu'on me juge tel ; je demande ma démission, et je la donne, si quelqu'un est reconnu pouvoir mieux l'occuper, ou que le silence des loix m'interdise toute action.

Le ministre de l'intérieur,

ROLAND.

---

(1) Ainsi voilà une théorie de proscriptions prêchée et justifiée à la barre de l'assemblée. M. de La Fayette n'avait osé sanctifier que l'insurrection. Sylla et Marius ont eu leur apologiste, et cet apologiste est M. Roland. Il y a des proscriptions justes ! Elle est donc *juste* à présent la colère des ennemis qui vous *proscrivent* ! Vous avez prononcé votre arrêt ! il ne vous reste qu'à le subir.

Il faut se résoudre maintenant à lire la sanguinaire missive de la commune de Paris aux autres communes du royaume. Il faut bien se rappeller en la lisant, que Pétion était venu cinq jours auparavant justifier cette commune à la barre de l'assemblée. Il y avait vanté ses vertus, son patriotisme, les services qu'elle avait rendus, et tout cela pour obtenir sa réintégration. Il ne faut pas oublier non plus que Gorsas était alors nommé imprimeur du département de la justice, et qu'à la ressemblance du style de cette adresse avec son journal des 3 et 4 septembre, on pourrait presque le soupçonner de l'avoir rédigée.

Circulaire adressée le 3 septembre par le comité de surveillance de la commune, aux départemens, sous le contre-seing de Danton, ministre de la justice.

Frères et amis, un affreux complot, tramé par la cour, pour égorger tous les patriotes de l'empire français, complot dans lequel un grand nombre de membres de l'assemblée nationale se trouvent compromis, ayant réduit le 9 du mois dernier la commune de Paris à la cruelle nécessité de se ressaisir de la puissance du peuple pour sauver la nation,

elle n'a rien négligé pour bien mériter de la patrie, témoignage honorable que vient de lui donner l'assemblée nationale elle-même. L'eût-on pensé dès-lors ? De nouveaux complots non moins atroces se sont tramés dans le silence ; ils éclataient au moment même où l'assemblée nationale oubliant qu'elle venait de déclarer que la commune de Paris avait sauvé la patrie, s'empressait de la destituer pour prix de son civisme. A cette nouvelle, les clameurs publiques, élevées de toutes parts, ont fait sentir à l'assemblée nationale la nécessité urgente de s'unir au peuple et de rendre à la commune de Paris, par le rapport du décret de destitution, les pouvoirs dont il l'avait investie.

Fière de jouir de toute la plénitude de la confiance nationale, qu'elle s'efforcera toujours de mériter de plus en plus ; placée au foyer de toutes les conspirations, et déterminée à s'immoler pour le salut public, elle ne se glorifiera d'avoir pleinement rempli ses devoirs que lorsqu'elle aura obtenu votre approbation, objet de tous ses vœux, et dont elle ne sera certaine qu'après que tous les départemens auront sanctionné ses mesures pour sauver la chose publique.

Professant les principes de la plus parfaite égalité, n'ambitionnant d'autre privilège que celui de se présenter la première à la brèche, elle s'empressera de se remettre au niveau de la commune la moins nombreuse de l'état, dès l'instant que la patrie n'aura plus rien à redouter des nuées de satellites féroces qui s'avancent vers la capitale.

La commune de Paris se hâte d'informer ses frères de tous les départemens qu'une partie des conspirateurs féroces détenus dans les prisons, a été mise à mort par le peuple, actes de justice qui lui ont paru indispensables, pour retenir par la terreur ces légions de traîtres cachés dans ses murs, au moment où il allait marcher à l'ennemi; et, sans doute, la nation entière, après une longue suite de trahisons qui l'ont conduite sur le bord de l'abyme, s'empressera d'adopter ce moyen si nécessaire de salut public, et tous les Français s'écrieront comme les Parisiens: marchons à l'ennemi, mais ne laissons pas derrière nous ces brigands, pour égorger nos enfans et nos femmes; frères et amis, nous nous attendons qu'une partie d'entre vous va voler à notre secours, et nous aider à repousser les légions innombrables de satellites des despotes conjurés à la perte des Français. Nous allons ensemble sauver la patrie, et nous vous devrons la gloire de l'avoir retirée de l'abyme.

Signé, *les administrateurs du salut public et les administrateurs-adjoints réunis*, Pierre Duplain, Panis, Sergent, l'Enfant, Jourdeuil, Marat, *l'ami du peuple*, de Porgas, le Clerc, Dufortre, Celly, *constitués par la commune, et séant à la Mairie.*

Ce 3 *septembre* 1792.

N. B. Nos frères sont invités à remettre cette lettre sous presse, et à la faire passer à toutes les municipalités de leur arrondissement.

Il n'est personne, je pense, qui, après la lecture de ces deux dernières pièces, n'ait déjà une idée formée sur les auteurs immédiats, et les fauteurs indirects de ces massacres. Je vais y ajouter encore quelques traits, et je récapitulerai ensuite tous ceux qui complettent leur analogie avec le 10 août.

Les exécuteurs personnels de ces massacres sont encore dans l'oubli. Etrangers, pour la plupart, à la population de Paris, ou bien membres d'une classe si abjecte, que plusieurs d'eux n'étant connus dans leurs atteliers que sous des noms vagues de baptême ou de pays, l'œil de l'observateur ne peut les atteindre dans la boue où ils sont cachés. Si l'on a pourtant déja recueilli les noms de quelques-uns d'entr'eux (1), pour

(1) Nul doute qu'il n'y en ait déjà beaucoup de reconnus à Paris. Leur acharnement les aura trahis. Voici quelques traits anecdotiques, auxquels on pourra les distinguer un jour.

Un ouvrier de la rue St. Denis, rentrant chez lui couvert du sang de ses victimes, causa tant de frayeur à sa femme, qu'elle mourut subitement. Les voisins de cet homme pourront l'indiquer.

Un jeune Marseillais à l'Abbaye se montra d'une

les dénoncer un jour au procureur du roi, il est à présumer qu'ils auront péri sur la

---

manière atroce pendant ces massacres. Il se vanta d'avoir tué lui seul plus de 50 personnes, pour venger deux frères qu'il avait perdus dans la journée du 10 août. On le reconnaîtra à cette anecdote.

Les trois hommes qui reconduisirent St. Méard chez lui, signèrent son brevet d'élargissement. J'ai vu le certificat et les signatures. Elles pourront servir à faire retrouver les signataires.

Un grand nombre de personnes élargies doivent avoir de pareils certificats.

Ce fut un maçon employé par M. de Champlost, qui le reconnut et le sauva au milieu des morts qu'il venait de tuer de sa main.

Dans beaucoup de sections voisines des théâtres de carnage, les massacreurs fatigués allaient se reposer, faire montre de la sueur et du sang dont ils étaient couverts, se faire donner à boire, et des assignats de 5 livres pour leur journée. Les sections d'alors les encourageaient, les plaignaient et les payaient. On sait comment elles étaient composées.

On lit l'anecdote suivante dans la réponse de Louvet à Robespierre : « Un matin, quatre hommes » arrivèrent dans la maison du ministre de l'inté- » rieur, et s'adressèrent au citoyen *Fépoul*, l'un » des chefs du bureau : ils avaient des piques et une » épée de deuil ensanglantées ; ils venaient chercher » le prix de leur travail, que le ministre de l'in-

frontière

frontière, ou dans les troubles intérieurs, avant que la main de la justice ait pu s'en emparer.

» térieur devait leur remettre, leur avait-on dit; » le citoyen Fépoul, malgré les horribles explica- » tions qu'on lui donnait, feignit toujours de ne » pas comprendre quelle avait été l'espèce d'ouvrage » dont le paiement lui était demandé. Observez que » pendant l'étrange colloque, un des ouvriers, ac- » cablé de la double ivresse du sang et du vin, » s'était mis sur un fauteuil, où déjà il était as- » soupi. On vous a donné de l'ouvrage, disait toujours » Fépoul, vous dites avoir bien travaillé, vous de- » mandez qu'on vous paie; rien n'est plus juste; mais » adressez-vous donc à ceux qui vous ont employés. » Enfin les bourreaux assez mécontens, réveillèrent » leur camarade et partirent. Le même soir, entre » sept et huit heures, il en revint un; il était » porteur d'un mandat à-peu-près conçu en ces » termes: il est ordonné à M. Vallée de Ville- » neuve, trésorier de la ville, de payer à.....; » (*ici quatre mots*) la somme de 12 livres chaque, » pour l'expédition des prêtres à St. firmin. Le gar- » çon de bureau, qui reconnaissait le *quidam* pour » un des quatre du matin, ne voulut point le laisser » aller jusqu'au citoyen Fépoul; pressé au contraire » du besoin de renvoyer le cruel créancier, il par- » courut très-rapidement son mandat, ne se donna

Quant aux juges populaires qui s'étaient établis présidens des massacres, trois sont déjà connus; Maillard à l'Abbaye, Hébert et l'Huillier à la Force; il n'a pas été possible de reconnaître encore ceux qui ont dirigé les massacres du Châtelet; mais dé-

---

» point le tems de déchiffrer les noms très-mal écrits » des ouvriers et des signataires, courut dans le » cabinet du premier commis consulter l'almanach » royal, et revint aussi-tôt rapporter l'adresse du » citoyen Vallée de Villeneuve. On ignore comment » celui-ci aura pu s'en débarrasser. »

Ou le chef des bureaux Fépoul, ou le trésorier Villeneuve auront conservé quelques notes de ces mandats, ou du moins le souvenir des noms qu'ils portaient.

On saura le nom du caporal qui fit périr de la manière suivante deux victimes innocentes. Le fait est attesté par Brissot. « A l'hôtel de la Force, » où l'on expédiait les prisonniers avec une apparence » de forme, avec un juré de comédie, et en pré- » sence d'officiers municipaux, un prisonnier, accusé » de fabriquer de faux assignats, est recommandé » d'un citoyen de la rue St. Antoine. On l'envoie » chercher; il était occupé à faire des comptes avec » un locataire; il arrive, et à la vue des piles de » cadavres, de massues ensanglantées et de ces » juges-bourreaux, il perd la tête, répond de tra-

jà il s'est présenté aux Jacobins plusieurs individus, qui se sont glorifiés du titre d'hommes du 2 septembre; de ce nombre est un nommé Taillefer, membre aujourd'hui de la convention.

Louvet cite un fait qui lui fut rapporté par Gorsas, quelques jours après le 2 septembre. « Gorsas, dit-il, m'a raconté, comme » à beaucoup d'autres, l'étrange conversa- » tion qu'il eut avec un homme qui, dans » un certificat signé de lui, en date du 9 » septembre, a pris le titre de juge-souve-

---

» vers; on l'assomme. Le caporal se rappelle qu'il » l'a trouvé avec un homme qui chiffrait; et sup- » posant que ces chiffres pouvaient bien être des » faux assignats, qu'il pouvait être complice, il va » le chercher, l'amène, et on l'exécute aussi; » eh bien! cet homme était un bon père de famille, » bon citoyen électeur de 1791, électeur nommé la » veille par sa section. »

Le garde national qui sauva M. de Santuary, beau-frère de M. d'Esprémesnil, pourra aussi faire connaître beaucoup de ses camarades.

Au surplus, ces découvertes seront l'objet des recherches d'un tribunal prévotal, et je doute fort que jamais aucune histoire de la révolution descende jusqu'à ces noms ignobles. On n'écrit point l'histoire des loups.

» rain, élu par le peuple, aux journées » du 2 et du 3. Cet homme entre chez un » libraire où se trouvait Gorsas. Il y de- » mande les *courriers des départemens* » de la dernière quinzaine. Le libraire ne » les a pas. L'homme en paraît très-fâché. » Gorsas s'approche, se nomme, et lui de- » mande ce qu'il veut chercher dans ses nu- » méros. C'est que, dit l'autre, en rendant » compte des journées de septembre, vous » avez parlé de moi. --- Oh! oh! vous en » étiez donc? --- Vraiment, j'étais grand » juge. --- Oui! vous pouvez donc m'ap- » prendre comment cela se pratiquait. A » quoi reconnaissiez-vous les innocens? --- » Bah! bah! il n'y en avait guères. --- Mais » encore, comment faisiez-vous? --- Nous » avions des listes, et puis on voyait bien » tout de suite; cependant il y avait un » grand b.... qui avait les cheveux en Ja- » cobin; on ne pouvait pas trop lire son » nom, et il ne se défendait pas trop mal. » Il nous a donné de la tablature. — Eh » bien? --- Eh bien! j'ai envoyé demander » à Paris et à Marat; *ils m'ont fait dire*: » *c'est cela même*; *élargissez* ».

Tous ces magistrats, et leur prétendu

juré seront facilement découverts; ils allégueront peut-être, pour se justifier, la volonté du peuple *souverain*, et l'exemple que leur avait tracé le corps législatif en formant ce tribunal populaire du 10 août que présidait Osselin, qui jugea Bachmann, Laporte et Derozoi, et acquitta MM. de Montmorin et d'Affry : ils citeront aussi les prisonniers qu'ils ont acquittés; mais le délit des uns ne peut atténuer celui des autres; et le supplice de Maillard ne doit rien changer, ni à la punition due à Osselin, ni à celle de tous ces juges créés par la populace, ni sur-tout à celle de tous ces constituans qui, en décrétant que le pouvoir judiciaire serait électif par le peuple, arrachèrent ainsi au roi le noble exercice de la justice *souveraine*, et par-là sanctionnèrent d'avance les jugemens de Maillard, et le décret de mort de Louis XVI. En plaçant les premiers la justice dans les mains intéressées à être injustes, ils intervertirent toutes les loix de la société; et s'ils n'en sont punis, la conséquence inévitable en sera l'acquittement de Maillard.

Si des juges des guichets nous passons ensuite à ceux qui dirigeaient leurs mou-

vemens, nous trouverons aussi-tôt les membres de la commune, qui composaient le comité de sûreté publique, nommé le 1 septembre par Panis : leur signature au bas de l'adresse du 3 septembre ne demande pas de nouveaux commentaires ; mais on observe avec horreur que l'exécrable Marat lui-même n'y jouait qu'un rôle secondaire. Panis était en tête, Panis le beau-frère de Santerre !

Brissot avait été dénoncé ainsi que les *girondins* le 1 septembre, par Robespierre. Le 2, à dix heures du soir, le comité de la commune rendit contre eux huit mandats d'arrêter ; mais, craignant que leur qualité de députés n'excitât un mouvement en leur faveur, ils effacèrent légèrement le mot *arrêter*, et y substituèrent *l'ordre de visiter*. Les trois commissaires qui exécutèrent ce mandat, étaient les nommés *Berthelton*, *Guermené* et *Cousteau* dit *Mignon*. Ce *Mignon* a signé beaucoup de certificats, pendant les massacres, où il a joué un très-grand rôle ; ils diront de qui ils tenaient les mandats qu'ils exécutaient.

Le trait cité par Gorsas donne encore la preuve qu'il y avait pendant les massacres

un comité toujours séant qui les dirigeait, et qui fut toujours présidé par Panis et Marat (1) : c'était ainsi que les comités de Charenton et du Cercle-Social, présidés par Barbaroux, Louvet, Chénier, Brissot, etc, avaient préparé et dirigèrent le massacre du 10 août.

On est étonné de ne pas voir Robespierre jouer nominativement son rôle dans ces massacres. Mais il faut savoir que dans toutes les occasions où il falloit payer de sa personne, Robespierre se cacha toujours, et ne se représenta ensuite que lorsque le crime préparé par ses mains eut été exécuté par d'autres ; mais son acharnement à être l'apologiste des journées du 2 septembre, l'approbation qu'il donna à l'adresse sanguinaire du 3, la réponse qu'il fit à Gensonné, qui lui reprochait d'avoir commandé les assassins, *je le sais, ni vous, ni vos amis, n'auriez pas fait assassi-*

(1) Sergent, graveur en taille-douce, était de ce comité. On venait pendant le massacre implorer sa protection. Pendant qu'il lançait un mandat d'arrêt, quelqu'un marcha sur son chien. Il répondit froidement : *Prenez donc garde, vous n'avez point d'humanité !*

ner un aristocrate; les éloges perpétuels de Marat, qui le recommandait au peuple pour dictateur, ou au moins pour triumvir avec Danton et lui; les colloques qu'il avait alors continuellement avec Danton, Collot-d'Herbois et Robert de Keralio; sa nomination à la convention nationale, le jour des massacres, en général la soif du sang si connue, ses fureurs à la commune et aux Jacobins, son nom, son vœu contre Louis XVI, que dis-je? le sang empoisonné qui coulé dans ses veines, tout l'accuse, tout le met sur la ligne de Marat et de Panis.

Il faut maintenant en venir à l'ordonnateur suprême de ces meurtres, au général des assassinats, à l'homme devant qui s'éclipsent Marat et Robespierre eux-mêmes, à Danton enfin, ministre de la justice, pendant les quarante jours dont je donne l'historique.

Les visites domiciliaires, le désarmement des personnes suspectes, décrétés sur sa motion, et exécutés par Robespierre, la nomination et l'envoi des commissaires ambulans, qui firent faire les massacres de Lyon, Rheims et Meaux, et prêchèrent par-tout la lo

agraire, le meurtre et le pillage, les sommes dépensées secrètement, dont il ne voulut jamais rendre compte, la peine de mort qu'il fit décréter le 2 septembre au matin, contre ceux qui contrarieraient ses opérations, l'adresse aux départemens qu'il fit partir le 3, sous son propre contre-seing, adresse imprimée dans la nuit, rédigée la veille, et qui n'a pu être composée que dans ses bureaux; ses liaisons connues, son caractère féroce, sa vie précédente, son influence sur la révolution, ses paroles devenues proverbiales; tout, jusqu'à sa figure atroce, nous dit: VOILA LE CHEF DU 2 SEPTEMBRE!

La commission extraordinaire le pressait d'arrêter les massacres; il riait. Faites exécuter, lui disait-elle, le décret d'accusation contre Marat; il répondait froidement: j'aimerais mieux donner ma démission.

Saisi de frayeur, ou, si l'on veut d'impatience, Brissot entre le 4 au matin chez ce ministre de la justice. Il le trouve avec Fabre d'Eglantine; il se plaint de ces affreux massacres; mais, s'écrie niaisement ce féroce imbécille de Brissot, le moyen d'empêcher que des innocens n'y soient confondus avec des coupables? Pas un, pas un,

répond Danton. Quel garant, dit Brissot? Le ministre de la justice réplique : *je me fais donner les listes des prisons, et l'on a effacé ceux qu'il convenait de mettre dehors.* On a vu dans la relation de St. Méard que, dès le 26 août, un officier municipal était venu prendre les noms des prisonniers à l'Abbaye.

Et, comme si tant d'indices ne suffisaient pas pour reconnaître Danton, son discours du 14 Juin 1793, aux Jacobins, inséré tout au long dans le journal de cette société, sous la date du 16, ne suffirait-il pas pour désigner le directeur suprême des meurtres en France. On venait d'apprendre à Paris la prise de Saumur, le soulèvement des provinces, les préparatifs de l'Angleterre, le bombardement de Valenciennes. Danton vient aux Jacobins ; voici la péroraison de sa harangue sanguinaire : *songez que je vous égalerai en génie, en audace révolutionnaire, et que je mourrai Jacobin ; souvent je suis obligé d'employer des ménagemens pour ramener des esprits faibles, mais d'ailleurs excellens ; mais le bonheur public est toujours l'objet de mes travaux, et je vous présage à l'avance que*

nous serons vainqueurs. Ne redoutez point les efforts de la faction. Il n'y a rien de commun entre le peuple et les administrateurs. Je suis instruit de bonne part que le peuple se dispose à en faire justice. On fera encore un exemple terrible des contre-révolutionnaires. Ces deux dernières lignes désignent d'avance l'auteur des massacres qui vont faire oublier ceux de 1792.

Je ne parle point de la foule de Jacobins subalternes, qui prirent une part plus ou moins directe à cette catastrophe. Collot-d'Herbois, conseil et ami de Danton, l'appella en public *le grand credo de la liberté française.* Anacharsis Clootz inventa le mot de *septembriser*, pour exprimer l'acte par lequel on se défait d'un ennemi. Chabot vanta continuellement ces journées *expurgatoires* à la tribune. Fabre d'Eglantine et Camille Desmoulins étaient les secrétaires de Danton à cette époque. Bazire, chargé de faire son rapport sur ces massacres, avant la dissolution de l'assemblée législative, les attribua aux valets des aristocrates tués, qui, s'étant mis en insurrection pour sauver leurs maîtres détenus, s'étaient portés

aux prisons, où ils avaient massacrés tous ceux qui précédaient leurs maîtres, afin de jouer le patriotisme, et faire échapper ensuite sous ce masque ceux qu'ils avaient eu intention de relâcher (1); et, selon Ba-

(1) Le bruit s'était répandu que les valets de madame la princesse de Lamballe s'étaient rendus déguisés à la porte de l'hôtel de la Force, afin de sauver leur maîtresse, et qu'ils avaient aidé à massacrer plusieurs personnes, pour avoir droit de s'emparer de la princesse, et de l'emporter en triomphe, quand elle paraîtrait; mais qu'ils avaient été reconnus et chassés du groupe-tueur, ou, comme l'a dit dernièrement je ne sais quel député, *du souverain-massacreur*. Ce fut sur ce bruit que Bazire fonda l'échafaudage de son rapport, et l'assemblée, qui allait se dissoudre, passa à l'ordre du jour. Le propre des révolutions est d'intervertir à-la-fois et les hommes et les choses, et la morale et les idées, et les causes et les effets. Non seulement elle rend les hommes méchans, elle les rend stupides et faux. On tue son voisin, et on en fait un conspirateur; un château est brûlé, c'est le propriétaire qui y a mis le feu, pour accuser le peuple; un homme est armé d'un pistolet pour sa défense, il conspire contre toute une nation; le roi prend des mesures légales pour protéger son habitation d'insulte et sa personne d'oppression, et l'on dit que les Tuileries et 700 soldats ont assiégé Paris et 100 mille hommes! Les

zire, tous les maîtres auraient péri, si le peuple et le tribunal populaire n'avaient sauvé beaucoup de victimes; enfin, le ministre de la justice, le philosophe Garat (1), le digne successeur de Danton, chargé par un décret de poursuivre les auteurs de tant de crimes, fit de vaines démarches auxquelles il ne fut donné aucune suite, et vint lâchement dire à la convention qu'il fallait les ensevelir dans un éternel oubli; qu'ils n'étaient qu'un supplément à la révolution du 10

---

mêmes effets suivent l'esprit révolutionnaire par-tout où il se développe. *La Chronique* de Londres, aussi séditieuse que celle de Paris, accuse ainsi le ministère anglais d'avoir déclaré la guerre à la république, lorsque Brissot lui-même avoue dans son *compte rendu à ses commettans*, qu'il n'a eu que le tort de la déclarer trop tôt.

(1) Chénier, autre philosophe, présidait au 2 septembre la section des filles St. Thomas, ou de la Bibliothèque, ou de 1792. On lui ramena de l'hôtel de la Force, M. Webber, grenadier de cette section, et frère de lait de la reine. Il avait été acquitté par le tribunal du guichet. Chénier voulait absolument l'y faire reconduire et massacrer. Il insista pendant 12 heures, et menaça même de donner sa démission, si l'on faisait grace. M. Webber fut sauvé par quelques amis.

août, la suite de cette glorieuse journée; et que Paris ayant l'initiative de l'insurrection, en sa qualité de résidence de la première autorité constituée, on ne pouvait rechercher cette affaire, sans ôter le droit insurrectionnelle à Paris, sans compromettre ainsi la révolution dans son principe. Si ce discours est parvenu à la Fayette, dans son cachot de Magdebourg, son supplice est commencé.

La conduite de Santerre dépose hautement contre lui. Requis le 4 septembre par Pétion et Roland, ce digne beau-frère de Panis répond enfin qu'il a donné des ordres; et les présidens des 48 sections assurèrent à la commission des 21 que les massacres leur avaient fait horreur, qu'ils auraient voulu pouvoir montrer la force publique, *mais qu'ils n'avaient point reçu de requisitions*. Il serait, je crois, inutile de parler plus long-tems de Santerre; l'homme qui a mené son roi à la mort, a-t-il besoin d'un crime de plus, pour que son supplice soit aggravé?

Il me tardait d'arriver à ces fiers républicains, qui se disent aujourd'hui si purs, si vertueux, si incorruptibles, et qui cher-

chent à jetter tout l'odieux de ces forfaits sur la seule commune de Paris ; il me tarde de démontrer quels en sont les premiers auteurs ; ainsi, je passe sous silence et Fournier, et Bourdon, et Bécare, et Lajousky, chefs du massacre des prisonniers d'Orléans, et je saisis Barbaroux, Guadet, Gensonné, Brissot, Pétion, Manuel et Gorsas.

Il est reconnu aujourd'hui que la tranquillité de Paris ne commença à être absolument détruite que par l'arrivée des Marseillais. Les bandits qu'on avait déjà recueillis n'avaient rien osé de décisif le 20 Juin ; il fallait que les assassins d'Avignon fussent rendus dans la capitale pour leur servir de point d'appui. Or, qui les avait mis en marche et organisés ? Barbaroux. A qui Barbaroux les avait-il présentés, le jour de leur arrivée ? A Pétion, au vertueux Pétion. Qui les avait appellés *la Providence du midi* ? Brissot. Qui les loua constamment jusqu'au 3 septembre ? Gorsas. Qui leur distribua 20,000 liv. quelques jours avant le 10 août ? Pétion. Qui avait accordé l'amnistie à ces brigands d'Avignon, à ces héros de la Glacière, lorque la voix publique demandait de tous les coins de l'Europe leur

punition exemplaire? La faction de Bordeaux, qui cherchait par-là à se rendre populaire, et à se créer un noyau d'armée républicaine. Enfin, qui a eu l'impudeur de nommer après le 10 août au poste de commandant de gendarmerie ce Jourdan, chef des assassins de la Glacière? Son brevet est signé de Servan; Servan, le collègue de Roland!

Je veux bien ne point parler de cette désorganisation successive, et de la dégradation de la royauté, à laquelle travailla la faction de Brissot, depuis le premier jour des séances du corps législatif; la guerre déclarée par Brissot et Dumouriez, exprès pour placer le roi entre la république et la mort (1), le licenciement de la garde du roi, le renversement du pouvoir judiciaire, cette affreuse journée du 20 juin, toute dirigée par Manuel et Pétion; en un mot, cette suppression bruyante de tous les états qui soutenaient tant bien que mal

(1) *Sans la guerre, la révolution du 10 août n'aurait pas eu lieu; sans la guerre, la France ne serait pas une république.* (Patriote français du 22 septembre.)

le

le trône constitutionnel ; je veux bien oublier pour un moment ce long tissu de crimes qui a fini par les crimes du 10 août, et qui a ouvert toutes les digues au torrent de l'anarchie ; mais, je dis :

A vous, Brissot : n'avez-vous pas commandé, en quelque sorte, l'assassinat de tous les prisonniers d'Orléans, par la rage avec laquelle vous vous êtes toujours déchaîné contre ce tribunal ? L'homme du 10 mars peut-il être séparé de celui qui a tué M. de Lessart ; et la mort des deux Montmorin n'est-elle pas encore votre ouvrage ; car enfin votre plume était aussi un poignard? Que l'on voye avec quel acharnement vous vous êtes toujours attaché à MM. de Jaucourt et Jouneau. J'ouvre votre journal du 27 août 1792, et j'y lis vos insultantes dérisions sur l'inviolabilité passée du premier de ces deux collègues, tandis qu'il était encore à l'Abbaye. Que feront de plus vos ennemis, lorsqu'ils vont aujourd'hui vous juger ? Déjà je lis dans le rapport du comité contre vous l'accusation de votre atroce curiosité, lorsque vous vous informiez avec tant d'avidité si Morande, votre ennemi déclaré, Morande, l'ancien rédac-

teur du *Courier de l'Europe*, avait aussi été massacré. N'est-ce pas sur cette soif de son sang que vous témoignâtes alors, que ce Morande fut jetté ensuite dans les prisons, quoiqu'il eût quitté la plume depuis près de six mois, quoiqu'il n'eût aucun rapport avec les évènemens du 10 août, et qu'un héritage, joint aux infirmités de l'âge, lui eût permis de quitter son ancien métier et d'oublier ses anciens ennemis? Vous fûtes donc, Brissot, un assassin de sang froid, espèce d'hommes plus dangereuse encore que les animaux féroces dont on se méfie; meurtrier par essence, vous auriez voulu effacer du nombre des vivans tous ceux que, par leur rang et leur profession, vous croyiez au-dessus de votre caractère de journaliste-législateur; et votre conscience vous reportait si bas, même dans cette place, que toutes les classes de la société et tous vos confrères vous paraissant supérieurs à vous et à votre profession, vous leur avez déclaré la guerre à tous, afin d'avoir le privilège d'écrire et d'administrer seul. Faites maintenant des *comptes rendus à vos commettans*, sur les cadavres de ceux que vous avez immolés à votre am-

bition et à votre orgueil; la providence ne permettra plus qu'on y croie, et le rapport de St. Just a déjà vengé le sang de de Lessart.

C'est aussi dans ce rapport de St. Just, (le 8 juillet) que j'ai la douceur de trouver, en finissant mon ouvrage, la ratification de ce que j'ai dévoilé en le commençant. Pétion avoit donc donné aux Suisses et à la garde nationale l'ordre de repousser la force par la force au 10 août! Le peuple du 2 juin 1793, qui n'est plus son peuple du 20 juin 1792, l'accuse aujourd'hui de cette fidélité à la constitution; il l'accuse en quelque sorte de l'avoir caché, lorsque Louis XVI était à la barre, et que Pétion osait le juger, et du moins par-là il en absout la mémoire du roi; mais ce même peuple, ôtant à Pétion la gloire qu'il réclamait pour le 10 août, lui jette toute entière la tache du 2 septembre; il lui dit avec énergie: « Vous tracez continuellement avec Roland » le tableau sanglant du 2 septembre, mais » je vous accuse de ces fatales journées; car » vous étiez alors en place. On vous pressait » vous et Manuel d'arrêter ces massacres; vous » refusâtes, de crainte d'être exposés à perdre

» votre popularité ». Et voilà pourtant ce qui résulte pour Manuel et pour vous de votre système incertain de vengeance, de cruauté et de molesse! — Sachez enfin, malheureux, que dans la carrière que vous avez eu la témérité de courir, tout est crime, quand tout n'est pas vertu.

J'ai déjà rendu compte de l'acharnement de Manuel contre tout ce qui portait le nom de prêtres; la connoissance qu'il avait des projets du massacre aux Carmes, les démarches préléminaires, qu'il fit, ne permettent pas de douter qu'il n'en fut le directeur, et conséquemment l'auteur de tous les meurtres; car d'abord ils n'eurent que les prêtres pour objet, et, ce n'est qu'après avoir assouvi la haine de Manuel, qu'ils descendirent jusqu'au reste des prisonniers.

Chabot a appris à la convention nationale que Pétion et Manuel avait d'abord ordonné à Gorsas de louer dans son exécrable journal ces journées sanglantes. Gorsas s'acquitta de cette commission avec la férocité d'un homme qui semblait regretter de ne pas agir lui-même à la porte des prisons. Tantôt il écrivait: *ces massacres sont non seulement justes; ils sont encore nécessaires.* Ailleurs, il ajoutait: *le peuple ne se trompe point dans sa ven-*

geance : qu'ils périssent ! Enfin, c'est Gorsas qui le premier imagina le conte absurde qu'on avait vu au 2 septembre les prisonniers faire des signes dans leurs prisons, et y tramer une conspiration. Ce Gorsas, en obéissant à Manuel et Pétion, ne faisait que suivre son instinct malfaisant ; depuis le commencement de la révolution, son journal semblait écrit sur les bornes des rues, tantôt avec de la boue, tantôt avec du sang. Ordurier et calomniateur tour-à-tour, ce fut lui qui provoqua le premier la journée du 5 octobre et celle du 20 juin. Le roi et la reine n'eurent pas d'ennemis plus constans. Tout ce qui fut honnête et beau pendant la révolution, fut exposé au venin qu'il distilait. Son physique aussi grossier que son moral, était l'effroi du Palais-Royal. Suivi de ses ouvriers et de quelques assommeurs, son cortège ordinaire ; tantôt il assaillait un gentilhomme seul et sans défense, (M. de Ste. Luce) et l'assassinait impunément aux yeux du public ; tantôt il se faisait cacher et refusait un combat loyal avec Suleau ; ici il faisait la cérémonie de brûler l'effigie du Pape ; là il se déguisait en Arménien, pour jouer son rôle dans la députation folle du genre

humain ; d'autres fois il faisait piller par les siens les presses et les boutiques où s'imprimaient quelques épigrammes contre lui ; en un mot, sa vie entière fut un composé de lâcheté et d'insolence (1) de turpitudes et de cruauté. Pour le punir, le ciel toujours juste finit par lui envoyer Roland et Marat. Roland le flatte, le paie, et lui suggère de dénigrer le 2 septembre. Gorsas oublie ce qu'il a déjà dit ; sa cupidité étouffe sa mémoire ; le voilà qui se contredit à la journée. Un désaveu lui attire une nouvelle attaque ; il ne sait plus dès-lors que prendre une posi-

(1) Ce Gorsas ayait osé imprimer qu'il fallait empêcher Mesdames, tantes du roi, d'aller à Rome, ou du moins, qu'il fallait saisir tout ce qu'elles emportaient, sous prétexte qu'il n'y avait pas un Français qui n'eût une réclamation à faire sur leurs effets. Mesdames ayant été arrêtées à Arcy-sur-Aube, on parodia le dire de Gorsas par cette chanson si connue : *Rendez-nous les chemises à Gorsas.... Avait-il des chemises, Gorsas ?*

C'est également au sujet du départ de Mesdames, que la fille d'un ministre constitutionnel, furieuse de voir que son amant la quittât, pour accompaggner les princesses, s'écria dans une assemblée, qu'il aurait fallu *les arrêter, ne fût-ce que pour servir d'ôtages.* Sur quoi un homme de beaucoup d'esprit lui observa que les femmes vieilles et laides n'avaient jamais servi d'ôtages.

tion mal-adroite ; il a l'air d'un faux dévot de révolution. On dirait qu'un remords est entré dans sa vilaine ame, et ce remords le rend déjà ridicule ; il se tourne, il s'agite dans cette robe d'innocence qu'il revêt pour la première fois ; elle fait sur lui l'effet de la chemise de Nessus : Marat l'apperçoit, s'attache à ses pas, le poursuit comme la furie que Virgile nous peint tourmentant la compagne de Latinus; Marat est pour lui *l'hirudo non missura cutem ;* et, dès ce moment, Gorsas à son tour est pillé, fugitif, arrêté, émigré, accusé, et l'auteur de tant de conspirations réelles est à la fin traité lui-même comme un conspirateur. Ainsi a fini ce misérable maître d'école de Versailles, fils d'un savetier de Limoges, d'abord marmiton, puis élevé par la charité de M. de Coetlosquet, précepteur des enfans de France, ensuite détestable écrivain des charniers, trompette de révolution, mauvais bouffon de tragédie; ainsi, dis-je, a fini ce croquant, après avoir été, tour-à-tour, pendant quatre ans l'horreur et la risée de Paris.

Barbaroux est encore plus coupable peut-être que tous ceux que j'ai déjà nommés. Ce fut lui qui demanda et conduisit de Marseille à Paris la horde de ces assassins ; ce fut lui qui en fit le choix, et s'en institua le chef

et le directeur; ce fut lui qui, au club de Marseille, faisant voir un poignard, dit qu'il ne partait pour Paris qu'avec ce seul bien, et qui, depuis le 10 août, se trouvant riche de douze mille livres de rente, a été convaincu par Camille Desmoulins de n'avoir pu les trouver que dans la déponille de ses victimes.

Enfin, la faction Bordelaise se joint naturellement à tous ceux que j'accuse. Maîtresse de tous les comités de l'assemblée, maîtresse de l'opinion, arbitre des délibérations, puisque placée entre la montagne et le côté droit, elle portait la majorité là où il lui convenait, elle ratifia toujours tout ce qui fut vengeance, fureur et cruauté. Elle demanda aussi la mort de Brissac et de de Lessart. La Source, un de ses membres, fut celui qui accusa M. de Montmorin. Grangeneuve avait soif du sang de Jouneau; mais il trouva plus commode de le faire répandre par des assassins, que de se venger loyalement des affronts qu'il en avait reçus; tous les procédés relatifs au déplacement et à la marche des prisonniers d'Orléans, furent l'ouvrage de Gensonné, ainsi que la découverte et la dénonciation du comité Autrichien. Ils avaient aussi eux fait venir

de Bordeaux leurs satellites, leurs assassins, leurs fédérés. Ils voulurent du sang aussi eux, mais ils voulaient le plus pur qui restât encore à répandre ; et Madame de Lamballe et M. de Brissac et les trois ministres furent leurs victimes, au défaut de la Reine qu'une providence suprême avait fait échapper en mars au rapport de Condorcet, comme elle fut sauvée le 2 septembre, comme elle l'avait été plus miraculeusement encore au 5 octobre, à Varennes, et au 20 juin. La Source, Condorcet, Roland, ne font donc qu'un avec la faction de la Gironde ; Roland sur-tout, qui ne cessa d'être cruel que lorsque le cruauté l'atteignit, et qui consentait le 3 septembre à ce que les massacres des prêtres et des nobles furent regardés *comme un de ces grands orages qui balaient l'atmosphère*, pourvu que cet orage s'arrêta à lui et à ses amis. Imbécille, qui croyait fixer un orage populaire !

Ainsi, depuis Pétion, qui desira la mort de M. le duc de Rochefoucauld, comme la Fayette commanda celle de Favras, comme Barnave justifia l'assassinat de Berthier ; depuis Brissot, qui demanda le meurtre de Morande, et de M. de Montmorin, jus-

qu'à Danton, qui voulut établir son trône sanglant sur la terreur universelle ; tous ceux que j'ai nommés ne peuvent point être séparés des assassins subalternes. Ils sont même bien plus coupables ; car ils agissaient avec la pleine connaissance des crimes qu'ils commettaient, tandis que l'ouvrier ivre qui les consommait croyait obéir à un décret et gagner de plus que son salaire, du vin, une montre, ou un portefeuille (1).

J'aurais encore beaucoup de traits à ajouter, pour prouver la connexion du 2 septembre avec le 10 août ; mais j'en ai déjà dit assez pour la faire appercevoir à tous, et il faut finir cet horrible tableau. Il suffira, pour le completter, de jetter un coup-d'œil sur les factums que les deux partis viennent de faire imprimer pour leur accusation

(1) La vérité de cette assertion est prouvée par ce qui arriva à M. de Rochegude, pendu en 1790 à la lanterne à Avignon. Celui qui avait pendu ses compagnons d'infortune, lui demanda en le saisissant: *où est ta montre ? Je n'en ai point*, lui répondit M. de Rochegude ; *eh bien, en ce cas-là*, lui répliqua celui-ci, *va-t-en chercher un autre qui te pende.*

et leur défense réciproque. L'un est intitulé : *Histoire des six premiers mois de la République, ou les Brissotins*, par Camille Desmoulins, imprimé et distribué par ordre des Jacobins. Cet ouvrage écrit avec la verve et l'originalité connu de ce fougueux anarchiste, est d'autant plus précieux, qu'il joint à l'intrigue de Brissot, l'historique de la faction d'Orléans, dont lui Desmoulins avoue qu'il était membre. L'autre est *le compte rendu par Brissot a ses commettans le 27 Mai*, c'est-à dire 4 jours avant la conspiration qui éclata à la fin contre ce grand homme. Cet ouvrage est le seul lisible de tous ceux que Brissot a donnés, car au moins il est vrai. Là, il ne justifie plus, il accuse ; la peur a fait chez lui ce que la conscience nous faisait faire depuis quatre ans ; ainsi, chose remarquable, Brissot n'a cessé d'être exécrable, que du moment où il a été forcé de prendre notre attitude.

En lisant ces deux comptes rendus, l'imagination est épouvantée de ce qu'elle voit et de ce qu'elle apprend. Ce ne sont plus des témoins qui parlent, des écrivains qu'on peut refuter ; ce sont des acteurs eux-mêmes qui se dévoilent réciproquement, et le

lecteur n'a pas même la consolation de pouvoir douter.

Ce fut sous ces sanglans auspices que se firent, dans toute la France, les nominations à la convention nationale. Elles commencèrent à Paris le 2 septembre. Robespierre y fut nommé le premier, et l'effroyable liste se termina bientôt par le duc d'Orléans, que Manuel avait affublé, sur sa requête, du nom *d'Egalité*. Ce surnom, ou, si l'on aime mieux, ce sobriquet faisait rougir tout le monde, excepté celui qui le portait.

On devine facilement la manière dont étaient composées ces assemblées primaires. Tous les vices y eurent leurs députés. L'honneur, la morale et la propriété y restèrent seuls sans représantans.

La faiblesse des derniers momens de l'assemblée législative qui allait se dissoudre, amena nécessairement une certaine relaxation dans ses decrets de rigueur. On profita avec empressement de cette langueur, pour se dérober aux visites domiciliaires, aux poignards, à la république, et aux bourreaux dont on voyait la convention se former par-tout. L'émigration se joignit à déportation, et les rivages voisins se chargèrent alors

d'une multitude d'hommes, de femmes et d'enfans de toutes les classes, emportant avec eux, comme d'un incendie, ce qu'ils pouvaient sauver de plus précieux, emportant sur-tout l'espérance que le duc de Brunswick, le roi de Prusse, et les princes frères du roi allaient bientôt les rendre à leurs foyers, et à leurs amis.

Le ciel en a ordonné autrement. Il nous avait destinés à de nouvelles épreuves. Notre corruption avait été trop forte, pour que la punition fût complette ; il nous restait encore des larmes à répandre.

Mais si cette providence se plaisait à affliger ses enfans superbes, avec quelle miraculeuse protection ne sauvait-elle pas les débris de son église errante. Je fuyais comme les autres, j'arrivais aussi en Angleterre, à la fin de septembre ; je fus témoin du zèle et de l'empressement avec lequel toutes les classes de la société accueillirent ces misérables pasteurs. Depuis le trône, jusqu'à la simple cabane, tout fut asyle, tout fut consolation pour eux. Là, je vis des matelots se jetter à leurs genoux sur le rivage, et recevoir, en pleurant, leur bénédiction ; ici, la charité chrétienne, représentée sous les

formes de M. Stanley, de Sir Thomas, de M. de Wilmot, de M. Butler, etc. formaient des comités qui dirigèrent avec discrétion, et sous les yeux des Français, non moins estimables, les secours que la nation anglaise accorda avec abondance. Je vis le miracle de la multiplication des pains se renouveller sous mes yeux, et de nouveaux apôtres distributer le pain et les poissons aux disciples de Jésus-Christ; la bienfaisance et la reconnaisance se disputaient à qui donnerait plus, à qui recevrait moins; au milieu de ses scènes attendrisantes, on oubliait involontairement les horreurs dont on venait d'être témoin. L'ame élevée vers le ciel, source de tous nos biens, l'homme sensible voyait dans le décret même de déportation des eclésiastiques, le miracle qui assurait leur conversation; il y voyait l'effet des prières de Louis XVI, pour le maintien de la religion de ses pères; il entendait d'avance son jeune fils, au récit de tant de merveilles, s'écrier bientôt, comme un autre Eliacin:

Dieu laissa-t-il jamais ses enfans au besoin:
Aux petits des oiseaux il donne leur pâture;
Et sa bonté s'étend sur toute la nature.

De nouveaux émigrés, dispersés par la retraite du duc de Brunswick, ne tardèrent pas à venir partager les besoins et la gratitude des compatriotes qu'ils avaient laissés en France auprès du Roi, pour coopérer dans l'intérieur aux mouvemens de l'extérieur. Le même accueil les attendait sur une terre généreuse, où les révolutions, leurs causes, et leurs effets étaient depuis long-tems connues par l'expérience. La nation française, ainsi représentée par ses véritables enfans, semble y avoir fait un nouveau traité d'alliance avec la fière Albion : et ce monument sera durable; car, en général, il fut fondé sur la reconnaissance, et l'estime le décore.

Une autre classe d'émigrés s'y porta aussi au milieu de nous; mais en vain essaye-t-elle de racheter ses fautes passées, par ses intrigues présentes, et sa mauvaise conduite en France, par une grande prudence en Angleterre; l'opinion publique, plus forte que leurs souplesses, les repousse toujours dans l'ombre, et leur fait expier par le mépris universel les persécutions qu'ils avaient suscitées eux-mêmes, et dont ils sont ensuite devenus les victimes. Ainsi, les constitutionnels qui sont tolérés en

Angleterre, y éprouvent toutes les peines de l'exil, sans espoir de retour ; et l'hypocrisie d'une honnêteté forcée y ajoute à leur malaise, sans rien ôter aux tourmens de leur ambition.

Cependant, l'assemblée législative termina ses séances. La convention prit sa place le 20 septembre ; le 18, les diamans magnifiques de la couronne disparurent, sans qu'on en ait jamais eu de traces, quoique M. Roland ait fait pendre à la hâte quelques misérables pour ce vol; le 21 septembre on décréta que la France était *république, une et indivisible*, malgré l'oracle de Mirabeau, *qu'elle était géographiquement monarchique*. Le même jour, je me mis en route pour l'Angleterre, seul et sans passeport. Un ancien compagnon de mes dangers me rencontra sur la côte, et me facilita les moyens de partager sa fuite. Je fus jetté à Deal, avec M. le duc de Choiseul, au moment où le duc de Brunswick commençait sa désastreuse retraite de Champagne; et tandis que mon noble ami courait se réunir aux princes, frères du roi, je commençai à tracer ce que j'avais vu dans les 20 derniers jours d'août et dans les 20 premiers jours de septembre.

Je

Je ne pouvais plus être utile qu'en peignant ; avec les crimes dont j'avais été témoin, les nouveaux forfaits qui devaient déshonorer la France, pendant les neuf mois que m'a coûté la douloureuse rédaction de cet ouvrage.

Je l'ai intitulé *Révolution du* 10 *août* ; et, quoi qu'on dise, je ne cesserai d'envisager cette époque autrement que comme une révolution. J'attache beaucoup plus haut la conspiration qui tua le roi. Le mouvement du 10 août et la déclaration du 21 septembre ne sont que des actes de la grande et universelle *conjuration* de la fin du dix-huitième siècle contre les 14 siècles précédens de la monarchie Française. Autant vaudrait prostituer ce titre à l'insurrection du 31 mai, contre la faction de Brissot.

Je ne puis terminer cette seconde partie de mon ouvrage, sans présenter une récapitulation abrégée de ce terrible mois de septembre 1792, mois à jamais célèbre dans les fastes de l'histoire.

Le 2 septembre, on apprend l'invasion de plusieurs provinces de France par 100 mille alliés aux ordres de M. de Brunswick ; et la noblesse Française, la majeure

partie des propriétaires du royaume, l'élite de la France, fait partie de cette armée.

Le même jour, Danton fait massacrer 8000 individus dans les prisons; on massacre plus ou moins dans toutes les provinces; le silence de la terreur règne partout, et Danton gouverne l'anarchie.

Des flots d'hommes égarés, enivrés, oisifs, ou timides, sont poussés par la peur au-devant des armées combinées; la multitude effraie leur chef suprême; la pluie, les maladies, l'insubordination détruisent ses forces; il évacue ses conquêtes; il ordonne la retraite, et des rois reculent devant des laquais furieux et des royalistes tremblans qui allaient pêle-mêle à leur rencontre (1).

Dès-lors la noblesse Française est dispersée et ruinée sans avoir combattu. Elle se voit condamnée à errer sans espoir et sans ressources. Des frères s'embrassent, et se précipitent ensemble du pont de la Meuse dans ce fleuve; d'autres, entassés dans des paquebots, périssent par centaines

(1) J'avais trois domestiques. Deux me quittèrent pour aller à l'armée de Dumouriez, *comme les autres*: le troisième me suivit en Angleterre. Il est vrai que celui-là n'était pas Français.

dans les sables de la Hollande (1); d'autres sont vendus pour Batavia, et après trois mois de nudité, de maladie et d'emprisonnement, sont enfin recueillis miraculeusement par les soins généreux du gouvernement anglais, et de deux frères sensibles, MM. de Butler et Cormier. En beaucoup d'endroits, on semble oublier et leurs vertus antiques et leur dévouement actuel, pour ne s'occuper que de ce qu'on leur reprochait auparavant; et ceux qui font ces reproches, sont souvent ceux qui les méritent le plus eux-mêmes.

Les augustes frères du roi, après avoir ramené, avec toutes sortes de risques personnels, leurs cohortes sur la frontière, sont dans la désespérante nécessité de les congédier. Ils s'en éloignent. Ils sont poursuivis, arrêtés; enfin, ils trouvent un asyle au fond de la Westphalie. L'Europe irrésolue les dépose au village de Ham, où les souvenirs et les craintes viennent encore les assiéger. Une fausse pitié est à peine accordée à tant de malheurs. Enfin, ils forcent la gloire par la constance et l'adversité même.

---

(1) MM. d'Albert de Rioms, de la Bintinaye, de Raymond, etc.

La convention nationale, rebut de l'écume de la France, s'assemble, et le 21 septembre la monarchie et ses derniers débris sont renversés par la république.

Le roi, déjà déchu, est détrôné complettement; sa captivité dans les appartemens du Temple est aggravée par sa translation dans la tour, et son assassinat physique commence.

La religion catholique, apostolique et romaine, est suspendue en France. Tous ses ministres sont exilés, et la persécution continue encore après les massacres.

L'œil de l'observateur se promenant alors sur l'Europe, y apperçoit avec horreur toute l'énergie du côté des brigands, et par-tout ailleurs, la mollesse, suite nécessaire de la prospérité. Il voit d'un côté des foux audacieux, et de l'autre, une grande pénurie d'hommes d'état; une grande hésitation ou un grand machiavélisme dans la plupart des cabinets. Il découvre les progrès de la philosophie dans la classe mitoyenne; il découvre, dis-je, dans cette classe les lumières et les richesses, et il s'en inquiète d'autant plus que la cupidité et l'ambition de ces hommes sont enflammées par la crédulité de la classe inférieure, et l'abâtardissement dans les classes supérieures. Il considère l'ignorance

où est encore l'Europe des causes et des progrès des principes de la révolution française (1), et il se désespère, en voyant les

(1) Je résume ici en abrégé les causes et les principes de la révolution française : je laisse au lecteur à en faire le commentaire et l'application à d'autres pays.

La première de toutes ces causes a été dans l'insouciance des souverains et dans l'ignorance de leurs ministres. Il est arrivé un moment où les rois ont voulu jouir comme leurs sujets. Ils se sont mêlés familièrement avec eux, et ils ont commencé par-là à entamer le respect qui leur était dû. Ils ont fait d'abord des concessions inutiles de leur influence, de leurs prérogatives ou de leur autorité. Ils n'ont combattu que faiblement des rebelles qui les attaquaient avec toute l'ardeur de la cupidité. En disputant la puissance aux princes, ceux-là semblaient combattre pour une maîtresse, tandis que ceux-ci ressemblaient à de vieux époux ennuyés qui plaident langoureusement pour la dot de leurs femmes. Les rois pardonnaient aux Jacobins, tandis que les Jacobins ne pardonnaient point aux rois.

D'après cette rélaxation dans les classes gouvernantes, si l'on descend dans les classes gouvernées, on y voit :

La philosophie répandue par-tout ; les philosophes liés par les mêmes principes, et tendant tous au même but, l'irréligion, l'esprit de discussion et le manque de respect pour les autorités supérieures ;

milliers de formes que peut prendre l'anarchie, de l'insuffisance des remèdes qu'on veut y appliquer.

Une hiérarchie philosophique, établie depuis les grands jusqu'aux bouchers ;

La confusion des rangs et des costumes ;

L'oisiveté, la mollesse, l'immoralité des premières classes ;

Le babil, substitué à la force ;

Le placement d'argent à usure, et sur-tout en rentes viagères ;

L'abandon de l'agriculture pour le commerce, du commerce pour la banque, de la banque pour l'agiotage ;

Les emprunts publics qui ont obéré des générations entières ;

Le luxe de toutes les classes, tous les hommes s'étant créés des besoins au-dessus de leurs facultés ;

L'inquiétude pour le changement, entretenue par l'esprit marchand, qui tend à exciter sans cesse des besoins atificiels, afin d'augmenter la consommation et la connivence des gouvernans avec les gouvernés à cet égard, afin de faire hausser les revenus publics ;

La difficulté d'avoir, lorsque tout le monde lit, imprime et raisonne, des ministres plus habiles que ceux qui sont administrés, ce qui joint souvent au desir de les renverser la faculté de s'en moquer ;

Le pouvoir de l'argent plus fort que celui de la richesse territoriale, la prééminence des villes sur

Et, comme une passion ne peut être détruite que par une passion plus vive, une grande terreur que par une terreur plus grande encore, on cherchait dans l'Europe, au mois de septembre, quel serait le caractère ferme et sévère à-la-fois, que l'on pourrait opposer à l'audace et à la férocité prononcées de Danton, et l'on s'affligeait et l'on soupirait hautement contre les suites cruelles du luxe et de la philosophie, et l'on croyait tout perdu;

Et tout cela avait été l'ouvrage d'un seul mois,

LE MOIS DE SEPTEMBRE 1792.

---

les campagnes, et des artistes sur les laboureurs.

De cette immoralité, de cette irritation, sont nées, naissent et naîtront toutes les révolutions présentes, passées et futures.

CHAPITRE XVI.

Conclusion.

J'ai rempli une tâche bien pénible. Il ne fallait rien moins que l'obligation que je m'étais imposée de retracer ces jours affreux de nos révolutions, pour surmonter le dégoût et l'horreur dont j'étais pénétré, en en transmettant l'histoire à la postérité. Mon cœur était oppressé, mon esprit absorbé, vingt fois la plume est tombée de mes mains; et, en la reprenant, je n'étais encouragé que par une seule réflexion : peut-être, me disais-je, que les races futures en jettant les yeux sur ce tableau de meurtres, de vols et d'assassinats, tracé par un écrivain contemporain, par un témoin oculaire, se tiendront en garde contre les intrigans, qui, sous le masque d'*amis du peuple*, l'entraînent dans tous les genres de perversité, et le conduisent enfin à sa ruine. J'aurai du moins payé ma dette à l'humanité, si je préserve un seul peuple, qu'on pourrait encore égarer, des maux affreux qui, depuis quatre ans, dévorent ma triste patrie.

O vous, les plus coupables, sans doute,

de tous ces intrigans ; vous qui aujourd'hui joignez vos plaintes à celles des malheureux qui furent vos victimes, CONSTITUTIONNELS, tour-à-tour imbécilles et féroces, contemplez votre ouvrage !

De quel droit osez-vous aujourd'hui vous plaindre, si vos propriétés ont été envahies, si vos têtes ont été proscrites, lorsque vous avez donné vous-mêmes le signal de tous ces forfaits, par l'indifférence coupable que vous témoignâtes à l'incendie des châteaux, au pillage de l'hôtel de Castries, et à l'assassinat de Berthier et de Foulon ? Quelles poursuites commandâtes-vous alors ? N'encouragiez-vous pas au contraire les brigands vos salariés, à promener par-tout leurs fureurs, en leur promettant l'impunité ? Eh bien ! vos stipendiés d'alors sont devenus ensuite ceux de vos successeurs ; et, comme le caractère de la fureur est d'aller toujours en augmentant, ainsi que la flamme va toujours en augmentant, personne ne peut plus assigner le terme auquel elle pourra s'arrêter. Vos pères, vos femmes, vos enfans, immolés à leur tour par les scélérats que vous avez déchaînés, maudiront ainsi que nous les auteurs de nos maux, en les dévouant à la vengeance d'un Dieu juste.

Oui, toutes les calamités, qui déchirent notre malheureuse patrie, et dont vous affectez aujourd'hui de gémir avec nous, ne sont que la conséquence naturelle des maximes que vous avez professées et que vous avez mises en pratique. Ne dites pas que vos disciples ont outré vos préceptes, ils ont été entraînés par eux :

Quelque crime toujours précède les grands crimes;
Quiconque a pu franchir les bornes légitimes,
Peut violer enfin les droits les plus sacrés.

Les massacres du 10 août et du 2 septembre, la mort du roi, l'envahissement de toutes les provinces, les factions se détruisant sans cesse les unes par les autres, cette suite de conspirations qui ne fait aujourd'hui de la France qu'une vaste boucherie, ces châteaux détruits de fond en comble, ces récoltes ravagées, ces villes, ces départemens armés les uns contre les autres, cette dévastation universelle opérée par les armes que vous leur avez mises en mains, ces milliards d'assignats sans valeur, ce commerce éteint, ces colonies détruites, ce renversement de toute morale, cette famine qui s'approche, cette multitude d'hydrophobes

politiques qu'il faudra absolument ou laisser périr de faim, ou égorger, la peste qui sera la suite de tant de mortalités; en un mot, tous les résultats de mille guerres civiles différentes; eh bien! toutes ces horreurs n'ont été et ne sont que le dénouement de l'exécrable tragédie dont vous avez joué les premiers actes.

En effet, n'avez-vous pas appris à vos condisciples, par la spoliation du clergé, et par la suppression des droits féodaux, que, s'il était légal de voler en partie, il était bien plus expéditif et bien plus profitable de voler en totalité? N'avez-vous pas préparé, et, en quelque sorte, commandé l'assassinat du roi, en l'avilissant par degrés dans l'esprit du peuple, en le saturant d'ignominies, pendant les deux années que vous avez gouverné la France. En le forçant d'arborer la cocarde tricolore, n'avez-vous pas justifié d'avance celui qui le contraignit à accepter le bonnet rouge au 20 juin? N'est-ce pas vous qui avez, les premiers, donné l'exemple de la désobéissance formelle à ses ordres, en refusant de vous séparer, quand il vous le commandait? N'est-ce pas vous qui déplaçâtes son pouvoir, en déclarant que *la*

souveraineté résidait essentiellement dans le peuple, et qui n'en fîtes un roi que sous votre bon plaisir, puisque vous déclarâtes qu'il ne l'était que par la loi constitutionnelle, et qu'il y avait des cas où sa déchéance était légale? Enfin, n'est-ce pas vous qui le fîtes assaillir, le 6 octobre, dans son propre palais, par une horde de cannibales, égorger impunément ses gardes sous ses yeux, traîner comme un captif de Versailles à Paris, où vous le forçâtes d'habiter; et lorsque, fatigué de tant d'insultes, il voulut s'y dérober, ne le fîtes-vous pas poursuivre et ramener comme un criminel de Varennes à Paris? Ne l'avez-vous pas suspendu de ses fonctions; et, lorsqu'il vous a plu de les lui rendre, cela n'a-t-il pas été aux conditions que vous avez voulu lui prescrire?

Eh bien! tout ce que vous avez préparé, vos successeurs l'ont consommé, et vous ne fûtes pas moins coupables qu'eux; car certes il y a plus loin de la première insulte à la majesté du trône, que de cette insulte au coup de hache qui abat la tête d'un roi avili et emprisonné par ses sujets; et vous verrez un jour Santerre et Garat, en se débattant contre le supplice qui les attend,

invoquer vos maximes, et réclamer vos principes.

Cessez donc de croire que vous ferez oublier vos crimes, en déclamant avec véhémence contre ceux de vos successeurs. Leurs crimes, je vous le répète, n'ont été tracés que par les vôtres, et n'en sont que la suite inévitable. Cessez donc de mentir à votre pensée et à la nation hospitalière qui veut bien vous supporter, en voulant encore donner vos délires philosophiques pour les chefs-d'œuvre de la conception humaine. Apprenez que ce n'est qu'avec un gouvernement ferme, et non avec des maximes abstraites, foyer de tous les désordres, qu'on régit une grande nation. Rappellez-vous cet axiôme d'un des plus grands monarques de l'Europe : si j'avais à punir une de mes provinces, disait Frédéric, je la ferais gouverner par des philosophes. Cependant, direz-vous, il avait des philosophes à sa cour; oui, mais il n'en avait point à la tête de ses armées; il n'en envoyait point en ambassade; et s'il en admettait quelquefois à sa table, c'était pour amuser ses loisirs, et là, ils faisaient auprès de lui le rôle que remplissaient autrefois les nains et les bouffons de la cour des rois.

Maintenant qu'il est bien démontré que l'expérience a plus servi que n'auraient pu le faire les discours le plus éloquens, à dessiller les yeux des peuples que vos systêmes insensés avaient séduits un moment, essayons de tranquilliser les esprits inquiets de ceux qui, toujours fidèles à la bonne cause, s'allarment mal-à-propos sur les desseins ultérieurs des puissances coalisées, pour combattre le monstre anarchique qui déchire la France, et qui aurait fini par dévorer toute l'Europe, s'il n'avait été bientôt étouffé.

C'est à ces principes pernicieux, c'est à la théorie de la souveraineté de la populace mise en pratique par une horde immense de barbares, que les rois font aujourd'hui la guerre, et non point à la France, dont les propriétaires sont dispersés et le gouvernement renversé. La guerre actuelle est une lutte de la puissance avec le brigandage; c'est une espèce d'émeute tacite et universelle, que l'on comprime par-tout, quoique le champ de bataille soit en France; ce sont les félons de Newgate que l'on châtiait à Valenciennes. Cette victoire est assez belle et assez fructueuse, pour que nous devions croire que François II, que Frédéric-Guil-

laume et la généreuse nation anglaise n'auront point uni leurs armes pour déchirer l'héritage sanglant de l'enfant royal, détenu dans les fers. Non, le vertueux chef de l'empire n'aura point prêté ses forces prépondérantes, pour décider cette barbare spoliation. Ah! écartons de notre esprit cette coupable pensée; et si nous étions assez malheureux pour ne pas croire aujourd'hui à la vertu des rois, considérons du moins que leur propre intérêt commande une autre conduite aux puissances que l'on calomnie. Croyons que si leurs généraux entraient en France, pour conquérir la propriété de Louis XVII, et pour consommer dans un autre sens, l'œuvre inique des factieux qui, depuis quatre ans, cumulent les outrages et les tourmens sur la famille royale, des millions de Français qu'enchaînent aujourd'hui l'incertitude et la stupeur, prêts à s'unir à eux, s'ils viennent comme restaurateurs du trône et de l'autel, n'auraient plus alors qu'un sentiment, celui de combattre jusqu'à la mort, pour écraser les usurpateurs. Des souverains pour qui l'univers fait des vœux, ne se détermineront jamais à la perspective d'une guerre éternelle contre une nation

toute réunie dans un même sentiment, toute militaire par les circonstances, et devenue alors invincible par son malheur même. Ils sentiront qu'il leur serait impossible de conserver des provinces éloignées de leurs états, et dont la possession, après avoir épuisé le sang des peuples et leurs trésors, serait toujours incertaine. Ils n'auront pas oublié que, du tems de Charles VII, la France, plongée dans l'arnachie, vit envahir plus de la moitié de son territoire; mais alors les Français firent trève à leurs dissentions intestines; ils s'armèrent, ils combattirent avec fureur, et, après avoir vaincu et chassé du pays les usurpateurs, l'héritage de S. Louis fut réintégré dans toute sa splendeur, et la France vit bientôt son éclat renaître, sous les règnes florissans de Louis XII et de François Ier. Royalistes, Français fidèles, abjurons donc pour jamais ces terreurs paniques; au-lieu d'aigrir nos maux par des soupçons injurieux pour l'honneur des monarques, mettons en eux tout notre espoir, et croyons qu'il est de leur intérêt imminent d'éteindre le foyer de l'incendie qui menace leurs propres états; que l'honneur leur commande, et qu'il y va de leur

gloire

gloire de rétablir sur son trône et de restituer tous les ornemens de sa couronne à un enfant malheureux, rejetton de tant de rois. Des milliers de familles errantes et proscrites, pour avoir été fidelles à leur devoir, leur tendent des bras supplians. Si les rois étaient capables de trahir un espoir si bien fondé, ils apprendraient aux peuples de tous les pays que, lorsqu'il surviendra des révolutions dans un état, le plus sûr est d'abandonner ses princes, puisque la fidélité à la monarchie expose à la perte de tous ses biens, à l'abandon et à la persécution même.

Qu'un de ces gouvernemens, pour faire taire une faction avide, lui ait promis une *indemnité*, pour le résultat de cette nouvelle guerre sociale, plaignons-le de la nécessité où il s'est trouvé de présenter cet appât pour faire marcher le lion britannique. Eh bien! s'il le faut, qu'on ait encore nos colonies, ainsi qu'on a déjà notre or et nos diamans; mais profitons de ces pertes pour faire provision de vertus et de courage, et rappellons-nous que tous nos malheurs naquirent de notre corruption, de notre luxe et de la rupture d'équi-

libre entre nos richesses mobiliaires et nos terres. Mais en attendant cette inquiétante décision, repoussons les suggestions perfides de ces constitutionnels, nos plus cruels ennemis, qui ne peuvent plus ajouter à nos maux, qu'en semant dans nos esprits des méfiances, qui les aigrissent. Attendons avec résignation que les puissances, sur le compte desquelles nous nous allarmons, ayent fait connaître leurs intentions par leurs actions. Nous éprouvons assez de maux réels, sans nous en créer encore d'imaginaires; soyons donc bien convaincus que *les rois ne peuvent rien faire de solide pour leur gloire et leurs intérêts, que lorsque leur conduite est dirigée par la justice.*

Et vous, qui, sans avoir participé aux fureurs et aux violences des faiseurs de la constitution, continuez à vous associer à leur bande, en voulant nous donner une nouvelle constitution, à la place de celle qui vient d'être détruite, cessez, ah! cessez de vous laisser confondre avec eux; abondonnez ces systêmes insensés, où votre amour-propre seul peut trouver des consolations, mais qu'intérieurement votre esprit désavoue. Vous voulez que l'on fasse une distinction

entre *les erreurs* et *les crimes*, et vous osez vous replacer encore sur la route qui a conduit aux plus grands crimes. Depuis long-tems vous auriez dû savoir que cette constitution étrangère, que vous voulez encore aujourd'hui implanter sur une terre qui n'y est pas préparée, que cette constitution, dis-je, n'avait été bien fixée en Angleterre, que sur les cadavres d'un roi assassiné et d'un roi déchu. Cette seule idée aurait dû vous faire frémir, depuis le premier jour où vous la proposâtes; et qu'a fait autre chose que de vous commenter ce régicide Barrère, votre ancien collègue, quand il a osé dire que *l'arbre de la liberté ne peut fleurir que lorsqu'il est arrosé du sang des rois.* Ah! périsse à jamais la liberté, si les peuples ne peuvent l'acquérir qu'à un semblable prix!

Songez encore qu'en adoptant un système particulier et des opinions absolues que vous desirez propager, vous vous déclarez par-là même chefs d'un parti, et que vous vous placez ainsi dans une attitude d'autant plus ridicule, que personne ne se range aujourd'hui sous vos drapeaux. Ceux qui eurent la faiblesse de partager vos opinions

en France, n'ont pas tardé à se désabuser sur l'impossibilité de leur application. En combinant les lieux, les tems et les élémens de votre édifice, ils ont bientôt vu que ces institutions, qui ailleurs semblent exister exprès pour suppléer aux vices du climat et à l'ingratitude du territoire, seraient en France un volcan qui embraserait encore, au-lieu de les féconder, les cendres détrempées de sang que nous allons y retrouver; et j'ai acquis le droit de vous adresser ces observations et ces reproches; car j'ai aussi moi partagé votre admiration pour certaines loix étrangères au commencement de la révolution: trompé par votre réputation, vos paradoxes et votre système d'équilibre, j'ai cru un moment le gouvernement représentatif admissible en France; j'ai cru pendant quelques mois en vous, en M. de la Fayette et en M. Necker; et j'en demande aujourd'hui, du fond de mon cœur, pardon à Dieu, à mon roi et à mon pays.

Que si je voulais excuser cette faute de ma jeunesse, je ne manquerais pas d'exemples à alléguer en ma faveur depuis 1787 jusqu'à la fin de 1789; je me contente de les indiquer: un esprit de vertige semblait

garçons de boutique, aux commis de négocians et aux étudians, dont il se rapprochait assez par son goût d'agiotage et une feinte bonhommie, encore plus orgueilleuse qu'elle n'était cruelle. Cet homme corrompit la troisième classe de la société; il fut à son tour accusé, obligé de se sauver par une fenêtre, proscrit, errant et vagabond.

Il ne restait plus à mettre en mouvement que les bras de la dernière classe, c'est-à-dire, des hommes de sang, qui n'habitent que les cavernes et les bois, les égoûts et les tavernes, pour détrousser les passans et massacrer les voyageurs. Un quatrième philosophe se présenta. Ce fut Jacques Marat; et le hasard voulut que cet homme, qui avait aussi lui fait des livres, comme tous ses prédécesseurs, fut sorti de Genève. Sa naissance est inconnue. On le disait Sarde, ou Corse; mais son père, maître d'école à Neufchâtel, le fit élever à Genève à qui nous dûmes ce fléau de plus. Il profita des principes posés par ses trois prédécesseurs; et s'étant associé Danton, Robespierre, Santerre et d'Orléans, le meurtre du roi de France fut bientôt consommé, et les cadavres jonchèrent la terre de toutes parts.

Ainsi la révolution n'est point originairement

l'ouvrage de la France ; c'est une peuplade, où la guerre civile semble permanente, qui nous a envoyé les quatre hommes qui nous ont fait parcourir successivement les quatre périodes de notre dégradation, la curiosité, l'orgueil, la désobéissance et la mort. Chacun d'eux a eu ses généraux et ses auxiliaires ; chacun d'eux aussi fut puni de son vivant. Marat, le dernier de tous, restait seul. Fidèle à son peuple, il avait chassé tous ceux qui avaient voulu avant lui être les favoris de leur peuple particulier. La main d'une femme a délivré enfin la terre de ce monstre : Charlotte Corday l'a poignardé le 14 juillet 1793; et elle a payé de sa vie ce trait de courage. Marat vivant empoisonnait le peuple de sa doctrine de sang, et sa mort pensa répandre une nouvelle contagion, par les exhalaisons pestilentielles qui sortaient de son cadavre lépreux.

Au milieu de toutes ces catastrophes sanglantes, reconnaissons le doigt sacré de Dieu dans le sort que nous éprouvons. Un roi, une princesse du sang, des prélats, des ecclésiastiques, des ministres, des gentilshommes de tous les grades, des bourgeois, des avocats, des marchands, des pauvres ont péri dans

cette révolution. Adorons les jugemens de Dieu, humilions-nous devant sa colère, croyons que nous l'avions méritée, et, du moins, implorons-le, pour la détourner à l'avenir de dessus nos têtes :

Jam satis terris nivis atque diræ
Grandinis misit pater, et rubente
Dexterâ sacras jaculatus arces,
Terruit urbem,
Terruit gentes.....

Fin du second volume.